

Exercices de déconfinement

I

Première et deuxième vagues : de mars 2020 à mars 2021



Sherbrooke (Québec), septembre 2023 (révision janvier 2024)

Pour être distribué gratuitement, librement et, si nécessaire, clandestinement, en version numérique et en version imprimée.

Pour être téléchargé, copié, imprimé, photocopié et numérisé.

Pour être envoyé à des groupes d'opposants ou de dissidents.

Pour être donné ouvertement ou sous le manteau à des personnes de confiance.

Pour être laissé dans des librairies et des bouquineries dont les propriétaires ou les employés sont des opposants.

Pour être caché parmi les livres des autres librairies et bouquineries.

Pour être déposé subrepticement sur le bureau ou dans le sac d'un collègue qui se pose des questions.

Etc.

Table des matières

Avant-propos.....	5
Présentation.....	7
1. La priorité : sauver des vies.....	9
2. La priorité : sauver des vies (suite).....	16
3. La ceinture et les bretelles.....	27
4. Nous sommes tous vulnérables.....	29
5. Mesures sanitaires et dressage (1) : omniprésence des mesures et répétition.....	36
6. Mesures sanitaires et dressage (2) : idée fixe et pensée unique.....	42
7. Mesures sanitaires et dressage (3) : irrégularités et incohérences.....	49
8. Mesures sanitaires et dressage (4) : volte-face et cache-binette.....	56
9. Appel aux aînés.....	62
10. Pourquoi acceptons-nous d’être confinés ?.....	68
11. Modestes propositions pour plus de transparence.....	73
12. Questions à propos de la vaccination massive.....	84
13. Apprendre à vivre avec le virus ou arrêter de vivre à cause de lui.....	90
14. Pourquoi sommes-nous si obéissants ? (1) : le travail.....	97
15. Pourquoi sommes-nous si obéissants ? (2) : la politique.....	102
16. Pourquoi sommes-nous si obéissants ? (3) : l’éducation.....	107
17. Pourquoi faire confiance à la classe politique ?.....	114
18. Pourquoi faire confiance aux organismes gouvernementaux ?.....	119
19. Pourquoi faire confiance aux sociétés pharmaceutiques ?.....	125
20. Pistes de réflexion et idées de résolutions pour le Nouvel An.....	134
21. Politique et religion sanitaire.....	138
22. Recrudescence de la morale chrétienne : le sacrifice.....	149
23. Renversements moraux de la religion sanitaire.....	156
24. La guerre contre l’Ennemi invisible.....	163
25. Réclusion préventive généralisée.....	171
26. Comparaison de deux cas de confinement.....	179
27. Mesures sanitaires et dressage (5) : implications du couvre-feu.....	183
28. Incitation au suicide.....	188
29. La folie uniforme.....	195
30. La Loi, c’est moi !.....	197
31. Penser la dictature.....	210
32. Hibernation collective (ou la stratégie de la marmotte).....	217
33. Sur l’efficacité présumée du couvre-feu.....	219
34. Infantilisation généralisée.....	222
35. Peur, superstition et saturation.....	232
36. De l’inconvénient d’être jeune.....	238
37. Deux conceptions de la vie et de la mort (morts-vivants et vivants-morts).....	242
38. Vecteurs de contagion.....	246
39. Purge du superflu et réduction à l’essentiel.....	249
40. Principes pour une rénovation de la santé publique – Introduction.....	252
41. Principes pour une rénovation de la santé publique – I. Décentralisation, indépendance et prévention de la corruption.....	256
42. Principes pour une rénovation de la santé publique – II. Décentralisation, diversité, expérimentation et faillibilité.....	263
43. Surveillance des effets secondaires des « vaccins ».....	270
44. La prévention de la radicalisation.....	276
45. Réflexions à l’occasion du premier anniversaire de l’état d’urgence sanitaire (1).....	284
46. Réflexions à l’occasion du premier anniversaire de l’état d’urgence sanitaire (2).....	292
47. Réflexions à l’occasion du premier anniversaire de l’état d’urgence sanitaire (3).....	297

48. Sélection sociale des individus les plus bornés et les plus dociles (ou la domestication)...	301
49. La santé mentale de nos autorités.....	305
50. Malheur aux vaincus !.....	311
51. Les bénéfices et les risques de la « vaccination » de toute la population.....	317

Avant-propos

2 septembre 2023

Après trois années d'écriture, j'ai décidé de regrouper, dans ce recueil et d'autres qui suivront, les billets publiés sur le blog Exercices de déconfinement¹. Cela me paraît important parce que nous commençons à oublier une partie de ce que les autorités politiques et sanitaires, en étroite collaboration avec les élites économiques, nous ont fait endurer après l'arrivée du méchant virus ; parce qu'aussi nous nous souvenons de plus en plus confusément de ces événements qui se dissipent comme un mauvais rêve après notre réveil, ce qui nous permet de nous assoupir jusqu'au prochain cauchemar. Pour que notre lucidité ne s'amenuise pas, pour que notre colère ne se dissipe pas et pour que notre combativité ne disparaisse pas à cause de l'impression de relative normalité que nous connaissons depuis le printemps 2022, il nous faut garder vivant le souvenir de tous les abus des autorités politiques et sanitaires, de l'incessante propagande médiatique, de l'ingérence massive des grandes corporations et des oligarques dans les affaires publiques, de la soumission et du collaborationnisme de nos concitoyens, et du mépris affiché de tout ce beau monde pour nos droits, pour nos libertés, pour nos institutions démocratiques et pour le peuple auquel nous appartenons. Et il nous faut aussi comprendre que toutes ces saletés ne sont pas disparues comme par magie quand on a mis fin à l'état d'urgence sanitaire, ce qui veut dire que nous pourrions avoir bientôt droit à une nouvelle vague de mesures autoritaires et arbitraires.

L'ordre chronologique de publication des billets ayant été conservé, le lecteur pourra plus facilement se remettre en tête la situation dans laquelle nous nous trouvons lors de la publication de chaque billet, et éviter de faire des erreurs rétrospectives qui consistent à croire à tort qu'à tel moment nous savions telle chose, que tel événement s'était produit ou que ses effets étaient déjà perceptibles. Toutefois, le lecteur doit aussi se garder de lire les billets ici regroupés comme une simple chronique des événements qui ont troublé nos vies, alors que les observations, les analyses et les critiques qui y sont faites ont une portée qui dépasse ce contexte précis et s'appliquent aussi à la normalité d'avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et, du même coup, à la normalité d'après la fin de l'état d'urgence sanitaire, laquelle lui ressemble fort et peut aussi bien déboucher sur une autre dérive autoritaire. Car si nous avons pu, en tant que sociétés et en tant que civilisation, basculer du jour au lendemain dans cette dérive, c'est que cette dernière a ses racines dans la normalité d'avant l'état d'urgence sanitaire et continue de les avoir dans la normalité d'après l'état d'urgence sanitaire.

1 <https://exercices-deconfinement.neocities.org>

Présentation

24 mars 2020

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le confinement n'est pas seulement physique, mais il est aussi intellectuel, sentimental et moral. C'est pourquoi il importe non seulement, par ces exercices, de réussir à éviter le confinement physique, mais aussi de nous déconfiner en ce qui concerne nos idées, nos opinions, nos croyances, nos sentiments, nos valeurs et notre morale. Car les prisons qui ont pour murs et pour cachots tout ce qui nous constitue sont beaucoup plus efficaces que les prisons qui enferment seulement notre corps. Elles ne sont pas seulement autour de nous, mais aussi en nous ; et souvent nous ne les remarquons même pas. Nous nous croyons libres, alors qu'en fait nous sommes captifs. Et pour cette raison, nous sommes tout disposés à accepter l'emprisonnement physique.

Il est vrai que nous ne sommes pas, pour la plupart, des médecins, des microbiologistes, des infectiologues, des virologues, des épidémiologistes ou des experts en santé publique. Alors de quel droit nous exprimons-nous sur des questions auxquelles nous ne pourrions absolument rien comprendre ? De quel droit y réfléchissons-nous même, au lieu de nous en remettre tout simplement à l'avis des experts ? Parce que la crise sanitaire n'est pas seulement une affaire de médecine, de microbiologie, d'infectiologie, de virologie, d'épidémiologie et de santé publique. Parce que nous ne sommes pas complètement décérébrés et dénués de bon sens, malgré l'incessant battage médiatique. Parce que nous sommes les plus aptes à juger des effets de l'état d'urgence sanitaire sur nos vies, ce qui de toute évidence échappe à la prétendue science des experts patentés, qui ne s'en soucient guère. Parce que nous ne pouvons pas être à la fois des sujets qui obéissent aveuglément aux consignes des autorités sanitaires, et des citoyens qui ont le droit et le devoir de participer à la délibération politique. Parce que ce dont il s'agit ici, c'est de penser à partir de notre expérience de l'état d'urgence sanitaire. Les autorités sanitaires et les experts patentés, imbus de leur soi-disant science, auraient-ils la prétention de nous apprendre comment nous devrions, individuellement et collectivement, vivre l'état d'urgence sanitaire ? Alors il faut leur répondre qu'ils n'ont aucune expertise en la matière, qu'ils outre-passent l'autorité que nous sommes prêts à leur reconnaître, et qu'ils devraient se tenir cois en ces matières, comme ils l'exigent de nous en ce qui concerne leur science. Autrement dit, qu'ils se confinent dans leur science, et qu'ils n'abusent pas de l'autorité qu'elle leur confère ! Car nous ne tolérerons pas une telle usurpation !



1. La priorité : sauver des vies

24 mars 2020

Les mesures prises par le gouvernement du Québec, depuis le dépistage des premiers cas d'infection, ont pour objectif de sauver des vies, nous dit-on. Si on ordonne la fermeture des garderies, des écoles primaires et secondaires, des cégeps et des universités, et peu à peu d'une foule d'entreprises, si on interdit les visites dans les résidences de personnes âgées et les rassemblements intérieurs et extérieurs, c'est pour ralentir la propagation du virus et préparer le système de santé à accueillir ceux qui auront besoin d'être hospitalisés et éviter qu'il ne soit littéralement débordé ; bref, c'est pour réduire le nombre de décès. C'est la priorité du gouvernement dans la crise actuelle. Et c'est pour cette raison que c'est le directeur national de la Santé publique qui a décidé des mesures déjà prises ou qui les a recommandées à la ministre de la Santé ou au premier ministre. C'est aussi pourquoi les ministres des Finances et de l'Économie, pour ne nommer qu'eux, se retrouvent de fait subordonnés au directeur national de la Santé publique et à la ministre de la Santé, la pandémie étant avant tout considérée comme une affaire de santé. Le rôle de ces autres ministres est alors de fournir aux autorités sanitaires les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leurs décrets, et d'atténuer les effets collatéraux de ces décrets sur l'économie, par exemple grâce à des programmes d'aide aux entreprises en difficulté ou à ceux des travailleurs massivement mis à pied qui ne sont pas éligibles à l'assurance-emploi ou à la prestation d'urgence du gouvernement fédéral. Et on dira que c'est dans l'ordre des choses : les vies humaines ne doivent pas être sacrifiées aux finances de l'État et à l'économie. C'est plutôt l'argent de l'État qui doit servir à sauver des vies. Quant aux inconvénients économiques des mesures prises pour lutter efficacement contre la propagation du virus, ils ne sauraient être mis dans la balance avec les vies

sauvées. Autrement dit, la santé et la vie sont plus importantes que l'argent. Comme on dit, la vie n'a pas de prix.

Mais posons maintenant quelques questions. Pourquoi ce principe, qui s'impose comme une évidence dans la situation exceptionnelle que représente la pandémie, a-t-il été négligé, ignoré ou nié dans beaucoup de politiques portant sur la santé et l'économie au cours des dernières décennies ? Qu'on considère combien sont coûteux certains médicaments qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie public, par exemple ceux pour traiter certains types de diabète ; le manque d'ambulanciers pour répondre efficacement aux urgences dans certaines régions ; au nombre de patients qui attendent une chirurgie cardiaque, par exemple en raison du manque de personnel médical ; aux infirmières dont la charge de travail est excessive, et qui finissent par s'épuiser et par tomber malades ; et au nombre de lits disponibles aux soins intensifs par rapport au nombre d'habitants (les mêmes lits dont on veut aujourd'hui augmenter le nombre pour sauver des vies) ; etc. Et comment un même État, prétendument si soucieux de la vie et de la santé de sa population, comme tant d'autres en Occident, peut-il en toute cohérence tolérer ou même encourager la production de masse d'aliments où l'on trouve des traces d'insecticide pouvant à la longue causer des cancers ou d'autres maladies, ainsi que le mode de vie qui résulte de l'obligation, pour beaucoup de personnes, de travailler 35 ou 40 heures par semaine pendant des décennies, et qui a pour effet une augmentation des maladies qui dégradent la santé ou qui finissent par entraîner la mort, par exemple les maladies cardiovasculaires ? Laissons de côté la question de savoir si c'est l'argent dépensé pour le secteur de la santé qui manque pour offrir à la population de meilleurs soins de santé, ou si c'est l'utilisation inadéquate de l'argent dépensé par l'État, dans le domaine de la santé. Laissons aussi de côté la question de savoir si la santé de la population est simplement sacrifiée aux profits des entreprises agroalimentaires, ou si ce sacrifice sert la prospérité de toute la société, puisqu'on ne pourrait pas nourrir toutes ces personnes sans consacrer une partie importante des forces de travail à la production de nourriture, et sans les détourner d'autres activités économiques. Laissons aussi de côté la question de savoir si l'on exige l'assiduité des travailleurs durant la plus grande partie de leur vie pour mieux permettre à leurs employeurs de les exploiter, ou si l'obligation de travailler tout ce temps a pour raison la prospérité du plus grand nombre. Pour toutes ces questions, il est évident, dans un cas comme dans l'autre, que la santé est subordonnée à l'économie, que l'argent n'est pas un moyen de procurer la santé et de sauver ou de prolonger des vies, et qu'on ne s'en soucie guère. On dira même que c'est dans l'ordre des choses. Ainsi, quand quelqu'un remet en question le primat de l'économie sur la santé dans ces cas et dans d'autres semblables, on a tôt fait – ou du moins avait-on tôt fait, il n'y a pas si longtemps – de le qualifier d'idéaliste et de rêveur qui n'a pas les pieds sur terre et qui ne comprend pas la dure réalité économique qui est la nôtre.

Posons maintenant la question contraire : n'est-il pas étrange, voire suspect, dans le contexte de la pandémie, de prétendre faire maintenant tant de cas de la santé et de la vie, au point d'être prêt à paralyser presque entièrement l'activité

économique pendant des semaines ou même des mois, avec tous les effets que cela peut avoir sur les finances de l'État, sur la survie des entreprises et sur la situation financière des particuliers ? Qu'on y réfléchisse.

Avant de continuer, clarifions quelque chose d'important. Une certaine prospérité économique – pas seulement celles des entreprises, des actionnaires et des banquiers, mais aussi celles des travailleurs – est un facteur déterminant quant à la santé et à l'espérance de vie des individus, alors qu'inversement la pauvreté et la misère, avec leur lot de maux et de soucis, ont tôt fait de miner la santé et d'abrèger les vies. Il serait donc simplificateur de considérer que l'argent peut contribuer à la santé et éviter des morts seulement quand il est utilisé pour financer le système de santé, et qu'on contribue nécessairement à protéger la vie et la santé de la population en paralysant l'activité économique pendant des semaines ou des mois sous prétexte d'endiguer la propagation du virus. Autrement dit, on pourrait aussi bien affirmer sauver des vies en refusant de paralyser l'activité économique pendant des semaines ou des mois. La question que nous avons intérêt à nous poser est donc celle-ci, dans l'hypothèse qu'il ne faille pas aussi prendre en compte autre chose que la santé et la vie de la population : protège-t-on davantage la santé et la vie de la population en paralysant l'économie le temps que la pandémie soit chose du passé, ou bien en refusant de le faire, quitte à essayer de trouver d'autres moyens de mettre fin à la pandémie et de réduire la propagation du virus et les décès ?

On dira que la paralysie imposée à l'économie est temporaire et que la vie reprendra normalement après la pandémie, peut-être pas immédiatement, mais petit à petit. Ce n'est qu'une période difficile à travers laquelle il faut passer. Par opposition, les décès dus au virus, eux, sont irréversibles. Mais sait-on combien de temps durera cette paralysie temporaire ? Notre ministre des Finances reconnaît lui-même qu'il n'en a pas la moindre idée, que ce n'est pas son affaire de le savoir, et se contente de dire que c'est une affaire de santé publique. Quant à notre ministre de la Santé et à notre directeur national de la Santé publique, ils ne semblent pas en mesure de répondre à cette question, si on en juge à leur manière d'adopter des mesures de lutte contre la propagation du virus, c'est-à-dire de prolonger l'état d'urgence tous les quatorze jours et de multiplier et de radicaliser les mesures de distanciation sociale de jour en jour, sans qu'on sache de quelle manière devrait évoluer la situation pour qu'on décide de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire. Ou, si du moins notre ministre de la Santé et notre directeur national de la Santé publique savent approximativement combien de temps devraient durer l'état d'urgence sanitaire et les mesures qui l'accompagnent, ils se gardent bien de le dire au public, malgré les exercices de communication publique auxquels ils s'adonnent tous les deux, presque quotidiennement. Voilà qui devrait suffire à nous inquiéter, que ce soit de l'ignorance de nos dirigeants, ou de leur manque de transparence.

Compte tenu de l'ignorance dans laquelle nous, simples citoyens et profanes, sommes à ce sujet, et que nos décideurs et experts partagent peut-être avec nous, faisons la conjecture que l'état d'urgence sanitaire durera au minimum quelques mois, voire davantage. Et il y a tout lieu de croire que sa prolongation, de même que les nouvelles mesures visant à ralentir la

propagation qui seront adoptées dans la foulée, auront pour effets une diminution encore plus grande de l'activité économique, et par conséquent l'augmentation du nombre d'entreprises menacées de faillite et du nombre de travailleurs mis à pied. Qu'on considère par exemple les entreprises dont les employés ont pu sans trop de problèmes faire du télétravail durant les premiers mois de l'état d'urgence sanitaire, disons de petites et moyennes entreprises œuvrant dans le domaine de l'informatique : que se passera-t-il quand leurs principaux clients, qui sont des entreprises, devront fermer leurs portes ou réduire leurs activités en raison du brusque ralentissement de l'activité économique ? Les employés de ces entreprises seront eux aussi progressivement mis à pied, et peut-être un jour ces entreprises décideront-elles d'interrompre leurs activités ou même de fermer leurs portes, afin de ne pas poursuivre des activités déficitaires ; ce qui aura forcément des effets sur les autres entreprises qui n'auront pas encore cessé leurs activités, et qui ont pour clients ces entreprises d'informatique ou leurs employés ; ce qui aura bien entendu des répercussions sur l'activité économique d'autres entreprises ; etc.

À partir de ce point, imaginons deux scénarios : l'un optimiste, l'autre pessimiste.

Le scénario optimiste se résume ainsi : les gouvernements canadiens et québécois, en assouplissant les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi et en créant des programmes d'aide aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à cette dernière, réussiront à offrir une aide financière suffisante aux millions de nouveaux chômeurs, ce qui leur permettra de ne pas tomber dans la misère aussi longtemps que durera la pandémie ; et, en créant des programmes d'aide financière aux entreprises menacées de faillite, permettront à ces dernières de survivre à la période de paralysie économique qui accompagnera la pandémie. Les revenus en impôts et en taxes des deux paliers de gouvernements diminueront considérablement durant cette période, alors que leurs dépenses augmenteront de manière significative, d'autant plus qu'il aura fallu dépenser de grandes sommes d'argent pour garder sur le pied de guerre tout le système de santé pendant quelques mois, que ce soit pour acquérir du matériel médical (de nouveaux lits d'hôpital, des respirateurs artificiels et des ventilateurs très coûteux, par exemple), pour payer aux médecins les actes médicaux accomplis à distance, pour rémunérer le personnel médical retraité qu'on a appelé en renfort, ou pour financer une campagne de dépistage massif de la population. Autrement dit, ils feront un déficit, dont l'importance dépendra du nombre de mois que durera l'état d'urgence sanitaire. Supposons aussi que les banques, bien que fragilisées par cette période de paralysie économique, ne fassent pas faillite ou n'aient pas besoin d'être renflouées par l'État pour éviter la faillite. En pareilles circonstances, il est probable que l'État, après avoir mis fin aux programmes d'aide créés à l'occasion de la pandémie, voudra à la fois alléger le fardeau fiscal des entreprises pour relancer l'économie, et renflouer ses coffres ; et ce, aux dépens des particuliers, en tentant d'accroître ses revenus grâce à l'augmentation des impôts sur le revenu, à l'augmentation des taxes sur la consommation qui existent déjà, ou à la création de nouvelles taxes de cette espèce et de nouveaux frais pour avoir accès à l'éducation supérieure ou à des

soins de santé ; et en essayant de diminuer les dépenses liées au système d'éducation et au système de santé, en se désengageant de ce qui a relevé jusqu'à maintenant de l'État pour le céder dans une certaine mesure au secteur privé, en repoussant l'âge de la retraite, et en rendant plus sévères les conditions d'accès à l'assurance-emploi et à l'aide financière de dernier recours, tout en réduisant les prestations ou en cessant de les indexer au coût de la vie. Le fait que ces politiques puissent en fait nuire à la relance de l'économie et, du même coup, nuire aux finances des gouvernements canadiens et québécois, ne signifient pas qu'on ne les adoptera pas, comme en témoignent les politiques d'austérité adoptées dans de nombreux pays suite à la crise économique qui a commencé en 2008. Et comme à la pénurie de main-d'œuvre que nous connaissions il y a à peine quelques semaines, se substituera une pénurie d'emplois, la situation sera aggravée par le fait que les grandes entreprises pourront imposer aux candidats qui répondent à leurs offres d'emplois des salaires souvent plus bas que ceux que nous connaissions jusqu'à très récemment et en mettant la hache dans les avantages sociaux, au point de s'en tenir parfois au strict minimum, à savoir les normes du travail (que l'État pourrait d'ailleurs décider d'assouplir pour redonner confiance aux investisseurs et donner un coup de main aux entreprises), sous prétexte que les travailleurs ne manquent pas et que les emplois qu'elles offrent trouveront vite preneurs, et aussi que la situation économique déplorable ne leur permet pas de leur offrir davantage. Ce qui veut dire que de nombreuses personnes gagneront à peine de quoi vivre, alors que d'autres ne pourront même pas en dire autant, et devront avoir recours à l'assurance-emploi ou à l'aide de dernier recours, si elles y sont admissibles, le tout pour obtenir des prestations qui souvent ne seront pas suffisantes pour se nourrir et se loger. Quant aux personnes qui ne peuvent même pas avoir accès à ces formes d'aide financière, elles deviendront des sans-abris et dépendront de la charité pour trouver de quoi se nourrir tous les jours et un toit sous lequel dormir toutes les nuits. Il est inutile de dire, dans ces circonstances, que ceux qui ont la chance d'avoir un emploi devront souvent se tuer à l'ouvrage pour le garder, en obtenant en échange à peine de quoi subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, manquant parfois d'argent pour s'acheter régulièrement de la viande, des fruits et des légumes frais ; que ceux qui dépendront de l'assurance-emploi et de l'aide de dernier recours devront consentir, bon gré, mal gré, à toutes sortes de privations susceptibles de miner peu à peu leur santé et même de les rendre malades, alors même que les soins de santé seront moins accessibles et que le système de santé public sera en train de se désagréger ; et que les autres mourront parfois de faim ou de froid, s'ils ne se suicident pas pour mettre un terme à la misère à laquelle ils sont réduits. Voilà donc pour le scénario optimiste.

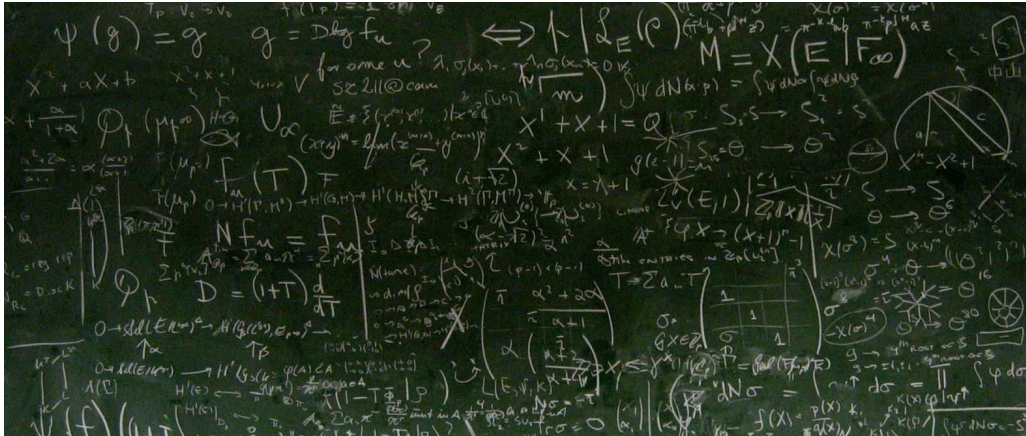
Passons maintenant au scénario pessimiste, qui consiste en ceci : la pandémie et l'état d'urgence sanitaire se prolongeant, et le nombre de chômeurs et d'entreprises dépendant de l'aide offerte par l'État pour passer à travers la crise ne cessant d'augmenter, les gouvernements canadiens et québécois – privés d'une partie considérable de leurs revenus provenant des taxes et des impôts, et devant dépenser d'importantes sommes d'argent dans le domaine de

la santé – en viennent à ne plus disposer des fonds nécessaires pour les soutenir. Il ne s'agit pas de dire que l'État cessera tout d'un coup, comme s'il n'avait pas vu la chose venir, de soutenir tous les chômeurs et toutes les entreprises en difficulté. Plutôt, au fur et à mesure que les ressources financières de l'État se feront de plus en plus rares, le nombre de chômeurs et d'entreprises auxquels il pourra venir en aide diminuera. Pour les chômeurs, cela signifie qu'ils se retrouveront réduits à la pauvreté et à la misère, avec les mêmes conséquences qui ont été décrites dans le scénario optimiste, à la différence que cela se produirait alors que la pandémie et l'état d'urgence sanitaire dureraient toujours, ce qui pourrait aggraver la situation. En effet, la pauvreté et la misère ne manqueraient pas d'affaiblir ces personnes et de les rendre plus vulnérables en cas d'infection, ce qui pourrait augmenter le nombre d'hospitalisations et aussi le taux de mortalité, si l'on a raison de craindre que le système de santé soit débordé, surtout dans un contexte où l'État pourrait difficilement déboursier des sommes d'argent supplémentaires pour augmenter encore le nombre de lits disponibles et soigner simultanément un plus grand nombre de malades, comme il lui serait déjà difficile de continuer de garder opérationnel le système de santé, à moins que les professionnels de la santé, vraisemblablement surmenés, consentent à des diminutions de salaire ou à d'autres formes d'exploitation, ou à moins qu'on ne les leur impose, en raison de l'état d'urgence sanitaire. Même dans l'hypothèse où la pauvreté et la misère croissantes n'auraient pas pour effet d'aggraver la pandémie et la pression exercée sur le système de santé, elles pourraient, comme on l'a vu dans le scénario optimiste, provoquer chez toutes ces personnes pauvres ou misérables une détérioration de la santé, des maladies, des décès et des suicides en quantité non négligeable, pendant la pandémie et l'état d'urgence sanitaire, ou au cours des années qui suivraient.

Ajoutons à cela que les banques pourraient éprouver d'importantes difficultés s'il leur était impossible d'obtenir le remboursement de leurs créances auprès des particuliers (principalement les hypothèques et les prêts étudiants) et des entrepreneurs aussi longtemps que durera l'état d'urgence sanitaire, et aussi après la fin de cet état d'urgence sanitaire, en raison de la situation lamentable de l'économie, du taux de chômage très élevé et de la faillite de tous les particuliers et de toutes les entreprises, petites ou grandes, que l'État ne pourrait plus soutenir, et qui n'auraient plus ou presque plus de revenus. Ainsi pourrait-on voir des banques faire faillite comme cela s'est produit pendant la crise des subprimes, ce qui voudrait dire que les placements des particuliers et l'argent déposés dans des comptes de transactions ou d'épargne s'envoleraient en fumée, et que de nombreuses entreprises connaîtraient un sort semblable, avec tous les effets désastreux que cela aurait pour les personnes directement concernées, mais aussi sur l'économie en général : baisse de la consommation, faillite de nouvelles entreprises, augmentation du taux de chômage (et aussi de la pauvreté et de la misère), baisse des revenus de l'État, etc. Et l'intervention de l'État, qui déciderait de renflouer les banques ou de les autoriser à s'approprier une partie de l'argent des dépositaires ou de ceux qui ont des placements, ne ferait que de déplacer le problème ou, dans le meilleur des cas, que de le retarder ou de l'atténuer, ce qui

pourrait rendre plus difficile à l'État d'assumer le service de la dette publique et de ne pas faire un défaut de paiement (ce qu'il essaierait de faire en cherchant à diminuer de beaucoup ses dépenses les plus importantes, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et des transports, ce qui aurait encore des effets néfastes sur l'économie), et aux particuliers et aux entreprises qui ne sont pas encore ruinés de rembourser leurs dettes auprès des banques. On pourrait donc voir se produire, dans ce contexte, une grave crise économique de laquelle il ne serait pas facile de sortir, qui entraînerait une dégradation généralisée de la qualité de vie de la majorité de la population, de même que des morts, sans compter une dissolution progressive de l'ordre social tel que nous le connaissons, ce qui ne voudrait certainement pas dire qu'il naîtrait de ces cendres un autre ordre social plus juste et plus équitable envers les travailleurs.

On dira peut-être que ce scénario pessimiste est tout à fait outré. Mais qu'on veuille bien faire un petit effort de mémoire pour se souvenir ce qui s'est passé, dans différents pays, pendant la crise économique qui a commencé en 2008, et un petit effort de réflexion pour comparer cette crise avec la situation actuelle, en se demandant par exemple s'il est alors arrivé à beaucoup d'endroits de voir doubler le nombre de chômeurs en l'espace d'une semaine, et d'assister à une réduction aussi radicale et aussi rapide de l'activité économique. Par conséquent quelque chose de semblable pourrait se produire si l'état d'urgence sanitaire dure tant soit peu. Et même si ce n'est pas le cas, le scénario dit optimiste suffirait tout de même à éveiller notre méfiance à l'égard des mesures prises pour ralentir la propagation du virus, et dont les effets pourraient être pires et plus durables que le mal qu'on s'efforce de combattre grâce à elles, notamment en causant plus de morts et en détruisant plus de vies que les présentes mesures permettraient d'en éviter ou d'en sauver.



2. La priorité : sauver des vies (suite)

5 septembre 2020

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis mes premières analyses (24 mars 2020) de la grande entreprise de sauvetage à laquelle nous assistons et participons, bon gré mal gré. Et pourtant notre principal objectif, en tant que société, demeure le même : sauver des vies. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'est pas possible de poursuivre ces analyses, puisqu'une situation, du seul fait qu'elle dure, n'est plus tout à fait la même, et peut avoir d'autres effets.

Il est vrai que le confinement a pris fin depuis quelques mois déjà. Mais l'état d'urgence sanitaire continue d'être prolongé tous les quatorze jours, sans qu'on envisage d'y mettre fin. Le virus continue de circuler, nous dit-on. Qu'importe qu'il n'y ait presque plus de décès. L'augmentation des cas de contamination montrerait qu'il continue d'agir dans l'ombre, sournoisement, insidieusement, et qu'il attendrait que nous baissions notre garde pour nous planter un couteau dans le dos, pour dire les choses à la manière du directeur national de la Santé publique du Québec. Ainsi, les consignes émises par la Santé publique (le lavage fréquent des mains, le fameux deux mètres de distance entre personnes qui n'habitent pas à la même adresse et le port obligatoire du cache-binette dans les lieux publics) sont toujours d'actualité et doivent être rigoureusement appliquées. Ainsi, avec l'approche de l'automne et de l'hiver et la crainte d'une deuxième vague, le spectre d'un nouveau confinement, qu'on dit cette fois-ci régional, nous hante. Mais la fin justifie les moyens : car il s'agit, encore une fois, de sauver des vies.

Nous savons maintenant – nous le savons par expérience, et les autorités sanitaires et politiques, de même que les médias, ne cessent de nous le répéter –

que l'état d'urgence sanitaire ne prendra pas fin demain la veille. Nous connaissons aussi mieux les effets que le prolongement de cet état d'urgence a sur notre vie, et les effets qu'il est susceptible d'avoir dans le futur. C'est pourquoi il est grand temps de prendre en considération, dans notre évaluation de la situation actuelle et de la situation à venir, les effets de cet état d'urgence sur notre qualité de vie, ce qui ne veut pas dire que nous ne tenterons pas de quantifier ces effets pour pouvoir les mettre dans la balance, et les comparer aux vies qu'on sauve ou prétend sauver grâce au maintien de cet état d'urgence. Ce que se gardent bien de faire les autorités politiques et sanitaires, qui ne font que compter les vies qui auraient été perdues et celles qui auraient été sauvées, sans tenir des aspects qualitatifs de cette question. C'est certainement là une limite importante de la science dont elles se targuent. Car vivre, ce n'est pas seulement être en vie et ne pas être mort. Car la vie de l'individu bien portant et libre est plus riche, est plus agréable et a donc plus de valeur que la vie du malade alité et du prisonnier. S'il en était autrement, on ne prendrait pas des précautions pour rester en santé et on commettrait des crimes sans craindre les conséquences.

Survolons rapidement les effets de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur ce que nous pouvions et ne pouvions plus faire, et ce que nous étions obligés de faire, à un moment ou un autre :

- recommandation de rester à la maison aussi souvent que possible, et de ne sortir que pour aller prendre l'air et faire un peu d'exercice, pour aller au supermarché et – si l'on fait partie des services essentiels – au travail ;
- interdiction pour les résidents des centres d'hébergement de soins de longue durée et des maisons de retraités de recevoir des visiteurs et même d'aller à l'extérieur ;
- interdiction des rassemblements intérieurs ou extérieurs (plus d'une personne), sauf s'il s'agit de personnes qui habitent à la même adresse ;
- fermeture de la plupart des centres de garde, de toutes les écoles primaires et secondaires, de tous les cégeps et de toutes les universités ;
- obligation de faire du télétravail tout en s'occupant des enfants, et même en assumant une partie de l'éducation qui était jusqu'alors assumée par les écoles ;
- obligation de suivre et de donner des cours à distance, dans les cégeps et les universités, ce qui revient à nier l'importance des milieux collégiaux et universitaires dans l'éducation des jeunes ;
- fermeture des salles de spectacles, des cinémas, des salles d'entraînement, des complexes sportifs, des piscines, des bibliothèques, des bars et des restaurants (sauf pour les livraisons et les plats à emporter) ;
- interdiction d'avoir des relations sexuelles avec une personne qui n'habite pas à la même adresse, même s'il s'agit de partenaires sexuels réguliers ;

- recommandation de préconiser les activités sexuelles solitaires et, si le besoin devient trop impérieux, d'éviter de s'embrasser et de porter le masque ou le couvre-binette pendant l'acte ;
- interdiction d'entrer dans certaines régions du Québec ou provinces du Canada, ou d'en sortir ;
- interdiction de voyager à l'étranger, sauf pour des cas de nécessité absolue et, après, forte recommandation de ne pas voyager à l'étranger ;
- autorisation d'accueillir chez soi, à l'extérieur puis à l'intérieur, dix personnes habitant au plus à trois adresses différentes, pourvu que les règles de distanciation sociale soient respectées ;
- obligation de porter un masque ou un cache-binette dans les transports en commun et dans les lieux publics fermés ;
- réouverture des salles à manger des restaurants, pourvu qu'on respecte la distanciation sociale et, plus tard, qu'on porte un masque pour rejoindre sa place ;
- réouverture des bars, pourvu qu'on respecte la distanciation sociale, qu'on porte un masque pour rejoindre sa place, et qu'on ne danse pas, entre autres ;
- mise en place de mesures sanitaires rigoureuses (on assiste parfois à une sorte de surenchère) dans tous les lieux publics faisant l'objet d'une réouverture, comme les salles de spectacles, les complexes sportifs et les centres d'entraînement, les bibliothèques, les écoles, les cégeps et les universités, etc.

À toutes ces mesures qui ont appauvri ou continuent d'appauvrir notre vie, qui nous privent de ce qui fait l'agrément de la vie, qui ont empêché les proches et les amis de se rencontrer, qui imposent la solitude et même l'isolement, qui ont cultivé la peur à l'égard de ses concitoyens (en tant que vecteurs possibles du Virus), qui continuent d'entraver les rapports sociaux, qui sont un obstacle à l'éducation, à la culture, aux sports, aux festivités et aux voyages, qui restreignent la liberté de mouvement et qui exigent souvent qu'on planifie même les activités les plus simples, à toutes ces mesures, dis-je, il faut ajouter la peur que les autorités et les médias ont instillée et continuent d'instiller, et qui non seulement empêche de nombreuses personnes de faire telle ou telle chose qu'elles aimeraient faire, ou gâche le plaisir qu'elles pourraient y prendre, mais qui aussi empoisonne leur existence ; car il y a eu et continue d'y avoir des obsédés du virus, qui sont littéralement sous l'empire de la peur. À cela s'ajoute aussi le fait que toutes les mesures sanitaires – qu'on les trouve adéquates, exagérées ou inutiles – peuvent gâcher le plaisir qu'on pourrait prendre à telle ou telle activité désormais autorisée, et ont même un effet dissuasif. À cela s'ajoute l'anxiété de tous les travailleurs qui ont ou qui pourraient perdre leur emploi en raison des mesures prises pour ralentir la propagation du Virus, et qui savent que la prestation d'urgence ne durera pas toujours, qu'ils ne seront pas indéfiniment éligibles à l'assurance-emploi, et qui parfois s'abstiennent de faire telle ou telle chose dont ils pourraient avoir envie,

pour économiser et parer, autant que faire se peut, à toute éventualité. À cela s'ajoute aussi l'anxiété des petits entrepreneurs, qui ont dû fermer leurs portes pour respecter les consignes de la santé publique, qui peinent à rentabiliser leurs affaires après le déconfinement, et qui pourraient se voir dans l'obligation, dans un futur rapproché, de fermer leurs portes pour de bon, et de se retrouver à chercher un emploi, en concurrence avec tous les chômeurs. Etc.

Tentons maintenant de quantifier cette perte en qualité de vie, cet appauvrissement de la vie et cette raréfaction de la joie, pour les comparer aux vies qu'auraient permis de sauver les mesures prises par les autorités pour ralentir la propagation du Virus.

Cela s'avère difficile, pour autant qu'on y réfléchisse un peu : la manière dont les facteurs énumérés plus haut affecte la vie des individus varie grandement selon les personnes, et varie aussi pour une même personne au fur et à mesure que le temps passe et que les facteurs se modifient et se combinent. Supposons donc, à titre indicatif, que nous vivons à 70 % en moyenne depuis le début de l'état d'urgence sanitaire (même si, en ce qui me concerne personnellement, je dirais plutôt 60 % ou même 50 %), et qu'il y a donc une perte de vie de 30 %. Car il s'agit seulement ici d'avoir un pourcentage pour réaliser un calcul du nombre de vies perdues en raison de l'état d'urgence sanitaire. Pour que ce calcul ait une véritable valeur, il faudrait que nous répondions avec rigueur à la question que je viens de poser, et que nous trouvions une manière de collecter ces réponses, malgré toutes les difficultés que cela implique. Cependant, précisons que ce pourcentage n'est nullement exagéré, compte tenu de l'ennui, du raz-le-bol et des crises de nerf dont sont parfois atteintes mêmes les personnes qui croient que ces mesures sont tout à fait légitimes et même indispensables.

Ceci dit, procédons.

L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré à la mi-mars, cela fait presque six mois que nous vivons dans ces conditions pour le moins dire déplaisantes. Et selon l'Institut de la statistique du Québec, la population du Québec était de 8 484 965 personnes en juillet 2019. Quant à l'espérance de vie, elle est de 82,5 ans.

Nous avons donc toutes les données nécessaires pour faire cet exemple de calcul, lequel pourra être complexifié, comme nous verrons.

Nombre de vies perdues (np) : ?

Coefficient de vie perdue (v) : 30 %

Temps écoulé depuis le début de l'état d'urgence sanitaire (t) : 0,5 an

Population du Québec (p) : 8 484 965 personnes

Espérance de vie (e) : 82,5 ans

$$np = \frac{v \cdot t \cdot p}{e}$$

$$np = \frac{30\% \cdot 0,5 \text{ an} \cdot 8\,484\,965 \text{ personnes}}{82,5 \text{ ans}}$$

$$np = 15\,427,209\,0909 \text{ personnes}$$

D'après cet exemple de calcul, l'équivalent de 15 427 vies humaines auraient été perdues des suites de l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars. Et même si personne n'est mort à strictement parler, cette perte de vies n'en est pas moins réelle. Le fait qu'il n'est pas possible de récupérer le temps perdu et gâché est une conséquence aussi inéluctable de la mortalité des êtres humains, que l'impossibilité de ressusciter les morts.

Cela est beaucoup plus que le nombre de décès, si on en croit les statistiques officielles, qui auraient été causés par le virus, à savoir 5 769 en date du 4 septembre 2020. Si on croit que le virus, malgré toutes les mesures prises pour contrer sa propagation, s'est avéré dévastateur pour la population québécoise, force est de reconnaître que ces mesures se sont avérées 2,67 fois plus dévastatrices. Et si se prolonge la tendance selon laquelle très peu de décès sont enregistrés depuis déjà quelques mois, cet écart augmentera rapidement – devrait-on dire de manière exponentielle ? –, d'autant que plus l'état d'urgence dure, plus ses effets sur les personnes et sur les milieux de vie s'aggravent, surtout si on reconfiner certaines parties du Québec cet automne ou cet hiver, ce qui ne manquera pas de rendre la vie des Québécois encore plus insatisfaisante, pénible, triste, voire misérable. Et je ne parle même pas de ce qui se produirait si on distinguait les décès causés par le virus seulement, des décès dus à la comorbidité, à des traitements inappropriés et à la dégradation des soins donnés aux personnes les plus vulnérables en raison de la panique causée par la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Mais ne nous égarons pas : il ne s'agit pas tant de comparer les pertes de vies dues aux mesures prises pour contrer la propagation du virus avec les décès causés par le virus lui-même, que de les comparer avec les vies que ces mesures auraient permises de sauver au Québec. À ce sujet, il faut se fier aux modélisations faites par les experts en santé publique, qui affirment, selon les médias, que plusieurs dizaines de milliers de vies auraient été sauvées grâce à

ces mesures, ce qui est fort vague. Soyons néanmoins généreux : comme nous sommes maintenant en septembre, faisons la supposition que ces mesures ont permis de sauver 100 000 vies au Québec. Ce qui voudrait dire, à première vue, qu'elles auraient permis de sauver 6,48 fois plus de vies qu'elles n'en ont fait perdre, selon mon exemple de calcul. Voilà qui devrait me clouer le bec !

Réfléchissons : si dans l'exemple de calcul plus haut, nous avons calculé le total d'années de vie perdues pour le diviser par l'espérance de vie, fait-il sens de compter chaque décès comme une vie, sans tenir compte du fait que les personnes décédées, bien loin d'être des poupons, étaient très majoritairement des personnes âgées ? Ne serait-il pas plus rigoureux, pour ne pas comparer des pommes avec des oranges, de calculer le nombre moyen d'années de vie sauvées, en soustrayant de l'espérance de vie l'âge médian des personnes qui seraient mortes sans l'adoption des mesures pour ralentir la propagation du Virus, en multipliant la différence par le nombre de personnes sauvées, et en divisant ensuite le produit par l'espérance de vie ? Et n'aurait-il pas fallu, précédemment, quand nous avons fait la comparaison avec le nombre de décès attribués au virus, faire le même genre de calcul, ce qui aurait agrandi considérablement l'écart ?

Prenons d'abord connaissance de la répartition des personnes décédées dans les différents groupes d'âge, à partir des statistiques rendues disponibles par l'INSPQ (4 septembre 2020).

Groupe d'âge	Nombre de décès	Pourcentage
0-9 ans	0	0,00 %
10-19 ans	1	0,02 %
20-29 ans	3	0,05 %
30-39 ans	6	0,10 %
40-49 ans	20	0,35 %
50-59 ans	109	1,89 %
60-69 ans	350	6,07 %
70-79 ans	1 033	17,91 %
80-89 ans	2 313	40,09 %
90 ans et plus	1 934	33,52 %
Total	5 769	100,00 %

Pour tenir compte des avertissements de la Santé publique qui nous dit que le virus ne menace pas seulement les aînés, mais est aussi dangereux pour les plus jeunes, fixons l'âge médian des personnes dont les vies auraient été sauvées à 75 ans, soit au moins 5 ans de moins que l'âge médian des personnes qui seraient jusqu'à maintenant mortes de la COVID-19 au Québec et ailleurs dans le monde.

Nombre de vies sauvées (ns) : ?

Espérance de vie (e) : 82,5 ans

Âge médian des personnes dont la vie aurait été sauvée (a) : 75 ans

Nombre de personnes dont la vie aurait été sauvée (p) : 100 000 personnes

$$ns = \frac{(e - a) \cdot p}{e}$$

$$ns = \frac{(82,5 \text{ ans} - 75 \text{ ans}) \cdot 100000 \text{ personnes}}{82,5 \text{ ans}}$$

$$ns = 9090,90909091 \text{ personnes}$$

Il y aurait donc, selon ce calcul, environ 1,70 fois moins de vies sauvées grâce aux mesures de lutte contre la propagation, que de vies perdues à cause de ces mesures, la différence étant quant à elle de 6336 vies, ce qui n'est pas rien, ce qui est même plus que le nombre de décès attribués, à tort ou à raison, au virus depuis le mois de mars. Et il n'y a pas lieu de croire que cet écart diminuera avec le temps, pour les raisons qu'on a dites plus haut, bien au contraire. Car plus l'état d'urgence sanitaire durera, plus la vie des Québécois deviendra ennuyeuse, pénible, triste, voire misérable ; et plus elle le sera après la fin de l'état d'urgence, compte tenu des ravages économiques, sociaux, culturels et politiques qu'il a causés et qui se feront encore sentir dans des années ou dans quelques décennies. Autrement dit, le nombre de vies perdues (au sens où nous l'entendons dans cet exemple de calcul) en raison de l'état d'urgence sanitaire est largement sous-estimé, et l'écart avec les vies prétendument sauvées grâce aux mesures prises dans le cadre de cet état d'urgence risque de s'accroître, surtout si le virus ne recommence pas à causer des décès cet automne et cet hiver, ce qu'on aurait tort d'attribuer à l'efficacité des mesures actuellement en vigueur et qu'on pourrait adopter dans quelques semaines ou dans quelques mois, puisque le virus ne manquait pas, si on en croit les statistiques officielles, de causer des morts l'hiver et le printemps dernier malgré le confinement, parfois strict, en vigueur dans de nombreux États.

Notons que nous avons concédé à l'adversaire, dans nos calculs comparatifs, tout ce qui pouvait lui être favorable, pour qu'il ne trouve pas à redire, du moins sur ce point. Et pourtant il y a beaucoup plus de vies qui auraient été perdues en raison de l'état d'urgence sanitaire, qu'il y a de vies qui auraient été sauvées grâce ce même état d'urgence. En réalité, l'écart est probablement encore plus grand. Si l'adversaire refuse de prendre en considération les nouveaux paramètres ici proposés pour faire ses calculs, il montre qu'il n'accorde de l'importance qu'aux vies qui seraient perdues à cause du virus, et que les vies perdues pour d'autres raisons ne lui importent guère.

Les raisons d'une telle préférence mériteraient d'être tirées au clair. Mais ce n'est pas notre objet ici et maintenant.

Disons seulement que les modélisateurs rendraient un grand service aux Québécois s'ils voulaient, dans leurs scénarios et dans leurs projections, montrer les deux côtés de la médaille. Peut-être diront-ils que les paramètres dont je leur demande de tenir compte sont très subjectifs, qu'il n'est pas possible de les mesurer objectivement, et que ce serait manquer de rigueur scientifique de les inclure dans leurs modèles mathématiques. À cela il faut répondre qu'on manquerait encore plus de rigueur en excluant ces paramètres, pourtant bien réels, dans ces modèles, qui seraient alors partiels, pour ne pas dire erronés. Ne sont-ce pas des facteurs dont la Santé publique reconnaît l'importance, notamment en mettant en place des services de soutien pour les personnes qui souffrent de dépression, d'anxiété et de troubles de santé mentale (qui ne sauraient s'expliquer seulement par la peur du virus, mais qui sont aussi attribuables à la distanciation sociale et au confinement), sans compter les problèmes de consommation d'alcool et de drogues fortes, et les actes de violence commis dans les familles pendant le confinement ? En faire fi ne reviendrait-il pas à concevoir, à partir de principes bornés et biaisés, des modèles partiels, partiiaux, voire erronés ? Ne serait-ce pas, pour les modélisateurs qui influencent grandement nos politiques sanitaires, se confiner dans des routines de modélisation ?

Par contre, si certains modélisateurs se montraient ouverts à mes idées, j'insiste sur la difficulté d'établir un coefficient de vie perdue qui sera une des données fondamentales à partir desquelles ils feront leurs calculs. Car il faut se méfier des gens qui, dans les discours qu'ils tiennent aux autres et qu'ils se tiennent à eux-mêmes, minimisent les effets nuisibles de l'état d'urgence sanitaire sur leur vie ; tout comme il faut se méfier des gens qui les exagèrent.

Je propose aussi à ces modélisateurs de complexifier et de raffiner les exemples de calculs que je leur propose, par exemple en calculant, pour chaque groupe d'âge, le nombre d'années de vie perdues ; ce qu'on peut faire en soustrayant de l'espérance de vie l'âge moyen de chacun des huit premiers groupes d'âge (0 à 79 ans), en multipliant la différence par le nombre de personnes qui appartiendraient à ce groupe (en gardant les mêmes proportions, pour les 100 000 personnes sauvées, que celles des décès actuellement enregistrés), et en divisant le produit par l'espérance de vie.

Nombre de vies sauvées (ns) : ?

Espérance de vie (e) : 82,5 ans

Âge moyen des huit premiers groupes d'âge (g) : 4,5 ; 14,5 ; 24,5 ; 34,5 ; 44,5 ; 54,5 ; 64,5 ; 74,5

Décès évités pour les huit premiers groupes d'âge (d) : 0, 17, 52, 104, 347, 1 889, 6 067, 17 906

$$ns = \frac{(e - g) \cdot d}{e}$$

Après avoir répété l'opération pour chacun des huit premiers groupes d'âge et en avoir additionné les résultats, il faudrait faire le calcul autrement pour les deux derniers groupes d'âge (80 ans et plus), puisqu'il serait absurde de soustraire simplement de l'espérance de vie l'âge moyen de ces personnes, puisque le résultat étant alors négatif (l'âge moyen pour ces groupes d'âge est supérieur à l'espérance de vie), chaque personne sauvée contribuerait à diminuer le nombre d'années de vie sauvées. Accordons donc généreusement cinq et deux années de vie supplémentaires aux personnes appartenant respectivement aux groupes des 80-89 ans et des 90 ans et plus, ce à quoi il faudra multiplier le nombre de personnes sauvées (toujours en gardant les mêmes proportions que celles des décès enregistrés jusqu'à maintenant), pour enfin diviser par l'espérance de vie.

Nombre de vies sauvées (ns) : ?

Années de vie supplémentaires pour les deux derniers groupes d'âge (a) : 5 et 2,5 années

Décès évités pour les deux derniers groupes d'âge (d) : 40 094, 33 524 personnes

Espérance de vie (e) : 82,5 ans

$$ns = \frac{a \cdot d}{e}$$

Après avoir réalisé l'opération pour les deux derniers groupes d'âge et en avoir additionné les résultats ensemble et aux résultats de l'opération réalisée pour les premiers groupes d'âge, nous obtenons pour grand total 6777 vies sauvées, soit 2,28 fois moins que de vies perdues, selon notre précédent calcul, la différence étant quant à elle de 8650 vies, ce qui est beaucoup plus que le nombre de décès attribués au virus depuis le début de la crise sanitaire.

Je signale aux modélisateurs qu'il faudrait envisager de tenir compte du sexe des personnes sauvées (ou décédées) et de l'espérance de vie de chaque sexe, ainsi que de l'âge de chaque personne concernée, au lieu de l'âge moyen de chaque groupe d'âge, afin de faire un décompte comparatif plus précis des vies sauvées et des vies perdues. Comme le grand public n'a pas accès à des données aussi précises, je laisse aux modélisateurs le soin d'examiner si ces pistes sont intéressantes, même si j'ai l'impression que les résultats ne changeront pas sensiblement, l'écart étant tellement grand entre les termes comparés. Après tout, je ne suis pas modélisateur, et je n'ai pas l'intention d'entreprendre la formation universitaire nécessaire pour le devenir. Tout ce que je peux faire, c'est de demander aux modélisateurs qui pourraient s'inspirer de mes idées, de ne pas seulement publier les résultats de leurs calculs, mais de bien vouloir nous faire connaître leur démarche.

Pour conclure, je formule une objection contre cette manière de calculer et de comparer les vies perdues avec les vies sauvées, une objection qui en attaque

les principes mêmes. Même si on accepte la manière dont les calculs sont faits, l'idée même de ces calculs peut être rejetée au nom d'un partage équitable des pertes de vies. Pourquoi les personnes âgées, parmi lesquelles on trouve la majorité des décès, devraient-elles faire seules les frais de cette pandémie ? Ne serait-il pas beaucoup plus juste que ces pertes de vies soient réparties dans toute la collectivité ? Ne serait-ce pas un bel acte de solidarité ?

À cela je réponds que j'admets le principe de partage équitable des biens et des maux, mais en en tirant des conséquences différentes. À propos du partage des maux, je pose la question suivante : les personnes âgées ont-elles, quand elles étaient plus jeunes et à l'occasion d'une pandémie antérieure (la grippe de 1968, par exemple), été dans l'obligation de subir toutes sortes de mesures pour protéger la santé et la vie de leurs aînés, qui étaient plus vulnérables ? Une telle manière de « gérer » la pandémie n'a pas été envisagée à l'époque, et peut-être était-elle alors inenvisageable. Et on peut se demander si nos aînés, quand ils étaient plus jeunes, auraient accepté de bon cœur des mesures semblables que nous connaissons, qui les auraient empêchés de vivre et qui leur auraient empoisonné la vie. La preuve n'en est pas faite et, chose certaine, ils n'ont pas eu à subir ces mesures.

On répliquera peut-être que ce n'est pas une raison : ce n'est pas parce qu'on n'a pas demandé cet acte de solidarité à nos aînés qu'il n'est pas juste d'accomplir cet acte de solidarité aujourd'hui. Ce serait même un grand progrès moral. Au lieu de répéter les erreurs du passé, ne faut-il pas chercher à rendre nos sociétés plus justes et à accroître les biens et les protections dont peuvent bénéficier les personnes ?

Encore une fois, je suis d'accord avec le principe, mais j'en tire des conséquences différentes. Voilà qui me mène au partage équitable des biens, qui n'est guère compatible avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Effectivement, il a pour effet de priver partiellement la population québécoise, les plus jeunes aussi bien que les plus vieux, des libertés dont elle a bénéficié jusqu'à maintenant. À plus long terme, en raison du saccage économique, social et culturel qui résulte de la prolongation des mesures prises pour lutter contre le virus, nous qui sommes jeunes ou moins jeunes, devons subir toutes sortes de mesures d'austérité après la crise sanitaire, ou même avant la fin de celle-ci. Il est douteux que nous pourrions prendre notre retraite au même âge que nos aînés, et que les rentes dont nous bénéficierons seront comparables à celles qu'ils reçoivent actuellement. Il est douteux que nous pourrions bénéficier d'aussi bonnes conditions de travail. Il est douteux que nous ne deviendrons pas plus nombreux à tirer le diable par la queue, et même à ne pas être capables de joindre les deux bouts. Il est douteux qu'assez vite on ne changera pas pour le pire les conditions et les périodes d'admissibilité à l'assurance-emploi et à l'aide de dernier recours, de même que le montant des prestations. Il est douteux que les soins de santé accessibles dans le réseau public ne se dégraderont pas, qu'on ne leur appliquera pas avec radicalité la logique de l'utilisateur-payeur, et qu'ils ne seront pas en partie cédés au secteur privé. Il est douteux qu'on ne nous imposera pas de nouvelles taxes pour renflouer les coffres de l'État. Il est douteux que ceux qui feront des études universitaires

n'auront pas à s'endetter encore plus et à travailler encore plus pour payer leurs droits de scolarité. Il est douteux qu'ils auront encore la possibilité d'étudier des arts et des disciplines non professionnelles, soit qu'ils n'en auront pas les moyens, soit que les facultés et les départements chargés de l'enseignement de ces disciplines fermeront ou seront transformées. Etc.

Autrement dit, ce serait là non pas une manière de faire un partage équitable des biens et de les faire durer dans le temps, mais une manière très efficace de les faire disparaître et, ce faisant, d'accroître les maux ; ce dont il faudrait encore tenir compte dans le calcul que nous proposons de faire des vies perdues en raison de l'état d'urgence sanitaire qui se prolonge.



3. La ceinture et les bretelles

2 septembre 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, on nous dit que le fait de se laver régulièrement les mains ne dispense pas de garder ses distances sociales, et que le fait de garder ses distances sociales ne dispense pas de se laver régulièrement les mains. Ce sont des mesures qui, bien qu'elles réduisent le risque de transmission du Virus, ne sauraient suffire à elles seules. Elles sont cumulatives.

Depuis qu'on nous oblige à porter le cache-binette dans les lieux publics fermés, on nous dit que le fait de se conformer à cette obligation ne dispense pas de se laver régulièrement les mains et, autant que possible, de garder ses distances sociales. Inversement, le fait de se laver régulièrement les mains et de garder ses distances sociales ne dispense de porter le cache-binette dans les lieux publics fermés. Encore une fois, ce sont des mesures qui, bien qu'elles réduisent le risque de transmission de virus, ne sauraient suffire à elles seules. Elles sont cumulatives.

Maintenant que le gouvernement canadien signe des accords avec l'industrie pharmaceutique pour acquérir des dizaines de millions de doses de vaccin, on nous dit que ça ne sera peut-être pas le remède miraculeux qui mettra fin à la pandémie. Si bien qu'on nous dira probablement, après que la vaccination de la population aura commencé, que le fait d'avoir été vacciné ne dispense pas de se laver régulièrement les mains, de garder ses distances sociales et de porter le cache-binette dans les lieux publics fermés, et aussi d'être vacciné une autre fois. Inversement, on nous dira que le fait de se laver régulièrement les mains, de garder ses distances sociales, et de porter le cache-binette à l'intérieur des lieux publics fermés, ne dispense pas d'être vacciné une fois, deux fois ou trois fois, avec le même vaccin, ou un autre. Encore une fois, dira-t-on, ce sont des

mesures qui, bien qu'elles réduisent le risque de transmission du Virus, ne sauraient suffire à elles seules. Elles sont cumulatives.

Etc.



4. Nous sommes tous vulnérables

18 octobre 2020

Les autorités politiques et sanitaires, et aussi les médias, nous répètent ad nauseam que nous, qui sommes bien portants, jeunes ou un peu moins jeunes, devons penser à nos aînés ainsi qu'aux autres personnes vulnérables, et appliquer rigoureusement les mesures en vigueur pour ralentir la propagation du virus et protéger la santé des plus vulnérables.

Et les mêmes autorités enchaînent, après une courte pause : « *Mais même si vous êtes jeunes et en santé, vous êtes vous aussi vulnérables. Vous pouvez attraper le virus, avoir des symptômes, être malades, vous retrouver à l'hôpital, peut-être aux soins intensifs, et même mourir. Vous avez tort de vous penser invulnérables, de vous croire invincibles. Vous êtes tous et nous sommes tous vulnérables.* »

Sans doute a-t-on raison de ne pas vouloir insister seulement sur la vulnérabilité des personnes âgées. Sans doute a-t-on raison de dire que nous sommes tous vulnérables, même les plus jeunes et les plus en santé d'entre nous. Mais sans doute a-t-on tort de parler surtout de la vulnérabilité au virus, alors qu'il y a tant d'autres maladies qui non seulement continuent à faire des ravages depuis l'apparition du virus, mais qui en font de plus bel parce que nos forces sont canalisées dans la lutte contre le virus. Mais sans doute a-t-on aussi tort de mettre principalement l'emphase sur la vulnérabilité aux maladies, alors que nous sommes aussi vulnérables à la pauvreté et à la misère qui résultent des mesures prises pour lutter contre le virus. Mais sans doute a-t-on aussi tort de mettre l'accent sur les maux économiques qui résultent de ces mesures quand on ne se laisse pas aveugler par la lutte à mort contre le virus, alors que nous sommes pourtant tous vulnérables à de nombreux maux politiques, sociaux, moraux et culturels. Si bien que les autorités, les journalistes et les bien-

pensants, qui nous rebattent sans répit les oreilles avec notre vulnérabilité au virus, en fait sous-estiment gravement notre vulnérabilité. Ils ne voient même pas, ou se plaisent à ne pas même voir, la pointe de l'iceberg.

Ce sont donc là des vulnérabilités – effectives ou à venir – qu'il faudra esquisser.

Remarquons d'abord que les personnes qu'on dit particulièrement vulnérables au virus, principalement les personnes âgées, et plus particulièrement les résidents des CHSLD, n'ont pas toujours été vieilles et plus vulnérables que les autres groupes de personnes. Elles ont déjà été jeunes et bien portantes. Inversement, elles peuvent devenir encore plus vulnérables avec le temps et aussi en raison de la détérioration de leurs conditions de vie et des soins reçus.

L'attitude qui consiste à faire une priorité, et même une priorité absolue, de la protection des personnes actuellement âgées et plus vulnérables, n'est donc rien d'autre qu'une réaction émotionnelle et peu réfléchie. Pour ceux qui l'ont adoptée, il est scandaleux que les résidents des CHSLD et des RPA meurent par milliers, et ils sont prêts à accepter et vont même jusqu'à demander des mesures qui ont pour effet une dégradation rapide des conditions de vie de ceux qu'ils prétendent protéger, de même que des soins qu'on leur donne – ce qui peut évidemment entraîner une détérioration de leur état de santé et même des décès.

Par exemple :

- l'interdiction de recevoir des visiteurs ;
- l'interdiction d'aller à l'extérieur ;
- l'interdiction de socialiser avec les autres résidents ;
- la suspension des activités sociales ou physiques normalement organisées ;
- l'obligation de rester enfermé dans sa chambre ;
- l'isolement des personnes porteuses du virus (même quand elles sont asymptomatiques) dans des aires réservées à cet effet dans le même établissement, ou ailleurs, dans des hôpitaux ou des hôtels, où peuvent se trouver des malades (par définition symptomatiques) contagieux ;
- le confinement systématique des membres du personnel de soins ayant reçu un résultat de test positif, même s'ils sont asymptomatiques, sous prétexte d'empêcher la contagion, ce qui n'a pas manqué d'entraîner et ne manquera pas d'entraîner (si on fait la même chose) une pénurie de personnel et de soins, le surmenage et l'exploitation de ceux qui restent, et des démissions par centaines ou par milliers.

Ainsi est-il légitime de se demander dans quelle mesure toutes ces mesures ont aggravé et continueront d'aggraver la vulnérabilité (à toutes sortes de maux, et pas seulement au virus) des personnes plus vulnérables qu'on prétend justement protéger. Ainsi est-il légitime de se demander, comme d'autres l'ont déjà fait avant moi, quelle est la proportion des décès et des complications

attribués au virus qui ont été en fait causés par les mesures qui devaient justement entraver sa propagation.

Mais les résidents des CHSLD et des RPA ne sont pas les seuls à être vulnérables à la maladie ou à d'autres problèmes de santé. Qu'on considère maintenant que le report des consultations annuelles, des examens médicaux, des traitements ou même des chirurgies a pu rendre de nombreuses personnes plus vulnérables à des maladies sérieuses, qui sont responsables d'une partie considérable des décès au Québec (par exemple les maladies cardiovasculaires et les cancers). Peu importe la raison pour laquelle cela s'est produit : le redéploiement du personnel médical et des ressources matérielles pour faire la guerre au virus, le confinement systématique des médecins et des infirmières ayant été déclarés porteurs du virus sans avoir de symptômes, ou le fait d'avoir terrorisé la population pour qu'elle reste à la maison, dans le but de ralentir la propagation du virus, ce qui a eu pour effet que certains ont refusé d'aller à l'hôpital ou à la clinique, par crainte d'être infectés. Dans tous ces cas, on a rendu de nombreuses personnes plus vulnérables à divers maux, plus ou moins graves, connus ou inconnus des principaux intéressés. Et alors que le retard causé par la « première vague » n'a pas encore été repris, un phénomène semblable commence à se produire pour des raisons semblables lors de cette « deuxième vague », et aura de toute évidence des effets semblables.

Maintenant, pensons à plus long terme. Ceux d'entre nous qui sont déjà âgés, et qui ne succomberont pas d'une infection au virus ou des conséquences des mesures prises pour contrer sa propagation, continueront de vieillir, et leur santé continuera de se dégrader. Ceux d'entre nous qui sont jeunes ou moins jeunes, qui pour la très grande majorité ne succomberont pas d'une infection au virus, vieilliront aussi et finiront par devenir vieux, et leur santé ne manquera pas de se détériorer. Ainsi nous deviendrons tous, que nous soyons jeunes ou vieux maintenant, plus vulnérables aux maladies et aux problèmes de santé qui découlent du vieillissement. Cela est inévitable. Cela fait partie de la condition humaine, qu'il faut accepter.

Mais il y a d'autres facteurs qu'il ne nous faut pas accepter, et que nous devons essayer de contrecarrer. Je pense à toutes les conséquences économiques des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus et empêcher coûte que coûte les personnes les plus vulnérables de mourir d'une infection audit virus, et qui ne manqueront pas d'accroître le nombre de personnes vulnérables et la gravité de leur vulnérabilité :

- la dégradation des conditions de vie dans les CHSLD, qui résultera de la fermeture des commerces et des industries, des faillites qui en résulteront, des dépenses supplémentaires de l'État pour soutenir les chômeurs et les entrepreneurs, et de la baisse des revenus de l'État et de ses investissements dans les CHSLD ;
- la diminution du nombre de personnes qui auront réussi à économiser suffisamment pour payer leur séjour dans des résidences de personnes âgées privées, et y bénéficier de soins et de conditions de vie

supérieures à ceux qui seront offerts dans les CHSLD financés par l'État ;

- la dégradation générale des conditions de vie, ce qui veut dire que beaucoup d'entre nous vieilliront plus mal, et qu'ils deviendront plus vulnérables aux maladies en général, et aux maux qui se manifestent avec l'âge ;
- la disparition d'une retraite comme celle que connaissent actuellement nos aînés, soit qu'on reporte l'âge minimal de la retraite, soit que les pensions et les rentes publiques destinées aux retraités, dans le contexte de la grave crise économique qui se prépare, soient diminuées ou disparaissent, soit qu'il nous soit beaucoup plus difficile d'économiser pour notre retraite en raison des transformations prochaines du marché du travail, soit que les économies déjà faites pour notre retraite s'envolent en fumée, avec la dévaluation de la monnaie et l'effondrement partiel ou total du système bancaire et financier ;
- la diminution du budget de l'État consacré à la santé, qui résultera de cette crise économique, et qui aura pour effet l'extension du principe de l'utilisateur-payeur, la dégradation du système public de santé ou même la disparition ou la privatisation d'une partie des soins qui y sont offerts.

Bref, ceux d'entre nous qui souffrent déjà des maux de l'âge, et ceux d'entre nous qui en viendront à souffrir d'eux tôt ou tard, deviendront plus vulnérables à tous ces maux, en raison des mesures prises pour protéger par tous les moyens, et peu importe les conséquences, nos aînés qui sont plus vulnérables. Les plus âgés d'entre nous, qui ne seront pas les seuls à connaître la vulnérabilité, devraient s'opposer au fait qu'on les rende encore plus vulnérables sous prétexte de les protéger, et qu'on rende plus vulnérables qu'eux leurs cadets pour la même raison. Ceux d'entre nous qui sont jeunes ou moins âgés devraient comprendre qu'on les rendra beaucoup plus vulnérables que leurs aînés, au fur et à mesure qu'ils vieilliront, sous prétexte de protéger ces aînés ; et devraient réclamer qu'on prenne aussi en considération leur vulnérabilité à venir et leurs intérêts.

Faisons un pas de plus. Car en mettant l'emphase sur la vulnérabilité de certains ou de tous aux maladies et aux maux causés par le vieillissement, on sous-estime la complexité et la gravité de la situation. Car l'actuelle crise « sanitaire » est bien loin d'être simplement sanitaire. Elle est aussi économique, politique, sociale, culturelle et morale. Et elle est peut-être bien plus économique, politique, sociale, culturelle et morale, que sanitaire.

Je ne m'attarderai pas longuement à notre vulnérabilité aux maux économiques actuels et à venir. D'autres en ont déjà parlé, et moi aussi. Je signale seulement ces maux en vitesse, sans expliquer le pourquoi et le comment :

- l'inefficacité de la relance économique, dans un contexte où les sommes dépensées par l'État sont gaspillées en raison des mesures sanitaires qui

non seulement empêchent l'activité économique de reprendre, mais qui la détruisent aussi ;

- le déficit et l'accroissement de la dette de l'État, qui voit ses dépenses augmenter, ses revenus diminuer et les sommes d'argent empruntées augmenter ;
- l'adoption de politiques d'austérité draconiennes, dont les effets seront l'appauvrissement de la population, la dégradation des services publics et la dissolution du filet social ;
- la détérioration des routes, des autoroutes, des ponts, des transports en commun, du réseau ferroviaire, des infrastructures portuaires, des barrages hydroélectriques, et du réseau de distribution de l'électricité ;
- la faillite de nombreuses entreprises, principalement des PME ;
- la perte massive d'emplois, dont beaucoup ne seront pas remplacés de sitôt par des nouveaux emplois, sauf par des emplois minables et mal rémunérés, en moins grand nombre ;
- l'exploitation des travailleurs par les entreprises survivantes (dont on peut croire que ce seront souvent de grandes entreprises), les employés mécontents ou indociles pouvant facilement être remplacés par les nombreux chômeurs qui seront prêts à supporter n'importe quoi pour échapper à la misère ;
- des problèmes d'approvisionnement dans les secteurs alimentaire, vestimentaire, énergétique, métallurgique, mécanique, électronique et informatique ;
- etc.

On ne saurait donc parler simplement d'une récession économique, comme certains experts, politiciens et journalistes se plaisent à le faire. Il s'agira d'une crise économique au sens fort du terme, et peut-être même d'un véritable effondrement économique. Pour rien au monde nous ne devons sous-estimer la pauvreté et la misère auxquelles beaucoup d'entre nous seront exposés, et seront d'autant plus vulnérables, car contrairement à nos grands-parents ou arrière-grands-parents, nous n'aurons pas la possibilité d'effectuer un retour à la terre, parfaitement ignorants que nous sommes de l'agriculture et incapables de trouver suffisamment de terres fertiles ou de les défricher.

Mais venons-en aux maux politiques, sociaux, culturels et moraux auxquels nous sommes actuellement exposés, et auxquels les circonstances actuelles et futures nous rendent et continueront de nous rendre plus vulnérables. Chacun d'entre eux mériterait un développement pour qu'on en comprenne bien les causes et les effets, et la manière dont il se combine avec les autres maux. Pour l'instant, je me contenterai donc de les esquisser rapidement, en me proposant de traiter plus tard quelques-uns d'entre eux dans d'autres textes.

La peur du virus, qu'entretiennent et cultivent assidûment les autorités politiques et sanitaires et les journalistes, de même que la grande entreprise de moralisation devant convaincre l'ensemble de la population de faire de la

protection des personnes les plus vulnérables la priorité absolue, contribuent grandement à l'apparition ou à l'aggravation des maux suivants :

- l'octroi de pouvoirs considérables ou arbitraires au gouvernement et aux autorités sanitaires, qui multiplient les décrets et les arrêtés, et organisent à leur gré la vie en société et le comportement des individus ;
- la limitation, la suspension ou l'abolition de plusieurs de nos droits et libertés, comme le droit d'aller où nous voulons quand nous voulons, et de fréquenter qui nous voulons quand nous voulons comme nous le voulons, sans nous exposer à être dénoncés par nos concitoyens ou à recevoir une amende ;
- la destruction progressive de la sociabilité qui résulte de notre confinement dans l'activité professionnelle (souvent en télétravail) et la vie familiale, laquelle, à l'échelle individuelle, constitue une menace pour l'amitié et l'amour et, à l'échelle sociale, a pour effet la dissolution progressive du tissu social ;
- le risque, quand nous critiquons ouvertement les décisions prises par les autorités et le narratif des médias, d'être traînés publiquement dans la boue, d'être censurés, d'être menacés de renvoi par nos employeurs, et de nous exposer aux sanctions disciplinaires des associations professionnelles auxquelles nous sommes contraints d'appartenir pour exercer notre profession ;
- la multiplication et la modification continues des consignes, et l'obéissance et même le dressage qui en résultent et qui sont incompatibles avec l'attitude attendue d'un citoyen dans un État démocratique ;
- la mise en place graduelle d'une austérité morale qui rend notre existence ennuyeuse, qui encadre, dégrade ou interdit les célébrations, qui fait d'elles l'une des principales causes de la situation dans laquelle nous nous trouvons, et qui en viendra tôt ou tard à obtenir la disparition de nombreuses activités (la gastronomie, la discussion, la fête, le théâtre, la musique, les sports, etc.) et de nombreux lieux (les restaurants, les cafés, les bars, les salles de spectacle, les complexes sportifs, etc.) qui font l'agrément de la vie, pour ne conserver que ce qui est jugé essentiel ;
- l'augmentation de la criminalité, et plus particulièrement des crimes violents, à cause de la pauvreté et de la misère causées par les mesures prises par le Gouvernement sous prétexte de lutter contre la propagation du Virus, et à cause du fait que des personnes déjà instables, ou qui seraient saines d'esprit dans un autre contexte, « péteront les plombs » en raison du mode de vie très insatisfaisant qu'on nous impose ;
- la neutralisation de nombreuses disciplines intellectuelles qui contribuent à la formation de l'esprit critique, comme la philosophie, les sciences humaines et sociales et la littérature, qui ont besoin d'un milieu social pour produire leurs effets, qui supportent mal l'enseignement par

vidéoconférence, et qui peinent à rester vivantes sans une certaine atmosphère de liberté ;

- la vulnérabilité de nos institutions démocratiques et de toute notre civilisation du fait de la perte d'esprit critique et de vitalité, et de notre isolement, qui découlent de l'organisation actuelle de la vie et qui rendent plus difficile d'organiser la résistance à toutes les formes de propagande et de délire collectif dont sont ou pourraient être responsables les grands médias, et aux décisions opaques et contraires à nos intérêts susceptibles d'être prises par nos autorités, qui prennent un goût manifeste à l'autorité presque sans bornes qu'elles se sont elles-mêmes accordée depuis que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré ;
- etc.

Que faut-il conclure de ce florilège de maux qu'on considère secondaires, dont on parle très peu ou pas du tout, et que nos autorités, les grands médias et tous ceux qui ne jurent que par le narratif officiel de la pandémie actuelle ne considèrent pas comme des maux, et dans lesquels ils voient peut-être même des biens, comme l'anéantissement ou la neutralisation de la pensée critique, et comme la disparition de notre amour de la liberté et de ce qu'il nous reste encore de vitalité ?

Que nous avons grand tort de considérer presque exclusivement la vulnérabilité immédiate des personnes les plus vulnérables au virus, et d'être le plus souvent aveugles à tous les autres maux, actuels ou à venir, auxquels nous sommes tous vulnérables, et auxquels seront particulièrement vulnérables les plus jeunes d'entre nous et les générations futures.

Qu'il n'est pas criminel de relativiser la vulnérabilité des plus vulnérables au virus, mais qu'il est criminel de minimiser tous ces autres maux qui sévissent déjà ou qui séviront bien assez vite, et dont les conséquences sont incommensurablement plus graves et plus durables.

Que si beaucoup d'entre nous n'en viennent pas bientôt à ouvrir les yeux, à comprendre leurs intérêts, ceux de leurs concitoyens et ceux des générations à venir, à faire ce qu'il faut pour défendre leurs droits et leurs libertés et l'avenir des plus jeunes, et à lutter contre la prolifération de tous ces autres maux auxquels nous sommes vulnérables, nous aurons tôt fait de le regretter, si du moins nous disposons encore d'assez d'esprit critique et si nous ne sommes pas trop ramollis.

Que nos institutions, notre société et la civilisation à laquelle nous appartenons ne sont pas invulnérables et éternelles, qu'elles ne peuvent pas exister dans n'importe quelles conditions, et qu'un ordre social et politique bien pire pourrait naître de leurs cendres.



5. Mesures sanitaires et dressage (1) : omniprésence des mesures et répétition

26 octobre 2020

Mettons entre parenthèses la question de savoir si nos autorités politiques et sanitaires, par les mesures qu'elles décrètent pour ralentir la propagation du Virus, s'efforcent simplement et sincèrement de sauver des vies et de protéger la santé de la population, ou si elles profitent de l'occasion pour nous rendre encore plus dociles que nous ne l'étions déjà ; de savoir si ces autorités défendent ou croient défendre vraiment nos intérêts, ou si elles servent en fait leurs propres intérêts ou ceux d'autres organisations ou groupes de personnes ; de savoir si le virus est aussi dangereux, contagieux et difficile à vaincre qu'on le dit, ou s'il est comparable à une forte grippe saisonnière ; de savoir si le port du masque de procédure ou du cache-binette est efficace et inoffensif pour la santé, ou s'il est au contraire inefficace et même nuisible pour la santé ; de savoir si la distanciation sociale, le lavage répété des mains, le télétravail, l'enseignement par vidéoconférence, la fermeture des restaurants, des bars, des bibliothèques, des salles de spectacle et des complexes sportifs contribuent ou non à ralentir la propagation du Virus ; et enfin si cette deuxième vague est bien réelle, ou si elle est plutôt le produit des politiques de dépistage, des limites des tests PCR et du mauvais usage qu'on en fait, ainsi que de la manipulation des médias.

Ce qui m'intéresse ici, ce sont les effets nuisibles des mesures sanitaires pour notre liberté, indépendamment de leur efficacité pour ralentir la propagation du Virus et des intentions et des objectifs véritables de ceux qui nous gouvernent et qui organisent même notre vie et notre société dans le détail depuis le début de l'état d'urgence sanitaire. Car ces effets des mesures

sanitaires demeurent à peu de chose près les mêmes, que ces mesures soient justifiées ou non, et que les intentions et les objectifs de nos dirigeants soient louables ou non. Il en va ainsi de toutes les actions et de toutes les décisions humaines, qui peuvent avoir des effets nuisibles même quand elles ont des effets bénéfiques sur d'autres points, et indépendamment des bonnes intentions et des nobles objectifs de ceux qui les accomplissent ou qui les prennent.

L'employé qui doit travailler huit heures par jour et cinq jours par semaine pendant des décennies, qui doit se conformer à des procédures tatillonnes pour accomplir les tâches les plus simples, qui doit se soumettre à des suivis quotidiens de ses tâches et à une surveillance continue, qui doit obéir à son supérieur sans discuter, qui doit rester courtois avec les clients qui lui manquent de respect ou qui l'insultent, qui doit adhérer au code d'éthique que lui impose l'entreprise pour laquelle il travaille, et qui se voit dans l'obligation de se conformer à un code vestimentaire ou à porter un uniforme aux couleurs de son employeur (il y a quelques siècles, on aurait dit une livrée), en vient à devenir un simple exécutant dépourvu d'autonomie et même un valet bien stylé. Peu importe s'il contribue par son travail à la prospérité de la société ou non, si les services et les marchandises qu'il offre aux clients leur sont vraiment utiles ou non, s'il est rémunéré équitablement par son employeur ou non, s'il bénéficie d'avantages sociaux ou non, et si son patron lui impose ou croit lui imposer ces contraintes pour le bien de l'entreprise et de la société ou veut simplement l'asservir.

Et il en va de même pour nous tous, qui sommes assujettis à une foule de mesures sanitaires qui limitent ou anéantissent plusieurs de nos libertés, et ce, peu important leur efficacité ou leur inefficacité, leur légitimité ou leur illégitimité, et les motivations louables ou blâmables de ceux qui nous les imposent. Les causes ne consultent pas les intentions, les motivations et les objectifs des êtres humains avant de produire leurs effets.

Définition du dressage

Je précise maintenant ce que j'entends par dressage. On peut parler de dressage quand des contraintes sont intériorisées par nous ou par des spécimens de n'importe quelle espèce animale, et en viennent à produire des comportements qui se perpétuent par la force de l'habitude, l'adhésion à des règles et à une morale, ou la crainte du blâme ou du châtement qui punit un écart vis-à-vis de ces règles ou de cette morale. Ainsi un âne n'est pas bien dressé s'il faut lui donner la bastonnade pour qu'il daigne avancer après qu'on l'a chargé de son fardeau. Ainsi un chien de garde n'est pas bien dressé s'il faut l'exciter pour qu'il attaque les intrus. Ainsi un employé ou un valet n'est pas bien dressé s'il faut constamment le menacer de renvoi pour qu'il obéisse aux ordres qu'on lui donne.

Remarquons qu'il ne s'agit pas là d'une définition qui a la prétention de rendre compte du dressage dans toute sa complexité. Cette définition a seulement pour fonction d'orienter nos analyses de la situation actuelle, grâce auxquelles elle se précisera, se complexifiera et s'enrichira.

La journée d'un employé de bureau

Nous prenons l'autobus. Alors on nous demande de porter un cache-binette, sinon on nous en interdit l'entrée, même s'il est presque vide. Après quoi on nous fait entendre à plusieurs reprises des enregistrements nous rappelant que, conformément aux indications de la Santé publique, il est obligatoire de porter notre cache-binette durant tout le trajet et qu'il ne faut pas prendre l'autobus si nous avons des symptômes ou pour aller passer un test de dépistage. Des affiches collées à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus nous rappellent elles aussi constamment les consignes de la Santé publique.

Nous voilà arrivés au travail. À l'entrée, des affiches nous rappellent qu'il est obligatoire de mettre notre cache-binette et de nous désinfecter les mains avant d'entrer, qu'il nous faut autant que possible ne pas nous approcher à moins de deux mètres de nos collègues ou des clients, qu'il faut tousser dans notre coude, que nous devons rester à la maison si nous avons des symptômes, et qu'il nous faut circuler en suivant les flèches qui sont sur le plancher et respecter la capacité maximale des ascenseurs. Masqué et à l'abri derrière un panneau de plexiglas, un agent de sécurité scrute ses écrans pour s'assurer que tous se conforment rigoureusement à ces règles. Si nous sommes chanceux, nous pouvons enlever notre cache-binette quand nous arrivons à notre bureau. Si nous sommes moins chanceux, nous devons le porter toute la journée.

Voici venu le temps de la pause de l'avant-midi. Soit nous restons à notre bureau, soit nous allons à l'extérieur. Si nous optons pour la deuxième possibilité, nous devons – à la sortie comme au retour – nous plier à nouveau à toutes ces règles et nous exposer aux sollicitations des affiches placardées sur tous les murs, toutes les portes et toutes les vitres.

Notre travail est ennuyant et même assommant. Une réunion par vidéoconférence qui n'en finit plus de finir, et dont il n'est sorti presque rien ! Il nous faut un café. L'un de nos rares collègues qui est en présentiel a eu la même idée que nous. Nous attendons qu'il désinfecte les boutons de la machine à café avec une lingette, et nous nous écartons pour le laisser passer. Une fois notre tasse remplie, nous désinfectons nous aussi les boutons de la machine à café, pour ne pas infecter l'un de nos collègues.

Le temps passe lentement. Maintenant c'est l'heure du dîner. Nous nous rendons dans la salle à manger. Deux de nos collègues occupent déjà les deux seules chaises et les deux seules tables utilisables, espacées d'au moins quatre mètres. Les autres chaises et les autres tables ont été retirées. Sur le sol, des marques de ruban adhésif délimitent la zone à l'intérieur de laquelle nous pouvons circuler sans nous approcher à moins de deux mètres des deux mangeurs. Nous sortons notre repas du réfrigérateur – on nous a recommandé de le laisser dans notre boîte à lunch, avec de la glace, mais ce n'est pas encore obligatoire – et nous en désinfectons la poignée. Nous faisons chauffer notre repas dans le four à micro-ondes, après quoi nous en désinfectons la porte et les boutons. Avant de regagner notre bureau pour manger, nous désinfectons le bout du comptoir où nous avons déposé notre repas pour désinfecter le four à micro-ondes, après quoi nous désinfectons la bouteille de désinfectant,

conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise pour laquelle nous travaillons, elles-mêmes élaborées conformément aux indications de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Nous regagnons notre bureau, nous nous désinfectons les mains et nous commençons à manger. Pour ne pas avoir l'impression d'être seul et tromper l'ennui, nous regardons le point de presse du ministre de la Santé sur notre téléphone. Il dit que l'explosion des cas de contamination est sur le point de mener à la saturation et au débordement du système de santé dans les zones rouges, et il en conclut qu'il doit y avoir un relâchement de la population, laquelle il exhorte à ne pas baisser la garde et même à en faire plus, en signalant que 76 % des éclosions ont lieu dans les milieux de travail. Sinon, dit-il, il faudra durcir les mesures. Nous regardons ensuite ce qu'on écrit dans les journaux : même son de cloche.

Le reste de la journée se passe de la même manière que l'avant-midi ; le reste de la semaine, de la même manière que cette journée ; le reste du mois, de la même manière que cette semaine ; le reste de l'année, de la même manière que ce mois ; etc.

Et je vous épargne le détail de toutes les consignes que nous devons suivre quand nous allons au supermarché, chez la coiffeuse ou chez le barbier, chez le dentiste ou à la clinique médicale, et à l'école pour récupérer nos enfants, par exemple. Et je vous épargne aussi le détail de toutes les consignes auxquelles les enfants et adolescents doivent se conformer quand ils sont à l'école, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Vous connaissez tout ça aussi bien que moi, ou même mieux.

L'effet de dressage

Dans l'obligation de nous soumettre quotidiennement à toutes ces consignes, et constamment exposés aux pressions morales des autorités politiques, sanitaires et scolaires, ainsi qu'à celles des journalistes, des employeurs, des commerçants et de leurs employés, nous finissons par nous habituer à ces obligations, à ces interdictions et à ces recommandations. Elles en viennent à nous paraître normales et indiscutables. Peu à peu nous adoptons sans même y penser les comportements qu'on exige de nous et qui nous auraient paru excessifs, inimaginables et même fous il y a à peine un an.

Par automatisme, ou parce que nous avons intériorisé les raisons qu'on nous donne, et allons maintenant aux devants des ordres et des recommandations des autorités sanitaires, nous en faisons souvent plus que ce qu'on nous oblige à faire, que ce qu'on nous recommande de faire, et que ce qu'il peut être utile de faire.

À l'intérieur d'un édifice, nous suivons les lignes nous indiquant où nous devons circuler pour ne pas croiser quelqu'un qui viendrait en sens inverse, alors que les lieux sont presque déserts ; nous nous plaçons sur les cercles collés sur le plancher d'un ascenseur pour que les personnes qui l'utilisent en même

temps gardent leurs distances sociales, alors que nous sommes pourtant seuls dans cet ascenseur ; nous mettons notre cache-binette pour circuler dans les couloirs et les escaliers de l'immeuble où nous habitons, alors que cela n'est pas requis et que nous ne croisons presque jamais quelqu'un, simplement parce que nous avons pris l'habitude de le porter au travail pour circuler dans les couloirs et les escaliers, ou parce que nous croyons qu'on ne saurait jamais prendre trop de précautions ; nous en venons à ne plus enlever notre cache-binette quand nous sortons du supermarché, et à le garder dans la rue et même dans la voiture, où il n'y a personne d'autre ; etc.

Parfois nous exerçons des pressions morales sur notre entourage pour qu'il se conforme aux consignes de la Santé publique même dans des circonstances où elles font encore moins sens, et aussi aux consignes que nous nous sommes données à nous-mêmes, comme si elles étaient des consignes de la Santé publique.

Si de tels effets peuvent être observés chez nous, qui sommes des adultes et qui avons vécu des décennies sans avoir à nous conformer à ces consignes sanitaires, il se peut que les enfants et les adolescents – moins aptes à la réflexion et privés de cette expérience de longue durée d'une vie différente et plus libre – soient encore plus impressionnables et malléables que nous. À moins que ça ne soit contraire, car il se pourrait que les décennies que nous avons passées à obéir à nos employeurs et à être gouvernés par nos chefs politiques et notre bureaucratie, nous aient rendus plus vulnérables au dressage. Mais ce n'est pas là l'objet de ce billet. Nous nous attarderons bientôt à cette question dans un autre billet.

En guise de conclusion

Pour l'instant, concluons en remarquant que l'omniprésence, la répétition et la minutie des mesures sanitaires contribuent à former chez nous une attitude obéissante et même docile ou, autrement dit, à nous dresser. Cette attitude, diront certains d'entre nous, ne pose guère problème compte tenu de la situation actuelle. Car il nous faut obéir et faire bloc pour lutter efficacement contre la propagation du virus. Et ça ne peut pas faire de mal d'en faire un peu plus, et d'en demander un peu plus aux autres, que ce qui est strictement exigé ou recommandé par la Santé publique.

Mettons. Mais alors le danger avec cette attitude, c'est qu'elle en vienne progressivement à s'étendre bien au-delà de l'obéissance aux mesures sanitaires, et qu'elle se combine avec d'autres tendances semblables auxquelles nous sommes exposés, dans nos rapports avec les autorités auxquelles nous sommes assujettis pour d'autres raisons et dans d'autres circonstances, par exemple les autorités politiques et bureaucratiques et nos employeurs. Ceux d'entre nous qui se mettent à obéir par automatisme en ce qui concerne les mesures sanitaires, et à intérioriser ces contraintes et ce qui semble les justifier, ne se mettront pas comme par magie à faire preuve d'autonomie quand il s'agira d'autre chose. Ou du moins, cela arrivera moins souvent et plus difficilement. Ce qui les privera d'une partie considérable de l'autonomie

morale et intellectuelle nécessaire pour exercer de manière réfléchie leurs droits politiques et pour faire intelligemment les choix de vie qui les concernent exclusivement ou qui concernent leurs enfants. Car nous ne sommes pas des machines dont il suffit de tourner un bouton pour qu'elles deviennent à volonté obéissantes ou autonomes.

Rien ne sert d'invoquer la dangerosité du Virus et la gravité de la crise dans laquelle nous nous trouvons, l'efficacité des mesures adoptées pour ralentir la propagation et sauver des vies, et les bonnes intentions de nos autorités, qui ne voudraient certainement pas nous dresser. Cela ne change rien au fait que ces mesures nous dressent et nous rendent encore plus inaptes à jouer notre rôle de citoyen et de parent, surtout si nous obéissons sans discuter et sans examiner les raisons qu'on nous donne, surtout si nous voulons faire notre part en exigeant la même obéissance de notre entourage, comme il arrive que les autorités et les journalistes l'exigent de nous. Le dressage qui résulte de ces mesures étant alors bien réel, il faudrait que nous nous demandions, collectivement, si les effets bénéfiques attendus des mesures prises pour lutter contre le virus justifient ce dressage et compensent ses effets nuisibles, ou si au contraire il faut atténuer ou transformer ces mesures, et revoir la manière dont on nous les impose, jusque dans les moindres détails de notre vie quotidienne, et jusque dans les moindres recoins de notre esprit.



6. Mesures sanitaires et dressage (2) : idée fixe et pensée unique

30 octobre 2020

Nous n'avons certainement pas fait le tour de la question que nous nous sommes posée dans la première partie de notre réflexion sur le dressage, à savoir de quelles manières les mesures sanitaires adoptées pour combattre la propagation du Virus peuvent contribuer à nous dresser, indépendamment des intentions et des objectifs véritables ou prétendus de nos autorités politiques et sanitaires. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas suffisamment tenu compte du fait que nous, en tant qu'êtres humains, sommes capables d'une pensée plus complexe que celles des animaux, et du rôle important que jouent les opinions et les idées dans notre existence individuelle et collective. D'un côté, le fait d'être capables, par la réflexion, de comprendre dans une certaine mesure ce qui nous arrive, peut nous rendre moins vulnérables que les autres animaux aux effets des actions qu'on nous impose constamment et à répétition. D'un autre côté, cette plus grande complexité de nos sentiments, de nos idées et de notre langage nous rend vulnérables aux pratiques – volontaires ou involontaires, réfléchies ou spontanées – des autorités et des puissances qui manient justement les sentiments, les idées et le langage. Peu importe qu'elles aient des objectifs louables ou blâmables, car les effets nuisibles des pratiques humaines – comme nous l'avons déjà dit – peuvent se produire dans un cas comme dans l'autre.

Complément à la définition du dressage

Je fais donc l'ajout suivant à ce que j'entends par dressage. On peut parler de dressage quand, en raison des sentiments et des idées qu'on nous inculque sur nos comportements, nous nous retrouvons enfermés dans un univers mental qui exclut la possibilité d'autres idées, d'autres sentiments et d'autres comportements. C'est pourquoi il n'est pas juste de parler de dressage quand il s'agit de comportements dont les raisons et les effets peuvent être librement discutés et examinés, et qui sont largement partagés par une collectivité justement parce qu'ils sont régulièrement soumis à la critique et lui résistent. Les employés dont l'employeur prend vraiment en considération ce qu'ils pensent de la manière dont on leur demande d'accomplir leur travail, et qui en viennent à se rendre à l'avis de leur employeur après en avoir discuté avec lui et même après avoir mis sans succès à l'essai leurs idées, ne sont pas dressés pour si peu, contrairement aux employés qui en viennent à adhérer, presque sans discussion et réflexion, aux idées qui circulent, ouvertement ou sournoisement, dans leur milieu du travail et, plus largement, sur le marché du travail, et qui semblent justifier la manière dont ils doivent travailler ou, de manière plus générale, le respect dont ils doivent faire preuve pour la hiérarchie et l'autorité.

L'idée fixe

Nous avons peut-être passé toute la journée au travail, à nous conformer à répétition à toutes sortes de règles auxquelles les différentes autorités ont décidé de nous soumettre pour protéger notre santé ou celle des plus vulnérables. Ou nous avons passé toute la journée à faire du télétravail, assis devant notre écran d'ordinateur, parce que les mêmes autorités ont jugé bon, pour les mêmes raisons, de nous enfermer à la maison. Ou, sans emploi, nous avons passé la journée seuls chez nous, en mettant à peine le nez dehors, afin de réduire autant que possible nos contacts, ou simplement parce qu'il n'y a rien d'intéressant à faire, étant donné les mesures sanitaires en vigueur en zone rouge.

Peu importe notre situation précise, le principal contact que nous avons avec le monde extérieur, hors du milieu de travail et de la cellule familiale dans lesquels nous sommes confinés, c'est par l'intermédiaire des grands médias.

Voilà des mois que nous suivons l'évolution de la situation au Québec. Quotidiennement nous lisons les journaux, nous regardons le téléjournal, nous écoutons la radio, nous regardons les points de presse des autorités. Le virus est au cœur de l'actualité. Pas moyen de ne pas entendre parler de lui, à moins de couper les communications avec le monde extérieur et de nous confiner encore plus, de notre propre initiative. Tous les regards sont dirigés sur lui. C'est, pour ainsi dire, la personnalité de l'année.

On nous répète presque toujours la même chose, à quelques nuances près. Les médias traditionnels, qui reprennent les bilans quotidiens du gouvernement, donnent une place de choix à l'évolution du nombre de cas de contamination, d'hospitalisations et de décès, à l'échelle provinciale et régionale. On ne cesse de nous dire que la situation est alarmante. Quand la situation s'améliore, on

nous dit qu'elle demeure quand même inquiétante, qu'il ne faut pas nous réjouir trop vite, qu'il faut déconfiner avec beaucoup de prudence, et on évoque une éventuelle reprise de la propagation du virus durant le printemps et l'été, puis à l'automne. Voilà, ça finit par reprendre : on vous l'avait bien dit ! Et on appuie de plus bel sur le nombre de cas de contamination, d'hospitalisations et de décès, sur l'importance de protéger la santé de la population, sur la vulnérabilité des personnes vulnérables, sur les éclosions dans les écoles et les CHSLD, sur le manque d'obéissance des jeunes et leur mépris pour la santé des aînés, et sur la nécessité des sacrifices exigés de nous tous. Il ne faut pas baisser la garde ! Il ne faut pas nous relâcher ! Il faut relever le défi ! Il faut « casser la deuxième vague » comme nous avons « aplati la courbe » il y a quelques mois !

Cela dure depuis mars, c'est-à-dire depuis sept mois, et nous ne savons pas quand nous ne serons plus exposés à de semblables discours. Souvent nous ne nous posons même pas la question, tant ces discours en sont venus à nous sembler tout naturels, tant nous en sommes même venus à nous les approprier. Pour plusieurs d'entre nous, la vie et la réalité sont presque entièrement subordonnées au virus, directement ou indirectement. Alors ce n'est pas seulement le monde extérieur qui est façonné par la menace du virus, mais aussi notre univers intérieur : ce que nous sentons et pensons, ce que nous pouvons sentir et penser. Et si nous pouvons certainement fuir le monde du virus en nous évadant quelques heures dans le monde imaginaire d'un film, d'une série télévisée ou d'un roman, c'est seulement pour y revenir plus tard. Car après le retour à la réalité, l'essentiel des interrogations de notre existence se résume ainsi : « Est-ce que la situation épidémiologique permet que nous fassions ou que nous voulions vraiment faire telle chose ? » Le plus souvent la réponse est : « Non ! » Et peu à peu le désir qui suscite cette question s'estompe, et la question en vient à être posée de moins en moins souvent et avec de moins en moins d'insistance.

La pensée unique

Mais il y a plus. Les journalistes que nous lisons, écoutons et regardons relayent les affirmations de nos autorités politiques et sanitaires, s'efforcent de justifier et de renforcer leurs positions, et partagent en grande partie le même point de vue qu'elles. Quand ils critiquent ou diffusent des critiques formulées par d'autres, c'est généralement pour demander le durcissement des mesures ; c'est pour réclamer qu'on protège davantage la santé de nos aînés, du personnel médical, des enseignants et des travailleurs en général ; c'est pour exiger que l'on ne nous déconfiner pas trop rapidement, ou pour récriminer parce qu'on nous aurait déconfinés trop rapidement, ou pour demander qu'on nous reconfiner ; c'est pour demander qu'on se soucie davantage des violences dont sont victimes les aînés, les femmes et les enfants dans cette période difficile ; c'est pour déplorer le nombre insuffisant de tests de dépistage et la lenteur des analyses ; c'est pour remettre en question les modalités des programmes d'aide aux entreprises en difficulté et le plan de relance économique ; c'est pour déplorer les faiblesses du plan de réouverture des écoles ; c'est pour prétendre

que l'on n'a pas identifié assez vite la deuxième vague et réagi assez rapidement ; c'est pour réclamer qu'on châtie les récalcitrants, vis-à-vis desquels les autorités se montrent trop tolérantes et même molles ; etc.

L'idée de remettre en question l'état d'urgence sanitaire et les mesures qu'on nous impose, ou de diffuser une telle remise de question, ne vient donc presque jamais aux journalistes des médias traditionnels, qui ne voudraient pour rien au monde affaiblir l'adhésion de la population aux décisions prises par les autorités qui gouvernent nos vies depuis le mois de mars.

Quand des médecins québécois remettent en question l'efficacité et la pertinence des mesures prises par le gouvernement et se font rappeler à l'ordre par le Collège des médecins et même menacer de sanctions disciplinaires, ou se font rabrouer par les autorités politiques et sanitaires ou leurs confrères, ces journalistes parlent à peine de cette forme de censure, qu'ils présentent de manière neutre, quand ils ne vont pas jusqu'à la considérer comme légitime en raison de la crise actuelle, sans même donner la parole à certains de ceux qui ne partagent pas l'avis de ces autorités, sans essayer de présenter et d'examiner avec rigueur leurs idées. Quant aux médecins ou scientifiques dissidents qui ne sont pas Québécois, nos journalistes les ignorent autant que possible. Et quand ce n'est pas possible, ils invoquent l'avis contraire d'autres médecins et scientifiques, lequel il considère comme décisif, et s'efforcent de faire passer les premiers pour des énergumènes peu dignes de confiance et dont les idées seraient dangereuses et mêmes criminelles, malgré tout leur prestige au sein de la communauté scientifique. Dans tous ces cas, on ne se donne pas même la peine d'examiner les raisons de ces médecins et de ces scientifiques, on écarte du revers de la main les études sur lesquelles ils s'appuient ou qu'ils ont eux-mêmes réalisées. Ce qui nous donne l'impression qu'il y a un consensus favorable, parmi les médecins et les scientifiques, aux mesures prises par le gouvernement. Bien drôle de consensus que voilà, qui repose uniquement sur le fait qu'on ignore, censure, intimide, menace ou ridiculise ceux dont l'avis diverge !

C'est ainsi que, sans débats et examens des différentes positions défendues par les médecins et les scientifiques, les affirmations suivantes en sont venues à passer pour des évidences capables de justifier les mesures que les autorités nous imposent, et auxquelles beaucoup d'entre nous en viennent à adhérer aveuglément :

- la dangerosité du virus, qui ne saurait être comparé à une forte grippe saisonnière et contre lequel des produits pharmaceutiques courants ne sauraient par conséquent être efficaces ;
- la contagiosité des personnes asymptomatiques, et plus particulièrement des enfants et des adolescents ;
- le fait de considérer les personnes qui seraient simplement porteuses du virus, et qui n'ont pas de symptômes, comme des personnes atteintes de la COVID ;

- l'efficacité du confinement, de la distanciation sociale et du cache-bINETTE pour ralentir la propagation du virus et réduire le nombre de décès.

Et quand une personne qui ne peut pas prétendre à une quelconque expertise médicale ou scientifique exprime publiquement des doutes à propos de ces affirmations qui sont devenues paroles d'évangile, et qui en plus ne croit pas que la liberté devrait être sacrifiée sur l'autel de la santé érigée en absolu, nos journalistes refusent de l'entendre ou se scandalisent même. Quand un silence méprisant ne leur semble pas suffisant comme réponse, les journalistes l'affublent de toutes sortes de qualificatifs pour exprimer leur noble indignation et ternir sa réputation : c'est un récalcitrant stupide, un conspirationniste immoral dont les idées sont criminelles en ce qu'elles peuvent entraver l'effort de guerre contre le virus et provoquer des décès ! Voilà qui dispense de discuter avec elle et même de l'écouter. Voilà qui justifie même qu'on la lynche, symboliquement, bien entendu.

L'effet de dressage

Exposés quotidiennement à ces pratiques journalistiques qui nous enferment dans un monde mental simplifié et simpliste soumis à l'idée fixe du virus et à une forme de pensée unique qui ne saurait tolérer aucune concurrente, il va sans dire que ces pratiques déterminent considérablement ce que nous sommes capables de penser et de désirer et ce que nous sommes prêts à considérer, ainsi que notre manière de réagir aux idées divergentes et aux personnes qui osent les formuler.

Souvent, il nous est difficile de prendre en considération, quand il s'agit de nos actions individuelles ou des décisions des autorités, autre chose que les effets réels, possibles ou présumés de la propagation du virus.

Que nous importent, par exemple, les effets nuisibles de la vidéoconférence sur l'éducation reçue par les étudiants collégiaux et universitaires ! Même les professeurs et les étudiants s'accommodent assez bien de ne pas avoir à donner ou à recevoir des cours en présentiel, soit qu'ils craignent le virus, soit qu'ils veulent faire leur part pour protéger les plus vulnérables, soit qu'ils trouvent plus commode de rester à la maison et de ne pas avoir à se déplacer sur les campus. Ou s'il en va autrement, nous ne les entendons guère protester.

Que nous importe, par exemple, l'anéantissement presque total de notre vie sociale ! Nous trouvons difficile, disons-nous, de ne pas voir nos proches et nos amis régulièrement et comme avant. Mais, en fait, nous respectons le plus souvent les consignes de la Santé publique sans ronchonner, tant la lutte contre le virus nous semble incommensurablement plus importante que nos relations sociales. La plupart du temps, nous n'avons pas l'idée d'examiner l'efficacité, la pertinence et la cohérence des mesures qui entravent nos relations sociales au nom de la guerre contre le virus. La vie sociale, c'est important. Mais la santé, c'est encore plus important. Et il est encore plus important de protéger la santé des plus vulnérables.

Que nous importe, par exemple, l'effondrement à venir de notre économie ! En fait, nous ne sommes même pas capables, pour la plupart, d'envisager cette possibilité et de saisir même approximativement ce que cela veut dire. Alors nous dirons simplement que c'est navrant de voir tous ces commerces en difficulté et menacés de faillite, que c'est désolant de voir le déficit de l'État s'accroître. Mais en pensant qu'il faut ce qu'il faut pour lutter contre le virus, en venir à bout et protéger la santé des plus vulnérables. Car c'est là le plus important. Car c'est là la seule chose qui compte vraiment.

Le monde dans lequel nous vivons se trouve donc subordonné à la menace du virus, aux mesures prises par la Santé publique pour lutter contre lui, et à l'idée fixe qu'elles suscitent chez nous. Il serait mal venu, et même égoïste, méchant et criminel, de soumettre ces mesures à la critique et de prendre sérieusement en considération d'autres facteurs que la lutte contre le virus, de relativiser son importance, et même d'envisager de subordonner cette lutte à ces autres facteurs.

Ce que nous ne nous permettons pas à nous-mêmes, nous ne le permettons pas davantage aux autres. Les journalistes nous ont déjà montré, et même inculqué, ce qu'il faut faire en pareil cas. D'abord, faire comme si nous n'avions rien entendu et comme si rien n'avait été dit. Si la personne en question n'a pas su profiter de l'occasion que nous lui laissions généreusement de mettre fin pacifiquement à cette fâcheuse conversation, lui laisser entendre que nous n'avons rien à faire de ses idées délirantes et immorales (que nous savons telles avant même d'en avoir pris connaissance). Si malgré tout elle persiste, la qualifier de récalcitrante et de conspirationniste, et prétendre que les idées qu'elle soutient sont criminelles, par exemple. Voilà qui devrait lui clouer le bec, comme on dit.

Certains d'entre nous – heureusement peu nombreux – vont plus loin. Quand ils rencontrent ou entendent une personne comme celle-ci, ils formulent le souhait qu'elle attrape le virus et qu'elle se retrouve aux soins intensifs : alors elle comprendra ! D'autres vont jusqu'à proposer – une simple plaisanterie sans conséquence, dira-t-on – de déporter de tels personnages dans un coin perdu du Québec, pour qu'ils ne contaminent plus leurs concitoyens et qu'ils crèvent tous ensemble du virus, puisque telle serait la conséquence inévitable des erreurs qu'ils colportent, de leur bêtise et de leur manque de moralité ! Un peu comme des fanatiques religieux qui vouent à l'enfer quiconque ne partage pas leurs croyances, lesquelles ils refusent catégoriquement d'examiner, tant ils sont convaincus d'être dans le vrai et le juste, tant on leur a répété qu'ils l'étaient, tant il est gravé dans leur tête et dans leur cœur que ceux qui ne partagent pas leur foi sont des hérétiques et des infidèles.

Et tout cela se fait si vite, par automatisme, que nous n'y pensons pas. Ou si nous y pensons, c'est généralement après coup.

En guise de conclusion

Concluons provisoirement ainsi : l'exposition quotidienne aux discours journalistiques contribue à réduire notre ouverture d'esprit, à nous rendre bornés et intolérants, et à nous faire adopter les comportements que ces traits de caractère impliquent. Ce qui est une forme de dressage intellectuel et émotionnel, lequel nous dispose à nous soumettre presque sans examen aux mesures sanitaires qui, par leur omniprésence et leur répétition, contribuent elles aussi à nous priver de notre autonomie, comme nous l'avons déjà vu. Sans compter que les comportements intolérants qui découlent de ce dressage dissuadent nos concitoyens d'examiner ouvertement les décisions prises par les autorités et les raisons qu'elles donnent pour les justifier, et ont pour effet de nous priver d'une partie de notre autonomie, qui dépend justement de ce libre examen et des débats publics qu'il rend possibles. Et la chose s'aggrave encore : le fait de ne pas user de notre jugement en examinant les positions adverses ne nous privera pas de notre autonomie seulement en ce qui concerne les mesures sanitaires auxquelles nous devons nous conformer, mais en viendra à nous rendre, de manière générale, de plus en plus obéissants aux autorités qui nous gouvernent, et qui pourtant devraient tenir leur pouvoir de nous, citoyens, et donc être soumises à notre jugement.

N'oublions pas que les motivations réelles de nos autorités politiques et sanitaires, et des journalistes des grands médias traditionnels, ne changent rien à l'affaire. Que nous importe qu'ils veuillent vraiment bien faire en faisant de la propagation du virus une idée fixe, et en mettant de l'avant une forme de pensée unique qui devrait tous nous unir dans notre guerre contre notre ennemi commun, le virus ! Les effets de cette idée fixe et de cette pensée unique sur nos idées, nos sentiments et nos comportements se produisent indépendamment des motivations réelles ou présumées des êtres humains, de même que des effets bénéfiques réels ou présumés des mesures sanitaires pour la santé de la population, et plus particulièrement pour celle des personnes vulnérables. Par conséquent, il faudrait nous poser collectivement cette question : dans quelle mesure les effets bénéfiques escomptés des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus compensent-ils les effets nuisibles de ce dressage incompatible avec le rôle de citoyen et nos institutions démocratiques ; et dans quelle mesure les pratiques journalistiques qui contribuent à mettre à l'abri de la critique les autorités qui nous gouvernent, ainsi que les décisions qu'elles prennent, devraient être transformées pour au contraire favoriser le libre examen et le débat public ?

Et pour répondre intelligemment à cette question, ne faudrait-il pas essayer de contrecarrer le dressage intellectuel et émotionnel dont sont responsables les journalistes, et qui nous prive d'une part importante de notre autonomie intellectuelle, individuellement et collectivement ?



7. Mesures sanitaires et dressage (3) : irrégularités et incohérences

7 novembre 2020

Dans la première partie et la deuxième partie de notre réflexion, nous n'avons pas suffisamment tenu compte du fait que les mesures sanitaires varient considérablement avec le temps, et aussi en fonction des personnes, des circonstances, des endroits et des régions socio-sanitaires du Québec. Il en résulte des irrégularités et des incohérences qui changent nos rapports avec les mesures sanitaires. On pourrait croire que ces inconstances et ces inconsistances affaiblissent simplement l'emprise des mesures sanitaires sur nous, puisqu'elles occasionnent des interrogations et provoquent des critiques et même de vives protestations chez certains d'entre nous. Mais elles peuvent aussi bien produire l'effet contraire, quand nous nous adaptons et nous conformons aux consignes même si nous ne comprenons pas les raisons qui pourraient expliquer toutes leurs nuances et leurs variantes, et que nous les trouvons parfois même incohérentes et arbitraires. Et si nous en venons à la conclusion qu'il vaut mieux obéir tout simplement et ne pas nous poser de questions à ce sujet, c'en est fait de notre autonomie intellectuelle. Car c'est alors une capitulation inconditionnelle de l'esprit critique, qui n'en demeure pas moins ce qu'elle est même si nos autorités politiques et sanitaires cherchent véritablement à protéger la santé de la population en général et surtout celle des

personnes plus vulnérables, et essaient d'adapter les mesures prises aux circonstances particulières, pour qu'elles soient plus efficaces, et aussi pour ne pas entraver indûment la relance économique et notre liberté, selon une habile gestion du risque et un savant calcul des avantages et des inconvénients, dont les détails nous sont hélas inconnus.

Retour sur la définition du dressage

Une telle démission de l'esprit critique serait certainement une forme de dressage, au sens où nous l'avons entendu dans les deux premières parties de notre réflexion. Non seulement la discussion et l'examen de mesures sanitaires particulières seraient difficilement possibles si nous adoptions l'attitude que nous venons de décrire, mais ce serait aussi à l'idée ou au principe même de cette discussion et de cet examen que nous renoncerions, et ce, pour les mesures sanitaires en général. C'est trop compliqué, la situation évolue constamment, chaque milieu a ses particularités... Et il y a trop de facteurs dont il faut tenir compte, trop de choses que nous ne savons pas et que nous ne comprenons pas, mais que nos autorités politiques et sanitaires, elles, doivent bien savoir et comprendre, ou s'efforcent de savoir et de comprendre, dans la mesure du possible, compte tenu de la nouveauté radicale du virus.

Une fois notre esprit dressé de cette manière, nous sommes disposés à obéir à n'importe quelle consigne, à adhérer sans poser de questions aux raisons qu'on nous donne, et à nous passer des raisons qu'on ne nous donne pas. Nous en venons à intérioriser les contraintes auxquelles nous sommes assujettis, et à adopter les comportements qui sont attendus de nous et qui, d'ici peu, se perpétueront par automatisme, sans réflexion de notre part, ou presque.

Bien entendu, un tel dressage ne se fait pas tout d'un coup et sans se heurter à certaines résistances. C'est peu à peu que nous cédon et que le dressage s'opère.

Le cas du déconfinement

Revenons quelques mois en arrière, au mois de mai et de juin, quand le gouvernement a mis en application son plan de déconfinement, qui a été à l'origine de plusieurs irrégularités et incohérences remarquées par la population et même des journalistes. Même si de telles irrégularités et incohérences existaient au plus fort du confinement (par exemple, la décision de maintenir ouvertes la Société des alcools du Québec et la Société du cannabis du Québec, alors qu'en principe seuls les commerces jugés essentiels devaient rester ouverts), les mesures sanitaires qui s'appliquaient alors en bloc à tout le territoire du Québec avaient au moins l'avantage d'être relativement claires et régulières. La distanciation sociale, après être passée d'un mètre à deux mètres, devait s'appliquer rigoureusement en tous lieux, en toutes circonstances et entre toutes personnes qui n'habitent pas à la même adresse. L'interdiction de recevoir chez soi des visiteurs s'appliquait invariablement à tous. Les rassemblements intérieurs et extérieurs étaient interdits, sans exceptions. Les

cours en présentiel étaient suspendus dans toutes les écoles, dans tous les cégeps et dans toutes les universités.

Mais avec le début du déconfinement – qui malgré tout a été une bonne chose, puisque nous avons temporairement retrouvé une partie de nos libertés perdues –, les changements, les irrégularités et les incohérences dans les mesures sanitaires sont devenus plus fréquents. Comme les autorités politiques et sanitaires ne voulaient pas simplement annuler les mesures prises pour lutter contre la propagation du Virus, mais voulaient plutôt procéder graduellement et sectoriellement, il fallait bien s’y attendre.

Voici quelques-unes des variantes des consignes sanitaires qui sont entrées en vigueur à l’occasion du déconfinement printanier :

- les rassemblements extérieurs sont permis à condition qu’il y ait 10 personnes ou moins (l’idée de fixer aussi un maximum de 3 maisonnées a été envisagée mais écartée) et que les personnes de maisonnées différentes restent à 2 mètres les unes des autres, et n’entrent pas à l’intérieur, sauf pour utiliser les toilettes (22 mai 2020) ;
- dans le cadre des rassemblements privés intérieurs, auxquels peuvent participer 10 personnes de 3 maisonnées différentes, les personnes provenant des mêmes maisonnées n’ont pas à respecter la distanciation sociale entre elles, mais doivent la respecter avec les personnes provenant d’une autre maisonnée (22 juin 2020) ;
- les jeunes de moins de 16 ans peuvent se trouver à 1 mètre les uns des autres (avec la possibilité d’instaurer des bulles de 4 à 6 enfants ou adolescents, par exemple dans les camps de jour), mais doivent rester à 2 mètres de distance des adultes, à l’exception de leurs parents, avec lesquels ils habitent (22 juin 2020) ;
- dans les garderies, les jeunes enfants peuvent jouer ensemble sans avoir à respecter une distance entre eux, et ils peuvent recommencer à s’approcher de leur éducatrice, laquelle doit continuer de porter un masque et une visière et de maintenir la distanciation physique avec ses collègues (22 juin 2020) ;
- dans les salles de cinéma et de théâtre, quand les gens sont tranquillement assis, sans parler ni circuler, il leur est permis d’être à 1,5 mètre les uns des autres, mais ils doivent respecter la règle des 2 mètres de distance quand ils entrent ou sortent de la salle (22 juin 2020).

Cette complexification des règles sanitaires occasionnée par le déconfinement, en plus de provoquer une certaine confusion (certains crurent comprendre que la distance minimum avait été réduite à 1 mètre pour tout le monde, ou à 1,5 mètre dans n’importe quelles circonstances), suscita une série d’interrogations et de critiques chez plusieurs d’entre nous. Certains allèrent jusqu’à parler de géométrie variable dans la distanciation sociale, même s’ils étaient contents comme les autres de voir l’état du confinement se desserrer enfin.

Pourquoi ne pas avoir autorisé les personnes qui habitent seules à constituer avec ceux de leurs amis qui habitent aussi seuls un petit groupe de personnes où la distanciation sociale ne doit pas être respectée ? En quoi cela constituerait-il un risque supérieur de propagation du virus que le fait de ne pas appliquer la distanciation sociale entre le même nombre de personnes d'une même maisonnée, puisque les contacts y seraient moins fréquents et moins longs ? Pourquoi une exception semblable est tolérée pour les enfants, et pas pour les adultes ? — C'est qu'ils seraient moins susceptibles d'être malades que les adultes s'ils contractent le virus. — Mais les adultes, à moins d'être très vieux, sont souvent asymptomatiques, n'ont que rarement de graves complications et ne meurent presque jamais de la COVID, à moins d'une condition sous-jacente, comme le montrent les statistiques officielles. — C'est que les enfants sont moins contagieux que les adultes quand ils contractent le virus et n'ont pas de symptômes. — Et pourquoi cela serait-il différent pour les adultes ? Et si les enfants sont vraiment moins susceptibles de tomber malades et d'être contagieux que les adultes, ce que des scientifiques disaient déjà en mars ou en avril, pourquoi avoir fermé les garderies et les écoles pendant des semaines ? En quoi le maintien des classes aurait-il constitué une menace sérieuse pour leur santé ou pour celle des éducatrices, des enseignants et des parents ? Nos autorités se seraient-elles trompées ? Auraient-elles décrété inutilement la fermeture des écoles ? Si oui, pourquoi ne le reconnaissent-elles pas ?

Ou encore, en quoi le fait de circuler, de bouger, et de ne pas être tranquillement assis, augmente-t-il le risque de contagion, si nous ne parlons pas ? Pourquoi 1,5 mètre de distance quand nous restons tranquilles, ne parlons pas et ne circulons pas, et pas 1 mètre ? Si le fait de circuler change vraiment quelque chose, ne serait-il pas possible de nous parler à moins de 2 mètres quand nous ne bougeons pas et restons tranquillement assis ? Ou si c'est le fait de parler qui change quelque chose, pourquoi ne pouvons-nous pas nous trouver à moins de deux mètres si nous restons silencieux ? Il faut que nous restions tranquillement assis et que nous nous taisions, dira-t-on. Alors pourquoi devons-nous autant que possible être assis à au moins deux mètres de distance dans l'autobus, quand nous n'engageons pas la conversation ?

Voilà tant de questions que nous nous sommes peut-être posées, ou que nous aurions pu nous poser, et qui sont restées sans réponse, ou auxquelles on a donné des réponses peu satisfaisantes. Comme tant d'autres questions, sur d'autres consignes qui sont apparues à l'occasion du déconfinement, que nous ne nous sommes peut-être pas posées, mais que nous aurions pu nous poser. C'est que nous étions tout simplement contents, en mai et en juin, de retrouver une partie des libertés dont nous avons été privés pendant plusieurs semaines. Alors nous n'avions pas envie de débattre sur le comment et le pourquoi avec les autorités politiques et sanitaires, qui enfin nous laissaient un peu respirer. Cela se comprend.

Le problème, c'est que – paradoxalement – ces nouvelles consignes grâce auxquelles les autorités politiques et sanitaires ont réalisé le déconfinement et l'assouplissement des mesures sanitaires nous ont non seulement habitués à être encadrés même dans les libertés qu'on nous accorde à nouveau (ce qui consiste

déjà à étendre l'emprise des consignes), mais nous ont aussi habitués à supporter les irrégularités et les incohérences réelles ou apparentes qui résultent de la modification et de la complexification des mesures sanitaires et de tentatives de tenir compte de l'évolution de la situation et des différents contextes.

L'effet de dressage

Les autorités, même si on suppose simplement qu'elles ne voulaient pas perdre le contrôle du déconfinement et qu'elles n'avaient aucunement l'intention de nous dresser, ont donc mis en place un dispositif d'obligations, d'interdictions et de recommandations qui a contribué à nous dresser et à disposer beaucoup d'entre nous à accepter presque sans discussion le reconfinement de cet automne, qui repose sur un dispositif semblable qui a aussi ses irrégularités, ses incohérences et sa dose d'opacité et d'arbitraire, du moins de notre point de vue, mais qui va dans le sens contraire, c'est-à-dire celui de la perte des libertés qu'on nous avait temporairement rendues pendant le déconfinement. Si le premier dispositif de contraintes tirait une partie de son efficacité des stimuli positifs (nos libertés partiellement retrouvées lors du déconfinement) qui lui étaient associés, le deuxième dispositif tire maintenant une partie de son efficacité du conditionnement qu'a rendu possible cette association, et des comportements obéissants qui persistent malgré la disparition de ces stimuli positifs, alors qu'on nous reconfine.

C'est ainsi que nous en sommes venus à accepter presque sans protester le système d'alertes et d'intervention graduelle, avec toutes ses particularités et ses irrégularités, selon le niveau de l'alerte ; de même que les incohérences et l'arbitraire qui caractérisent son application.

Par exemple, pourquoi avoir pris la décision de garder ouverts, dans les « zones rouges », les salons de coiffure, alors qu'on ferme les musées et qu'on interdit l'accès aux rayons dans les bibliothèques, où des mesures ont déjà été prises pour réduire les risques de propagation qui, sans doute, sont moindres ?

Ou encore, pourquoi avoir fermé, toujours dans les « zones rouges », les salles à manger de tous les restaurants à titre préventif, alors qu'on décide de garder ouvertes des usines de découpage de viande et des porcheries, même quand une éclosion importante s'y produit, même quand tous les travailleurs ont reçu des résultats positifs à leurs tests de dépistage, quitte à considérer la porcherie comme une extension du domicile des travailleurs infectés, et donc comme un lieu de quarantaine, pour leur permettre de continuer à travailler dans le respect des consignes de la Santé publique ? Pourquoi avoir tenu compte des intérêts économiques des producteurs de viande, et pas de ceux des restaurateurs ? Pourquoi ne pas avoir fait de la santé des travailleurs et de la population en général la priorité, et même la priorité absolue, dans ce cas ? Si ce qui a motivé cette décision, c'est de ne pas mettre en péril l'approvisionnement de viande de la province, pourquoi ne pas adopter un décret officialisant cette exception ? Et pourquoi ne pas faire d'autres

exceptions, par exemple pour les supermarchés et les écoles, qu'on peut considérer comme essentiels ?

Et si on est prêt à faire des exceptions quant à l'ouverture des entreprises et des établissements où il y a des éclosions, question de tenir compte des situations différentes, pourquoi ne pas faire aussi des exceptions quant aux rassemblements privés intérieurs ou extérieurs, et quant au port obligatoire du masque ou du cache-binette dans les lieux publics fermés, pour tenir compte des personnes impliquées, et de la nature des lieux et des rassemblements ? Pourquoi se montrer flexible dans le cas de la fermeture des entreprises où il y a une éclosion, et tout à fait inflexible dans le cas des rassemblements privés et du port du masque ou du cache-binette ?

Beaucoup d'entre nous ne se posent même pas ces questions, ne perçoivent même pas ces irrégularités, ces incohérences et la dose d'arbitraire qu'elles impliquent, tant le dressage a déjà produit ses effets sur eux. Ou s'ils les perçoivent, ils se résignent sans protester, sans poser de questions, et même en arrêtant de se poser des questions. C'est ainsi que se poursuit notre dressage.

Précisons que l'effet de dressage produit par les irrégularités et les incohérences réelles ou apparentes des mesures sanitaires adoptées dans le cadre du déconfinement ou du reconfinement n'est pas observable, ou l'est à un moindre degré, chez les personnes qui résistent ou qui protestent contre ces mesures, publiquement ou dans leur entourage. Dans leur cas, c'est parfois même l'effet contraire qui se produit : ces irrégularités et ces incohérences donnent prises à la critique et développent chez elles une certaine résistance au dressage auquel nous sommes tous exposés.

Mais pour les autres qui obéissent simplement, même s'ils ont perçu ou continuent de percevoir des irrégularités et des incohérences, leur dressage s'effectue petit à petit. En nous conformant à ces consignes, nous en venons à nous dire qu'elles ont sans doute leurs défauts et leurs faiblesses, mais que la loi étant la loi, et la situation étant ce qu'elle est, il nous faut bien obéir aux consignes sanitaires, quelles qu'elles soient. Rien ne servirait de chialer. Que pouvons-nous, que pourrions-nous y faire ? C'est comme ça, voilà tout, nous disons-nous.

C'est ainsi que nos idées et nos sentiments sont adaptés à la situation dans laquelle nous nous trouvons, et nous y enferment.

C'est ainsi que nous sommes tout disposés à accepter sans discuter, ou à supporter avec résignation, les nouvelles mesures sanitaires qui ne cessent de se multiplier, qui génèrent des irrégularités et des incohérences, et qui régissent notre vie jusque dans ses moindres détails.

C'est ainsi que nous renonçons à notre esprit critique et à notre autonomie, pour remettre notre destin entre les mains des autorités politiques et sanitaires, dont nous devrions pourtant être les juges, dans la société démocratique qui devrait être la nôtre.

C'est ainsi que nous cessons d'être citoyens, pour devenir des sujets.

C'est ainsi que nous arrêtons d'être des adultes autonomes, pour devenir de grands enfants, que nos autorités traitent comme tels.

En guise de conclusion

Je le répète encore une fois : les bonnes intentions présumées de nos autorités politiques et sanitaires, et l'efficacité elle aussi présumée des mesures prises pour ralentir la propagation du virus, ne changent rien à ces analyses. Les mesures sanitaires, ainsi que la manière dont on nous les impose, n'en contribuent pas moins à nous dresser. Il se peut même que ce dressage soit encore plus efficace si nos autorités croient de bonne foi servir nos intérêts en nous imposant ces mesures, et semblent obtenir des résultats grâce à elles. Fiers défenseurs de l'idéal absolu de la Santé, elles sacrifient sans hésiter la cohérence et l'esprit critique sur son autel, elles entraînent beaucoup d'entre nous dans leur sillage, et elles les rendent incapables de prévoir et d'examiner dans toute leur ampleur les maux qui s'abattront vraisemblablement sur nous dans un futur plus rapproché qu'on ne croit, en raison des mesures adoptées justement au nom de cet idéal.

Pourrons-nous alors nous fier à nos élites politiques, à nos autorités sanitaires, pour bien comprendre la situation catastrophique qu'elles auront elles-mêmes provoquée en raison de leur manque de prévoyance et de prudence, et de leur absolutisme sanitaire ? Pourrons-nous compter sur nous-mêmes pour les éclairer ou les déposer et prendre en main notre propre destin, quand elles erreront, quand elles aggraveront même les grands maux qu'elles prétendent pourtant combattre, alors que nous aurons été dressés de corps, de cœur et d'esprit en raison de la crise sanitaire actuelle ? Mais sur qui d'autre que nous pourrions-nous alors compter, hélas !



8. Mesures sanitaires et dressage (4) : volte-face et cache-binette

8 novembre 2020

Poursuivons la réflexion commencée dans le billet précédent à propos des irrégularités et des incohérences réelles ou apparentes des mesures sanitaires, et de la manière dont elles transforment notre rapport à elles et nous dressent. Pour ce faire, nous nous intéresserons à un point tournant dans les mesures adoptées par les autorités politiques et sanitaires : l'obligation, sur tout le territoire du Québec, de porter un masque ou un cache-binette dans les lieux publics fermés, malgré les déclarations faites quelques mois plus tôt par le grand chef de la Santé publique, selon lequel cette mesure était non seulement inutile pour la population en général, mais pouvait aussi entraîner des cas de contamination.

Ce cas diffère de ceux que nous avons analysés jusqu'à maintenant en ce que l'incohérence est manifeste, et que presque tous l'ont perçue comme telle, qu'ils soient pour ou contre cette mesure sanitaire. Nul besoin ici de comparer les mesures sanitaires entre elles et d'analyser les différents contextes dans lesquels elles s'appliquent pour remarquer cette incohérence. Le virage à 180 degrés saute aux yeux, et il a suscité des réactions et même des protestations très vives chez une partie d'entre nous. Mais on ne nous en a pas moins imposé le port obligatoire du masque ou du cache-binette. Quelques mois plus tard, nous nous conformons presque tous à cette obligation, qui est presque maintenant déjà passée dans les mœurs.

Comme il s'agit ici d'une volte-face évidente impliquant une figure d'autorité qui est devenue une célébrité depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le renoncement à l'esprit critique qu'implique l'obéissance est encore plus grand que quand il est question des irrégularités, des inconsistances et des incohérences que nous avons décrites précédemment. Il est donc à craindre que

l'acceptation, en pareil cas, produise un effet de dressage considérable, notamment en dissolvant le désir de soumettre à la critique les mesures sanitaires qu'on nous impose, ce qui a pour effet d'anéantir notre autonomie intellectuelle, voire notre autonomie tout court.

Retour sur la définition du dressage

Nous avons déjà vu que le renoncement à l'esprit critique est lui-même le résultat d'une forme de dressage, lequel nous dispose à être dressés encore plus facilement par la suite.

Ajoutons que la forme de dressage dont il s'agit ici ne consiste pas simplement à accepter de porter le masque ou le cache-binette dans tous les lieux publics fermés. Elle consiste principalement à accepter, du même coup, la volte-face et les incohérences des autorités sanitaires, et plus particulièrement celles du personnage qui les incarnent aux yeux de la population québécoise. Autrement dit, c'est le grand pouvoir que ces autorités ont sur nous qu'il s'agit d'accepter sans discuter, ce que renforcent la ressemblance du cache-binette avec une muselière et le fait qu'il rend pénible et plus difficile tout discours un peu complexe pour ceux qui en portent un, ce dont conviennent les autorités politiques et sanitaires elles-mêmes, qui retirent leurs cache-binettes avant de commencer leurs points de presse.

Comme pour les irrégularités et les incohérences moins flagrantes dont nous avons déjà parlé, le dressage dont il s'agit n'est pas immédiat et doit même affronter des résistances, parfois très fortes chez certains d'entre nous. C'est graduellement qu'il s'effectue, notamment par l'affaiblissement du jugement que nous portons sur cette volte-face que provoque petit à petit l'obligation de porter régulièrement le masque ou le cache-binette.

La volte-face sur le port du masque et du cache-binette

Revenons quelques mois en arrière, quand s'est produite la volte-face du directeur national de la Santé publique du Québec sur l'utilité du port du masque et du cache-binette par la population en général, dans les lieux publics fermés, surtout quand il est difficile de maintenir entre chaque personne les 2 mètres de distance réglementaires. Comme nous le savons, nous sommes passés, en l'espace de quelques mois, d'affirmations catégoriques sur l'inutilité du port du masque – qui pouvait même augmenter le risque de contamination pour tous ceux qui ignorent le protocole pour le mettre et le retirer – à la recommandation, à la recommandation forte, à la recommandation très forte, et enfin à l'obligation de porter le masque ou le cache-binette dans tous les lieux publics fermés, sur tout le territoire du Québec.

Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas de savoir, comme certains d'entre nous le croient, si le directeur national de la Santé publique n'avait aucune bonne raison de changer d'idée sur le port du masque, mais cherchait plutôt à museler et à dresser la population québécoise, pour la garder sous son contrôle, pour le plaisir d'exercer son autorité nouvellement acquise, ou même pour

servir les intérêts de ceux à qui serait utile la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et des mesures imposées à la population, dont lui-même ; ou s'il a vraiment à cœur la santé de la population québécoise, et s'il a changé d'idée pour tenir compte de l'évolution de la situation et des toutes nouvelles découvertes sur le virus et l'efficacité du masque et du cache-binette pour ralentir sa propagation. Indépendamment de ce qu'il en est ou de ce qu'il pourrait en être à ce sujet, examinons plutôt ce qui nous concerne étroitement, et ce que nous pouvons observer directement, c'est-à-dire les effets de cette volte-face sur nous, en fonction de la situation dans laquelle elle s'est produite, et des différentes manières d'y réagir.

Je ne m'attarde pas à ceux d'entre nous qui portaient déjà le masque ou le couvre-visage depuis longtemps, qui appelaient de tous leurs vœux l'obligation de les imiter, et qui ne se souciaient pas d'examiner les justifications des autorités quant à cette volte-face, laquelle n'a donc pas pu produire un effet de dressage particulier chez eux, si ce n'est celui qui découle de l'omniprésence et de la répétition des mesures sanitaires, et du battage médiatique dont elles font l'objet, auxquels il a fallu ajouter le poids des autorités sanitaires à partir de ce moment.

Il est certain que, dans l'immédiat, ce virage à 180 degrés, loin de dresser certains d'entre nous, leur a donné l'occasion de critiquer cette mesure et le directeur national de la Santé publique. Il a beau eu dire qu'il s'appuyait sur de récentes études scientifiques qui auraient finalement montré que le port du masque ou du cache-binette réduit la propagation du Virus, nous nous sommes dit que le même directeur s'était certainement aussi appuyé sur des études scientifiques quand il a déclaré que cette mesure est non seulement inutile, mais peut même accroître le risque de contamination. Alors si les conclusions de ces premières études s'étaient avérées erronées, qu'est-ce qui nous disait que les conclusions de ces deuxièmes études n'allaient pas être battues en brèche dans quelques mois, par d'autres études qui allaient faire autorité aux yeux de notre directeur national de la Santé publique ? Et s'il avait parlé à la légère à la première occasion, qu'est-ce qui nous disait qu'il n'avait pas parlé aussi à la légère cette fois-ci ? Comment nous fier à une telle girouette, qui invoque l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons à propos du virus quand il s'agit de justifier le fait qu'il change d'idée, mais qui n'en use pas moins de son autorité pour contraindre les Québécois à adopter les comportements qu'il juge bons à un moment donné, comme s'il s'agissait à chaque fois d'une certitude ?

Plusieurs d'entre nous se dirent aussi que, si le port obligatoire du masque ou du cache-binette aurait pu à la rigueur faire sens au plus fort de la « première vague », il était beaucoup plus difficile de le justifier en plein été, alors que selon les statistiques officielles les nouveaux cas de contamination, les hospitalisations et les décès attribués au virus étaient très rares sur tout le territoire du Québec et ce, même si on disait craindre une « deuxième vague », qu'on annonçait depuis le mois de mai, qu'on reportait toujours à plus tard, et qui ne venait toujours pas, en juillet. Soit : le directeur national de la Santé publique s'était peut-être trompé en mars et en avril, quand il ne disposait pas des informations nécessaires pour prendre une décision éclairée. Mais

maintenant il était trop tard et il devrait simplement reconnaître que la décision prise alors n'était peut-être pas la meilleure, et qu'il n'était plus temps de nous imposer le port du masque ou du cache-binette dans les lieux publics fermés. Et si jamais la « deuxième vague » tant annoncée venait à se produire, pensions-nous alors, il serait possible de décréter cette mesure en temps et lieu. Rien ne servait de prendre les devants et d'imposer des mesures pour combattre une menace qui n'était pas imminente et dont on ne savait même pas si elle était réelle.

Mais malgré tout ce que nous pûmes dire ou penser, le port du masque ou du cache-binette n'en devint pas moins obligatoire dans tous les lieux publics fermés à compter de la mi-juillet. Et il fallut bien nous conformer et avaler la pilule, sauf pour quelques-uns d'entre nous qui décidèrent de ne plus utiliser les transports en commun et de faire toutes leurs courses en ligne, pour ne pas avoir à porter ce « sale machin », ou avoir à le porter le moins souvent possible, par exemple au travail.

L'effet de dressage

Qu'est-ce que l'obligation de suivre cette nouvelle consigne implique de plus que de suivre n'importe quelle autre consigne ?

D'abord, le fait de devoir faire, plusieurs fois par jour, précisément ce dont on nous a dit plus tôt qu'il est inutile et même nuisible de faire, dans un contexte où cela semble encore plus inutile, compte tenu du petit nombre de nouveaux cas de contamination dépistés par jour, et des hospitalisations et des décès qui étaient très rares. L'obéissance que cela implique est beaucoup plus grande. Elle porte sur les sentiments et les idées et pas seulement sur les actions de ceux d'entre nous qui étaient, au départ, sensibles à ce manque de cohérence flagrant entre les consignes données à un moment et les consignes données à un autre moment, de même qu'au décalage entre cette nouvelle consigne et la situation épidémiologique qui était très bonne en juillet. Il est à craindre qu'en obéissant à cette consigne, ce ne soient pas seulement nos actes qui se conforment à elle, mais aussi nos sentiments et nos idées, petit à petit, par la force de l'habitude. Après avoir mis plusieurs fois par jour notre masque ou notre cache-binette et ce, pendant des mois, ce geste répété – qui est devenu une sorte de rituel rythmant notre quotidien – affaiblit en nous notre capacité de résistance contre les indications changeantes ou incohérentes, et même notre sensibilité à ces changements et à ces incohérences. Sans compter que cela nous dissuade d'examiner si les nouvelles consignes sont pertinentes en fonction de la situation épidémiologique. Ce qui constitue déjà une forme de dressage qui nous dispose à être moins sensibles à de tels changements et incohérences quant à des consignes encore à venir, et à nous y conformer sans en examiner la pertinence. Ce qui revient à affaiblir considérablement notre esprit critique et notre désir de l'exercer, et pas seulement à propos des consignes sanitaires. Qui en vient à ne plus être sensible aux incohérences dans un contexte donné et à ne plus désirer exercer son esprit critique dans ce contexte, en vient souvent à ne

pas être davantage sensible aux incohérences dans d'autres contextes et à ne plus désirer exercer son esprit critique dans ces autres contextes.

Ensuite, c'est notre rapport aux autorités et aux consignes qui diffère. Quand il s'agit de suivre des consignes stables et cohérentes, l'obéissance peut avoir principalement pour objet les consignes, bien qu'elles tirent une grande partie de leur force des autorités qui les ont données. Mais quand il s'agit de suivre des consignes ouvertement changeantes et incohérentes, et qui peuvent difficilement être justifiées par la situation épidémiologique, l'objet de l'obéissance se déplace vers les autorités qui les donnent. Il s'agit moins d'obéir et d'adhérer à telles consignes en particulier, que de se conformer à ce qu'exigent ces autorités, peu importe ce que c'est, peu importe si ça change, peu importe si c'est incohérent, peu importe si c'est difficilement justifiable dans le contexte. Et il y a tout lieu de croire – même si elles veulent certainement notre bien et ne voudraient pour rien au monde nous dresser – que nos autorités politiques et sanitaires trouvent plus facile de gouverner, surtout en situation de crise, quand c'est principalement à elles que nous obéissons, et pas aux consignes sanitaires qu'elles nous ont données à tel moment, mais qu'elles pourraient vouloir changer à un autre moment, en se heurtant à notre inertie et même à notre résistance. Il leur est alors beaucoup plus facile de changer d'idée et de continuer à se faire obéir. C'est sans doute ce qui a fait dire à notre directeur national de la Santé publique – je ne sais pas dans quel point de presse, je le cite de mémoire – que nous ne devons pas lui faire des reproches s'il nous dit quelque chose un jour et autre chose plus tard, puisque la situation évolue constamment, de même que les connaissances sur le virus. Il n'en demeure pas moins vrai que l'obéissance qu'il attend de nous est inconditionnelle et exclut l'examen critique, que ceux d'entre nous qui se soumettraient rigoureusement à cette exigence seraient bel et bien dressés, et qu'on tuerait dans l'œuf nos protestations et nos critiques, dont certaines pourraient être pertinentes, mais qui pourraient bien entendu nuire à l'effort de guerre dont il est le maître d'œuvre.

En guise de conclusion

On ne saurait trop rappeler que l'existence de ce dressage, qui prend la forme d'un renoncement à l'esprit critique et d'une soumission aux autorités sanitaires, n'implique pas nécessairement que ces autorités, et plus particulièrement notre directeur national de la Santé publique, aient pour projet délibéré de nous asservir, et que leurs préoccupations sanitaires ne soient que des prétextes pour mener à bien leur plan maléfique. À titre de comparaison, des autorités religieuses seraient tout à fait en mesure d'écarter la pensée critique et de s'assujettir l'esprit des fidèles en leur demandant de croire à des dogmes incohérents et d'agir conformément à eux, dans un contexte où cela serait difficile à justifier, même si ces autorités croyaient vraiment que ces dogmes sont des vérités révélées par leur dieu, et même si ces dogmes s'avéraient être vraiment des vérités révélées capables de procurer le salut aux fidèles. Et il n'en irait pas autrement si ces autorités religieuses usaient plutôt de

ces dogmes incohérents sans y croire, pour gouverner l'esprit des fidèles et obtenir leur collaboration afin d'atteindre des buts qui leur seraient utiles, et modifieraient ces dogmes selon l'évolution de la situation et les opportunités qui se présentent pour mener à bien ce noble projet.

Le problème, c'est que cet assujettissement des esprits est compatible avec les religions dogmatiques, révélées ou autoritaires, mais pas avec nos institutions démocratiques. Il peut convenir à des fidèles qui doivent être gouvernés par les autorités religieuses responsables de leur salut, mais certainement pas à des citoyens qui devraient participer intelligemment aux débats publics, déterminer les orientations politiques, élire ceux qui exerceront le pouvoir législatif et exécutif, et donc faire preuve d'esprit critique et d'autonomie.



9. Appel aux aînés

14 novembre 2020

Je m'adresse plus particulièrement à vous tous qui êtes nos aînés. Je ne sais pas exactement à partir de quel âge vous pouvez vous sentir concernés par ce que j'ai à dire. C'est assurément le cas si vous avez plus de 70 ans, comme les autorités politiques et sanitaires, les journalistes, votre entourage et vos concitoyens vous comptent parmi les personnes vulnérables dont il s'agirait de protéger la santé en adoptant et en appliquant toutes ses mesures sanitaires et en prolongeant indéfiniment l'état d'urgence sanitaire. C'est assurément aussi le cas si vous êtes âgés de plus de 60 ans et si votre médecin vous compte parmi les personnes vulnérables en raison de votre état de santé et vous demande de prendre des précautions supplémentaires. C'est assurément aussi le cas si, âgés de plus de 60 ans ou même un peu plus jeunes, vous vous croyez en danger de maladie ou de mort si les consignes de la Santé publique ne sont pas rigoureusement suivies par toute la population, bien que votre état de santé ne fasse pas de vous une personne vulnérable.

Les autorités politiques et sanitaires et les journalistes, qui se sont proclamés vos porte-parole, réclament en votre nom des sacrifices considérables à tous vos concitoyens et les rabrouent s'ils ne s'y prêtent pas de bonne grâce, si les consignes ne sont pas rigoureusement suivies ou s'ils supposent qu'il y a un relâchement simplement parce qu'ils constatent une hausse des cas de contamination. Quelquefois des journalistes donnent la parole à l'un d'entre vous, pour lui faire dire ce qu'ils nous ont déjà répété un nombre incalculable de fois, et donner un visage humain à des propos qui autrement pourraient sembler abstraits et incapables de toucher la population. Quelquefois on entend certains d'entre vous se plaindre de la négligence des plus jeunes et de leur

mépris pour votre santé. Quelquefois on voit plutôt certains d'entre vous ne pas faire un écart pour éviter un autre marcheur, ne pas respecter la distanciation sociale avec leurs amis, ou avec leurs enfants ou petits-enfants, ou porter leur masque ou leur couvre-visage de manière inadéquate, par exemple sous le menton, pour le remonter avant d'entrer au supermarché ou de monter dans l'autobus. Si bien qu'on ne sait pas ce que vous pensez vraiment des mesures que les autorités imposent à toute la population québécoise, à vous comme à nous. Et il serait intéressant pour nous de le savoir, surtout si vous n'êtes pas d'accord, en partie ou en totalité, avec ceux qui s'arrogent le droit de parler en votre nom, comme si vous n'étiez plus capables de parler pour vous-mêmes.

Mais avant, examinons la situation qui dure depuis huit mois et qui pourrait bien durer encore plusieurs mois, voire davantage. Et disons franchement ce qu'il en est.

C'est toute la vie des enfants et des adolescents qui est organisée de sorte à vous protéger du virus, en raison de la manière dont on leur demande de fréquenter ou de ne pas fréquenter l'école, de faire ou de ne pas faire de sports, de voir ou de ne pas voir leurs amis, et de s'isoler s'ils reçoivent un résultat positif suite à un test de dépistage ou s'ils ont été en contact avec une personne qui a reçu un résultat positif.

C'est toute la vie des étudiants collégiaux et universitaires qui est organisée en fonction du même impératif, lesquels sont privés de leurs premières années de liberté sans supervision parentale, des rencontres stimulantes (des professeurs ou d'autres étudiants) qu'ils peuvent faire sur les campus et qui sont si utiles pour former leur personnalité et développer leur intelligence, et de l'occasion de se découvrir une passion pour telle discipline intellectuelle, tel art ou telle profession, puisque la formation à distance est sans doute moins propre à susciter l'enthousiasme que les rapports plus humains qui caractérisent l'enseignement « en présentiel ».

C'est toute la vie de beaucoup de travailleurs qui est chambardée, soit qu'ils aient été mis à pied, soit qu'ils peinent à faire du télétravail dans un petit logement inadapté et pour des tâches auxquelles cela s'avère inefficace, soit qu'ils doivent s'occuper des enfants en faisant du télétravail, soit qu'ils continuent de travailler « sur place » en devant se soumettre à une foule de règles qui rendent leur boulot pénible ou même fastidieux, et leur procure une sensation d'étouffement qui n'est pas simplement une illusion.

C'est toute la vie de beaucoup de petits entrepreneurs qui est ébranlée, soit qu'ils aient déjà dû déclarer faillite ou devront peut-être le faire bientôt, soit qu'ils aient décidé de fermer leurs portes ou qu'ils envisagent de le faire, soit que la Santé publique ait ordonné la fermeture de leur entreprise et qu'ils réussissent à vivoter pour l'instant grâce aux programmes d'aide, soit que leurs affaires demeurent encore rentables pour l'instant, ce qui ne les empêche aucunement d'appréhender les mesures imprévisibles que le gouvernement pourrait adopter dans quelques jours ou dans quelques semaines.

C'est la vie de beaucoup personnes confinées à domicile après avoir reçu un résultat positif à un test de dépistage ou avoir été en contact avec une personne

qui a reçu un résultat positif, même si elles n'ont pas le moindre symptôme et par conséquent ne sont pas malades, qui se réduit à une assignation à résidence en bonne et due forme. Et tous n'ont pas la chance d'avoir un grand appartement avec un balcon ou une terrasse, ou encore une grande maison avec une cour arrière ou un petit jardin. Certains vivent seuls ou à deux dans un petit une pièce minable, par exemple, ce qui peut-être supportable quand ils peuvent aller librement à l'extérieur, mais ce qui se transforme en véritable emprisonnement quand ils ne le peuvent plus.

Ce sont les loisirs d'une partie importante de la population – tous ceux qui ne se contentent pas de regarder des films ou des séries télévisées ou de jouer à des jeux vidéos, ou qui font autre chose que des activités de plein-air – qui sont suspendus indéfiniment ou organisés jusque dans les moindres détails, jusqu'à en devenir inintéressants ou pénibles, si bien que la vie devient, pour beaucoup, labeur, solitude et ennui.

C'est toute la culture qui en prend un sale coup. On ne peut plus assister à une représentation de théâtre ou à un concert de musique, aller à une conférence ou dans un musée, bouquiner dans une bibliothèque, participer à un groupe de lecture ou aller voir une exposition dans un musée.

C'est toute la vie sociale qui est appauvrie, voire anéantie. Plus le droit d'aller prendre un café, d'aller boire un verre ou d'aller dans un restaurant avec des amis ou de la famille. Pas davantage le droit de recevoir plusieurs invités à la maison. Même plus possible d'aller pic-niquer à l'extérieur, notre climat ne le permettant plus pour plusieurs mois.

C'est la vie tout court, immédiatement, et aussi longtemps que durera l'état d'urgence sanitaire, qui semble s'être arrêtée. Les puritains les plus zélés, contempteurs des plaisirs du corps et de l'esprit, auraient difficilement pu trouver des moyens plus austères pour nous faire gagner notre ciel ; à l'exception près que nous pouvons toujours acheter de l'alcool ou le commander en ligne et boire à domicile, pour tromper l'ennui et nous assommer.

Tout cela vous concerne aussi, en partie ou en totalité.

Le jeu en vaut-il la chandelle, pour vos concitoyens plus jeunes mais aussi pour vous ? Est-ce là encore vivre, au sens fort du terme ? Ou est-ce seulement survivre ou subsister ?

Mais il y a plus.

C'est le fonctionnement habituel de nos institutions démocratiques qui est suspendu depuis huit mois, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des pouvoirs accrus qu'il confère au gouvernement et à la Santé publique, qui nous gouvernent par décrets et arrêtés.

C'est une grande partie de nos droits et de nos libertés qui est suspendue pour une période indéterminée, compte tenu que nous ne savons pas ce qu'il faudrait pour qu'on nous les rende, à part peut-être la disparation ou l'éradication complète du virus et, ce faisant, la fin des décès, des hospitalisations et des cas de contamination.

Ce sont nos autorités qui s'habituent progressivement aux pouvoirs exceptionnels qu'elles se sont accordés à elles-mêmes, et qui ne voudront peut-être pas se départir de certains d'entre eux lors du retour à la normalité tant attendu, et à propos duquel on nous annonce déjà qu'il ne s'agira pas de la normalité d'avant la pandémie.

Ce sont tous nos concitoyens et nous-mêmes qui nous habituons graduellement à être dirigés, contrôlés et surveillés par les représentants de la loi, par des agents de sécurité, par des escouades sanitaires, et qui nous habituons aussi à surveiller et à dénoncer nos pairs, en guise de consolation ou pour nous convaincre nous-mêmes et montrer aux autres que nous sommes de bonnes personnes.

C'est toute notre économie qui se désagrège, ce qui pourrait avoir pour conséquence l'exploitation des travailleurs par les grandes entreprises survivantes et victorieuses, et précipiter beaucoup d'entre nous dans la pauvreté ou la misère pour des années ou des décennies.

Ce sont les revenus de l'État qui diminuent et ses dépenses qui augmentent, c'est la dette publique qui se creuse, et ce sont les mesures d'austérité qui se préparent, si bien que les systèmes d'éducation et de santé, le filet social, et la retraite tels que nous les connaissons pourraient appartenir, d'ici quelques années, à une époque révolue.

C'est tout le monde dans lequel nous vivons qui a été radicalement transformé depuis la déclaration de l'état d'urgence, et qui continuera de l'être, pour être remplacé par quelque chose de bien pire, peut-être pour de bon.

C'est donc notre avenir, individuellement et collectivement, qui est menacé. Ce qui nous concerne tous, mais surtout les plus jeunes d'entre nous, dont les projets d'avenir seront anéantis, et qui auront à s'accommoder de toute une vie dans la nouvelle normalité qui est en train de se mettre en place.

Ce n'est pas par simple caprice, par égoïsme ou par manque de compassion pour vous, les aînés, que certains de vos cadets critiquent et refusent même d'obéir à certaines mesures sanitaires. Et, à vrai dire, il faut avouer que cela est plutôt rare, même chez les plus jeunes d'entre nous, qui pour beaucoup suivent scrupuleusement les consignes de la Santé publique, qui en font souvent même plus que ce qui est demandé pour protéger leurs grands-parents ou les personnes âgées et vulnérables en général (par exemple, ils portent leur masque ou leur couvre-visage à l'extérieur, dans des rues très peu fréquentées, en expliquant que ce n'est pas pour eux qu'ils le font), et qui acceptent l'état d'urgence sanitaire et toutes les mesures qui en découlent, en supportant patiemment les inconvénients actuels, et sans même réfléchir sérieusement aux inconvénients à venir, tant ils font grand cas de la protection de la santé des personnes plus vulnérables. Il y a donc lieu de nous étonner que les jeunes se plient si bien à ce qu'on leur demande, plutôt que de nous scandaliser des « partys » privés hypermédiatisés, mais en réalité peu fréquents.

Au lieu de reprocher aux jeunes leur prétendu manque de compassion et de respect pour leurs aînés, il faudrait leur reprocher leur manque de prévoyance,

lui-même dû à un manque d'expérience, comme le font parfois leurs aînés. Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait, comme le dit le proverbe. Mais les jeunes *pourraient savoir* si leurs aînés (c'est ainsi que vieillesse *pourrait*), loin de s'en tenir à de vagues récriminations, se donnaient la peine de leur expliquer et de leur faire sentir ce qui résultera et ce qui résulte déjà des sacrifices auxquels ils consentent de bon gré sous prétexte de protéger la santé des personnes plus vulnérables ; et manifestaient clairement que non seulement ils ne leur demandent pas ces sacrifices, mais qu'ils refusent aussi que leurs porte-parole autoproclamés – les chefs politiques, les autorités sanitaires et les journalistes – les réclament en leur nom et les enferment dans le rôle de pauvres victimes (certainement pas le plus beau rôle qui soit), en s'imaginant ainsi accomplir un acte d'une grande moralité et d'une grande utilité sociale.

Car une chose est évidente : l'avenir, la prospérité et la santé de notre société et même de notre civilisation convergent avec les intérêts des plus jeunes d'entre nous. C'est pourquoi leurs intérêts doivent être une priorité pour nous, et que ceux de leurs aînés ne sauraient raisonnablement constituer pour nous, en tant que société et civilisation, une priorité absolue, contrairement à ce qu'on entend parfois dire. Il faut bien reconnaître que cet avenir n'est plus entre vos mains, vous qui êtes nos aînés, pas plus qu'il n'est entre les mains de ceux qui, comme moi, ont déjà atteint la quarantaine depuis quelques années, et qui voient la cinquantaine approcher à grands pas. Ce qui ne veut pas dire non plus que l'on doit faire comme si nos intérêts n'existaient pas, et comme si nous étions déjà dans la tombe.

N'oublions pas qu'il y a des morts pires que celles dues au virus. N'oublions pas qu'il y a aussi des vies qui sont pires qu'elles. N'oublions pas que ces morts et ces vies, que nous pourrions tous connaître dans une certaine mesure, malgré notre âge plus ou moins avancé, seront l'héritage que nous laisserons aux jeunes si nous persévérons à lutter contre le virus en méprisant leurs intérêts. Car que vaudrait une vie caractérisée par une certaine pauvreté et, pour plusieurs, par une misère crasse ; se résumant à des décennies à occuper des emplois minables et à être exploité ; essentiellement organisée par les décisions autoritaires des autorités politiques et sanitaires ; et dans une grande mesure dépourvue des libertés et des plaisirs nécessaires à la joie de vivre ?

Ne seriez-vous pas, ne serions-nous pas tous des égoïstes sans compassion si nous acceptations de condamner nos cadets à une pareille existence ? Ne ferions-nous pas preuve d'un grand culot en les accusant d'être des égoïstes et de manquer de compassion pour obtenir d'eux de plus grands sacrifices ? Ne serions-nous pas coupables d'un manque impardonnable de prévoyance quant à l'avenir de notre société et de notre civilisation, quant aux intérêts des jeunes, et quant à nos intérêts aussi, sauf si nous prévoyons mourir d'ici quelques mois ?

J'en reviens à vous, nos aînés, pour vous demander comment vous voulez qu'on se rappelle de vous.

Comme la génération au nom de laquelle on a gâché l'avenir des générations plus jeunes et de notre société, et qui y a consenti par son silence ? Comme la génération qui s'est confinée dans le rôle de pauvre victime qu'on lui

a attribué ? Comme la génération qui a accepté qu'on fasse du souci exagéré de sa santé la priorité absolue qui détermine nos politiques en matière de santé, d'éducation, de culture, d'économie et de libertés individuelles, c'est-à-dire la vie qu'on peut et pourra mener ?

Ou comme la génération qui a su mettre les pendules à l'heure et empêcher de se poursuivre une erreur monumentale capable de détruire l'avenir des générations plus jeunes et de notre société ? Comme la génération qui a trouvé insultant d'être traitée comme des enfants par tous ceux qui osaient parler en son nom comme si elle n'était plus capable de le faire, et qui affectaient une attitude protectrice à son égard ? Comme la génération qui s'est ligüée contre le prolongement de l'état d'urgence sanitaire, et qui a refusé publiquement qu'on érige en idéal de société la protection de sa santé ?

Sachez que vous disposez d'une puissance et d'une crédibilité morales que vos concitoyens pourraient difficilement avoir. Nul ne pourra vous accuser de manquer de compassion envers les personnes vulnérables ou d'être des égoïstes. Qu'attendez-vous donc pour user de cette puissance et de cette force !

Mais si cela ne suffit pas à vous convaincre, sachez que les bonnes dispositions de vos cadets pourraient être remplacées, d'ici quelques années, par de l'animosité, quand ils auront à vivre avec les effets des grands sacrifices faits pour vous. Quand le gouvernement passera aux mesures d'austérité, quand il mettra la hache dans les prestations des retraités et le système de santé sous prétexte de redresser les finances publiques et de payer les dépenses encourues durant la crise sanitaire, il pourra compter sur leur soutien. Certes, cela leur nuira aussi, car ils auront aussi besoin du système de santé et, plus tard, du régime de retraite. Mais ils n'en agiront pas moins contre leurs propres intérêts, comme vous êtes vous aussi en train d'agir contre vos propres intérêts, et comme vous continuerez peut-être de le faire. Ils manqueront de prévoyance, comme vous en aurez vous aussi manqué.

C'est ainsi, entre autres, qu'on pourrait vous faire payer la note pour les sacrifices réclamés de vos cadets en votre nom, et auxquels vous avez consenti par votre silence. Du moins en sera-t-il ainsi si vous continuez à vous taire.



10. Pourquoi acceptons-nous d'être confinés ?

15 novembre 2020

Il ne s'agit pas de nous demander quelles raisons on nous donne pour justifier notre confinement. Ce serait une question stupide, dont nous savons tous la réponse. Il ne s'agit pas davantage de savoir si ces raisons sont bonnes, c'est-à-dire si la dangerosité du virus justifie notre confinement et si le confinement est un moyen efficace de lutter contre sa propagation et donc contre les hospitalisations et les décès dont il serait la cause. Il suffit de savoir que beaucoup d'entre nous le croient. Et pourtant nous croyons beaucoup de choses, notamment à propos de ce qui est nuisible ou bon pour notre santé, sans que nous ne changions tous nos habitudes pour autant.

Par exemple, nous savons que notre mode de vie sédentaire est mauvais pour notre santé, qu'il est l'une des principales causes des maladies cardiovasculaires, et qu'il est donc responsable d'une diminution de notre espérance de vie. Mais beaucoup d'entre nous passent leurs soirées ou leurs fins de semaine devant un écran d'ordinateur (en plus du temps passé au travail) ou de télévision, au lieu de faire du sport ou de l'activité physique. Et nous ne nous attendons pas à ce que la Santé publique ordonne, grâce à un décret du gouvernement, la diminution du nombre d'heures que nous passons au travail, assis à un bureau ou debout derrière un comptoir, ainsi que la réforme des tâches accomplies et un réaménagement des milieux de travail, et aussi l'obligation pour les travailleurs de faire de l'activité physique tous les jours, idéalement à l'extérieur, afin de nous faire adopter de saines habitudes de vie, de réduire la fréquence des accidents cardiovasculaires, et de lutter ainsi contre l'une des premières causes de mortalité au Québec.

En fait, ce décret pourrait rencontrer une certaine résistance, en ce qu'il heurterait les habitudes des employeurs et des travailleurs. Je fais donc l'hypothèse que le confinement qu'on nous impose, à un degré variable, depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, n'est pas l'objet d'une forte opposition et obtient même une forte adhésion parce qu'il est conforme à des habitudes, à des mœurs et à un mode de vie déjà bien établis ou en train de s'établir. Plus concrètement, nous étions déjà plus ou moins confinés avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Donc, si cette hypothèse s'avère juste, le confinement qu'on nous impose n'est pas en lui-même une nouveauté. Ce qui est nouveau, c'est sa radicalisation, c'est qu'il est imposé par les autorités politiques et sanitaires.

Survolons quelques aspects de notre vie avant l'état d'urgence sanitaire et, dans certains cas, les transformations qu'ils ont connues au cours des dernières décennies ou des dernières années.

À une époque pas si lointaine, le fait de regarder un film impliquait nécessairement d'aller au cinéma ou, dans les petits villages du Québec, d'assister aux projections organisées dans des salles communautaires. Mais en quelques décennies, les téléviseurs firent leur entrée dans les maisons et les appartements, comme les magnétoscopes, les services de câblodistribution, les lecteurs de DVD et de disques Blu-ray, et enfin les films et les séries « en streaming ». Ce qui veut dire qu'avant le début du confinement, presque tous les Québécois avaient accès à une panoplie de divertissements télévisés, capables d'occuper leurs soirées et leurs fins de semaine, sans avoir à quitter le confort de leur domicile, et avaient depuis longtemps perdu l'habitude d'aller régulièrement au cinéma. Ou, s'ils continuaient d'y aller, cela représentait généralement peu de temps en comparaison de tout le temps passé devant leur téléviseur ou leur écran d'ordinateur, à regarder des films ou des séries qui peuvent rivaliser avec les blockbusters par leurs budgets, leurs effets spéciaux et les acteurs et les actrices qui y jouent, qui peuvent avoir six saisons de douze épisodes d'environ une heure, et qui demandent donc beaucoup plus de temps à leurs adeptes que les films. Bref, au terme de ce long processus, le cinéma et les autres productions audio-visuelles ont progressivement quitté les lieux publics, pour être relégués dans nos domiciles, où nous sommes confinés pour tout le temps que nous consacrons à ces divertissements, seuls ou avec notre entourage immédiat.

Un portrait semblable pourrait être fait à propos de la musique ; tellement semblable que je n'entrerai pas dans les détails. Disons seulement que l'époque où les musiciens amateurs ou professionnels jouaient régulièrement en public est depuis longtemps révolue. Écouter de la musique voulait déjà dire, bien avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, écouter des enregistrements musicaux. Le fait d'assister à des concerts de musique, dans un bar où jouent parfois des musiciens, dans une salle de concert ou dans un festival de musique, constituait déjà une exception. La musique pouvait et peut donc continuer d'être écoutée à la maison, grâce à une chaîne stéréo, un ordinateur, un téléphone dit intelligent, un simple lecteur de fichiers MP3 et des haut-parleurs ou des écouteurs, sans que nous ayons à mettre le nez dehors.

Quant à l'éducation, les cours en ligne sont devenus de plus en plus fréquents depuis une dizaine d'années, à un tel point que des programmes collégiaux et universitaires étaient parfois offerts complètement en ligne avant le confinement, bien que sous une forme généralement assez différente que ce qui se fait présentement. Ainsi de nombreux étudiants à temps plein et à temps partiel pouvaient déjà suivre leurs cours, faire des exercices et remettre leurs travaux sans jamais avoir à se déplacer sur les campus, sauf pour faire leurs examens finaux ou emprunter des livres à la bibliothèque.

En ce qui concerne les restaurants, beaucoup d'entre nous y allaient déjà rarement, et d'autres, au lieu de manger sur place, faisaient souvent livrer leur repas à la maison, faisaient des commandes pour emporter ou utilisaient le service à l'auto. Et quand ils mangeaient sur place, c'étaient souvent en vitesse, dans une gargote quelconque où on n'a pas envie de s'attarder, parfois seuls, pendant leur pause au travail, par exemple.

Et nous pourrions faire la même observation à propos des cafés, que beaucoup d'entre nous ne fréquentaient presque jamais, sauf peut-être pour acheter en vitesse un café le matin, qu'ils buvaient en se rendant au travail. Beaucoup des établissements qui vendent du café étaient déjà essentiellement, avant le début du confinement, de simples comptoirs où l'on vend ledit café, avec quelques tables où l'on ne s'assied généralement pas. Certains, quand on leur proposait de passer quelques heures au café un soir ou la fin de semaine, ne trouvaient rien de mieux à répondre qu'ils pouvaient très bien faire et boire du café chez eux, et qu'ils ne voyaient absolument pas pourquoi ils devraient aller au café.

Enfin j'énumère quelques autres éléments déjà passés dans nos mœurs avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire :

- le fait de faire régulièrement des achats en ligne, au lieu d'aller dans les commerces ;
- le fait de voir régulièrement en personne seulement les membres du même foyer, les autres interactions sociales se faisant le plus souvent par l'intermédiaire du téléphone, des courriels, des médias sociaux ou de la vidéoconférence ;
- le fait de recevoir assez rarement des invités à dîner ou à souper, surtout en semaine, les repas étant essentiellement une affaire de famille ou de couple, et même une affaire solitaire, pour ceux qui n'ont pas de famille et qui sont célibataires ;
- et le fait que les célébrations et les festivités sont relativement rares et se limitent assez souvent au cercle étroit de la famille immédiate.

Il semble donc que nous étions déjà plus ou moins confinés à domicile avant que le gouvernement, par des décrets et des arrêtés, décide de nous confiner encore plus. Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté absolue, mais du prolongement d'un processus qui existait bien avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et qui s'accélère et se radicalise depuis. En effet, comme l'essentiel de la vie de beaucoup d'entre nous se déroule à domicile, la

fermeture de nombreux lieux publics, et les restrictions dissuasives qui s'appliquent aux lieux encore ouverts, n'ont entraîné pour eux que des inconvénients mineurs et des changements plutôt légers dans leurs habitudes de vie. Cela explique en partie pourquoi, une fois passé le choc provoqué par la déclaration de l'état d'urgence, ils s'accommodent assez facilement du confinement, et en sont venus à le considérer comme normal compte tenu de la situation, bien qu'un peu déplaisant par certains de ses aspects, au lieu de le considérer comme disproportionné à la situation et de se révolter contre lui.

La principale exception, le principal lieu de rupture avec la situation d'avant, c'est le travail, qui exigeait pour la quasi-totalité d'entre nous de quitter notre domicile et d'avoir des interactions en personne avec des collègues, des clients, des patients, des étudiants, des élèves, etc. Ceux d'entre nous qui ont été mis à pied en raison des mesures sanitaires sont évidemment encore plus confinés à la maison, comme ceux qui font du télétravail. Quant à ceux qui continuent de travailler sur place, ils vivent parfois une certaine forme de confinement, bien qu'il ne s'agisse pas d'un confinement à domicile. Souvent ils doivent interagir avec leurs collègues qui sont en télétravail ou avec des clients qui ne peuvent pas se rendre sur place ; ce qui revient à faire du télétravail tout en étant « en présentiel ». Il faut donc apprendre à utiliser de nouveaux outils, à organiser autrement son travail, à gérer l'irritation et le stress que cela peut entraîner, etc. Mais nous sommes habitués d'obéir au travail. Nous sommes même payés pour obéir. Et nous ne voulons pas perdre notre emploi, surtout pas maintenant. Sans compter que ce processus de confinement lié au travail s'inscrit dans un processus de confinement plus large, que nous avons déjà accepté, ou que nous acceptons de supporter, dans le reste de notre vie, et qui entraîne avec lui le confinement lié au travail.

Reconnaissons qu'il y a une grande différence entre le fait de nous isoler chez nous parce que nous le voulons, et le fait de nous confiner parce que nous y sommes obligés, parce que le gouvernement l'ordonne. Mais comme nous avons accepté d'être confinés dans tous les cas décrits plus hauts, comme notre vie avait déjà pour principale scène nos domiciles respectifs, nous nous sommes adaptés assez facilement au confinement imposé par les autorités, et nous en venons peu à peu à vouloir être confinés, et même à y trouver des avantages, d'autant plus qu'on continue d'alimenter notre peur du virus et de nous répéter sans cesse que nos libertés – dont nous ne savions souvent pas quoi faire – ne sauraient peser dans la balance quand il s'agit de protéger la santé des personnes plus vulnérables.

Maintenant que nous savons que le confinement qu'on nous impose actuellement n'est pas en rupture avec notre ancien mode de vie, mais en est plutôt le prolongement sous une forme radicalisée, nous pouvons réagir de trois manières différentes :

- 1) le confinement actuel, quand on y réfléchit bien, change très peu de chose à notre vie, et donc nous pouvons très bien nous en accommoder, comme nous pourrions certainement nous accommoder de la « nouvelle normalité » qui succédera à l'état d'urgence sanitaire ;

- 2) le confinement actuel, malgré ses ressemblances avec notre ancien mode de vie, va trop loin sur certains points et devrait donc être assoupli pour que nous puissions quand même vivre et respirer jusqu'au retour à la normalité, car tout est affaire de mesure ;
- 3) notre ancien mode de vie, qui ressemble au confinement actuel et qui nous a disposés à l'accepter, pose donc problème, raison pour laquelle il nous faut désirer autre chose qu'un simple retour à la normalité d'avant, et certainement pas nous accommoder de la « nouvelle normalité » qu'on nous annonce.

Je vous dis franchement que j'opte pour la troisième manière.



11. Modestes propositions pour plus de transparence

21 novembre 2020

Ne nous faisons pas d'illusions : le gouvernement, si jamais il prenait connaissance de ces propositions, n'y donnerait pas suite. Il n'en fait qu'à sa tête depuis le début et il continuera à n'en faire qu'à sa tête. Un gouvernement qui demande à l'opposition de se taire et de se rallier simplement à lui pour faire la guerre au virus n'a certainement pas d'oreille pour de simples citoyens comme nous, qui n'ont à ses yeux le droit d'intervenir dans la politique que pour le porter au pouvoir, et qui doivent ensuite se taire et obtempérer, aussi longtemps que durera son règne.

Alors pourquoi formuler ces propositions ? Pour que nous puissions avoir une idée de toutes les informations qu'il nous manque pour avoir l'heure juste à propos de ce qui se passe depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et de ce qui s'en vient, et que le gouvernement aurait pu et pourrait facilement nous fournir.

1. Compte des personnes infectées qui n'ont pas de symptômes, ou qui ont seulement de faibles symptômes, et qui ne sont pas hospitalisées

Il n'y a pas de raison, dans les bilans quotidiens et les bilans cumulatifs, de ne pas faire le compte des personnes infectées qui n'ont pas de symptômes ou qui en ont seulement de faibles, et qui ne sont pas hospitalisées, à un moment donné ; ou qui n'ont jamais eu de symptômes, ou qui en ont seulement eu de faibles, et qui n'ont jamais été hospitalisées jusqu'à ce qu'on les déclare

« rétablies ». Nos autorités politiques et sanitaires ayant décidé de considérer toutes les personnes chez lesquelles on dépiste le virus comme atteintes de la COVID-19, indépendamment de l'existence et de la gravité des symptômes, il est donc nécessaire, pour se faire une idée de l'évolution de la situation, de s'intéresser à l'état de ces personnes, et pas seulement à l'état des personnes qui sont ou seraient hospitalisées, ou qui décèdent ou décèderaient à cause du Virus. S'abstenir de le faire, c'est donner aux citoyens québécois une vue partielle, partielle et exagérément pessimiste de la situation.

Si on persiste à croire que ces informations ne sont pas importantes pour comprendre la situation épidémiologique, il faudrait être conséquent et ne plus considérer les personnes qui n'ont pas de symptômes ou qui n'en ont que de faibles comme des personnes atteintes de la COVID-19. Il n'est pas cohérent de prendre en compte ces personnes quand il s'agit de faire le compte des cas de COVID-19, et de les ignorer quand il s'agit de faire le suivi de leur état de santé. Alors qu'on se décide !

2. Compte séparé des hospitalisations pour isolement préventif, pour complications et aux soins intensifs

Le gouvernement, dans les bilans quotidiens qu'il publie sur internet, fait la distinction entre les hospitalisations hors soins intensifs et les hospitalisations dans les unités de soins intensifs. Car une personne peut être hospitalisée sans être en danger de mort, ou sans avoir de graves complications. C'est un bon début : le gouvernement nous fournit cette information.

Mais une personne peut aussi être hospitalisée sans nécessairement avoir des complications. C'est le cas des résidents des CHSLD qui ont reçu un résultat positif à un test de dépistage, qui sont isolés à titre préventif, pour éviter la contamination des autres résidents, et qui sont comptés comme des personnes hospitalisées, puisqu'ils occupent des lits d'hôpital, comme en témoignent les bilans quotidiens du CIUSSS de la Capitale-Nationale, du 7 septembre 2020 jusqu'au passage en « zone rouge », au début du mois d'octobre 2020.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 7 septembre 2020

lundi 7 septembre 2020

Salle de presse

Québec, le 7 septembre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 51 nouveaux cas depuis les 24 dernières heures, soit 113 nouveaux cas positifs depuis le bilan du vendredi 4 septembre et d'aucun nouveau décès. Ceci porte le total à 2 284 personnes infectées, dont 1798 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 197 décès. Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 7 personnes positives hospitalisées pour complication, dont 2 cas aux soins intensifs, et 10 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolées en milieu hospitalier.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 14 septembre 2020

lundi 14 septembre 2020

Salle de presse

Québec, le 14 septembre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 131 nouveaux cas depuis le dernier bilan du vendredi, 11 septembre, dont 60 cas dans les dernières 24 heures, et d'aucun nouveau décès. Ceci porte le total à 2564 personnes infectées, dont 1889 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 197 décès. Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 23 personnes positives hospitalisées pour complication, dont 4 cas aux soins intensifs, et 5 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolés en milieu hospitalier.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 21 septembre 2020

lundi 21 septembre 2020

Salle de presse

Québec, le 21 septembre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 244 nouveaux cas depuis le dernier bilan du vendredi 18 septembre, dont 92 cas dans les dernières 24 heures et de 4 nouveaux décès. Ceci porte le total à 3061 personnes infectées, dont 1981 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 206 décès.

Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 35 personnes hospitalisées, dont 4 cas aux soins intensifs. Le total des hospitalisations inclut 8 personnes positives hospitalisées pour complications ainsi que 27 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolés en milieu hospitalier.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 28 septembre 2020

lundi 28 septembre 2020

Salle de presse

Québec, le 28 septembre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 351 nouveaux cas depuis le dernier bilan du vendredi 25 septembre, dont 125 cas dans les dernières 24 heures et de 2 nouveaux décès. Ceci porte le total à 3834 personnes infectées, dont 2777 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 208 décès.

Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 55 personnes hospitalisées, dont 7 cas aux soins intensifs. Le total des hospitalisations inclut 15 personnes positives hospitalisées pour complications ainsi que 40 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolés en milieu hospitalier.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 29 septembre 2020

mardi 29 septembre 2020

Salle de presse

Québec, le 29 septembre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 169 nouveaux cas dans les dernières 24 heures et de 1 nouveau décès. Ceci porte le total à 4003 personnes infectées, dont 2863 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 209 décès.

Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 60 personnes hospitalisées, dont 10 cas aux soins intensifs. Le total des hospitalisations inclut 12 personnes positives hospitalisées pour complications ainsi que 48 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolés en milieu hospitalier.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 30 septembre 2020

mercredi 30 septembre 2020

Salle de presse

La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 134 nouveaux cas dans les dernières 24 heures et d'aucun nouveau décès. Ceci porte le total à 4137 personnes infectées, dont 2979 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 209 décès.

Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 65 personnes hospitalisées, dont 11 cas aux soins intensifs. Le total des hospitalisations inclut 19 personnes positives hospitalisées pour complications ainsi que 46 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolés en milieu hospitalier.

Pendant ce temps, les journalistes nous annonçaient que les hospitalisations augmentaient dramatiquement, sans préciser qu'une personne hospitalisée n'est pas nécessairement une personne qui est malade ou qui a des complications.

Et c'est ainsi, de toute évidence, que les autorités sanitaires ont fait passer la région de la Capitale-Nationale au palier d'alerte maximale ! Curieusement, les hospitalisations pour complications se sont mises à augmenter dès le premier jour au palier d'alerte maximale, puis la distinction entre les hospitalisations pour isolement préventif et celles pour complications est disparue des bilans le jour suivant, pour ne plus y réapparaître.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 1er octobre 2020

jeudi 1 octobre 2020

Salle de presse

Québec, le 1^{er} octobre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 128 nouveaux cas dans les dernières 24 heures et de sept nouveaux décès. Ceci porte le total à 4265 personnes infectées, dont 3093 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 216 décès.

Dans les hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 64 personnes hospitalisées, dont 11 cas aux soins intensifs. Le total des hospitalisations inclut 32 personnes positives hospitalisées pour complications ainsi que 32 personnes positives issues des milieux d'hébergement isolés en milieu hospitalier.

Bilan COVID-19 dans la Capitale-Nationale - 2 octobre 2020

vendredi 2 octobre 2020

Salle de presse

Québec, le 2 octobre 2020 – La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annonce la confirmation de 183 nouveaux cas dans les dernières 24 heures et de 4 nouveaux décès. Ceci porte le total à 4448 personnes infectées, dont 3196 sont maintenant considérées comme guéries, ainsi qu'à 220 décès. Dans les

hôpitaux désignés de la région, responsables pour l'Est-du-Québec, on compte actuellement 59 personnes hospitalisées, dont 11 cas aux soins intensifs.

Depuis, la région de la Capitale-Nationale demeure au palier d'alerte maximale sans qu'on sache vraiment quelle est la situation quant aux hospitalisations. Le défi de 28 jours est devenu un défi de 56 jours, et il est bien possible qu'il se prolonge encore bien longtemps.

On peut craindre que ce qui s'est passé, et qui continue vraisemblablement de se passer pour la région de la Capitale-Nationale, vaut aussi pour d'autres

régions et peut-être pour la province toute entière. Mais pas moyen d'en être certain aussi longtemps que les autorités sanitaires retiendront ces informations et ne nous apprendront pas, dans leurs bilans quotidiens, quelle proportion des hospitalisations sont en fait des résidents des CHSLD isolés préventivement en milieu hospitalier.

Signalons que la situation est encore obscurcie par le fait que les hôpitaux désignés de la région seraient « responsables pour l'Est-du-Québec ». Cela veut-il dire qu'on rapatrie dans ces hôpitaux des personnes d'autres régions et qu'on reconfine pour cette raison la population de la région de la Capitale-Nationale ?

3. Compte séparé des personnes hospitalisées pour des complications dues au virus et pour des complications dues à autre chose, mais qui ont reçu un résultat positif à un test de dépistage

Si le virus est aussi contagieux et dangereux qu'on nous le dit, il est vraisemblable que les personnes hospitalisées pour d'autres maladies, pour des blessures ou à la suite de chirurgies, mais qui ont été testées et déclarées positives, occupent un lit dans une section réservée aux personnes positives, pour ne pas contaminer les patients qui n'ont pas été déclarés positifs et qui sont hospitalisés dans d'autres sections des hôpitaux.

Il faudrait donc, pour avoir une vue juste de la situation, que les autorités sanitaires nous apprennent, dans leurs bilans quotidiens, combien de personnes occupent des lits dans les sections réservées au virus (dans les unités de soins intensifs ou ailleurs) pour des problèmes de santé ou des blessures qui n'ont rien à voir avec le virus. Ces informations devraient nous être fournies pour l'ensemble de la province et pour chaque région.

4. Suivi des lits disponibles dans les sections réservées au virus, dans les unités de soins intensifs ou de soins réguliers

On conviendra, j'espère, qu'il nous est difficile de juger correctement de la gravité de la situation si, en plus du nombre d'hospitalisations appartenant aux catégories décrites ci-haut, on ne nous fournit pas le nombre total de lits disponibles à un moment donné, dans les unités de soins intensifs ou dans les unités de soins réguliers, pour toute la province et pour chaque région socio-sanitaire.

Pour vous montrer combien cette information est importante, j'attire votre attention sur le fait que le nombre d'hospitalisations, selon les statistiques de l'INSPQ², a été jusqu'à maintenant, au plus fort de la « deuxième vague », de 652 au total (17 novembre 2020), de 552 hors soins intensifs (17 novembre) et de 101 aux soins intensifs (18 novembre 2020) ; alors qu'il a été, au plus fort de la « première vague », de 1866 au total (12 mai 2020), de 1672 hors soins intensifs (12 mai 2020) et de 227 aux soins intensifs (23 avril 2020), selon l'ancienne définition des hospitalisations.

2 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees> (consulté le 21 novembre 2020)

Pourtant on nous a dit souvent, depuis le mois de septembre, que ces sections des hôpitaux se remplissaient dangereusement. Qu'est-ce qu'il faut en conclure ? Que le nombre de places disponibles cet automne est semblable à celui d'avril, et donc que cette affirmation est fautive, exagérée ou ne s'applique qu'à certaines régions ou certains hôpitaux ? Ou que nos autorités, après avoir réduit le nombre de lits disponibles pour le virus durant l'été (rien à redire sur ce point), ont tardé à augmenter ou n'ont pas encore augmenté ce nombre à son niveau de la « première vague », malgré le fait qu'elles nous annoncent depuis longtemps cette « deuxième vague », et devraient par conséquent y être mieux préparées ? Dans ce dernier cas, l'engorgement des hôpitaux, s'il est bien réel, serait moins causé par une augmentation difficilement contrôlable des hospitalisations, que par les mauvaises décisions de nos autorités politiques et sanitaires, ou par leur incapacité à préparer adéquatement les hôpitaux à la « deuxième vague » pourtant annoncée depuis des mois.

5. « Remettre le compteur à zéro »

On nous parle tous les jours, depuis des mois, des décès qui alourdissent le bilan. Voici 1000, 1100 ou 1200 nouveaux cas de contamination au virus et 10, 20 ou 30 décès qu'on ajoute au grand total, dont on nous dit dramatiquement qu'il ne cesse de croître depuis le début de la pandémie, comme si ce total pouvait diminuer, comme si les personnes infectées pouvaient ne pas avoir été infectées, comme si les morts pouvaient ressusciter ! Si les fameux vaccins ne s'avèrent pas aussi efficaces que promis, si nous devons faire face à une « troisième vague », à une « quatrième vague » et à une « cinquième vague », comme des prophètes de malheur l'annoncent déjà, nos autorités continueront-elles à cumuler les cas indéfiniment, pour atteindre des totaux de plus en plus impressionnants ?

Pourtant les personnes infectées, si elles ne décèdent pas, finissent par ne plus être infectées. Pourquoi ne pas nous parler, chaque jour, du nombre de personnes infectées à ce moment et du nombre de personnes qui ne sont plus considérées comme infectées depuis la veille ? On nous donnerait ainsi une idée plus juste de la gravité de la situation.

Et pourquoi ne pas recommencer le compte au début de l'année 2021, ce qui nous permettrait de faire une comparaison avec l'année 2020 ? N'est-ce pas ce que nous faisons aussi pour des maladies très sérieuses, comme le cancer, dont on estime qu'il y en aura 225 800 nouveaux cas diagnostiqués en 2020³ au Canada ? Imaginez ce qui se passerait si l'on additionnait les cas de 2021 à ceux de 2020, le tout accompagné d'un battage médiatique sans précédent à propos du cancer. Imaginez qu'on en fasse autant pour les décès causés par le cancer en 2020 (estimés à 83 000 au Canada⁴) et en 2021. De quoi nous faire tourner la tête ! De quoi nous faire oublier notre cher virus ! De quoi le reléguer définitivement aux oubliettes !

3 <https://www.cancer.ca/fr-ca/cancer-information/cancer-101/cancer-statistics-at-a-glance/?region=qc> (consulté le 21 novembre 2020)

4 Idem.

Pourquoi ne pas traiter le virus comme le cancer, et « remettre les compteurs à zéro » en 2021 ? Cela ne reviendrait pas à minimiser la gravité de la situation, le cancer ayant été la première cause de décès (29,6 %) en 2016 au Canada. Sans compter qu'un Canadien sur deux devrait être atteint de cancer durant sa vie, et qu'un Canadien sur quatre devrait mourir du cancer. Ce n'est pas rien, surtout que le combat contre le cancer, avant qu'il n'y ait rémission ou décès, peut durer plusieurs mois, voire davantage, période durant laquelle les traitements diminuent considérablement la qualité de vie des malades, à quoi il faut ajouter les maux liés au cancer lui-même.

6. Publication de la proportion des décès par groupe d'âge en même temps que le nombre quotidien de décès liés au virus

Bien que nous sachions que les décès *liés* au Virus concernent principalement des personnes âgées, et même des personnes très âgées, c'est ce que nous tendons à oublier quand on nous présente les bilans quotidiens. C'est pourquoi, chaque fois qu'on nous parle de nouveaux décès et du total des décès, il faudrait toujours joindre à ces bilans la proportion des décès pour chaque groupe d'âge.

On dira qu'une vie humaine est une vie humaine, qu'on soit jeune ou qu'on soit vieux. Sans doute. Mais il est moins dramatique de mourir à 84 ans qu'à 41 ans ou à 53 ans, par exemple. Et cela finira tous par nous arriver, à cet âge, un peu avant ou un peu après, quel que soit notre âge actuel. Si ce n'est pas le virus, ça sera autre chose. Cela fait partie de la vie. C'est notre lot à tous ou presque de ne pas atteindre 100 ans, surtout en pleine forme.

7. Compte séparé des décès dus seulement au virus, des décès dus à des causes multiples dont l'une serait le virus, et des décès de personnes infectées qui n'ont rien à voir avec le virus

Compte tenu de l'âge souvent très avancé et du mauvais état de santé des personnes dont le décès est attribué au Virus, il n'est pas toujours facile d'établir si le virus est la seule cause du décès, s'il est une cause parmi d'autres, ou s'il n'a aucunement causé, même pas en partie, le décès en question.

Le simple lien épidémiologique, c'est-à-dire le fait d'avoir été en contact plus ou moins rapproché avec une personne contaminée, ne devrait pas suffire. Pour avoir l'heure juste, toute personne ayant des complications semblables à celles que peut entraîner le virus devrait être testée. (Toute personne qui décède des suites de complications qui n'ont rien de commun avec celles qu'entraîne le virus, devrait bien entendu être écartée sans test de dépistage, même si elle a été contact avec une personne positive.)

Si le résultat du test est négatif, le décès doit bien entendu être considéré comme n'ayant rien à voir avec le Virus, même si les symptômes sont semblables à ceux que provoque le virus et même si la personne a été en contact avec une personne positive.

Si le résultat du test est positif, il faut déterminer si le virus est la seule ou la principale cause du décès (première catégorie), ou s'il est seulement une cause parmi d'autres (deuxième catégorie). Je reconnais qu'il n'est pas toujours facile de départager dans quelle catégorie doit entrer un décès. Mais il faut se poser la question et convenir d'une manière de départager qui fait sens.

Une personne qui a déjà eu un accident cardiovasculaire, mais qui s'est remise depuis et dont l'état de santé est bon, qui attrape de virus, et qui en meure suite à des complications, pourrait à mon avis être classée dans la première catégorie, même si ses antécédents cardiaques font qu'on la considère comme une personne plus vulnérable.

Une personne déjà considérablement affaiblie par un grave accident cardiovasculaire, qui attrape le virus, et qui en meure à la suite de complications, pourrait à mon avis être classée dans la deuxième catégorie.

Envisageons un autre cas de figure. Une personne est condamnée à une mort prochaine ou probable ou est morte pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le virus, par exemple un cancéreux en phase terminale ou une personne très âgée qui a un grave accident cardiovasculaire entraînant une mort subite ou dans les prochains jours. Cette personne a reçu, à un moment ou un autre, un résultat de test positif, et elle est encore considérée comme infectée au moment de son décès, bien qu'elle n'ait pas de symptômes liés au virus ou n'en ait que de faibles. Par conséquent, elle ne devrait pas être considérée comme étant décédée d'une infection au Virus, et son décès devrait être comptabilisé dans une troisième catégorie : celle des personnes infectées dont le décès n'a rien à voir avec le virus. Cette troisième catégorie est importante : on ne peut pas considérer les personnes concernées comme des personnes dont le décès serait attribuable (en totalité, principalement ou en partie) au virus, et on ne peut pas davantage les considérer comme des personnes rétablies.

8. Publication des statistiques des décès, toutes causes confondues, par groupe d'âge et selon la période de l'année, pour l'année en cours et les années précédentes

Pour juger adéquatement de la gravité de la situation, nous devons savoir quelle proportion des décès par groupe d'âge représentent les décès attribués au virus. Le fait d'apprendre que, tel jour, 10, 20 ou 30 personnes de 80 ans ou plus seraient décédées de complications dues au virus ne nous apprend en soi presque rien. Il nous faut être capables de remettre en perspective ces décès. Le décès de 25 personnes âgées de plus de 80 ans ne représente pas la même chose selon qu'il en est décédé, toutes causes confondues, 250, 500, 750, 1000 ou 1500 le même jour. (Pour faciliter cette mise en perspective, on pourrait la faire pour chaque semaine au lieu de chaque jour, ce qui impliquerait que les bilans quotidiens deviennent des bilans hebdomadaires.)

Mais cela ne suffit pas. La surmortalité par groupe d'âge, c'est-à-dire l'excès des décès enregistrés durant une période donnée comparativement aux années précédentes, est un bon indicateur pour juger de la gravité de la situation

dans laquelle nous nous trouvons. Les décès attribuables au virus, de manière générale et pour chaque groupe d'âge, n'ont pas le même sens selon qu'il n'y a pas de surmortalité, une surmortalité inférieure au nombre de décès causés par le Virus, une surmortalité à peu près égale à ce nombre, ou une surmortalité supérieure à ce nombre.

Chaque cas serait néanmoins susceptible d'être expliqué de plusieurs manières. Dans le cas d'une surmortalité inférieure au nombre de décès causés par le virus, certains pourraient y voir la preuve que les mesures sanitaires prises par les autorités ont permis de réduire les décès attribuables à d'autres causes que le Virus, alors que d'autres pourraient au contraire faire la supposition que ces décès, en réalité causés par d'autres maladies (surtout respiratoires, et qui ont des symptômes semblables), ont pu être attribués à tort au virus.

Dans le cas d'une surmortalité supérieure au nombre de décès causés par le virus, on pourrait y voir la preuve que la propagation du virus entraîne aussi des décès qui ne sont pas causés directement par lui, notamment par les fortes pressions qui sont exercées sur le système hospitalier. Un autre pourrait au contraire faire la supposition que cette surmortalité n'est pas tant due à des effets indirects de la propagation du Virus, qu'aux effets nuisibles des mesures sanitaires prises pour la contrer et, pour cette raison, inappropriées.

Ces données ne parleraient donc pas d'elles-mêmes, et il faudrait investiguer pour savoir quelle explication est la plus vraisemblable.

9. Publication des statistiques (cas diagnostiqués, hospitalisations et décès) pour les maladies les plus fréquentes et/ou normalement responsables d'une partie considérable des décès

Pour nous donner un point de comparaison et nous permettre de juger adéquatement de la gravité de la situation, toutes les statistiques concernant le virus devraient être accompagnées des mêmes statistiques pour les maladies respiratoires saisonnières, comme la grippe et la pneumonie, et pour les maladies qui sont les principales causes de mortalité, comme le cancer et les accidents cardiovasculaires.

En plus de fournir les statistiques pour l'année en cours, il faudrait nous fournir les statistiques pour les années précédentes, afin de pouvoir observer de possibles fluctuations. Par exemple, une diminution des cas de grippe et de pneumonie pourrait être observée comparativement à la même période les années précédentes, de même qu'une diminution des hospitalisations et des décès causés par ces maladies. Ce qui pourrait avoir pour cause des erreurs de diagnostic dues à la confusion des symptômes de ces maladies avec ceux du virus, ou encore l'efficacité pour ces autres maladies des mesures de distanciation sociale prises pour lutter contre le Virus, ou encore le fait que le virus dérobe aux autres maladies leurs proies, comme le loup quand il entre en compétition avec des prédateurs moins dangereux, comme le coyote.

Quant aux mêmes observations pour le cancer et les maladies cardiovasculaires, on pourrait les expliquer, pour le nombre de nouveaux cas, par le fait que ces maladies sont moins souvent diagnostiquées en raison du retard dans les tests de dépistage, ou de la peur que certains ont du virus, qui les dissuade d'aller à l'hôpital ; et, pour les hospitalisations et les décès, par le fait qu'on attribue certains d'entre eux au virus sans tenir compte qu'il peut être seulement une cause parmi d'autres, ou qu'une hospitalisation ou un décès *avec* Virus n'est pas nécessairement une hospitalisation ou un décès causé *par* le Virus, surtout quand les symptômes habituels du virus sont absents. Enfin, une troisième explication est possible : la distanciation sociale, le lavage des mains, la désinfection régulière des surfaces et le port obligatoire du cache-binette dans les lieux publics fermés s'avèrent des moyens efficaces de lutter contre ces maladies – plus efficaces que les traitements et les chirurgies auxquels on a habituellement recours – et permettent donc de sauver des vies à moindre coût. Si tel était le cas, voilà qui devrait apporter de l'eau au moulin de ceux qui envisagent de pérenniser les mesures sanitaires actuelles !

Conclusion

C'est seulement si ces informations sont rendues publiques que les citoyens québécois et les membres de l'opposition pourront juger en connaissance de cause de l'évolution de la situation et de la pertinence des mesures prises par le gouvernement, et pourront faire des propositions constructives. Tout appel à se rallier au gouvernement sans satisfaire au moins une partie importante de ces demandes est hypocrite et revient à demander l'obéissance aveugle. Et si jamais le gouvernement ne disposait pas lui-même de ces données et se contentait des bilans simplistes et rudimentaires qu'il diffuse à l'intention de la population et qui sont repris par les grands médias, il montrerait qu'il ne peut pas avoir lui-même une idée précise de la situation, et qu'il ne s'en soucie guère.

Ceci dit, au lieu d'attendre que le gouvernement nous fournisse sur un plateau d'argent ces informations et en fasse faire l'analyse par ses experts, il nous faudrait compiler et analyser les données auxquelles nous pouvons déjà avoir accès en cherchant bien, et faire des démarches pour obtenir les autres. Mais ce n'est pas l'affaire d'une seule personne.

Ne serait-ce pas quelque chose que pourraient entreprendre nos chercheurs en sciences sociales, qui sont habitués à manier de telles données, qui savent comment les obtenir et dont les recherches portent parfois sur le domaine de la santé ? Ne serait-ce pas d'une grande utilité sociale que de sortir les citoyens québécois de l'obscurité dans laquelle les garde le Gouvernement ? Alors il faudrait que ces chercheurs rendent les résultats de leurs recherches accessibles à une grande partie des citoyens, ou du moins aux citoyens qui ont une certaine culture intellectuelle, et pas seulement aux spécialistes de leur discipline. Alors il leur faudrait fournir régulièrement les résultats provisoires de leurs recherches, car il y a urgence, car il nous serait inutile d'apprendre, dans un an ou deux, que les données fournies par le gouvernement sont erronées, partielles et partiales. Le prolongement de l'état d'urgence sanitaire aurait déjà eu

amplement le temps de nous faire tout le mal qu'il peut, individuellement et collectivement. Et ce serait une bien piètre consolation, pour les citoyens québécois, de se faire montrer scientifiquement, par des chercheurs qui auraient fini par y voir clair, qu'ils se sont fait rouler dans la farine, une fois la chose faite.

Si nos chercheurs en sciences sociales ne daignent pas intervenir et préfèrent vaquer tranquillement à leurs occupations, comme si rien ne se passait, s'ils ne disent mot et consentent au prolongement de l'état d'urgence sanitaire, s'ils vont même jusqu'à abonder dans le même sens que notre gouvernement et nos médias et à moraliser les citoyens québécois pour qu'ils obéissent docilement, il nous faudra en conclure qu'ils ne sont pas à la hauteur de la fonction critique qu'ils se targuent d'avoir dans notre société démocratique, et qu'ils ont démontré leur propre inutilité. Grand bien leur fasse ! Car ils ne devront pas compter sur nous pour venir à leur secours quand notre gouvernement, avec la complicité des administrations universitaires, en viendra aux mesures d'austérité sous prétexte de redresser les finances publiques, et réduira drastiquement les budgets alloués à l'enseignement et aux recherches dans le domaine des sciences sociales, qui lui paraissent inutiles, bien que pour d'autres raisons que nous. À bon entendeur, salut !



12. Questions à propos de la vaccination massive

23 novembre 2020

1. Nos gouvernements rendront-ils la vaccination obligatoire ?

Depuis le temps que nos autorités nous parlent de la venue d'un vaccin efficace capable de mettre fin à la crise sanitaire actuelle, elles doivent bien savoir si elles rendront la vaccination obligatoire. La Loi sur la santé publique du Québec (chapitre XI, section III, art. 123⁵), quand l'état d'urgence sanitaire est déclaré, autorise les autorités sanitaires à rendre la vaccination obligatoire.

123. Au cours de l'état d'urgence sanitaire, malgré toute disposition contraire, le gouvernement ou le ministre, s'il a été habilité, peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la santé de la population:

1° ordonner la vaccination obligatoire de toute la population ou d'une certaine partie de celle-ci contre la variole ou contre une autre maladie contagieuse menaçant gravement la santé de la population et, s'il y a lieu, dresser une liste de personnes ou de groupes devant être prioritairement vaccinés;

La Santé publique québécoise a consulté, il y a quelques mois, les psychologues pour savoir s'ils étaient disposés à participer à la campagne de vaccination massive de la population, le personnel de la santé ne pouvant visiblement pas suffire dans les scénarios envisagés. Quant au gouvernement fédéral, à la suite de l'annonce qu'une demande d'autorisation serait bientôt faite pour deux vaccins, il parle de commencer à vacciner la population canadienne au début de l'année 2021, avec pour objectif de vacciner *tous* les Canadiens avant la fin de l'année, sans préciser ce que cela implique, et comment il entend s'assurer que *tous* les Canadiens seront vaccinés.

5 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-2.2.pdf> (consulté le 23 novembre 2020)

Alors voilà les questions auxquelles nos gouvernements devraient répondre aussi rapidement que possible pour ne pas garder la population plus longtemps dans l'obscurité.

- A-t-on déjà décidé de rendre la vaccination obligatoire ?
- Si ce n'est pas le cas, la rendra-t-on obligatoire si une partie considérable de la population refuse de se faire vacciner ou préfère attendre de voir s'il y a des effets secondaires avant de se faire vacciner (ce qui revient au même que de la rendre obligatoire : faites-vous vacciner, sinon on vous obligera à vous faire vacciner) ?
- Si c'est le cas, la vaccination sera-t-elle rendue obligatoire pour toute la population ou seulement pour certaines catégories de personnes ?
- À quelles sanctions s'exposeront ceux qui refuseraient de se conformer à cette obligation ? À une amende ? À la privation de certains de leurs droits et de certaines de leurs libertés ? Seront-ils vaccinés de force s'ils persistent dans leur refus ? Ou pire encore ? Ce refus sera-t-il considéré comme une infraction, comme un délit ou comme un crime en bonne et due forme ?

Que nos autorités nous disent quelles sont leurs intentions et quels scénarios sont envisagés ! Il en est grand temps ! Comment expliquer leur silence sur ce point ? Veulent-elles nous mettre devant le fait accompli, comme si nous vivions dans une dictature et non dans une société démocratique, ce qui donnerait raison à leurs détracteurs ? Car il faut qu'il y ait un débat public à ce sujet. Nous avons quelques mois, voire un peu plus, pour ce faire. Alors que nos autorités n'attendent pas que les vaccins soient autorisés et livrés pour s'exprimer à ce sujet. Et qu'elles ne créent pas artificiellement une situation d'urgence pour escamoter ce débat.

Bien au contraire, elles devraient voir dans la situation actuelle une occasion de remédier au « déficit démocratique » tant déploré, en faisant preuve d'une transparence exemplaire, et en profitant du fait que les citoyens s'intéressent grandement à la crise sanitaire actuelle, qu'ils sont privés des divertissements qui les détournent normalement de la politique, et qu'ils sont par conséquent particulièrement bien disposés à participer activement à un débat public et à remplir assidûment leurs devoirs. Et cela laisserait un peu de temps à nos juristes – pas seulement ceux qui sont à la solde de nos gouvernements – pour étudier si ces mesures sont conformes ou non à nos chartes des droits et libertés, et d'en débattre entre eux. Mais peut-être est-ce justement ce que nos autorités ne veulent pas.

2. En cas d'effets secondaires graves et/ou durables, les compagnies pharmaceutiques qui font le commerce des vaccins seront-elles poursuivies en justice par le gouvernement fédéral ou provincial, et les citoyens concernés pourront-ils faire un recours collectif contre elles ?

C'est bien connu : il faut normalement environ une dizaine d'années pour mettre au point, tester et autoriser un vaccin pour son utilisation massive. Il est

donc légitime de nous demander, alors qu'on prétend cette fois-ci faire les choses en environ un an, si toutes les précautions ont bien été prises, et si on n'est pas allé un peu vite ou beaucoup trop vite en affaire. D'autant plus que les vaccins pour lesquels on est sur le point de présenter une demande d'autorisation sont à ARN messenger, une technologie dont l'utilisation n'a jamais été autorisée à grande échelle sur des êtres humains jusqu'à présent.

Nous sommes donc beaucoup à avoir des inquiétudes quant aux effets secondaires possibles de ces vaccins. Sans rejeter absolument cette nouvelle technologie (pour la plupart nous n'entendons rien à la microbiologie), nous trouvons que le contexte actuel n'est pas le meilleur pour faire l'essai de cette nouvelle technologie sur des centaines de millions ou des milliards de personnes. Nous savons que les compagnies pharmaceutiques concurrentes rivalisent de vitesse pour obtenir les autorisations nécessaires pour la mise en marché de leurs vaccins et engranger d'importants profits. Nous craignons donc que les études faites sur ces vaccins aient été bâclées ou trafiquées. Et même si ces études avaient été menées avec toute la rigueur scientifique voulue, il n'en demeurerait pas moins vrai que les effets secondaires à long terme (s'il y en a) ne sont pas connus pour l'instant, et ne seraient connus qu'assez longtemps après les campagnes de vaccination massive qui se préparent. Autrement dit, nous avons l'impression de servir de cobayes pour la dernière phase d'expérimentation de ces vaccins. Ce n'est pas très rassurant. Et rien ne sert de nous dire qu'en raison de l'urgence de la situation, il n'est pas possible de suivre le processus habituel, qui est beaucoup trop long, car cela ne fait que confirmer nos craintes.

Pour toutes ces raisons, nous voulons savoir si les ententes conclues avec les compagnies pharmaceutiques, qui devraient fournir bientôt au Canada des dizaines de millions de doses de vaccins, ne contiennent pas de clauses qui les mettent à l'abri des poursuites en justice (celles des gouvernements ou celles d'un collectif de citoyens) en cas d'effets secondaires graves ou durables. Et pourquoi de telles clauses devraient-elles exister dans ces ententes, si nos gouvernements et les compagnies pharmaceutiques sont persuadés que ces vaccins ne constituent pas un danger pour notre santé ? Si jamais de telles clauses se trouvaient dans ces ententes, à la demande de ces compagnies, comment faire confiance à leurs vaccins quand elles nous montrent elles-mêmes qu'elles n'y font pas tout à fait confiance quand il s'agit de leurs intérêts ? Ne devraient-elles pas à être retirées de ces ententes pour que ces compagnies prennent leurs responsabilités, au lieu de simplement profiter de la crise actuelle pour s'enrichir ; et pour que nos autorités nous montrent qu'elles ont davantage à cœur notre santé que les profits de ces grandes entreprises pharmaceutiques ? Nos autorités ne devraient-elles pas aller encore plus loin, et s'engager (pas seulement un engagement moral, mais un engagement qui a force de loi et qui est donc contraignant) auprès de la population à les poursuivre si ces appréhensions deviennent malheureusement réalité ?

Mais il est fort douteux qu'on rende public les ententes signées avec l'industrie pharmaceutique pour la fourniture de ces vaccins, même seulement sur le point qui nous intéresse ici. C'est pourquoi nos juristes – car on pourrait

se perdre dans un véritable dédale administratif et juridique – devraient faire immédiatement une demande d'accès à l'information, dans le but de faire connaître aux citoyens ce qu'il en est à ce sujet.

3. Si les vaccins, sans avoir d'effets secondaires, ne fonctionnent pas, les compagnies pharmaceutiques seront-elles tenues de rembourser les sommes versées pour leurs produits défectueux et seront-elles poursuivies en justice pour dommages et intérêts ?

Non seulement nous voudrions savoir si les ententes prises avec les entreprises pharmaceutiques ne les mettent pas à l'abri de poursuites en justice en cas d'inefficacité de leurs vaccins, mais nous voulons aussi savoir si nos autorités sont prêtes à s'engager (encore une fois, pas seulement un engagement moral, mais un engagement qui a force de loi et qui est donc contraignant) à les poursuivre en justice en pareil cas, pour se faire rembourser intégralement les sommes d'argent dépensées pour acheter ces dizaines de millions de doses de vaccin, et aussi pour obtenir des compensations pour l'organisation à grands frais de campagnes de vaccination inutiles et pour les préjudices qu'auraient subi les citoyens, notamment les personnes plus vulnérables.

Toutes les entreprises qui œuvrent dans d'autres secteurs économiques sont tenues de fournir des produits qui fonctionnent et qui sont à la hauteur des attentes qu'elles ont eux-mêmes créées chez leurs clients. Pourquoi en serait-il autrement pour l'industrie pharmaceutique, surtout en situation d'urgence, surtout quand il est question de protéger notre santé et notre économie, comme ne cessent de nous le répéter nos autorités ? Si nos autorités en décidaient autrement, elles montreraient qu'elles sont moins soucieuses de défendre nos intérêts, que de défendre ceux de l'industrie pharmaceutique.

4. Quels dispositifs les autorités sanitaires entendent-elles mettre en place pour vérifier la qualité des doses de vaccin livrées lors de la campagne de vaccination massive ?

Quand les compagnies pharmaceutiques, pour respecter leurs engagements auprès des nombreux États qu'elles auront comme clients, auront à fournir rapidement des centaines de millions ou des milliards de doses de vaccin, il est loin d'être certain que ces doses seront toujours d'une qualité comparable aux échantillons précédemment soumis pour des fins d'autorisation, et qu'elles seront aussi efficaces et sûres pour notre santé que ces échantillons.

Par conséquent, à quelles vérifications nos autorités sanitaires, canadiennes et québécoises, soumettront-elles les doses de vaccin livrées quand commencera la vaccination massive de la population ? Quelle proportion des doses de vaccin sera vérifiée ? En plus des experts désignés par la Santé publique fédérale et provinciale, y aura-t-il des observateurs indépendants qui participeront à ces vérifications ? En cas de problème, sera-t-il possible d'interrompre la campagne de vaccination massive ? Si oui, à quelles conditions ? Sinon, à quoi serviraient de telles vérifications ? Et alors comment pourrions-nous avoir confiance ?

On pensera peut-être que c'est là en faire trop. Mais pourquoi ne pas appliquer aux doses de vaccin qu'on nous injectera (de gré ou de force ?) le principe de précaution qu'on invoque constamment quand il s'agit du virus ?

5. Les autorités sanitaires sont-elles imputables si les vaccins autorisés ne sont pas efficaces ou s'ils ont des effets secondaires graves et/ou durables pour une partie notable de la population ?

Si nos autorités sanitaires autorisent l'utilisation de vaccins inefficaces ou nuisibles pour notre santé, si elles organisent aussi une campagne de vaccination massive, si elles rendent même la vaccination obligatoire pour toute la population canadienne ou québécoise, elles ont leur part de responsabilité, et toute la faute ne devrait pas retomber sur les épaules entreprises qui font le commerce des vaccins. Autrement dit, nos autorités sanitaires devraient être imputables pour leur négligence, leur incompétence ou leur corruption. Et je ne parle pas seulement de nos institutions, par exemple le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais aussi des personnes, comme l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, sa prédécesseure et le directeur national de la Santé publique, entre autres.

Si nos autorités sont confiantes et irréprochables, pourquoi refuseraient-elles d'être imputables pour leurs actions, d'autant plus qu'elles défendent le principe de l'imputabilité pour les gestionnaires des CHSLD ? Cette imputabilité ne serait-elle pas encore plus importante dans les hautes sphères du pouvoir sanitaire ? Ne serait-elle pas un moyen de redonner confiance à tous ceux qui doutent de la compétence et de l'intégrité de ceux qui occupent ces positions de pouvoir ?

Pourtant la Loi sur la santé publique du Québec (chapitre XI, section III, art. 123⁶) déclare précisément le contraire, pour autant que les personnes concernées puissent prétendre avec quelque vraisemblance qu'elles ont agi de bonne foi, comme si l'incompétence ou la négligence pouvait être une excuse quand on occupe des fonctions aussi importantes.

Le gouvernement, le ministre ou toute autre personne ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice ou l'exécution de ces pouvoirs.

2001, c. 60, a. 123.

Cet article devrait être abrogé sans plus attendre par le gouvernement, puisque la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons exige un rapport de confiance entre les autorités sanitaires et les citoyens. Et cette non-imputabilité de ces autorités produit exactement l'effet contraire.

Si le gouvernement refusait d'abroger cet article, comme cela est fort vraisemblable, des juristes devraient entreprendre des démarches pour le faire abroger par un juge et, tant qu'on y est, plusieurs autres articles, ou toute la

6 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-2.2.pdf> (consulté le 23 novembre 2020)

section qui concerne l'état d'urgence sanitaire, puisque nos autorités sanitaires manifesterait alors qu'elles n'entendent pas prendre leurs responsabilités, ce qui est la contrepartie des grands pouvoirs dont elles bénéficient actuellement et qu'elles conservent en prolongeant elles-mêmes indéfiniment l'état d'urgence sanitaire.

6. Quels sont les scénarios de sortie de crise si la vaccination massive de la population est menée à terme, ou si elle doit être interrompue ?

Dans l'hypothèse que les vaccins seront aussi efficaces qu'on l'annonce, et que la campagne de vaccination massive sera menée à terme, cela sera-t-il suffisant aux yeux de nos autorités pour mettre fin à l'état d'urgence sanitaire, ou du moins pour mettre fin à une grande partie des mesures prises pour contrer la propagation du virus ? Ou faudra-t-il continuer à garder nos distances les uns des autres, à porter le couvre-visage ou le masque dans les lieux publics fermés, et à nous désinfecter compulsivement les mains, la vaccination n'étant qu'un moyen parmi d'autres de lutter contre la propagation du virus, et ne pouvant pas remplacer les autres mesures sanitaires ?

On peut lire dans les journaux que les vaccins pourraient procurer une immunité d'au moins trois mois, probablement plus. Parfois on parle parfois d'environ six mois, ou on fait l'hypothèse que cette immunité pourrait durer de 2 à 3 ans, ce qui n'est évidemment pas appuyé par des études, puisque le virus a commencé à se manifester il y a environ un an. D'une manière ou d'une autre, ce n'est pas long, malgré ce que disent les journalistes. Nos autorités prévoient-elles vacciner massivement la population deux fois par année, ou une fois tous les deux ans, indéfiniment, ou jusqu'à ce que le virus disparaisse miraculeusement, ce qui serait fort lucratif pour l'industrie pharmaceutique, et fort coûteux pour nous ? Autrement dit, veulent-elles faire de l'État la vache à lait de l'industrie pharmaceutique ?

Si les vaccins sont inefficaces ou ne sont pas aussi efficaces qu'on l'annonce, ou si la vaccination massive doit être interrompue en raison des effets secondaires, nos autorités peuvent-elles nous dire si elles attendront que d'autres vaccins plus efficaces soient autorisés, et qu'une autre campagne de vaccination massive soit menée à terme, avant d'envisager de mettre fin de l'état d'urgence sanitaire ou d'assouplir les mesures sanitaires ? Ou nous demanderont-elles enfin d'apprendre à vivre avec le Virus, au lieu d'arrêter de vivre à cause de lui ?



13. Apprendre à vivre avec le virus ou arrêter de vivre à cause de lui

27 novembre 2020

Vivre avec le virus

Depuis que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, on nous répète qu'il faut apprendre à vivre avec le virus. Et pourtant, c'est tout le contraire qu'on nous demande de faire en réalité : il nous faut arrêter de vivre à cause du virus, et toute proposition de commencer enfin à vivre avec lui semble irréaliste, immorale, scandaleuse et folle.

Remémorons-nous tout ce que nous pouvions faire librement avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et qui faisait partie de notre vie quotidienne. Considérons maintenant tout ce qu'il nous est interdit de faire, tout ce qu'il ne nous est pas recommandé de faire, et tout ce que nous pouvons faire seulement à condition de nous plier à une nouvelle réglementation omniprésente, tatillonne et susceptible de changer au gré des vents. Et ça serait ça, vivre avec le virus ? On se moque certainement de nous ! C'est là travestir le sens des mots. C'est leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifient.

Qu'est-ce que ça veut normalement dire, apprendre à vivre avec quelque chose ? Tout le contraire de ce qu'on prétend pour le virus ! Qu'on me permette quelques comparaisons martiales, puisque nos autorités et nos journalistes ont déjà eu plusieurs fois recours à de telles comparaisons depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ne devons-nous pas lutter contre le virus ? Ne faut-il pas nous unir contre l'ennemi commun qu'il est ? En attendant la venue d'un

vaccin, la distanciation sociale et l'étiquette respiratoire ne sont-ils pas nos meilleures armes contre lui ? Etc.

Vivre avec la guerre

Supposons qu'une guerre éclate et que les principales agglomérations d'un pays soient régulièrement bombardées. Dirait-on du gouvernement qui, après avoir déclaré les mesures de guerre, interdirait les rassemblements intérieurs et extérieurs, ordonnerait la fermeture des restaurants, des bars, des musées et des salles de spectacle, transformerait les campus universitaires en villes-fantômes et les tours à bureaux en immeubles abandonnés, et publierait tous les jours un bilan exhaustif des personnes blessées, amputées et tuées, pour inciter la population à rester chez elle autant que possible, et ce, aussi longtemps que l'aide militaire demandée à une puissance étrangère ne serait pas obtenue, ou qu'une nouvelle arme dévastatrice capable d'anéantir l'armée ennemie ne serait pas inventée – dirait-on alors du gouvernement, dis-je, qu'il demande à la population d'apprendre à vivre avec la guerre ? Ce serait plutôt d'arrêter de vivre à cause de la guerre qu'il exigerait d'elle, ce qui aggraverait les effets dévastateurs des bombardements ennemis, qui en plus de faire des dégâts physiques, démoliraient l'économie, la vie sociale et le moral des bombardés. On pourrait même se demander si un tel défaitisme s'expliquerait moins par l'incompétence de tels chefs de guerre, que par un effort concerté de sabotage.

Vivre avec le terrorisme

Supposons maintenant que dans les principales villes d'un autre pays, des attentats terroristes faisant quelques dizaines ou quelques centaines de morts se succèdent en l'espace de quelques semaines. Le gouvernement déclare l'état d'urgence. Les grands rassemblements – notamment les manifestations, pour lesquelles il serait plus difficile de mettre en place un protocole de sécurité efficace, et dans lesquelles pourraient facilement s'infiltrer des terroristes – sont interdits sur tout le territoire du pays pour protéger la population contre de nouveaux attentats meurtriers. N'importe quel citoyen pouvant être un terroriste, qu'il soit affilié à une organisation terroriste ou qu'il soit un « loup solitaire », quelques milliers de policiers lourdement armés sont déployés dans des lieux publics jugés stratégiques, comme les gares, les stations de métro, les aéroports, les centres commerciaux, les lieux de culte, les édifices gouvernementaux et les campus universitaires. Les contrôles auxquels doivent se soumettre les citoyens se multiplient, et ceux-ci les acceptent pour lutter contre le terrorisme. Quelques semaines passent. Le gouvernement divulgue de nouvelles informations sur la manière dont certaines des victimes des attentats terroristes ont été torturées et exécutées sauvagement, détails morbides qui sont diffusés à la une des principaux journaux et par les grandes chaînes de télévision, à heure de grande écoute. Le gouvernement, pour réagir à l'indignation populaire, accorde des pouvoirs supplémentaires aux agences de renseignement, qui ont maintenant le droit de surveiller tous les citoyens et de collecter des informations sur eux pour débusquer l'ennemi invisible. Mais des

attentats continuent de se produire, et ils s'intensifient même. Par mesure de précaution, on resserre la surveillance, on maintient l'interdiction de rassemblement, et on annule des festivals et des festivités qu'on trouve trop dangereux. On invite même la population à rester autant que possible chez elle et à éviter les lieux achalandés, par exemple les marchés et les centres-villes. Les mois et les années passent, la menace terroriste demeure bien présente, des attentats se produisent de temps à autre. Les mesures d'exception sont donc maintenues, et on ne prévoit pas y mettre fin avant que le terrorisme soit définitivement éradiqué sur le territoire national, voire à l'étranger. Dira-t-on du gouvernement qu'il demande à la population de vivre avec le terrorisme, ou qu'il lui demande d'arrêter de vivre à cause du terrorisme ? Dira-t-on qu'il lutte contre le terrorisme, ou qu'il fait le jeu des terroristes, en entretenant la peur et en terrorisant la population ?

Vivre avec le cancer

Certains diront peut-être que j'ai beau jeu de parler de la guerre et de la lutte contre le terrorisme, au lieu de la santé. Toutes les comparaisons ont leurs limites, et c'est pourquoi je ne devrais pas en tirer autre chose que les images que nos autorités et nos journalistes ont utilisées pour obtenir de la population la cohésion et les sacrifices nécessaires en cette période de crise. — Mettons. Alors revenons à la santé, par l'intermédiaire d'une autre fiction.

Supposons que la Santé publique, après avoir terrassé le Virus à grands coups de mesures sanitaires, de vaccins, d'opérations de relations publiques, d'affiches et de sermons, se découvre un adversaire encore plus effroyable. J'ai nommé le cancer, lequel a fait d'affreux ravages pendant et après la crise du virus, principalement, nous dit-on, parce que la population, craignant de sortir de chez elle et d'être infectée en allant à l'hôpital, a décidé de prendre son mal en patience et de ne pas consulter son médecin et, ce faisant, n'a pas passé des tests de dépistage du cancer quand il aurait fallu. Une nouvelle croisade s'organise donc pour vaincre ce nouveau mal. Toutes les autorités, tous les journalistes, tout le système de santé, toutes les résidences de personnes âgées, toutes les entreprises, toutes les écoles, tous les médias, toute la population sont enrégimentés, d'une manière ou d'une autre.

Pour reprendre le retard dans le diagnostic des cas de cancer, et pour se faire une idée juste de la situation désastreuse, on implante des cliniques de dépistage sur tout le territoire, et on entreprend de tester systématiquement toute la population, en commençant par les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les personnes âgées, et les proches des personnes diagnostiquées du cancer, et qui pourraient être disposés à développer un cancer en raison de gènes communs ou d'habitudes de vie partagées. Quant au reste de la population, on la sensibilise à l'importance de chercher d'imperceptibles tumeurs, en se palpant régulièrement, pour les femmes, les seins, et pour les hommes, les testicules ; et d'être attentif à la moindre perte de poids, aux lésions cutanées qui guérissent mal, aux ecchymoses, et aux douleurs inexplicables à la tête, à la gorge, au thorax, à l'abdomen, à l'utérus, aux ovaires et à la prostate. Le

ministère de la Santé met aussi en place un service de consultation téléphonique pour déterminer qui, en fonction des symptômes décrits, doit passer un test de dépistage du cancer, et dans quel ordre de priorité.

Afin d'informer la population, le gouvernement publie des bilans quotidiens des nouveaux cas de cancer dépistés, des personnes opérées ou en attente de l'être, des personnes recevant des traitements de chimiothérapie ou de radiothérapie, des personnes hospitalisées (hors soins intensifs et aux soins intensifs), des personnes en phase terminale et des décès. Les journalistes évoquent la possibilité d'une saturation de la capacité nationale et régionale de dépistage et de traitement du cancer. La population commence sérieusement à s'inquiéter. L'opposition, qui trouve que le gouvernement n'en fait pas assez pour protéger la santé de la population et terrasser le cancer, exige que des mesures soient prises rapidement pour augmenter la capacité de dépistage et de traitement du cancer. Le gouvernement crée des cliniques mobiles de dépistage et s'engage à doubler la capacité nationale de dépistage d'ici huit semaines et à augmenter de moitié la capacité de traitement et d'hospitalisation d'ici la fin de l'année en cours.

Malgré toutes les mesures prises, la situation s'aggrave progressivement pendant deux mois, pour enfin atteindre un plateau. Les personnes décédées ou considérées comme remises sont remplacées par de nouveaux cas de cancer. Et on craint que les personnes en rémission fassent bientôt une rechute et s'additionnent aux nouveaux cas. Le personnel soignant est au bord de l'épuisement et le système de santé commence à se crevasser. Deux autres mois passent : la situation ne semble toujours pas vouloir s'améliorer, hélas !

Le gouvernement en vient alors à cette conclusion : c'est dans une guerre d'usure qu'il est engagé. Le cancer ne sera pas vaincu au cours des prochains mois, ni dans deux ou trois ans. C'est une lutte sans merci qui peut durer dix ans ou vingt ans, le temps qu'aboutissent enfin les recherches pour découvrir des vaccins efficaces contre les sortes de cancer les plus fréquentes. Il faut donc un plan de bataille de longue haleine pour sauver autant de vies que possible et ménager le système de santé. On ordonne donc que la population passe un test de dépistage, deux fois par an, pour les sortes de cancer les plus fréquentes, afin que celles-ci soient détectées et soignées tôt, avec plus de chances de succès, et en imposant une moindre pression sur le système de santé. Mais il ne s'agit pas seulement de guérir : il faut aussi prévenir. C'est pourquoi le gouvernement, après avoir formulé des recommandations visant à mettre fin au tabagisme (on entend par là le fait de fumer quelques cigarettes par jour) et à l'alcoolisme (on entend par là le fait de boire quelques verres par semaine) et avoir été l'objet de pressions de la part de l'opposition, prend la décision d'interdire la fabrication, la vente et la consommation de produits du tabac et de boissons alcooliques sur tout le territoire national. On inflige de lourdes amendes aux récalcitrants et le gouvernement – pour que personne ne se croit pas à l'abri de la justice – met en ligne une plate-forme de dénonciation citoyenne anonyme et encourage la population à surveiller ses proches, ses voisins et mêmes les inconnus et à lutter contre le trafic illégal de boissons alcoolisées et de produits du tabac. Quant aux journalistes, ils trouvent que le gouvernement n'en fait toujours pas assez, et

même qu'il se montre laxiste à l'égard des alcooliques et des tabagistes, lesquels encombreront bientôt les départements d'oncologie pour recevoir des traitements dont les coûts seront assumés par la collectivité, alors qu'ils ne prennent même pas soin de leur propre santé. Il faudrait donc ne pas les soigner, ou les soigner à condition qu'ils paient la facture. Sans compter qu'ils provoqueront la saturation des départements d'oncologie et qu'ils priveront d'autres malades soucieux de leur santé des traitements dont ils auront désespérément besoins. Puis il y a la fumée secondaire et tertiaire qui empoisonne les autres et finit par leur donner le cancer. C'est donc criminel, ce que font les alcooliques et les tabagistes, selon les journalistes, lesquels vont jusqu'à interviewer des juristes pour savoir si les lois autorisent des poursuites civiles et criminelles contre les pro-vinasses et les pro-fumées. En ce qui concerne ceux qui vivent de la contrebande, ce sont tout simplement des ennemis publics qui mettent en grave danger la santé publique. Le gouvernement, pendant qu'il étudie les propositions des journalistes, interdit tous les rassemblements privés et publics, intérieurs ou extérieurs, et à plus forte raison les célébrations, parce que ce sont autant d'occasions où les buveurs et les fumeurs succombent à leurs vices et entraînent les autres avec eux ; et il finance un programme de recyclage des entrepreneurs et des travailleurs qui vivaient du tabagisme et de l'alcoolisme, pour éviter qu'ils ne s'adonnent à la contrebande pour subvenir à leurs besoins.

Mais toutes ces mesures ne sauraient suffire. Le cancer est un ennemi sournois, qui prend des formes diverses pour surprendre ses victimes et les attaquer de tous les côtés à la fois. C'est pourquoi il y a d'autres facteurs de risque contre lesquels le gouvernement décide de protéger la population. Ainsi on décrète que le port du masque ou du cache-binette est obligatoire à l'extérieur dans les villes, pour éviter de respirer les particules cancérogènes qui sont en suspension dans l'air, et on adopte une loi interdisant à tout automobiliste de parcourir plus de dix kilomètres par jour en secteur urbain pour réduire l'émission de telles particules, à moins d'obtenir une dérogation du Directeur-Général de la Santé publique. À ceci il faut ajouter les mesures prises pour protéger du cancer de la peau, par exemple l'obligation de porter, quand on va à l'extérieur, de l'écran solaire et des vêtements blancs (capables de réfléchir une partie des rayons UV, et suffisamment épais pour bloquer le reste) entre 5 heures et 21 heures pour la période commençant de l'équinoxe du printemps et se terminant à l'équinoxe de l'automne, et entre 7 heures et 19 heures pour la période commençant à l'équinoxe de l'automne et se terminant à l'équinoxe du printemps ; de même que des périodes de confinement à domicile quand le rayonnement UV est particulièrement intense ; et la fermeture des salons de bronzage, ce qui exige l'élargissement du programme de recyclage des entrepreneurs et des travailleurs.

Et ainsi de suite, jusqu'à ce que toute la population soit vaccinée contre toutes les sortes de cancer. Car d'ici là il faudrait apprendre à vivre avec le cancer, ce qui revient à arrêter de vivre à cause du cancer, comme si c'était toute la collectivité qui était atteinte du cancer, comme si la possibilité d'être atteint du cancer, pour les individus, revenait presque au même que d'en être

atteint. Ne leur impose-t-on pas et ne s'imposent-ils pas toutes sortes de contraintes qui font qu'ils n'ont guère plus de liberté qu'une personne atteinte d'une grave maladie, laquelle doit méticuleusement prendre soin de sa santé et faire de nombreux sacrifices pour que son état ne se détériore pas et ne pas mourir, et laquelle est incapable de faire beaucoup des choses qu'une personne saine peut ou pouvait normalement faire sans difficulté ? Alors cela ne revient-il pas à se priver des libertés dont on serait privé si on tombait malade ou si on mourait, justement par crainte de tomber malade et de mourir ? Ce qui est fort absurde.

Mais peut-être pas, à bien y penser. Peut-être veut-on rester vivant et en santé tout simplement pour ne pas être mort ou malade. Alors ce qui importe, c'est la vie biologique, à laquelle les libertés qu'elle rend possibles doivent être sacrifiées. Ce qui revient précisément à arrêter de vivre à cause du cancer. Ce qui revient, d'une certaine manière, à préférer la maladie et la mort à la santé et à la vie ; et, dans une certaine mesure, à être déjà malade et mort.

Tout ça parce qu'on fait comme si c'était la même chose d'apprendre à vivre avec la possibilité d'être atteint du cancer, que d'apprendre à vivre avec le cancer dont on est atteint, et comme si cette confusion était la forme de sagesse suprême dans ces circonstances.

Ne serait-il pas beaucoup plus sage et plus sain, pour tous ces cancéreux en puissance, de ne plus se recroqueviller, et au contraire de profiter pleinement de la santé, de la vie et des libertés qu'elles rendent possibles, et dont le cancer pourrait les priver ? N'est-ce pas précisément ça, vivre avec la possibilité d'être atteint du cancer et, de manière plus générale, avec la possibilité de tomber gravement malade et de mourir ?

Retour au virus

Que pouvons-nous tirer de ces petites fictions délirantes, qui ne sont pas sans rapport avec la réalité ?

Que ce qui vaut pour le cancer devrait aussi bien valoir pour notre virus, qui ne lui arrive même pas à la cheville.

Que nous n'avons pas, pour la plupart d'entre nous, à apprendre à vivre avec le virus, que nous n'avons pas attrapé.

Que nous aurons amplement le temps d'apprendre à vivre avec le virus si jamais nous l'attrapons, si nous avons des symptômes, si nous ne nous rétablissons pas rapidement, si nous ne mourons pas en quelques jours, et si jamais nous gardons de graves séquelles de cette mauvaise rencontre.

Que ce qu'on nous demande, sous prétexte d'apprendre à vivre avec le Virus, c'est d'arrêter de vivre, ou du moins c'est de vivre comme des lépreux ou des pestiférés, et donc de choisir la maladie et la mort, au lieu de la santé et de la vie.

Que ce avec quoi on nous demande en fait d'apprendre à vivre, ce n'est pas avec le virus, mais toutes les recommandations, les obligations et les

interdictions que nos autorités nous imposent, qui pourraient bien durer et faire partie intégrante de la « nouvelle normalité », et qui nous empêchent de vivre, au sens fort du terme.



14. Pourquoi sommes-nous si obéissants ? (1) : le travail

29 novembre 2020

Nous nous sommes déjà demandé pourquoi nous acceptons d'être confinés (billet du 15 novembre 2020). Mais l'explication que nous avons donnée ne saurait suffire. Elle tente d'expliquer pourquoi nous nous montrons si obéissants, quand il s'agit de notre confinement à domicile, comme si ce comportement docile pouvait être isolé d'autres comportements dociles et des circonstances qui favorisent leur développement. Pourtant rien n'est moins sûr.

D'une part, nous ne sommes pas seulement obéissants quand nous sommes confinés à domicile. Nous le sommes aussi quand nous utilisons les transports en commun, quand nous travaillons – pour ceux qui ne sont pas aussi confinés à la maison quand ils travaillent – et quand nous faisons nos courses, en raison de toutes les consignes sanitaires qu'on nous impose, que nous suivons, que nous ne contestons pas, et que nous ne discutons que rarement, quand nous n'allons pas jusqu'à en réclamer d'autres, comme si nous ne nous trouvions pas encore assez obéissants.

D'autre part, nous n'avons pas commencé à être obéissants avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Nous l'étions bien avant. Si nous n'avions pas déjà été habitués à obéir, si l'obéissance n'était pas déjà une valeur importante pour nous, les choses se seraient passées autrement en mars et en avril, quand nos autorités ont commencé à nous gouverner et à organiser nos vies grâce à des décrets et à des arrêtés. Peut-être n'auraient-elles même pas osé déclarer l'état d'urgence sanitaire, nous confiner et ordonner la fermeture de tout ce qui n'a pas été jugé essentiel. Ou du moins elles ne seraient certainement pas allées aussi loin ; elles n'auraient pas réussi à rallier facilement la majorité de la population et à obtenir d'elle qu'elle surveille et

dénonce ; et elles auraient même dû faire face à une forte opposition. Et nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui.

Il nous faut donc élargir la question : qu'est-ce qui, dans notre mode vie, nous a rendus si obéissants ?

L'une des principales causes de notre obéissance est l'état de subordination dans lequel nous nous trouvons au travail. Nous sommes pour la plupart des employés, ce qui veut dire que nous ne traitons pas d'égal à égal avec des clients auxquels nous devrions fournir des marchandises ou offrir des services, en restant libres d'organiser notre travail comme bon nous semble, ou de refuser de faire affaire avec des clients qui voudraient nous imposer des conditions qui ne nous conviendraient pas, ou qui voudraient nous traiter comme leurs valets. Bien au contraire, nous sommes subordonnés à des gestionnaires, à des gérants, à des assistants-gérants et à des contre-maîtres pendant que nous travaillons. C'est eux qui décident de ce que nous devons faire, de la manière dont nous devons le faire, du moment où nous devons le faire, pour satisfaire les exigences de l'entreprise elle-même, ou celles des clients de cette entreprise. Nous n'avons généralement pas notre mot à dire. Si malgré tout nous disons ce que nous pensons et désirons, nos patrons ne sont pas tenus d'en tenir compte, et c'est parfois même à nos risques et périls que nous parlons. Soit ils nous bercent de belles paroles qui n'aboutissent à rien, soit ils font la sourde oreille, soit ils nous demandent de nous mêler de nos oignons et nous rappellent que nous sommes là pour leur obéir, soit ils nous disent de démissionner si nous ne sommes pas contents, soit ils nous menacent de nous mettre à la porte si nous persistons, soit ils passent à l'acte si, selon eux, nous avons dépassé les bornes.

Nous pouvons résumer ainsi la situation dans laquelle nous nous trouvons pour la plupart : nous sommes payés pour obéir à nos patrons, et c'est ainsi que nous gagnons notre vie. D'abord, nous obéissons par nécessité ou par intérêt, en sentant notre servitude pour ce qu'elle est, parfois clairement, parfois confusément, mais sans lui donner ce nom, puisqu'il est convenu de dire et même de penser que, malgré tout, nous sommes libres. Nous ne sommes tout de même pas des esclaves, pensons-nous.

Puis nous en venons à nous habituer à notre servitude. Nous n'avons jamais connu rien d'autre au travail, et nous pourrions difficilement concevoir autre chose. Cette servitude est tout simplement normale à nos yeux comme à ceux de nos patrons et de leurs clients. Notre père et notre mère, nos oncles et nos tantes, nos frères et nos sœurs, nos amis, nos collègues et nos connaissances doivent presque tous s'accommoder de cette servitude. Et si jamais nous rencontrons quelqu'un qui critique cette servitude et qui l'appelle par son nom, qui trouve une manière de l'atténuer ou de l'éviter en grande partie, nous n'y voyons pas là des aspirations que nous pourrions partager ou un exemple dont nous pourrions nous inspirer, mais une anomalie qu'il faut blâmer ou même faire disparaître. Car la servitude du travail, c'est notre lot commun. Ne doit pas pouvoir s'y soustraire qui veut. Ce serait manquer de solidarité, ou quelque chose comme ça.

(Cette solidarité exclut évidemment les grands patrons, qui appartiennent à une classe à part. Quant aux petits patrons et à leurs adjoints, qui sont « des nôtres », ils doivent au moins jouer la comédie de la servitude pour ne pas se « désolidariser » de nous, et donner l'impression qu'ils peinent au travail et qu'ils font d'importants sacrifices pour s'investir pleinement dans l'entreprise qu'ils ont créée, ou pour être à la hauteur des postes de gestion auxquels ils auraient réussi à se hisser, à force de labeur. C'est ainsi qu'ils peuvent réclamer notre obéissance. Mais beaucoup font plus : ils s'imposent à eux-mêmes ou se font imposer par leurs supérieurs des obligations semblables à celles de leurs employés. Alors les positions qu'ils occupent dans les entreprises ne leur procurent pas une plus grande liberté, mais leur donnent plutôt le droit, ou leur impose le devoir, de surveiller leurs subordonnés, de s'assurer qu'ils demeurent obéissants, de mater l'insubordination et toutes velléités d'indépendance ou d'autonomie, d'élaborer des règles, des consignes et des procédures, et de veiller à leur application – ce qui peut être aussi fastidieux et asservissant que l'obéissance exigée des subordonnés. Et le pouvoir de ces petits chefs peut devenir d'autant plus dictatorial, qu'ils se consolent de leur peu de liberté et de leurs peines en l'exerçant.)

Mais fermons cette parenthèse et revenons-en à nous, qui sommes de simples travailleurs, qualifiés ou non. Voyons plus concrètement tout ce à quoi nous sommes contraints, et qui concerne bien plus que le travail à réaliser :

- Suivre les consignes et les procédures élaborées par nos supérieurs, même si cela empêche de bien comprendre les tâches qui sont réalisées et de s'adapter aux situations particulières, et en vient tôt ou tard à provoquer des erreurs ou des problèmes.
- Faire des suivis et rendre des comptes régulièrement, même si cela n'améliore pas la qualité de notre travail, nous fait prendre du retard dans les tâches que nous devons exécuter, et nous oblige parfois à les bâcler pour finir à temps ou respecter les échéanciers.
- Ne pas disputer avec nos supérieurs même quand les directives qu'ils nous donnent, ou les raisons qui devraient les justifier, sont incohérentes ou absurdes.
- Accepter d'exécuter n'importe quelles tâches connexes.
- Devoir changer constamment nos priorités selon les humeurs changeantes de nos supérieurs ou des clients.
- Respecter un horaire de travail qu'on nous impose, en partie ou en totalité, alors que nous pourrions souvent réaliser au moins une partie de notre travail de manière plus efficace à un autre moment, par exemple le soir, la nuit ou la fin de semaine, où nous ne serions pas dérangés.
- Être parfois disponibles pour travailler sur appel.
- Être obligés de rester plus longtemps que prévu au travail s'il reste des choses à faire, ou de partir plus tôt s'il ne reste plus rien à faire, même si cela implique que nos revenus diminuent, alors que nous avons peut-être à peine de quoi vivre.

- Quémander l'autorisation de nous absenter et devoir donner des raisons pour justifier notre absence.
- Négocier le moment auquel nous voulons prendre les vacances qui nous sont dues.
- Porter la tenue vestimentaire requise et, parfois, un uniforme aux couleurs de notre employeur.
- Rester dans les bonnes grâces de nos supérieurs immédiats, même quand ils nous sont particulièrement antipathiques, parce qu'ils pourraient nous prendre en grippe et nous faire un sale coup.
- Feindre de bien nous entendre avec tous nos collègues, même si nous n'avons aucunes affinités avec plusieurs d'entre eux, pour qu'on ne nous reproche pas de nuire à la cohésion de l'équipe de travail, ou pour que certains de nos collègues ne se mettent pas à nous surveiller dans le but de nous prendre en défaut et de nous dénoncer à nos supérieurs, par animosité et pour se faire valoir à leurs yeux.
- Rester courtois avec les clients même s'ils sont impolis et nous traitent comme des moins-que-rien.
- Feindre d'adhérer au code d'éthique et aux valeurs de l'entreprise, qui n'exigent pas seulement de nous des actions, mais aussi des sentiments.
- Éviter de parler de religion et de politique, ou de tout autre sujet qui pourrait choquer un collègue ou un supérieur.
- Etc.

Et cela pendant quelques décennies, parfois à temps partiel, mais plus souvent à temps plein, à partir de la vingtaine jusqu'à notre retraite. Si bien que c'est souvent toute notre vie personnelle qui doit être organisée en fonction du travail, alors qu'en principe nous travaillons pour pouvoir vivre. Ce qui casse assurément le caractère. Ce qui enferme assurément l'intelligence dans d'étroites limites. Ce qui affaiblit assurément notre autonomie et notre désir de liberté, qui ont à peine l'occasion de se développer avant que nous intégrions le marché du travail. Ce qui subordonne assurément nos désirs et nos intérêts aux désirs et aux intérêts de nos employeurs et de leurs clients. Ce qui nous habitue assurément à supporter le pouvoir arbitraire de nos employeurs, et nous pousse même à valoriser l'obéissance, dans le contexte du travail, ainsi que dans d'autres contextes.

C'est ainsi que le travail nous a dressés et continue de nous dresser. Nous sommes par conséquent tout disposés à suivre les consignes que nous donnent les autorités politiques et sanitaires, d'autant plus que beaucoup d'entre elles sont simplement le prolongement des consignes que nous devons déjà suivre au travail, comme le sont aussi les consignes qui s'appliquent en dehors des milieux de travail, bien que moins directement. Il ne faut donc pas nous étonner de notre obéissance dans le contexte de la crise actuelle. C'est le contraire qui aurait été étonnant. Qui est obéissant et valorise l'obéissance dans une partie importante de sa vie, agira et sentira probablement de la même manière dans un

autre contexte, surtout si le gouvernement, les grands médias et les employeurs unissent leurs forces pour obtenir cette obéissance.

Notre obéissance, depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, n'est donc pas en rupture avec notre manière d'agir avant la venue du virus. Elle en est plutôt le prolongement et la radicalisation, en ce qu'elle a de nouveaux objets, en ce qu'elle s'étend à de nouveaux aspects de notre vie et à de petits détails qui étaient jusque-là sans la moindre importance, et en ce qu'elle tolère encore moins le refus d'obéir chez les autres. Nous obéissions avant et nous continuons d'obéir maintenant. Et nous obéissons maintenant parce que nous obéissions avant.

L'obéissance exigée de nous dans les milieux de travail – en ce qu'elle nous a préparés à l'obéissance exigée de nous dans le nouveau mode de vie qui nous est imposé depuis la venue du virus, et en ce que l'obéissance est toujours exigée dans les milieux de travail – pose donc problème. Pour ma part, suite à ce constat, je refuse de m'accommoder de la situation en me disant que ce n'est rien de nouveau, que c'est juste un peu plus d'obéissance qui est exigée de nous, et que dans le fond ça change bien peu de chose. Ceux qui, comme moi, n'entendent pas se satisfaire de la « nouvelle normalité » qui se met en place depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, ne peuvent pas raisonnablement désirer un retour à la « normalité d'avant ». À supposer que ce retour à la situation antérieure se produise, nous ne serions guère plus avancés. Toujours maintenus dans l'obéissance par une certaine organisation du travail, nous n'en serions pas moins disposés à obéir aveuglément à nos autorités lors de la prochaine « crise », quelle qu'elle soit. C'est donc une réforme du travail qu'il faut envisager, et pas seulement envisager.

Mais ce n'est pas tout. Nos institutions politiques, notre bureaucratie et l'éducation que nous avons reçue ou continuons de recevoir y sont aussi pour quelque chose dans notre obéissance, comme on verra dans les billets qui suivront celui-ci.



15. Pourquoi sommes-nous si obéissants ? (2) : la politique

5 décembre 2020

L'obéissance aux autorités politiques n'est pas chose nouvelle. Nous avons beau dire que nous vivons dans une démocratie, nous n'avons un véritable pouvoir politique qu'à l'occasion des élections. Et quel pouvoir est-ce là ? Celui de choisir nos représentants parmi les candidats que les partis politiques ont choisi – sans nous consulter – comme chefs ou comme candidats pour les représenter dans nos circonscriptions. Celui de choisir parmi les programmes politiques des partis, conçus en vase clos principalement par leurs membres les plus influents. Après quoi, plus le moindre pouvoir politique digne de ce nom jusqu'aux prochaines élections. Ce qui veut dire que même si les autorités politiques obtiennent leur pouvoir grâce à nos votes, c'est nous qui leur sommes subordonnés, et non le contraire.

Une fois élues, ces autorités exercent leur pouvoir de manière d'autant plus autoritaire – sans nous consulter ou même nous écouter – qu'elles disent justement le tenir de nous, et gouverner en notre nom.

Tout d'abord, le chef du parti politique qui a obtenu le plus de sièges à l'Assemblée nationale est déclaré premier ministre. Que son parti détienne ou non la majorité parlementaire, c'est lui qui nomme tous les ministres, en les choisissant seulement parmi les députés de son parti, sans que l'Assemblée nationale – en principe constituée des représentants des citoyens – n'intervienne dans le choix de ces ministres, pas plus que les électeurs. Le premier ministre peut aussi, à sa guise, faire une réorganisation ministérielle, et enlever son poste de ministre à quelqu'un pour le donner à quelqu'un d'autre, en lui donnant ou non un autre poste de ministre. Sur ce point, le premier ministre détient un pouvoir semblable à celui d'un roi qui peut décider à son gré de ses ministres, même si ce pouvoir est modéré par le fait qu'il faut nécessairement choisir des élus comme ministres.

Une fois le gouvernement constitué, la facilité avec laquelle il pourra diriger les affaires de l'État est déterminée par le fait qu'il détient ou non la majorité parlementaire. Faute de composante proportionnelle dans le mode de scrutin, cette majorité peut être obtenue avec environ 34 % des votes, si je ne me trompe pas. Cela arrive donc souvent. Et quand cela arrive, le gouvernement peut régner presque sans entraves, et faire entériner par l'Assemblée nationale les lois qu'il élabore. Comme les députés qui appartiennent au parti gouvernemental sont tenus de suivre la ligne de parti, cela est pour ainsi dire déjà joué d'avance. Une simple formalité. Certes, on suivra la procédure de l'Assemblée nationale, on discutera le projet de loi, on fera quelques petits amendements, mais le gouvernement finira par obtenir gain de cause dans l'ensemble.

Dans le cas où le parti gouvernemental ne détient pas la majorité parlementaire, il lui est plus difficile de faire adopter ses projets de lois par l'Assemblée nationale. Comme les députés des partis d'opposition sont aussi tenus de suivre une ligne de parti, il s'agira alors de faire des tractations avec les partis d'opposition, de concéder quelques amendements, ou de faire (généralement en coulisse) des concessions qui n'ont rien à voir avec le projet de loi soumis au vote de l'Assemblée nationale, pour rallier les députés de tel parti d'opposition au parti gouvernemental, et obtenir les voix manquantes et nécessaires à l'adoption du projet de loi.

Dans les deux cas, les députés du parti gouvernemental et des partis d'opposition sont tenus de suivre la ligne de parti ; et alors c'est le parti politique auquel ils appartiennent qu'ils représentent, et non les électeurs de leur circonscription. Et quand un député décide de ne pas suivre la ligne de parti – ce qui arrive rarement, tant est forte la discipline de parti –, il est rappelé à l'ordre par le chef du parti et paie parfois sa « trahison » par son exclusion du parti, ce qui le réduit à un rôle encore plus insignifiant à l'Assemblée nationale.

Ce qui signifie que les citoyens ne détiennent à peu près pas de pouvoir politique indirect, c'est-à-dire par l'intermédiaire de leurs députés. Il est donc presque toujours inutile d'adresser des réclamations à ces députés quand elles vont à l'encontre de la ligne de parti, car ils n'y donneront pas suite. Et quand elles sont conformes à la ligne de parti, ils y donneront peut-être suite, mais pas tant comme représentants des électeurs de sa circonscription, que comme représentants du parti auquel ils appartiennent, c'est-à-dire sans dépasser les limites que celui-ci leur impose.

Quant aux pouvoirs politiques directs que les citoyens détiendraient entre les élections, ils sont pratiquement nuls. Ils ne peuvent rien faire – même s'ils étaient des centaines de milliers ou plus d'un million – qui constitue un acte politique qui produirait en lui-même des effets ou qui contraindrait l'Assemblée nationale ou le gouvernement à agir d'une certaine manière. Ils n'ont pas la possibilité d'organiser un référendum d'initiative citoyenne, comme c'est possible en Suisse, pour soumettre au vote une loi élaborée par le gouvernement ou pour essayer de faire adopter une loi conçue par des citoyens. Et même s'il est possible pour nos gouvernements fédéral et provincial d'organiser des

référendums, cela n'a jamais été fait (pour autant que je sache) au fédéral, et n'a pas été fait, au provincial, depuis le dernier référendum sur la souveraineté du Québec en 1995. Si bien qu'une partie considérable des électeurs québécois – tous ceux qui sont nés après 1977 – n'a jamais eu l'occasion de voter directement sur une question politique. Quant aux autres, ils ne l'ont pas fait depuis vingt-cinq ans, ce qui revient pratiquement au même que de ne l'avoir jamais fait.

Oui, je sais : le gouvernement peut organiser des consultations de la population. Mais alors on se garde bien d'organiser un véritable débat public. Soit on crée une commission pour justifier la position gouvernementale et pour discréditer ou dénigrer les positions concurrentes (la Commission Bouchard-Taylor, dont les figures de proue étaient de fervents défenseurs de la laïcité dite « ouverte », favorables aux accommodements prétendument « raisonnables »), soit on met en ligne une plateforme de consultation qui n'engage nullement les gouvernements à agir conformément aux demandes des citoyens, ou même à faire quoi que ce soit par la suite (la consultation sur la modification du mode de scrutin organisée par le gouvernement fédéral il y a quelques années).

En ce qui concerne les pétitions que nous pouvons soumettre à l'Assemblée nationale, toute la population québécoise pourrait bien les signer, les députés et le gouvernement ne seraient toujours pas tenus de prendre des décisions en conséquence.

Nous avons aussi le droit de manifester. Mais le gouvernement a pour sa part le droit d'ignorer ces manifestations, de les réglementer pour les neutraliser, et même de les interdire et de les réprimer, grâce à des amendes et à des arrestations ou, au besoin, par la force.

Ainsi les membres du gouvernement, tout comme ceux de l'Assemblée nationale, n'ont pas de comptes à rendre aux citoyens. Ils ne sont même pas obligés de tenir leurs promesses électorales, ni même de se justifier ou de s'expliquer à ce sujet à la fin de leur mandat. Tout au plus les citoyens peuvent-ils décider de ne plus voter pour eux et pour leur parti politique, dont ils ont terni réputation, et qui peut les remplacer par d'autres candidats pour les prochaines élections, car il a une existence indépendante même de ses membres les plus importants, sauf pour les petits politiques de création récente. Mais, dans le fond, qu'importe que ce soient les mêmes personnes qui soient élues et le même parti politique qui soit porté au pouvoir : nos institutions politiques permettent aux membres du gouvernement d'exercer le pouvoir politique de manière autoritaire, et c'est précisément ce qu'ils feront, indépendamment de leur parti politique. Ce qui explique en partie pourquoi plusieurs d'entre nous considèrent, avec cynisme, le droit de vote comme un devoir inutile et pénible, et parfois ne daignent même pas aller voter, tellement ils ont l'impression que l'issue des élections ne changera rien ou presque à la situation politique.

Par ignorance du fonctionnement concret de nos institutions politiques, ou plus probablement par mauvaise foi, on dira peut-être que n'importe quel citoyen peut se lancer en politique et se présenter aux élections. Mais ce n'est pas tenir compte du fait que, s'il n'a pas beaucoup d'argent et d'influence, s'il

n'est pas déjà populaire, et s'il n'a pas des relations dans le milieu de la politique, il pourra tout au plus être investi candidat dans une circonscription, être élu et appartenir à la masse des députés qui doivent suivre la ligne de parti, et qui détiennent à peine plus de pouvoir que n'importe quel autre citoyen. Peut-être ne réussira-t-il même pas à se faire nommer candidat par un parti politique. Si cela ne suffit pas à mettre fin à ses ambitions politiques, il pourra toujours se présenter comme candidat indépendant. Mais s'il ne dispose pas d'une certaine richesse et s'il n'est pas déjà connu des électeurs (par exemple un animateur de radio), il sera battu à plate couture par les candidats des partis politiques, qui disposeront des ressources financières et de la capacité d'organisation de ces partis pour mener leur campagne électorale.

Bref, nous, qui sommes de simples citoyens, subissons beaucoup plus le pouvoir politique que nous ne l'exerçons. Il nous est étranger, comme le sont les décisions prises par ceux qui l'exercent. En d'autres termes, nous sommes passifs à l'égard de ce pouvoir, et notre rôle consiste essentiellement à lui obéir. Et on pourrait aussi bien nous dire sujets au lieu de citoyens.

Déjà habitués de longue date à obéir au gouvernement, à nous soumettre à ses décisions pour une foule de choses, à le voir échapper à toute forme de contrôle par nous-mêmes ou par nos représentants, nous étions donc tout disposés, pour la plupart, à accepter sans discuter l'état d'urgence et les mesures sanitaires qu'il nous impose depuis bientôt 9 mois. Il est vrai qu'en cette matière, il gouverne par décrets, et qu'alors il n'a même pas besoin de l'assentiment de l'Assemblée nationale. Bien que l'autorité du gouvernement s'en trouve donc accrue et plus étendue, il faut voir dans ce nouveau phénomène une radicalisation de l'attitude habituelle du gouvernement, qui continue de nous imposer ses décisions sans nous demander notre avis, et d'attendre ou d'exiger que nous nous conformions à elles ou que nous obéissions. Seulement, il le fait plus ouvertement, avec plus de fermeté, et parfois même sur un ton menaçant, pour des choses qui avant n'avaient pas la moindre importance. Il y a donc continuité, et non rupture, de la situation actuelle avec celle qui précédait la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Le gouvernement est devenu tellement borné qu'il s'est accordé dernièrement à lui-même une note parfaite dans la gestion de la crise sanitaire (il ne voit pas ce qu'il aurait pu faire de mieux, ce qui ne laisse présager rien de bon pour les prochains mois ou les prochaines années), et ne saurait admettre que des citoyens puissent avoir de bonnes raisons de refuser de lui obéir au doigt et à l'œil, et puissent lui adresser des critiques raisonnables et légitimes, sauf sur des points de détails.

Quant à beaucoup d'entre nous, simples citoyens, ils sont tellement dociles qu'ils réagissent de la même manière que le gouvernement à la désobéissance (nonchalante et modérée, la plupart du temps) de leurs concitoyens et aux critiques un tant soit peu conséquentes de sa gestion de la crise et de son attitude autoritaire. D'autres, qui discutent les décisions du gouvernement, en viennent à réclamer qu'il se montre encore plus autoritaire, qu'il adopte de nouvelles mesures ou qu'il radicalise celles qui sont déjà en place, et qu'il les

accompagne de sanctions plus sévères et d'invasions dans la vie privée pour les faire respecter. Pour ce qui est des autres, encore moins nombreux, qui s'opposent vraiment au gouvernement par leurs critiques et parfois par leurs actes, il y a des limites qu'ils refusent de dépasser, et même dans leurs actions de contestation ils en sont venus à se conformer dans une certaine mesure aux restrictions du gouvernement et se font même encadrer par les forces de l'ordre, ce qui rend ces actions inoffensives et inefficaces. Ce qui montre que, même chez les dissidents (qu'on affuble généralement du sobriquet de « complotiss »), notre sujétion politique a produit ses effets.

Ainsi, nous obéissions avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et nous continuons d'obéir maintenant. Et nous obéissons maintenant parce que nous obéissions avant, d'autant plus que les autorités politiques et sanitaires, flanquées des journalistes, réclament notre obéissance avec une insistance qui ne s'est pas vue depuis longtemps au Québec. Et comme il ne s'agit certainement pas de nous accommoder de cette situation en disant que, dans le fond, rien n'a vraiment changé en matière de politique depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, j'en conclus que nous avons un sérieux problème avec nos institutions politiques, prétendument démocratiques, mais qui ont en fait contribué à nous faire accepter docilement les pouvoirs accrus que le gouvernement s'est accordés à lui-même, et la plus grande obéissance qu'il exige de nous. Comme pour le travail, il ne suffit certainement pas de désirer un simple retour à la « normalité d'avant ». Car si cela venait à se produire, nous nous trouverions toujours dans une mauvaise posture : à l'occasion de la prochaine « crise », sanitaire ou autre, le gouvernement en profiterait pour renforcer et étendre le pouvoir qu'il exerce sur nous, et nous nous retrouverions à obéir tout aussi docilement, voire encore plus, puisque la manière dont nous sommes actuellement traités, dans cette « crise sanitaire », contribue à nous dresser encore plus, ce qui pourrait laisser des traces en nous pendant des années ou même des décennies. Il importe donc de nous déconfiner en matière d'idées politiques, et de nous libérer du modèle politique qui s'impose à nous comme le seul possible ou le seul viable. Pour ce faire, il faut concevoir d'autres institutions politiques qui rendraient possible l'exercice direct du pouvoir politique par les citoyens, qui leur procuraient de véritables représentants en la personne des parlementaires, et qui réduiraient considérablement les pouvoirs des membres du gouvernement. Et il faudrait faire plus que de concevoir ces institutions.

Notons que la sujétion politique dans laquelle nous nous trouvons, et continuons de nous trouver, se combine à merveille avec la servitude du travail, avec la soumission aux règles et aux procédures élaborées par une bureaucratie opaque et omniprésente (aussi bien dans les institutions publiques que dans les entreprises privées), et avec le respect des autorités et des discours admis qu'on nous inculque dans nos écoles pendant une douzaine d'années, et parfois même pendant une vingtaine d'années, quand on fait des études supérieures. Il serait donc inefficace, pour ne pas dire vain, d'essayer de réformer nos institutions politiques, sans essayer aussi de réformer le travail, la bureaucratie et l'éducation.



16. Pourquoi sommes-nous si obéissants ? (3) : l'éducation

19 décembre 2020

J'ai observé que ceux qui critiquent ouvertement – à visage découvert – les mesures sanitaires décrétées par nos autorités, ne sont généralement pas les personnes les plus scolarisées de notre société. On peut le remarquer à leur manière de s'exprimer, par exemple. Quant à celles qui sont allées à l'université, assez souvent on voit qu'elles ne sont certainement pas des fils et des filles de bonne famille, et qu'elles viennent plutôt d'un milieu populaire (je dis cela sans mépris, puisque je ne peux certainement pas dire que j'ai grandi dans un milieu favorisé et que j'ai des parents cultivés). Ce qui leur vaut d'être ridiculisées et méprisées par tous ceux qui peuvent brandir fièrement leurs diplômes, qui manient le discours mieux qu'eux, ou qui savent exprimer correctement les signes apparents d'une intelligence supérieure.

Sans doute les causes de cette tendance sont-elles multiples.

Les personnes moins scolarisées et ayant souvent moins d'argent :

- sont davantage menacées par la crise économique dont les effets se font déjà sentir et nous frapperons bientôt presque tous de plein fouet ;
- sont confinés dans des logements généralement plus petits, qui rendent le confinement plus difficile à supporter ;
- n'ont pas un chalet où aller passer les fins de semaine et l'été ;
- peuvent plus difficilement envisager un déménagement en périphérie des villes et à la campagne, d'autant plus que le télétravail est assez rarement une possibilité viable pour eux ;

- accordent moins souvent une attention méticuleuse à leur santé, faute de pouvoir se payer les soins qui ne sont pas gratuits et d'avoir une assurance collective qui en couvrent les frais.

À l'inverse, les personnes plus scolarisées et ayant souvent plus d'argent :

- bénéficient plus souvent d'une certaine sécurité d'emploi, et peuvent plus facilement faire du télétravail, si bien qu'elles ont été moins touchées par les conséquences économiques des mesures sanitaires, et peuvent croire qu'elles continueront à bien s'en tirer ;
- sont plus souvent confinées dans des appartements spacieux et de grandes maisons, avec une arrière-cour ;
- ont parfois un chalet où elles peuvent aller quand elles en ont assez de l'atmosphère de la ville ;
- peuvent plus facilement déménager en périphérie des villes ou dans les régions ;
- prennent scrupuleusement soin de leur santé, parce qu'elles ont les moyens de se payer des soins qui sont dispendieux, ou ont une assurance collective qui leur en rembourse les frais ;
- ont davantage à perdre si leur employeur – qui se soucie davantage de ce genre de chose, comme les écoles, les cégeps, les universités, les milieux hospitaliers et les organismes gouvernementaux – use de représailles contre elles parce qu'elles ont critiqué publiquement les directives des autorités ou ne s'y sont pas conformées.

Mais cela n'explique pas tout : les personnes plus scolarisées ne se montrent pas seulement moins irritées par des mesures sanitaires qui les touchent moins, et ne se taisent pas seulement pour cacher le mal qu'elles pourraient en penser. Plusieurs d'entre elles vont jusqu'à se faire les défenseurs zélés des mesures sanitaires, en font souvent plus que ce qui est requis ou recommandé, s'érigent en censeurs des critiques et en pourfendeurs des récalcitrants, et vont jusqu'à demander une radicalisation de ces mesures ou, si elles en ont le pouvoir, jusqu'à innover en la matière.

Certes, le désir de se distinguer de la populace inculte et stupide, qui verse à leur avis dans le complotisme, joue un rôle non négligeable dans le comportement des personnes plus scolarisées. Si le petit peuple, qui n'entend rien à rien, se laisse tromper par des charlatans qui se font passer pour des scientifiques et des espèces de gourous, et en vient à croire que les autorités exagèrent la crise sanitaire, ou la crée de toutes pièces, pour détruire notre économie et nous imposer toutes sortes de contraintes que nous n'accepterions pas autrement, c'est que la vérité doit forcément se trouver de l'extrême opposé. C'est ainsi que ceux qui se considèrent comme une sorte d'élite intellectuelle se précipitent presque tous, en troupeau, dans la même direction : l'adhésion au discours véhiculé par nos autorités et nos journalistes, dont elles s'écartent seulement pour demander des ajustements mineurs dans le but d'atténuer quelques inconvénients, ou pour réclamer la prise de nouvelles mesures sanitaires et leur application musclée.

Mais cela déplace seulement la question : d'où leur viennent cette attitude grégaire et leur manque d'esprit critique ? Peut-être de leur scolarité.

Les écoles dans lesquelles nous avons été éduqués, quand nous étions enfants et adolescents, sont certainement des lieux de discipline et même de dressage. Tant de choses le montrent, dont plusieurs entretiennent une certaine ressemblance avec les mesures sanitaires actuelles :

- l'aménagement des salles de classe, où les pupitres ou les tables sont alignés méticuleusement ;
- les horaires réglés au quart de tour ;
- les rangs où il fallait prendre notre place à l'arrivée à l'école ou au retour de la récréation ;
- les sonneries qui annonçaient le début et la fin des cours et des récréations ;
- la file qu'il nous fallait faire à la cafétéria, ou pour acheter nos cahiers d'exercices, ou faire prendre notre photographie ;
- les bonhommes qui sourient que nous obtenions quand nous étions bien sages, et les bonhommes qui pleurent, quand nous étions des élèves dissipés ;
- les programmes de formation qui dictaient ce que nous devions tous savoir dans telle matière ;
- les leçons qu'on nous faisait répéter par cœur, pour vérifier si nos connaissances étaient conformes à ces exigences ;
- et les examens où il nous fallait régurgiter ce que nous avons entendu en classe.

Nous avons coutume de croire que ce sont les moins intelligents qui décident de ne pas aller au cégep après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires, et à l'université, après avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales ; et que ce sont aussi eux qui « décrochent » avant même d'avoir obtenu ces diplômes.

Mais comment évalue-t-on l'intelligence des élèves ? Grâce aux examens, aux leçons, aux devoirs et aux travaux, qui évaluent aussi la soumission à la discipline scolaire, peut-être plus que l'intelligence. Nous avons probablement tous déjà eu affaire à des enseignants bornés qui, à l'école secondaire ou au cégep, nous ont rappelé à l'ordre parce que nous avons fait autre chose, dans le cadre d'une évaluation, que ce qui était strictement demandé. Peu leur importait que cela exigeait des capacités intellectuelles et une compréhension de la « matière » supérieures à ce qui était requis dans l'évaluation en question. À la rigueur, c'était encore pire, puisque cela demandait à ces enseignants d'avoir à sortir des ornières dans lesquelles ils s'étaient enfoncés après des années de carrière, et à prendre leurs distances vis-à-vis des programmes de formation.

Cependant, ne nous illusionnons pas : il ne s'agit pas de faire passer pour de petits génies tous ceux d'entre nous qui, quand ils étaient élèves ou collégiens, obtenaient de mauvaises notes, ou ne se pliaient pas de bon gré à la discipline

scolaire. Il s'agit plutôt de mettre en évidence le fait que ces évaluations avaient davantage pour objectif de jauger la soumission à la discipline scolaire et ses effets sur notre esprit, que d'évaluer l'intelligence à strictement parler, laquelle était assimilée, dans les milieux scolaires, à cette soumission et à ses effets, et continue de l'être.

Faisons donc les hypothèses suivantes :

1. que l'acceptation de la discipline scolaire est un facteur plus déterminant que l'intelligence en ce qui concerne la réussite scolaire au primaire et au secondaire, et la possibilité et la décision d'entreprendre des études supérieures ;
2. que l'acceptation ou le refus de la discipline scolaire peut aussi bien être l'affaire d'une personne peu intelligente, moyennement intelligente ou plus intelligente que la moyenne ;
3. qu'une intelligence moyenne ou même un peu inférieure à la moyenne est suffisante pour entreprendre des études supérieures, pour qui accepte de se plier à la discipline scolaire ;
4. que les cégeps et les universités que nous avons fréquentés ne sont pas en rupture, quant à la discipline scolaire, avec les écoles primaires et secondaires, qui ont formé leurs étudiants ;
5. que le développement de l'intelligence, et encore plus l'autonomie intellectuelle et l'esprit critique, entrent souvent en conflit avec la discipline scolaire.

Faut-il en conclure que l'intelligence, l'autonomie intellectuelle et l'esprit critique sont inversement proportionnels au temps où nous avons été exposés à la discipline scolaire ? Autrement dit, ceux d'entre nous qui ont fait des études supérieures seraient généralement plus dépourvus de ces qualités que ceux qui n'en ont pas fait.

Mais les choses ne sont pas si simples. Il y a d'autres facteurs défavorables au développement de ces qualités, par exemple la servitude qui règne dans le monde du travail, qu'ont connu plus tôt, et de manière plus continue, ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures. Ce n'est certainement pas la même chose de commencer à travailler à temps complet à 18 ans ou 20 ans, ou à 25 ans ou 30 ans. Donc, il n'est pas possible de trancher de manière aussi catégorique.

Malgré tout, il semble bien que pour le cas qui nous intéresse maintenant, les personnes plus scolarisées ne brillent certainement pas par leur esprit critique. C'est tout le contraire qui se produit souvent : elles croient faire preuve d'esprit critique quand elles répriment les tentatives, parfois maladroites, d'en faire preuve chez les personnes moins scolarisées qu'elles, au lieu d'essayer de les aider à faire des mises au point, des corrections et des nuances. À l'inverse, ce sont parfois, dans d'autres situations, les personnes moins scolarisées qui font preuve d'étroitesse d'esprit. Par exemple quand il s'agit de prendre ses distances vis-à-vis de la morale du travail dans sa forme la plus brute, qui tend à condamner le fait de passer des années à étudier, à lire, à écrire et à réfléchir, aux frais des bons travailleurs qui triment dur, pense-t-on.

Il nous faut donc préciser la question que nous nous posons : pourquoi les personnes plus scolarisées, dans le contexte de la crise actuelle, sont souvent à un tel point dépourvues d'esprit critique, qu'elles en sont ravalées sous leurs concitoyens moins scolarisés, qu'elles regardent pourtant de haut ? Qu'est-ce qui, dans l'éducation dite supérieure qu'elles ont reçue, explique pourquoi elles se rangent du côté des autorités politiques et sanitaires ?

D'abord, une partie importante de l'éducation a pour but, dans plusieurs disciplines, d'inculquer le respect des autorités et des lieux communs. Certes, ces autorités et ces lieux communs peuvent varier considérablement selon les universités, les facultés, les départements et les tendances internes à chaque discipline ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'on y pense souvent en s'appuyant sur ces autorités et ces lieux communs, et que souvent les désaccords observables dans les milieux universitaires ne sont pas une manifestation d'esprit critique, mais plutôt des heurts entre autorités et lieux communs incompatibles. Ceux qui, parmi nous, sont des administrateurs se sont fait inculquer des principes et des théories de management sans lesquels on ne saurait être un bon gestionnaire. Les enseignants se sont fait bourrer la tête de théories pédagogiques qu'on peut difficilement remettre en question, et qui dictent les savoirs et les compétences qu'ils doivent enseigner, et les manières autorisées de le faire. Les spécialistes de la santé ont été adaptés à notre système de santé et à la manière dont on y pratique la médecine. Tout comme les avocats ont été adaptés à notre système juridique, qui constitue le cadre en dehors duquel il leur est difficile de penser. Les psychologues et les psychiatres font le tri des comportements et des sentiments normaux et anormaux à partir de critères qui proviennent de théories abstraites ou de systèmes de classification des anomalies psychiques. Les anthropologues, les sociologues et les philosophes comprennent le monde dans lequel ils vivent à partir de théories générales qui font autorité, et auxquelles la réalité doit et ou devrait se conformer. Etc.

Le problème avec cette éducation, c'est qu'elle détourne les personnes qui la reçoivent de l'observation de la réalité qui les entoure, et qu'elle les empêche de réfléchir à partir d'elle, et non pour y chercher une confirmation des théories qu'on leur a enseignées, ou une simple occasion de les appliquer. Cela est aggravé par le fait que les professeurs disent à leurs étudiants ce qu'il faut comprendre de ces théories, ce qu'il faut en tirer, comment il faut les appliquer, allant jusqu'à exiger de leurs étudiants de tous les cycles, quand ils rédigent leurs travaux, leurs mémoires et leurs thèses, qu'ils s'appuient sur des spécialistes qui font autorité quant à la manière de comprendre et d'appliquer ces théories qui font autorité. Les professeurs-chercheurs eux-mêmes doivent s'appuyer sur de telles autorités, et c'est justement en s'appuyant sur elles, ou en s'appuyant les uns sur les autres, qu'ils peuvent réussir à devenir eux-mêmes des autorités. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les conférences de la plupart des professeurs de sciences humaines et sociales, ou de lire leurs articles, et de porter une attention particulière à la fréquence des citations et des références, et au rôle important qu'elles jouent dans leur pensée, au point de les

empêcher de penser, de leur tenir lieu de pensée, et de se substituer à une réflexion libre et autonome.

Et voilà que le virus arrive ! Et les théories que les personnes scolarisées ont apprises à l'école, ou qu'elles continuent à manier si elles travaillent dans le milieu universitaire, ne leur permettent pas d'appréhender la situation, que les théoriciens et leurs commentateurs n'ont évidemment pas pu prévoir. Face à ce vide, que faire ? Pas possible de se tourner simplement vers les théories et les discours tout faits pour trouver des réponses ! Le bon sens demande de penser à partir de la situation elle-même, en faisant preuve de beaucoup de prudence, c'est-à-dire sans croire que ce que les autorités disent est la vérité ou toute la vérité. Mais ces personnes qui sont habituées de penser par autorité, et de soumettre la réalité concrète aux discours qu'on fait sur elle, ne se mettront pas de sitôt à penser autrement ! Alors que feront-elles ? Elles se rabattront sur les premières autorités qu'elles trouveront, à savoir le gouvernement, les médias et les experts auxquels on donne l'occasion de s'exprimer et qui, à quelques nuances près, s'entendent. Et s'il faut toujours que ces personnes plus scolarisées se distinguent de leurs concitoyens moins scolarisés, ce sera par leur zèle moralisateur. Faute de pouvoir montrer qu'elles sont plus intelligentes, elles montreront qu'elles sont plus morales. Ou qu'elles sont plus intelligentes parce qu'elles sont plus morales, faute de pouvoir le montrer autrement.

Quant aux professeurs et aux chercheurs qui voient bien que ça ne fait pas sens de se ranger du côté des pouvoirs politiques et des puissances médiatiques auxquels ils s'opposent sur d'autres points, au nom des théories auxquelles ils adhèrent, beaucoup gardent le silence, soit qu'ils ne sachent pas quoi faire de cette situation, soit qu'ils jugent sage d'attendre que la crise sanitaire passe. D'autres, plus rares, font quelques efforts pour tirer de leurs théories quelque chose qui pourrait s'appliquer à la situation actuelle, ce qui a généralement pour résultat des platitudes sans implications pratiques, ou des sermons moralisateurs étayés par des autorités intellectuelles.

Revenons-en aux personnes moins scolarisées, qui n'ont pas été soumises à la discipline universitaire. Pour cette raison, elles semblent y voir plus clair, et elles se disent plus souvent qu'il y a des choses qui clochent dans ce que le gouvernement, les journalistes et les experts patentés nous racontent, en se fiant davantage à ce qu'elles voient et à ce qu'on leur rapporte, ainsi qu'à leur bon sens. Car la discipline du travail à laquelle elles sont plus soumises que les universitaires, se soucie moins de menotter leur pensée que de leur faire accomplir les tâches voulues par leurs employeurs, par opposition à la discipline scolaire.

Est-ce à dire qu'il faudrait en finir avec l'éducation supérieure, qui coûte cher à notre société, et dont les principaux produits pensaient par autorité avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et continuent de le faire maintenant ? Certainement pas. Ce que les personnes moins scolarisées peuvent comprendre a aussi ses limites, et elles sont aussi sujettes à des erreurs, surtout quand les personnes qui exercent une influence sur elles ont moins pour objectif de vraiment les aider à comprendre mieux la situation et à penser de manière

plus rigoureuse, que de rallier et d'organiser les mécontents – ce qui, dans le contexte actuel, n'est pas une mauvaise chose, soit dit en passant. Mais c'est insuffisant.

Alors que faire pour que l'éducation supérieure, censée rendre autonome intellectuellement et avoir une fonction critique dans notre société, soit utile, au lieu d'être nuisible ? Libérer l'éducation supérieure de la discipline scolaire où règne la pensée par autorité, et qui est compatible avec la discipline sanitaire qu'on nous impose depuis neuf mois. Et comme cette discipline scolaire est le prolongement de celle qui existe dans les écoles primaires et secondaires et dans les cégeps, en faire autant pour ces établissements d'enseignement. Mais sans oublier que les enfants et les adolescents, qui fréquentent les écoles primaires et secondaires, ne peuvent pas non plus être traités comme des adultes autonomes, et qu'il n'est pas possible d'abolir simplement l'autorité. Sa fonction serait alors de leur permettre de devenir de plus en plus autonomes, et de leur apprendre à se passer progressivement d'elle. De manière semblable, il faudrait bien que les professeurs, dans les cégeps et les universités, disposent d'une certaine autorité pour donner leurs cours et faire leurs recherches comme ils l'entendent, pour former leurs étudiants et garder vivante leur discipline, et aussi pour empêcher que d'autres autorités profitent d'une absence d'autorité pour s'imposer, par exemple les administrateurs. Alors ces formes d'autorité, différentes de celles que nous connaissons, ne seraient plus des obstacles à la liberté, mais plutôt l'une de ses conditions de réalisation.

Je ne fais ici qu'esquisser une piste de réflexion, qu'il faudrait explorer grâce à un débat public, et aussi grâce à des expérimentations dans les établissements d'enseignement, car il y a certainement plusieurs voies possibles, dont on ne peut juger des avantages et des inconvénients qu'en en faisant l'essai. Du moins, c'est ce qu'il faudrait faire quand l'état d'urgence sanitaire prendra fin, si cela arrive un jour. Justement pour que l'état d'urgence sanitaire ait moins de chances d'être déclaré et accepté une autre fois, car notre obéissance actuelle n'est pas simplement le produit de la crise sanitaire, mais est aussi un effet de la discipline scolaire qui nous a façonnés, entre autres.



17. Pourquoi faire confiance à la classe politique ?

12 décembre 2020

La confiance est quelque chose qui se mérite. Qui d'entre nous accepterait de prendre pour associé un fraudeur notoire, ou simplement quelqu'un qui se défile quand on lui demande des garanties ? Qui accepterait de s'assurer auprès d'un assureur réputé pour trouver des échappatoires quand on lui présente des réclamations, ou qui demande de se contenter d'une entente verbale ? Qui accepterait d'acheter une maison sans même l'avoir visitée, inspectée et s'assurer qu'elle existe vraiment et qu'elle n'est pas une pure invention de son vendeur ? Le naïf qui ne serait pas capable de faire preuve de la prudence la plus élémentaire ne devrait pas espérer de nous la moindre pitié quand il se ferait arnaquer, mais devrait plutôt s'attendre à ce que nous disions de lui : « Quel imbécile ! Bien fait pour lui ! Il n'a eu que ce qu'il mérite ! » Quand on est bête à ce point, on ne devrait pas pouvoir disposer soi-même de ses biens. Et si on n'est pas sous la tutelle de quelqu'un d'autre, le problème tend à se régler par lui-même, puisqu'on finit par se faire plumer comme un canard.

Pourquoi ne pas faire preuve de la même prudence en politique, d'autant plus que, si beaucoup d'entre nous accordent inconsidérément leur confiance à la classe politique, ce n'est pas seulement eux qui seront plumés comme des canards, tondus comme des moutons, saignés comme des cochons, encagés comme des hamsters, traités comme bêtes de somme et des rats de laboratoire, ou écorchés comme des bœufs ; ce seront aussi leurs concitoyens ? Ainsi, s'ils ne se soucient pas assez de leur sécurité financière, de leur liberté, de leurs droits politiques, de leur bien-être, de leur santé et de leur intégrité physique pour se montrer prudents, il faudrait bien qu'ils ne pensent pas seulement à eux et qu'ils pensent aussi aux autres, qui pour leur part se soucient de toutes ces

choses sans lesquelles on ne saurait vivre dignement, sans lesquelles la vie pourrait en venir à ne plus avoir la moindre valeur.

Pour voir si la classe politique – dans laquelle je range à la fois les membres du gouvernement, les députés qui appartiennent à leur parti politique, ainsi que ceux des partis d’opposition qui ont déjà été au pouvoir et qui pourraient l’être dans le futur – est digne de notre confiance, dressons une liste des principaux griefs que nous pouvons lui adresser :

- les promesses électorales que la classe politique ne tient pas, en faisant mine de ne plus se souvenir d’elles après les élections, en trouvant une échappatoire quelconque pour ne pas les tenir, ou en sabotant les efforts faits pour les tenir ;
- les scandales dus aux conflits d’intérêts et à la corruption, qu’il s’agisse de copinage avec certains secteurs économiques (construction, génie-conseil, informatique, télécommunications, exploitation minière et pétrolière, etc.), de financement illégal des partis politiques ou de détournement des fonds publics ;
- les accords internationaux de « libre-échange » que notre classe politique conclut avec ses homologues des autres pays, qui permettent aux multinationales de détruire progressivement le commerce local, ce qui entraîne la disparition et le rachat de nombreuses petites et moyennes entreprises ;
- la généralisation du statut de travailleur salarié, dont la servitude est incompatible avec la liberté et l’autonomie attendues du citoyen, mais que la classe politique tolère et encourage même, par ses politiques économiques et les sermons adressés à la population ;
- l’appauvrissement, le surendettement et la dégradation des conditions de vie de larges pans de la société, contre lesquels la classe politique ne cherche pas de solutions, qu’elle présente comme dus à des conjonctures économiques inéluctables, ou dont elle affecte même d’ignorer ou de dissimuler la gravité ou l’existence ;
- les privilèges fiscaux accordés aux grandes entreprises, qui deviennent de plus en plus riches et puissantes à nos dépens, et qui se permettent d’intervenir de plus en plus ouvertement et massivement dans la politique, avec le consentement ou l’approbation de la classe politique ;
- la répression parfois violente des mouvements de contestation, à la demande de la classe politique ;
- l’accès inégal à la justice qui découle des importants honoraires d’avocat qu’il faut payer quand on veut faire respecter ses droits en intentant un procès, ou quand on veut se défendre efficacement contre des accusations, ce dont s’accommodent fort bien la classe politique et ses richissimes copains ;
- la dégradation de l’éducation en raison des politiques de formation et d’habilitation des enseignants, des réformes des programmes d’enseignement et des modalités d’évaluation, de la précarité d’emploi

(surtout en début de carrière), de la surcharge de travail, des tâches bureaucratiques afférentes qui détournent de l'éducation elle-même, entre autres ;

- la dégradation des soins de santé provoquée par les décisions ou l'inaction de la classe politique, en raison de la surcharge de travail du personnel infirmier, des listes d'attente pour obtenir une intervention chirurgicale ou une simple injection de cortisone, de la pénurie de médecins créés par leur ordre professionnel pour faire augmenter leur salaire en raison de leur rareté, et des coûts engendrés par les actes médicaux facturables à la pièce, entre autres ;
- etc.

Les membres de la classe politique, qui par leurs décisions sont à l'origine de ces problèmes qui ont des conséquences sur nos vies depuis des décennies, ou du moins qui en sont responsables par leur inaction, ne sont certainement pas nos bienfaiteurs. Pour toute personne déniaisée, il est évident qu'ils ne veulent pas notre bien, et qu'ils ne méritent pas notre confiance. Leurs intérêts ne sont pas les mêmes que les nôtres, dont ils se soucient peu, ou qu'ils comprennent à leur manière, à partir de leurs intérêts. Avant le virus, il aurait été naïf de croire, aux yeux de n'importe quelle personne déniaisée, que la classe politique veut notre bien, et que nous pouvons nous fier à elle. Et maintenant, ça ne serait plus le cas ? Mais que s'est-il passé depuis ? Le virus serait-il à l'origine d'une réforme morale complète et radicale de la classe politique ? N'importe quoi !

Pourquoi nous dirait-elle maintenant la vérité, alors qu'elle nous mentait effrontément avant ?

Pourquoi se soucierait-elle maintenant de notre santé, alors qu'elle n'en avait manifestement rien à cirer avant ?

Pourquoi serait-elle maintenant devenue intègre, alors que les premiers ministres, les ministres et les partis politiques se retrouvaient impliqués régulièrement dans des scandales de corruption et entretenaient des relations douteuses avec des entreprises ou des secteurs économiques entiers ?

Si le virus était effectivement à l'origine d'une telle réforme morale de notre « élite » politique – il faudrait alors parler d'une véritable révolution ! –, il faudrait nous réjouir de sa venue. Et pour rien au monde il ne faudrait chercher à ralentir à sa propagation et à mettre fin à la pandémie. Le retour à la normalité serait alors la pire chose qui pourrait se produire.

Mais revenons sur terre. Il en vaudra mieux ainsi. Car autrement le retour à la réalité pourrait s'avérer difficile, voire brutal...

Posons encore quelques questions.

Pourquoi la corruption de la classe politique s'enfermerait-elle à quelques domaines bien circonscrits, par exemple ceux de la construction et du génie-conseil ? Pourquoi s'en tenir à ces secteurs économiques sur lesquels tous les yeux sont braqués depuis la Commission Charbonneau, au Québec ? Pourquoi ne pas innover, comme a peut-être tâché de le faire Justin Trudeau, avec le

scandale We Charity (UNIS), après l'affaire SNC-Lavalin ? Ou comme Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, qui a proposé d'attirer les entreprises pharmaceutiques au Québec en leur donnant accès aux données de la Régie de l'assurance maladie du Québec ? Idée fort étrange, et fort originale, qui lui a peut-être été soufflée à l'oreille par lesdites entreprises, dont certaines pourraient être impliquées dans la mise en marché des « remèdes » et des « vaccins » prétendument efficaces contre le virus.

Je sais : il n'y a rien de concluant pour l'instant, et il ne faut pas faire des accusations arbitraires. Parfaitement d'accord. C'est pourquoi il aurait fallu enquêter, ce qu'on s'est bien gardé de faire. Et notre premier ministre, pour maintenir le lien de confiance avec les citoyens, aurait dû désavouer son ministre, au lieu de prendre sa défense en atténuant ses propos, dans un contexte où l'on peut légitimement se demander le rôle qu'ont joué et que continuent de jouer les grandes entreprises pharmaceutiques dans la scénarisation de la crise sanitaire, qui a pour effet l'une des plus grandes « casses » économiques et sociales de l'histoire, et dont la seule porte de sortie – quelle surprise ! – seraient les fameux « vaccins », bien que les experts et les autorités refusent de nous promettre un retour « automatique » à la normalité après la vaccination.

Certains déclareront que c'est du complotisme. Comme si les complots ne pouvaient pas exister ! Comme si les élites politiques n'avaient pas été, de tous temps, impliquées dans des complots ! Comme si la corruption de ces élites ne faisait pas partie – hélas ! – de l'ordre normal des choses ! Comme s'il était à exclure qu'elles profitent de la « pandémie » pour nous mater, pour renforcer le pouvoir qu'elles exercent sur nous et, plus tard, pour nous imposer des mesures d'austérité qui n'ont pas fini de nous empoisonner la vie ! Comme si l'industrie pharmaceutique faisait passer notre santé avant ses profits, et n'oserait jamais profiter d'une si belle occasion de s'en mettre plein les poches, et d'expérimenter à grande échelle ses tout nouveaux produits de thérapie génique ! Comme si la venue du virus avait purifié moralement la classe politique et l'industrie pharmaceutique, les mettant entièrement à l'abri de tels soupçons !

Certains diront que c'est trop gros non seulement pour être vrai, mais aussi pour qu'on envisage que cela puisse l'être. On ne parle plus de manigances contre nous dans telle province ou tel pays, mais bien à l'échelle mondiale. Mais n'avons-nous pas pu observer, à l'échelle mondiale et depuis des décennies, le copinage entre la classe politique, les grandes multinationales et l'élite économique internationale, qu'il s'agisse d'entreprises de fabrication d'armement, des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft), des compagnies d'exploitation minière et pétrolière, et du secteur de la haute finance, par exemple ? N'avons-nous pas pu observer, partout dans le monde, des transformations politiques et économiques pouvant s'expliquer, au moins en partie, par ce copinage ? Pourquoi la possibilité d'un copinage semblable entre la classe politique et l'industrie pharmaceutique doit-elle être exclue a priori, sans examen digne de ce nom ? Le commerce pharmaceutique n'est-il pas très lucratif pour les grandes sociétés qui dominent le marché international ? La

classe politique ne peut-elle pas aussi y trouver son compte, par un échange de bons procédés, et tous les avantages politiques qu'elle retire de la scénarisation de la crise sanitaire, qui doit culminer dans la vaccination massive ?

Il est plus que temps que ceux d'entre nous qui ne se sont jamais posé ces questions, ou qui ont arrêté de se les poser depuis le début de la « pandémie », commencent ou recommencent à se les poser. Mais il n'est pas non plus trop tard, même si on est sur le point de commencer la vaccination massive, car il ne faut pas nécessairement attendre d'elle un retour à la normalité prochainement, ou même plus tard. Toutefois le temps presse, assurément !

Ne craignez pas de vous poser ouvertement ces questions et de vous opposer aux mesures autoritaires et arbitraires qu'on vous impose, quitte à vous exposer aux moqueries et aux attaques de certains de vos concitoyens. Ce sont eux qui sont naïfs et même fous, pas vous. C'est ainsi que vous pouvez être à la hauteur de votre rôle de citoyens, qu'on bafoue effrontément depuis neuf mois. Car la méfiance, qui est une forme de prudence, est une vertu démocratique. Pourquoi le fait de prendre ses précautions, qu'on vante tant quand il s'agit de se protéger du virus, ne serait-il pas louable en politique, notamment pour déjouer les sales coups que pourrait nous faire la classe politique, après avoir usurpé de nombreux pouvoirs grâce à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, qui ressemble fort à un coup d'État réalisé simultanément dans de nombreux pays ? Nos institutions démocratiques, ainsi que les droits et libertés qu'elles rendent possibles, ne sont-elles pas au moins aussi importantes que le fait de ne pas propager le virus, et de ne pas tomber malade ou mourir à cause de lui ?

Malheureusement, il y a une majorité de récalcitrants qui refuse d'assumer ses responsabilités de citoyen, et qui annule les efforts de la minorité qui essaie de les assumer. Dans le meilleur des cas, ces irresponsables sont un boulet que nous devons traîner. Dans le pire des cas, ce sont des valets de ceux qui règnent en maîtres actuellement, lesquels il faut affronter quotidiennement, dans l'espoir de leur arracher leurs œillères. Une véritable peste, vous dis-je !

Comme certains de ces bien-pensants et de ces intégristes sanitaires vont jusqu'à proposer d'enlever leur carte d'assurance-maladie à ceux d'entre nous qui ne respectent pas rigoureusement les consignes sanitaires, ou même qui les critiquent seulement (ce qui est déjà criminel à leurs yeux), il nous faudrait envisager – question de leur rendre la politesse – de leur retirer leurs droits politiques, si jamais l'état d'urgence sanitaire en vient à prendre fin. Car ces décérébrés ont fourni la preuve qu'ils ne sont pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre de citoyens, qu'ils sont indignes des institutions démocratiques, et qu'ils sont même, à la rigueur, des traîtres et un véritable danger public.

Parlons franchement : quel mal y aurait-il, pour eux, à se faire traiter comme de simples sujets subordonnés aux autorités politiques, alors qu'ils semblent s'accommoder parfaitement de cette situation depuis le début de l'état d'urgence sanitaire ? Ne serait-ce pas exaucer leurs vœux les plus chers en matière de politique que de les faire gouverner par d'autres, à savoir leurs concitoyens et les représentants de ces derniers ? N'est-ce pas non seulement ce qu'ils méritent, mais aussi ce qu'ils désirent ?



18. Pourquoi faire confiance aux organismes gouvernementaux ?

15 décembre 2020

Nous aurions tort de sous-estimer le rôle important que jouent les organismes gouvernementaux dans l'administration des affaires publiques, de manière générale, et plus particulièrement pendant la crise actuelle. Ces institutions, ainsi que les employés de l'État qui y travaillent (fonctionnaires et cadres), survivent aux législatures et aux gouvernements qui se succèdent. Autrement dit, ils assurent une sorte de permanence dans les affaires publiques, alors que les ministres, eux, vont et viennent au gré des élections et des remaniements ministériels. Les règles et les normes en vigueur dans ces institutions déterminent donc grandement ce qui est réalisé dans de nombreux domaines (l'éducation, la recherche, la santé, la culture, les télécommunications, la sécurité publique, les transports, les finances, l'économie, l'innovation technologique, l'agriculture, l'alimentation, la gestion des ressources forestières et minières, la famille, la retraite, etc.), de même que ce qui peut être dit ou non au grand public à propos des raisons qui motivent les décisions prises et à propos de leurs impacts sur nos vies.

Nous pourrions nous demander si ces décisions servent l'intérêt public (celui de la société et celui des individus, qui ne sont pas des choses distinctes), afin d'évaluer la confiance que nous pouvons raisonnablement avoir en ces institutions. Pour ne pas faire des suppositions à tort et à travers, il faudrait que nous tous, qui pour la plupart ne sommes pas des fonctionnaires, ayons une connaissance assez précise de ce qui s'y passe. Mais en raison de l'opacité inhérente à nos bureaucraties, cela n'est évidemment pas le cas.

Paradoxalement, nous pourrions dire que ce manque de transparence est leur caractéristique la plus visible pour nous. C'est donc à partir de cette caractéristique, et d'une situation où l'on a voulu punir un fonctionnaire pour avoir fait preuve de transparence à l'égard des citoyens, que nous nous demanderons dans quelle mesure ces institutions sont dignes de confiance, avant et après la venue du virus. Comme ce sont des organismes censés exister pour servir l'intérêt public, et censés devoir faire preuve d'une grande transparence pour que les citoyens puissent savoir s'ils sont à la hauteur de leur mission ou non, le fait de manquer de transparence change du tout au tout le rapport que nous avons avec elles.

Peut-être vous souvenez-vous de Louis Robert, l'agronome du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui, en 2019, a été congédié pour avoir divulgué à des journalistes des renseignements sur l'ingérence de lobbyistes dans la recherche publique sur les pesticides, le tout après avoir essayé de faire les choses dans les règles, à l'interne, en suivant la procédure de divulgation des actes répréhensibles en vigueur dans la fonction publique, ce qui lui a valu d'être lui-même dénoncé à ses supérieurs par la fonctionnaire chargée de recevoir sa divulgation. Même si Louis Robert a été réintégré dans ses fonctions six mois plus tard – à la suite de l'intervention du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la médiatisation de l'affaire, les critiques de l'opposition et la publication d'un rapport accablant de la Protectrice du Citoyen –, on comprendra que pour chaque fonctionnaire qui a le courage de parler, il y en a beaucoup qui se taisent pour s'éviter des ennuis et des sanctions disciplinaires, et ne pas mettre en péril leur carrière.

En effet, le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique muselle littéralement les fonctionnaires (chapitre II, art. 8)⁷ :

« Le fonctionnaire qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une interview sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités du ministère ou de l'organisme où il exerce ses fonctions doit préalablement obtenir l'autorisation du sous-ministre ou du dirigeant de l'organisme. »

Dans la pratique, l'autorisation des supérieurs semblent suffire, tel qu'indiqué dans la brochure sur l'éthique dans la fonction publique (partie 1, section 4, p. 10)⁸.

De telles autorisations des supérieurs ne doivent évidemment pas être accordées souvent quand il s'agit de divulguer au public une information que l'organisme a décidé de ne pas rendre publique, ou quand il s'agit d'exprimer une position divergente à celle adoptée par cet organisme, ou même de critiques quant à des activités répréhensibles ou scandaleuses qui y auraient lieu.

Toujours dans la même brochure (p. 10), on précise ceci :

7 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/F-3.1.1.%20r.%203/> (consulté le 15 décembre 2020)

8 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/autres_documents/1_ethique.pdf?1570805801 (consulté de 15 décembre 2020)

« L'obligation de discrétion signifie que le fonctionnaire doit garder secrets les faits ou renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que le fonctionnaire adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements qui, s'il les dévoilait, pourraient nuire à l'intérêt public, à l'autorité constituée, au bon fonctionnement de l'administration publique ou porter atteinte à la vie privée de citoyens. »

Je ne discute pas la toute fin de la dernière phrase, avec laquelle je suis entièrement d'accord : les fonctionnaires devraient être très soucieux de protéger la vie privée des citoyens, pas seulement en ce qui concerne la divulgation de renseignements confidentiels à l'extérieur des organismes gouvernementaux, mais aussi en ce qui concerne la collecte et la circulation de telles informations au sein de ces organismes, qui pourrait constituer une ingérence de l'État dans la vie privée des citoyens. On ne saurait trop insister sur ce point. Il faudrait même aller plus loin, et ne pas faire du problème une question d'éthique pour les fonctionnaires. Il faudrait légiférer pour réduire au minimum les informations que les organismes publics ont le droit de collecter à propos du citoyen, ce qui réduirait du même coup les risques d'atteinte à la vie privée qui pourraient résulter de la négligence, de l'incompétence, du manque de discrétion ou de la corruption de certains fonctionnaires.

Mais tout est beaucoup moins clair quand il s'agit d'un renseignement dont la divulgation serait nuisible à l'intérêt public, à l'autorité constituée et au bon fonctionnement de l'administration publique. En effet, il est vraisemblable qu'un fonctionnaire qui déciderait de divulguer des informations que les cadres de l'organisme dans lequel il travaille ont décidé de ne pas rendre publiques ou de dissimuler, le ferait précisément parce qu'il croirait ainsi servir l'intérêt public et contribuer au bon fonctionnement de l'administration publique, même s'il pouvait ainsi nuire à l'autorité constituée, qui est d'un autre avis à ce sujet. En donnant aux gestionnaires le droit de sévir en de semblables circonstances, selon leur compréhension de ce qu'est l'intérêt public et le bon fonctionnement de l'administration publique, on prive les citoyens des renseignements qui permettraient de juger en connaissance de cause de cette compréhension des gestionnaires de la fonction publique.

Le fonctionnaire qui déciderait de parler malgré tout s'exposerait à des mesures disciplinaires comme « une réprimande, une suspension ou un congédiement selon la nature et la gravité de la faute qu'elle vise à réprimer » (Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, chapitre IV, art. 18)⁹.

9 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/F-3.1.1.%20r.%203/> (consulté le 15 décembre 2020)

Et des dispositions semblables doivent s'appliquer aux autres employés de l'État, qui ne sont pas des fonctionnaires à strictement parler, comme les enseignants et le personnel de la santé.

Ainsi, beaucoup d'employés de l'État, par crainte des représailles, feront passer leur carrière avant l'intérêt public et ce qu'ils croient être le bon fonctionnement de l'administration publique. Ce qui est non seulement une forme de censure, mais aussi une corruption institutionnalisée des fonctionnaires, qu'on détourne du service de l'intérêt public, qui est subordonné à la compréhension fort discutable – et non discutée – que pourraient avoir leurs supérieurs des intérêts des autorités constituées et de l'administration publique. Voilà un moyen efficace d'assurer l'opacité des institutions publiques, et aussi de les rendre suspectes aux yeux de beaucoup de citoyens. Pourquoi donc entretiendrait-on cette opacité si on n'avait rien à cacher aux citoyens ?

Dans un article « L'omerta du devoir de loyauté »¹⁰, publié par Patrick Lagacé dans la Presse en février 2020 – époque déjà lointaine où le virus n'avait pas encore fait perdre la tête à presque tous les journalistes ! –, on peut constater à quel point il est risqué pour les employés de l'État de s'exprimer publiquement (et aussi en privé) sur ce qui se passe dans les ministères, les centres de recherche, les écoles, les hôpitaux et les CHSLD dans lesquels ils travaillent, surtout si cela est d'intérêt public. Les employés de l'État ont parfois obtenu le soutien de leur syndicat, des journalistes, de la population, des partis d'opposition et même la Protectrice du Citoyen, du moins si ce qu'ils avaient à dire était jugé assez important. Tous les autres ont dû – pour leur manque de discrétion et de « loyauté » envers leur employeur – essuyer une réprimande, une suspension ou même un congédiement, pour lesquels on invoquait parfois d'autres raisons, pour éviter de provoquer un tollé.

A-t-on des raisons de croire que la situation s'est améliorée depuis que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré ? Bien au contraire, elle s'est probablement aggravée pour tout ce qui nous importe présentement : la gestion de la crise sanitaire.

Croyez-vous qu'un membre du personnel médical ou un fonctionnaire du ministère de la Santé et des Services sociaux qui saurait que la pression que le virus exerce sur les hôpitaux n'est pas aussi grande que le disent les autorités politiques et sanitaires, et que la manière dont on fait le compte des cas de contamination, des hospitalisations et des décès dus au virus est pour le moins dire farfelue, oserait s'exprimer à ce sujet publiquement ? Qu'en serait-il si un autre avait constaté l'influence des fabricants et des fournisseurs de tests PCR sur les politiques de dépistage, ou encore l'influence des fabricants et des fournisseurs de masques de procédure sur la décision de la Santé publique de rendre obligatoires le port du masque dans les lieux publics fermés ? Ou encore, un épidémiologiste, un virologue ou un médecin-infectiologue qui croirait pouvoir montrer que les mesures prises jusqu'ici pour ralentir la propagation du virus ont non seulement été inutiles, mais ont même aggravé la situation ? Ou

10 <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-02-24/l-omerta-du-devoir-de-loyaute> (consulté de le 15 décembre 2020)

encore un microbiologiste qui aurait des raisons de croire que les « vaccins » qu'on commence à nous injecter impliquent des risques beaucoup trop grands pour les bénéfices qu'on peut raisonnablement en attendre, surtout pour tous ceux qui ne sont pas particulièrement vulnérables au Virus ? Ou encore pire : un autre microbiologiste qui aurait été témoin des pressions des lobbys « vaccinaux » pour qu'on écarte des remèdes pourtant efficaces et peu coûteux, pour qu'on fasse des « vaccins » la seule solution médicale à la crise actuelle, et pour qu'on scénarise la crise de manière à ce qu'elle aboutisse à la vaccination massive de la population ?

Tout ce beau monde se tairait évidemment, pour ne pas s'exposer aux sanctions de ses supérieurs (et, dans certains cas, de leur ordre professionnel), qui seraient d'autant plus expéditives qu'on tolère encore moins le désaccord et la critique pour tout ce qui concerne le virus, que les syndicats pourraient décider de laisser tomber ces membres à la réputation nauséabonde, que les partis d'opposition et les journalistes ne se rallieraient vraisemblablement pas de leur côté et pourraient même réclamer des sanctions contre eux et les lyncher publiquement, alors que la Protectrice du Citoyen hésiterait probablement à se mêler d'une affaire aussi sulfureuse.

Alors comment faire confiance à ce que la Santé publique, à l'échelle régionale et à l'échelle provinciale, et aussi au fédéral (la fonction publique canadienne partage probablement cette culture de l'opacité), nous dit dans ses points de presse, dans ses communiqués et dans les documents publiés sur la grande contagion, s'il n'est pas possible aux opposants du secteur de la santé d'exprimer librement leur désaccord ? En pareil cas, l'absence de critiques n'est pas la preuve que la situation est telle que le dit aux citoyens québécois la Santé publique, car ce silence pourrait aussi bien s'expliquer par la crainte des représailles. Autrement dit, cela n'est pas concluant.

À bien y penser, faisons un pas de plus. Ce silence est suspect. Il est fort improbable que tous les employés du secteur de la santé soient d'accord avec les communications adressées au grand public par les organismes dont ils font partie, et avec leur gestion de la crise sanitaire. Cela ne veut pas dire que ce seraient nécessairement les employés qui auraient raison, et que les gestionnaires et les portes-paroles qui auraient tort. Il faudrait en juger à partir des renseignements et des arguments fournis par les deux partis. Le problème, c'est que les gestionnaires s'accommodent de ce manque de transparence et se soustraient ainsi au jugement des citoyens. De fil en aiguille, on en vient à se dire qu'il leur est utile, et qu'ils ont probablement des choses à cacher, notamment à propos de la gestion de la crise sanitaire. Ce que semble confirmer, par exemple, le fait que les avis que donne le directeur national de la Santé publique au premier ministre ne sont toujours pas rendus publics, malgré les demandes réitérées des partis de l'opposition.

Il serait très naïf de se fier aux communications de ces organismes simplement parce qu'ils prétendent s'occuper de notre santé et vouloir notre bien. Et cela pour ces raisons :

- la population se soucie beaucoup plus de santé que d'autre chose, par exemple l'éducation supérieure et la culture, et il est donc dans l'intérêt de la Santé publique – et pas dans le nôtre – de contrôler ce qui est rendu public avec soin, pour éviter des situations potentiellement explosives ;
- comme n'importe quel organisme gouvernemental, la Santé publique peut, au lieu de servir l'intérêt public, devenir un parasite qui vit pour son propre compte, et qui s'efforce d'obtenir plus de ressources, plus d'influence, plus de pouvoir au sein du gouvernement et sur la population, pour pouvoir se déployer davantage, ce qui lui permet évidemment de prolonger la crise sanitaire actuelle et d'aggraver le traumatisme qui en résultera pour la majorité de la population québécoise et canadienne.

Au lieu de donner sottement notre confiance à la Santé publique et aux autres organismes gouvernementaux, nous devons nous dire ceci : aussi longtemps qu'il ne sera pas requis de ces organismes de rendre publics beaucoup de documents qui sont maintenant d'usage strictement interne, que nous ne protégerons pas les employés de l'État qui décideraient de divulguer des renseignements ou des documents d'intérêt public, ou qui pourraient exprimer publiquement des critiques contre ces organismes – notamment en abrogeant ou amendant la section de la Loi sur la fonction publique citée plus haut –, rien ne nous permettra de savoir si ces organismes servent bien nos intérêts, ou s'ils servent plutôt leurs propres intérêts, ou encore les intérêts de personnes ou d'entités tierces, et ce, à nos dépens. Ils pourront alors nous garder impunément dans l'obscurité, et n'en faire qu'à leur tête. Il nous arrivera ce que nous méritons, faute d'avoir lutté avec obstination pour obtenir cette transformation pourtant si utile pour nous. Car il ne faut certainement pas s'attendre à ce que les fonctionnaires qui pourraient nous éclairer sur tant de choses cachées et d'intérêt public, sacrifieront leurs intérêts au nom de l'intérêt public, si nous manifestons si peu d'intérêt pour lui, et si nous ne prenons pas aussi la défense de leurs intérêts, ce qui serait d'intérêt public.

Dans l'attente de tels changements dans la fonction publique – ce n'est pas demain la veille qu'ils se produiront –, la seule chose raisonnable à faire pour les citoyens soucieux de l'intérêt public, c'est de se méfier des communications faites par les organismes gouvernementaux, de les passer au peigne fin et d'en faire ressortir l'obscurité, l'imprécision et les incohérences par des critiques exprimées publiquement, pour faire sentir à leurs concitoyens l'importance de la transparence. Si cette attitude antagoniste d'une partie des citoyens ne convient pas aux gestionnaires de la fonction publique, qu'ils entreprennent alors de réformer les organismes qu'ils gouvernent pour en chasser la culture de l'opacité qui y règne, au lieu de réclamer notre confiance comme quelque chose qui leur serait dû. Car la transparence est la condition de la confiance. Il n'y a que les sots – ils sont légion, hélas ! – qui font confiance seulement parce qu'on le leur demande. Ainsi, si ces gestionnaires ne font rien pour remédier à la situation, ils montrent qu'ils s'accommodent fort bien de cette sottise, et que c'est en fait elle qu'ils réclament, et non notre confiance.



19. Pourquoi faire confiance aux sociétés pharmaceutiques ?

25 décembre 2020

Il serait impossible d'évaluer dans quelle mesure nous pouvons faire confiance aux sociétés pharmaceutiques si ce jugement dépendait seulement ou surtout de notre capacité à comprendre très bien les technologies qu'elles utilisent dans la fabrication des fameux « vaccins » tant attendus, et à examiner avec rigueur les résultats des études cliniques devant établir qu'ils sont efficaces et sûrs. Presque personne, à part quelques experts, ne serait en mesure de déterminer en connaissance de cause si nous devons ou non faire confiance à ces grandes sociétés et à leurs produits.

Est-ce à dire que nous devons nous fier à elles parce que, sur ce point, nous ne pouvons pas connaître de raisons de nous méfier d'elles ? Ou serait-ce l'inverse : devons-nous méfier d'elles parce que, sur ce point, nous ne pouvons pas connaître de raisons de nous fier à elles ? Les deux attitudes peuvent se défendre, et il n'est pas possible de les départager par leurs conséquences. Le fait de leur faire confiance, alors qu'en réalité nous devrions nous méfier d'elles, peut avoir de graves effets sur notre santé. Inversement, le fait de nous méfier d'elles, alors qu'en fait nous devrions nous fier à elles, pourrait nous priver d'un moyen efficace de sauver des vies et de mettre fin à la contagion. Et l'indécision n'est qu'une option théorique, puisque les indécis devront décider s'ils se font vacciner ou non, même s'ils ne savent pas s'ils peuvent se fier ou non aux sociétés pharmaceutiques.

Et ce n'est que déplacer le problème que de dire qu'il faut nous en remettre à l'avis des experts compétents en la matière. Car comment faire pour savoir si nous pouvons nous fier à ces experts ? Car si nous ne pouvons pas juger en

connaissance de causes des affirmations des sociétés pharmaceutiques sur leurs « vaccins », comment juger en connaissance de cause des avis que ces experts ont sur ces « vaccins » ? Car c'est bien porter un jugement que de décider de se fier à eux, en pensant qu'ils savent de quoi ils parlent, qu'ils ne se trompent pas et qu'ils sont intègres.

La question se complique encore quand nous tenons compte du fait que tous les experts considérés comme des juges compétents en la matière ne sont pas du même avis. Les experts qu'on cite généralement dans les médias traditionnels et qui sont souvent liés à des organismes publics (comme l'Institut national de santé publique et l'École nationale de santé publique) nous assurent que les « vaccins » peuvent empêcher les complications dues au virus, et surtout que le risque d'effets secondaires est minime en comparaison des bénéfices. D'autres experts, auxquels on ne donne généralement pas la parole dans les grands médias, formulent pourtant des doutes à ce sujet, affirment que les « vaccins » sont en fait des produits de thérapie génique, et considèrent même qu'on entend faire de nous des cobayes en nous « vaccinant » massivement. Les journalistes et les autorités peuvent bien nous dire à quels experts nous fier, et décréter que les autres sont des charlatans, mais pourquoi leur ferions-nous confiance ? Qu'est-ce qu'ils y connaissent ? S'ils sont en mesure de trancher en matière d'expertise scientifique, sans avoir cette expertise, pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant ?

« Oui, mais le directeur national de la Santé publique, il cautionne la vaccination ! » Que m'importe ! Et sa formation en infectiologie et en épidémiologie ne change rien à l'affaire, car c'est une chose d'être gestionnaire dans la fonction publique depuis des années, et c'en est une autre de faire de la recherche scientifique en laboratoire. Car il faut évidemment des aptitudes intellectuelles et des qualités morales bien différentes pour gravir les échelons dans la fonction publique et pour devenir un grand chercheur, si vous comprenez ce que je veux dire. Les deux choses n'ont rien à voir, encore plus compte tenu que ce personnage – à la fois risible et sinistre – s'adonne régulièrement à des exercices de relations publiques guère compatibles avec la vocation scientifique. Mais assez à propos de ce clown à tronche de vendeur ambulancier d'aspirateurs ! Et ne parlons même pas de l'espèce de sorcière qu'il a comme homologue au fédéral !

De toute évidence, nous ne nous en sortirons jamais si nous continuons à penser par autorité. Les uns disent une chose, les autres disent le contraire. Allez donc savoir, avec certitude, qui dit vrai, qui erre et qui ment ! Faudrait-il que nous nous décidions, faute de mieux, à partir de l'impression que nous font ces autorités et ces experts, notamment à partir de leurs mines et de leurs expressions, avec photographies et extraits vidéos à l'appui. Eh bien ! les représentants de la Santé publique ne l'emporteraient certainement pas, pour qui s'y connaît en physionomie. Mais je ne veux pas d'une victoire aussi facile, qui pourrait d'ailleurs passer pour une attaque personnelle aux yeux de certains de mes concitoyens au grand cœur, ou atteints de cécité chronique, ou sans cervelle, ou à langue de vipère – ce qui revient souvent au même, soit dit en passant. Non : contrairement à eux, et même si je peux manier l'injure et

l'insulte aussi bien qu'eux, je tiens à être *fair play*. Sans compter qu'en nous attardant à ces épouvantails, nous nous détournerions de ce qui nous intéresse ici : les sociétés pharmaceutiques.

Même si nous ne disposons pas, pour la très grande majorité, de l'expertise scientifique nécessaire pour juger en connaissance de cause de l'efficacité et de la dangerosité des « vaccins » commercialisés par ces grandes sociétés pharmaceutiques, il nous faut juger par nous-mêmes si nous devons faire confiance ou nous méfier. Pas moyen de nous défiler. Car même en nous en remettant à ce que décident pour nous les autorités politiques et sanitaires, et en nous fiant donc aux sociétés pharmaceutiques, nous jugeons – assez arbitrairement – qu'il vaut mieux que nous nous en remettions au jugement de ces autorités.

Abordons la question à partir d'un autre angle, qui n'exige pas d'expertise scientifique, mais seulement l'exercice de notre jugement à partir d'observations communes.

À moins d'être un benêt de premier classe ou un fieffé menteur, personne ne pense ou ne prétend que ces grandes sociétés pharmaceutiques sont principalement motivées par l'amour de la science et le souci de notre santé. Ce sont avant tout des entreprises dont l'objectif est de faire autant de profits que possible, et la science et leur prétendu souci pour notre santé sont des moyens d'atteindre cet objectif. Et si leurs profits peuvent être augmentés au détriment de la science et de notre santé, que leur importe, pourvu qu'elles réussissent à sauver les apparences ! Comme si elles allaient se laisser arrêter par des pareils scrupules ! Car il faut que les actionnaires fassent de l'argent, beaucoup d'argent.

J'exagère, direz-vous peut-être. On ne peut tout de même pas mettre les sociétés pharmaceutiques sur le même plan que les compagnies pétrolières qui profitent des invasions occidentales au Moyen-Orient, ou que les compagnies minières qui entretiennent des relations avec des dictateurs africains, et qui imposent des conditions de travail exécrables à leurs mineurs, souvent des enfants, sans même se soucier de leur santé et de leur sécurité. Vraiment ?

Faisons une comparaison avec l'industrie agro-alimentaire et les grandes chaînes de supermarchés. C'est en grande partie grâce à elles que nous pouvons nous nourrir. Est-ce à dire qu'il faut les considérer comme des bienfaitrices de l'humanité ? Certainement pas. Pouvons-nous même affirmer avec quelque vraisemblance que la noble mission de fournir une nourriture de qualité aux êtres humains, capable de les garder en santé, n'est pas reléguée au deuxième rang, bien loin derrière les profits à réaliser ? C'est fort douteux. Qu'on considère les pesticides qui sont régulièrement utilisés en agriculture, et dont des traces se retrouvent forcément dans les légumes, les fruits et les céréales, ainsi que dans la viande et les produits laitiers, de manière moins directe. Qu'on considère les quantités de sucre, de sel et de lipides qui se retrouvent dans les produits alimentaires transformés. Qu'on considère tous les produits chimiques aux noms érotiques qui apparaissent dans la liste des ingrédients, et qui servent à conserver les aliments, à simuler des saveurs et à stimuler l'ingestion

compulsive. Tout ça s'accumule dans notre organisme et finit vraisemblablement par y causer des problèmes de santé, mais ces produits ne s'en retrouvent pas moins sur les rayons des supermarchés, où ils sont achetés par des consommateurs qui ne se posent pas de questions à ce sujet, et qui ne seraient pas en mesure d'y répondre s'ils se les posaient. (Les supermarchés eux-mêmes le reconnaissent, si on en juge d'après leurs publicités qui nous vantent leurs produits « santé » et biologiques, généralement plus dispendieux ; ce qui laisse entendre que les autres ne sont pas « santé » et sont même, dans une certaine mesure, toxiques.) C'est ainsi que ces industries et ces commerces engrangent de grandes sommes d'argent aux dépens de notre santé, en profitant du fait que nous devons bien nous nourrir. Et les supermarchés ont même le culot d'en rajouter en sollicitant les dons de leurs clients pour financer les banques alimentaires auxquelles doivent avoir recours les pauvres, et prendre le crédit pour les sommes amassées, alors qu'il leur suffirait de réduire leurs prix de vente pour résoudre le problème de manière beaucoup plus efficace.

Alors s'il est manifeste que l'industrie alimentaire et les supermarchés se soucient bien moins de la qualité de notre alimentation et de notre santé, que des profits qu'ils font, pourquoi attendre un comportement plus éthique et plus équitable des sociétés pharmaceutiques ? Ces sociétés ne s'enrichissent-elles pas grâce à nos maladies, comme les autres le font grâce à notre faim ? Pourquoi seraient-elles moins rapaces que ces autres entreprises ? Leur commerce est-il moins lucratif ? Leurs actionnaires, moins voraces ? Certes non !

Mais comparaison n'est pas raison : c'est pourquoi il faut poser des questions qui concernent spécifiquement l'industrie pharmaceutique, de manière générale et dans la situation actuelle.

Entendons-nous souvent parler, nous qui ne sommes pas des experts, de produits pharmaceutiques délaissés avant leur commercialisation en raison d'effets secondaires majeurs remarqués lors des études cliniques ?

Pour ma part, cela ne m'est jamais arrivé. Du moins pas quand il s'agit de nouveaux produits dans lesquels les grandes sociétés pharmaceutiques ont investi beaucoup d'argent, et grâce auxquels ils espèrent obtenir d'importants revenus.

Faut-il en conclure que des études cliniques sont malgré tout interrompues en raison des effets secondaires détectés chez les participants, que des recherches sont abandonnées, que les investissements faits par les grands laboratoires sont perdus, mais que le grand public n'est jamais mis au courant ? Pourtant ce serait dans l'intérêt de ces laboratoires qu'on nous mette au courant : nous verrions que la santé passe avant leurs profits même quand il est question de très grandes sommes d'argent. C'est là une des conditions de la confiance que nous pouvons avoir en ces grandes sociétés pharmaceutiques et les produits qu'elles commercialisent. Il est peu probable que ces compagnies, si soucieuses de leurs intérêts financiers, fassent une erreur de calcul aussi grossière, sous prétexte de ne pas nuire à leur image en rendant public le fait

que certains de leurs produits ont été abandonnés à l'étape des études cliniques en raison de leurs effets secondaires.

Faut-il en conclure plutôt que les produits pharmaceutiques qui en arrivent à l'étape de l'expérimentation sur des êtres humains ne produisent jamais d'effets secondaires importants, du moins pas assez pour qu'on décide de les écarter ? Les chercheurs des laboratoires pharmaceutiques feraient alors tellement du bon travail en amont que cette étape ne serait alors qu'une simple validation, une espèce de contre-vérification, juste pour être certain. C'est peu vraisemblable compte tenu de la durée et du coût de ces études, quand on n'est pas dans l'urgence.

Alors quoi ? Serait-ce que ces études cliniques sont biaisées et ont seulement pour but de faire approuver ces produits par les autorités gouvernementales et de permettre aux sociétés pharmaceutiques de les commercialiser et de rentabiliser leurs investissements ? Ce qui voudrait dire que les effets secondaires détectés seraient camouflés, minimisés ou attribués à d'autres causes possibles que les produits pharmaceutiques testés ; et que les sociétés pharmaceutiques obtiendraient la coopération des autres acteurs impliqués dans les études cliniques, qui pourraient être en situation de conflit d'intérêts, ou être corrompus par ces sociétés pour qu'ils gardent le silence et facilitent même l'approbation de ces produits.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas fait preuve de la même discrétion quand il a été question d'écarter l'hydroxychloroquine – pourtant inscrite sur la liste des médicaments essentiels de l'OMS pour son utilisation en rhumatologie – comme traitement possible contre la COVID-19 en raison de ses effets secondaires présumés. Il est vrai qu'à la différence du remdesivir et des « vaccins » à venir, l'hydroxychloroquine peut être fabriquée librement et être vendue à des prix dérisoires. Tirez-en les conclusions qui s'imposent.

Pourquoi avoir opté dès le début pour une nouvelle technologie, alors que des technologies plus courantes et plus éprouvées n'ont même pas été envisagées ?

À supposer que cela fasse sens de vouloir vacciner toute la population contre une maladie dont les taux de létalité et de mortalité sont très faibles, et qui tue des personnes dont l'âge moyen est d'environ 84 ans, on peut ensuite se demander pourquoi il a été décidé d'entrée de jeu, par Pfizer et Moderna, d'utiliser la technologie de l'ARN messenger, au lieu d'une technologie plus conventionnelle, et dont les effets sur l'organisme humain sont mieux connus ou, du moins, plus prévisibles.

Mais comme le virus serait radicalement nouveau, peut-être s'est-on dit qu'il fallait, pour en venir à bout, des « vaccins » radicalement nouveaux. Mais ce raisonnement, qui n'est en fait que purement verbal, ne vaut rien du tout. Ne nous disait-on pas, quand le virus a fait son entrée chez nous, qu'on le connaissait très mal, tant c'était un virus à part ? Alors qu'est-ce qui permettait de supposer, dans ce qu'on en connaissait, que des vaccins au sens habituel du

terme auraient été inefficaces contre lui ? Rien du tout, si on en croit l'ignorance dans laquelle disaient être les scientifiques alors.

Serait-ce à cause que ces « vaccins » à ARN messenger sont plus coûteux et permettront aux sociétés pharmaceutiques de faire encore plus d'argent ? Non, leur coût est comparable à ceux l'un vaccin contre la grippe saisonnière, si on en croit les prix rendus publics. Ce ne serait pas donc pas simplement une question d'argent. Du moins pas à court terme.

Et si c'était parce que ces deux sociétés pharmaceutiques ont décidé de profiter de l'occasion pour expérimenter sur nous leur nouveau joujou, qui serait justement prêt pour un essai à grande échelle sur des êtres humains, après une vingtaine d'années de recherche ? Car l'urgence supposée de la situation a certainement permis de simplifier et d'accélérer les processus de validation, d'ignorer ou de faire disparaître les hésitations des comités d'éthique, d'obtenir plus facilement du financement pour organiser les études cliniques, de recruter plus facilement des volontaires pour les études cliniques, et de bien disposer une partie importante de la population – qui en a aussi marre des mesures sanitaires et qui rêve d'un retour à la vie normale – à se faire injecter un bout de code génétique pour provoquer une réponse immunitaire dans leur organisme. En temps normal, les choses se seraient passées autrement, et ces sociétés pharmaceutiques auraient dû attendre des années, voire davantage, pour parcourir le chemin qu'elles ont fait en quelques mois seulement pour faire autoriser l'utilisation à grande échelle de cette technologie sur des êtres humains.

Faut-il en conclure que c'est l'avancement de la science qui a principalement motivé leur décision ? Aucunement, car ce précédent leur permettra de faire accepter plus facilement et plus rapidement de nouveaux « vaccins » à ARN messenger au cours des prochaines années, d'obtenir des gouvernements qu'ils les utilisent sous prétexte de protéger la population, et d'engranger d'importants profits.

Comment peut-on affirmer que les bénéfices de la vaccination sont supérieurs aux risques d'effets secondaires, alors que les études cliniques ont duré seulement quelques mois, et qu'on ignore les effets secondaires qui se manifestent à plus long terme ?

C'est pourtant ce que prétendent les représentants de ces sociétés pharmaceutiques, ainsi que les experts qui ont participé aux études cliniques. Comme si l'on pouvait, à partir de ce qu'on a observé pendant quelques mois, connaître ce qui se passera dans un an, deux ans ou trois ans. Comme si l'on pouvait supposer que les effets secondaires observables après l'injection de la première dose et d'un rappel quelques semaines plus tard, sont les mêmes après l'injection d'un plus grand nombre de doses au fil des années, pour maintenir l'immunité. Prétendre le contraire, compte tenu de la brièveté des études cliniques faites à la presse, c'est mentir effrontément, ou confondre la science avec l'astrologie.

Pourquoi nous fier aux « vaccins » si les sociétés pharmaceutiques incluent systématiquement des clauses de « non-liabilité » pour ne pas être poursuivies en justice en cas de complications sévères ou de décès ?

Ne reconnaissent-elles pas elles-mêmes qu'elles ne se fient pas à leurs propres « vaccins » ? Car si c'était le cas, pourquoi chercheraient-elles à se protéger ainsi ? Au lieu de nous fier à ce qu'elles disent, ne serait-il plus judicieux de nous fier à ce qu'elles font ?

Donc, la situation peut être résumée ainsi :

1. Nous payons les vaccins avec nos taxes et nos impôts.
2. Certains d'entre nous subiront les effets secondaires de ces vaccins.
3. Nous devons leur payer des compensations par l'intermédiaire de nos taxes et de nos impôts.

Belle arnaque !

Pourquoi les sociétés pharmaceutiques, qui ont régulièrement recours à des pratiques déloyales et qui commettent des actes illégaux, agiraient-elles différemment maintenant ?

Comme la plupart des grandes entreprises, les sociétés pharmaceutiques s'adonnent à des manœuvres déloyales et illégales.

En mars 2020, Gilead Sciences a réussi à obtenir de la US Food and Drug Administration (FDA) le statut de médicament orphelin pour le remdesivir, en principe réservé pour les traitements contre les maladies rares, alors qu'il s'agissait d'étudier son utilisation pour traiter la COVID-19, dans un contexte de pandémie, si on en croit l'OMS et toutes les autorités, ce qui aurait permis à cette société pharmaceutique de bénéficier de divers avantages, comme des crédits d'impôt, si le scandale qui en a résulté ne l'avait pas contrainte à demander à la FDA de révoquer ce statut, pour préserver son image et ne pas paraître profiter trop ouvertement de la crise sanitaire. Ce qui montre à la fois la complaisance des agences gouvernementales pour les grands groupes pharmaceutiques, et l'avidité de ceux-ci. Soit dit en passant, ce traitement – d'ailleurs critiqué par plusieurs experts pour son inefficacité et pour ses effets secondaires – coûte 2 340 USD¹¹ dans les pays dits développés, alors que son coût de production minimum est estimé à 4,65 USD.

Il n'empêche qu'en d'autres circonstances, les grands groupes pharmaceutiques sont régulièrement condamnés pour leurs pratiques illégales, comme le montre ce tableau cumulatif des condamnations et des amendes payées regroupées par sociétés mères (ce sont souvent des sociétés satellites qui sont condamnées), seulement aux États-Unis – avec Pfizer en tête¹².

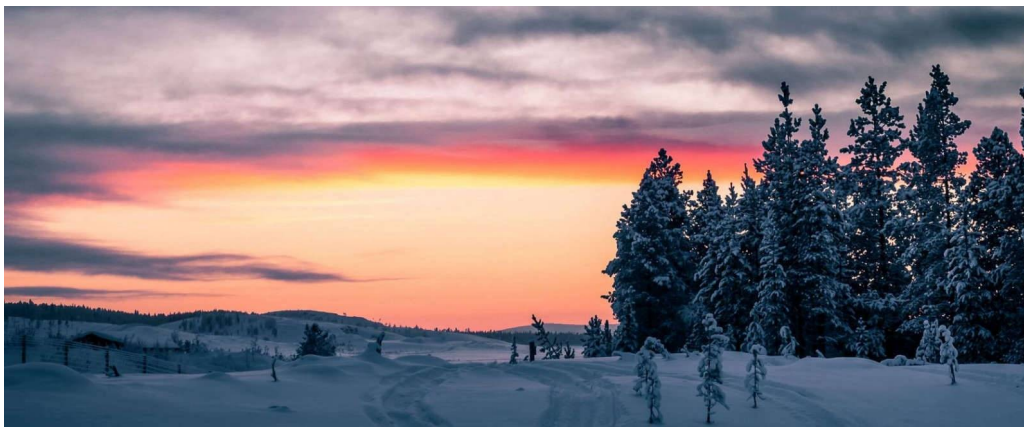
11 <https://en.wikipedia.org/wiki/Remdesivir#Pricing> (consulté le 25 décembre 2020)

12 <https://www.corvelva.it/fr/approfondimenti/sistema-sanita/case-farmaceutiche/le-condanne-alle-big-pharma-negli-usa.html> (consulté le 25 décembre 2020)

Sociétés mères	Total payé	condamnations
Pfizer	\$ 4.421.846.055	47
GlaxoSmithKline	\$ 3.967.997.982	13
Johnson & Johnson	\$ 3.370.247.328	27
Merck	\$ 3.023.907.640	42
Abbott Laboratories	\$ 2.338.807.423	25
Teva Pharmaceutical Industries	\$ 2.184.113.465	26
Eli Lilly	\$ 1.482.270.176	13
Takeda Pharmaceutical	\$ 1.281.527.170	5
Novartis	\$ 1.221.184.386	22
Allergan	\$ 1.098.851.374	13

Il s'agit souvent de condamnations pour promotion hors autorisation de mise sur le marché (hors AMM ou *off-label use*) de produits pharmaceutiques, c'est-à-dire pour une autre utilisation que celle pour laquelle ils ont été approuvés. Même si les médecins (en engageant leur responsabilité professionnelle) ont le droit, aux États-Unis, de prescrire un médicament pour d'autres utilisations, les compagnies pharmaceutiques n'ont pas le droit de promouvoir leurs médicaments pour ces autres utilisations. Ce qui montre qu'elles se soucient peu de la législation qui encadre la mise en marché de leurs produits, et qu'elles sont assez riches pour se permettre de payer à répétition de telles amendes, probablement parce que ces infractions génèrent plus de revenus que le montant de ces amendes. On en vient alors à se demander si ces actes illégaux et ces condamnations, malgré tout rentables, ne font pas partie de leur plan d'affaires. Si c'est leur manière habituelle d'agir, ne pouvons-nous pas raisonnablement penser que d'autres actes, tout aussi illégaux et peut-être plus scandaleux, nous sont inconnus et demeurent impunis ? Et pourquoi les sociétés pharmaceutiques agiraient-elles autrement maintenant, alors que la situation actuelle leur permet de faire tout un magot et que les agences gouvernementales du médicament sont encore moins regardantes que d'habitude ?

Vous savez maintenant à qui vous avez affaire. À vous de juger s'il vous faut vous fier à ces sociétés pharmaceutiques, ou vous méfier d'elles.



20. Pistes de réflexion et idées de résolutions pour le Nouvel An

20 décembre 2020

C'est la coutume, pendant la période des Fêtes, de présenter des vœux. Mais aujourd'hui plus que jamais, je ne crois pas aux bienfaits de la pensée magique. Quel sens cela a-t-il de vous souhaiter de joyeuses Fêtes si vous êtes, à peu de choses près, séquestrés à domicile ? Quel sens cela a-t-il de souhaiter un joyeux Nouvel An si celui-ci s'annonce au moins aussi pénible que 2020, en raison des efforts soutenus de notre gouvernement pour veiller à la santé et au bien-être de tous ? Nos vœux changeront-ils quelque chose à la situation actuelle ? Le gouvernement cessera-t-il de nous rendre la vie pénible, voire invivable, seulement à cause des bons vœux que nous nous adressons les uns aux autres ? Alors foin de tous les vœux !

Heureusement, il existe une coutume beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus utile : celle de faire le point sur l'année qui se termine et de prendre des résolutions pour l'année qui commence. Mais comme l'année 2020 a été pour le moins dire inhabituelle, il ne s'agit pas de s'engager, cette fois-ci, à arrêter de fumer, à consommer moins d'alcool, à manger mieux, ou à faire plus d'activité physique, par exemple. Ce n'est pas le temps de se préoccuper de pareilles peccadilles !

Les nouvelles consignes du gouvernement interdisant les célébrations qui ont normalement lieu à cette période de l'année, et consistant pratiquement à nous assigner à résidence, tâchons de mettre à profit le temps dont nous disposons pour réfléchir à ce qui nous attend l'an prochain. Gare à nous si nous ne le faisons pas, et si nous nous contentons de prendre les choses comme elles viennent !

Que ferez-vous si le gouvernement décide de prolonger jusqu'au printemps les mesures en vigueur, pour l'instant, jusqu'au 11 janvier ?

Si le gouvernement annonce de nouvelles mesures quelques semaines plus tard, allez-vous les accepter avec résignation, sans protester ?

Combien de temps encore accepterez-vous que le gouvernement vous impose une discipline de vie austère ?

Que vous faut-il pour que ça soit trop ?

Repousserez-vous la ligne à ne pas franchir toujours plus loin, question de ne pas avoir à vous révolter ?

Collaborerez-vous avec les autorités en vous abaissant à dénoncer ceux de vos voisins qui ne se conformeraient pas rigoureusement aux consignes sanitaires ?

Accepterez-vous de vous faire injecter un vaccin expérimental dont on ignore les effets à long terme en raison de la brièveté des études cliniques, et qu'on pourrait justement observer chez les personnes qui accepteront de le recevoir au cours de la prochaine année ?

Si vous vous abstenez, que ferez-vous si les autorités essaient de vous y forcer, par exemple en menaçant de prolonger l'état d'urgence et les mesures sanitaires aussi longtemps que toute la population ne sera pas vaccinée, ou en déclarant la vaccination obligatoire, en vous infligeant des amendes de quelques milliers de dollars, en vous imposant un confinement strict jusqu'à ce que vous collaboriez, ou même en vous vaccinant de force ?

Êtes-vous prêts à accepter les effets à court terme, à moyen terme et à long terme de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, sur votre vie et celles de vos proches, de vos concitoyens et de vos enfants ?

Êtes-vous prêts à accepter que la situation économique se détériore encore plus, de perdre votre emploi, de voir vos plans de carrière et de vie s'envoler en fumée, de devoir reporter votre retraite, de devoir travailler jusqu'à 70 ou 75 ans, et de connaître la pauvreté et peut-être même la misère ?

Êtes-vous prêts à accepter que l'avenir ne réservera rien de bon aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes, qui devront s'endetter encore plus pour faire des études et simplement vivre, et qui devront trimer encore plus dur que vous toute leur vie ? Et cela pour subvenir à peine à leurs besoins essentiels, et pour se faire traiter comme des moins-que-rien par les employeurs qui sauront qu'ils peuvent facilement les remplacer, tant il y aura de chômeurs prêts à accepter n'importe quelles conditions de travail.

Si le gouvernement met fin à l'état d'urgence sanitaire au cours de la prochaine année, serez-vous de ceux qui exigeront qu'il rende des comptes pour le peu de cas qu'il a fait de nos droits et de nos libertés ?

Ou serez-vous de ceux qui le laisseront s'en tirer, et qui lui adresseront même des remerciements et des félicitations ?

Serez-vous de ceux qui exigeront que nos lois et nos institutions politiques soient changées pour éviter qu'une situation semblable se reproduise à la venue du prochain virus (car il y en aura d'autres, soyez-en assurés) ?

Ou serez-vous de ceux qui accepteront le statu quo sur ce point, ou le fait que le gouvernement pourra s'accorder encore plus facilement plus de pouvoirs exceptionnels la prochaine fois ?

Si le gouvernement ne met pas fin à l'état d'urgence sanitaire d'ici la fin de l'année 2021, combien de temps allez-vous le laisser continuer ainsi, sans lui faire comprendre que ça suffit ?

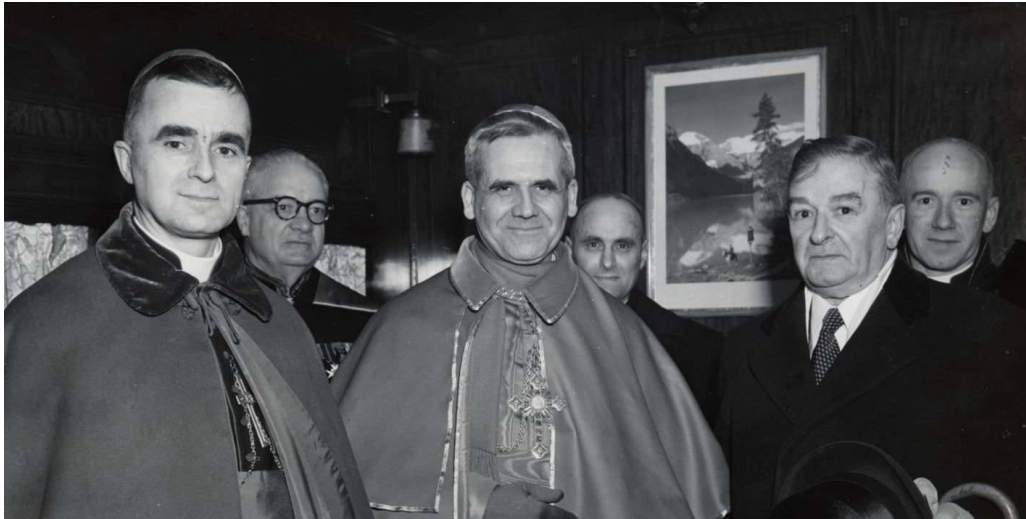
Qu'êtes-vous prêts à faire s'il persiste à faire la sourde oreille, et s'il n'a pas le moins du monde l'intention de vous écouter, vous et vos concitoyens ?

Si, après la fin de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement entend conserver certains des pouvoirs exceptionnels qu'il s'est lui-même accordés, allez-vous le laisser faire sans rien dire et sans rien faire ?

S'il entend aussi continuer à nous imposer des consignes sanitaires après la fin de l'état d'urgence sanitaire, allez-vous vous résigner lâchement à cette nouvelle normalité ?

Bref, vous résoudre-tout enfin à agir comme des citoyens ? Ou continuez-tout à agir comme des sujets, et même comme des larbins ?

Vous organiserez-tout pour résister efficacement ? Ou laisserez-tout le gouvernement profiter de votre isolement ?



21. Politique et religion sanitaire

27 décembre 2020

Ce que l'on appelle la Grande Noirceur est certainement l'une des périodes les plus sombres de l'histoire du Québec. Le gouvernement et le clergé entretenaient des rapports étroits et se soutenaient l'un l'autre. Le gouvernement, qui finançait les œuvres du clergé et maintenait sa prépondérance dans les domaines de la santé et de l'éducation, bénéficiait en retour d'un puissant réseau d'influence, que ce soit pendant les campagnes électorales, ou pour inculquer aux Canadiens-Français une docilité et un respect de l'autorité les rendant plus faciles à manier.

Dans les écoles, on enseignait le catéchisme aux enfants. Une forte censure était exercée en matière de religion et de politique, ce qui se manifestait dans les journaux, mais aussi dans les collèges classiques administrés par le clergé – ce qui a sans doute entravé la formation de milieux culturels, artistiques et intellectuelles libres, tant l'atmosphère devait être suffocante pour qui n'entendait pas se satisfaire des vérités et des valeurs enseignées par le clergé.

Les curés exerçaient une influence considérable sur les mœurs, surtout dans les campagnes. Les filles-mères, comme on les appelait alors, étaient envoyées dans des couvents pour accoucher et y restaient parfois, et leurs enfants étaient élevés dans des orphelinats administrés par le clergé. Il n'était pas rare que les enfants qui résidaient dans ces institutions y soient battus par les bons frères et les bonnes sœurs chargés de les élever, quand ils n'étaient pas violés. On a même trafiqué le dossier médical de certains d'entre eux pour les déclarer déficients intellectuels et les placer dans des instituts psychiatriques, où il leur

arrivait de servir de cobayes pour des expériences médicales. C'est d'eux qu'il s'agit quand on parle des « orphelins de Duplessis ».

Le gouvernement avait les mains libres et pouvait gérer les affaires publiques comme si c'étaient ses propres affaires. Il offrait d'excellentes conditions aux entreprises américaines pour qu'elles viennent s'installer au Québec et exploiter nos ressources naturelles. Les travailleurs qu'employaient ces entreprises étaient exploités et les grèves étaient violemment réprimées, le gouvernement assimilant les mouvements syndicaux à la menace communiste.

À partir de la Révolution Tranquille, le gouvernement est devenu moins autoritaire. La séparation entre les autorités politiques et religieuses est devenu un principe fondamental du nouvel État québécois. L'éducation et la santé sont devenus des prérogatives de l'État. Des universités et des collèges publics ont été fondés et les hôpitaux ont été pris en charge par des administrations publiques et laïques. On forma des professeurs, des enseignants et des infirmières laïcs pour remplacer les bons frères et les bonnes sœurs. Les services sociaux se développèrent, l'éducation supérieure devint plus facilement accessible aux jeunes qui venaient de milieux populaires, les conditions de vie des travailleurs s'améliorèrent, et les organisations syndicales cessèrent d'être considérées par le gouvernement comme des instruments de subversion communiste et des menaces pour la société. Bref, un vent de liberté souffla sur le Québec, les ténèbres se dissipèrent, et ceux qu'on appelait les Canadiens-Français s'émancipèrent du pouvoir et de l'influence du clergé et devinrent des Québécois.

Malgré tout, les effets de l'influence délétère que les autorités religieuses ont eu sur les Québécois, pendant plusieurs décennies et même deux siècles, ne sont pas si faciles à effacer. Les habitudes de servitude ne disparaissent pas en claquant des doigts, surtout si on ne s'efforce pas activement de les neutraliser ou de les déraciner. Elles peuvent très bien continuer à exister sous une forme peu visible, et se montrer au grand jour quelques générations plus tard, sous une forme nouvelle et au goût du jour. La partie n'est donc pas gagnée, et les Québécois doivent garder l'œil ouvert pour ne pas retomber dans un nouvel âge des ténèbres, peut-être pire que le précédent. Et c'est peut-être ce qui est en train de se passer.

Certes, ce n'est pas un retour en force du clergé catholique que nous avons à craindre, et une collaboration entre les autorités politiques et les autorités catholiques pour nous asservir. La population québécoise est beaucoup moins homogène qu'elle l'était il y a 60, 70 ou 80 ans : les immigrants de première, de deuxième et de troisième génération, qui constituent une partie relativement importante de la population québécoise et qui souvent ne sont pas catholiques, accepteraient difficilement cette ingérence du clergé catholique dans la politique et des domaines comme l'éducation et la santé, sauf peut-être si on accordait les mêmes droits à leur religion respectives, ce qui compliquerait certainement les rapports des autorités politiques avec ces différentes autorités religieuses, sans parler des rapports de ces autorités religieuses les unes avec les autres. Quant aux Québécois « de souche », plusieurs d'entre eux sont athées ou

agnostiques, et beaucoup de ceux qui se disent croyants n'accepteraient pas que le clergé catholique se mêle de politique, d'éducation et de santé, et s'ingère dans leur vie pour leur faire la morale et exiger d'eux qu'ils se conforment aux dogmes de l'Église.

La menace est donc toute autre. Elle prend même une forme inusitée en la personne des représentants de la Santé publique qui sont aux devants de la scène depuis la venue du Virus. Pourtant, elle procure au gouvernement des avantages semblables à ceux que procurait la religion chrétienne aux rois et aux empereurs des siècles passés, en appuyant leur autorité sur celle de Dieu, incomparablement plus grande. À l'inverse, cette nouvelle religion donne aux détenteurs du pouvoir religieux une telle prise sur le pouvoir politique qu'ils peuvent se le subordonner, de manière semblable aux papes et aux prélats du passé qui pouvaient se servir des pouvoirs politiques pour servir leurs propres fins (religieuses ou politiques), et même se soumettre les rois et les empereurs en les excommuniant ou en menaçant de les excommunier – ce qui autorisait les autres rois à revendiquer leurs couronnes et à prendre les armes contre eux, ce qui autorisait aussi leurs sujets à ne plus reconnaître leur autorité et même à se révolter contre eux, ce qui ne manquait pas de se produire quand le clergé d'un royaume frappé d'interdit recevait l'ordre de ne plus célébrer la messe et les autres rites. Ce n'était donc pas sans danger, même pour les rois et les empereurs les plus puissants, de chercher à renforcer et à justifier leur autorité en l'appuyant sur une autorité religieuse supérieure, puisque les détenteurs bien terrestres de cette autorité religieuse prétendument supérieure pouvaient en venir tôt ou tard à se retourner contre eux. C'est ce qu'avait compris Henri VIII qui, en plus d'être roi d'Angleterre, se déclara chef suprême de l'Église anglicane, après avoir rompu avec l'Église catholique romaine.

Mais qu'est-ce que ces considérations historiques peuvent bien avoir à voir avec la situation actuelle ? Nous ne sommes ni au Moyen Âge ni à la Renaissance ! En quoi cela nous concerne-t-il ?

C'est que les nouvelles autorités sanitaires ont des caractéristiques en commun avec les autorités religieuses du passé, et constituent une grave menace pour les citoyens québécois, et pour les citoyens de nombreux autres pays. Leur récente entrée sur scène est d'autant plus dangereuse que nous sommes asservis dans tous les cas, peu importe si ce sont les autorités politiques qui utilisent les autorités sanitaires pour accroître leur pouvoir sur nous, ou si ce sont les autorités sanitaires qui utilisent les autorités politiques pour s'imposer à nous, ou si les autorités politiques et les autorités sanitaires s'entraident pour nous assujettir. Et peu importe aussi si les autorités politiques et les autorités sanitaires agissent pour leur propre compte, ou si elles sont en fait des marionnettes dont d'autres tirent les ficelles. Et peu importe enfin si la nouvelle religion sanitaire est un outil pour nous rendre plus obéissants et malléables, ou si ces autorités participent de bonne *foi* au grand délire sanitaire. Dans tous les cas nous sommes perdants. Nous sommes le jouet des calculs ou de la folie des autorités politiques et des autorités sanitaires, comme l'étaient autrefois les sujets des rois et les fidèles de l'Église.

Mais venons-en au fait. Quelles sont les caractéristiques des autorités sanitaires, de leur doctrine et de leurs pratiques qui nous permettent de les considérer comme de nouvelles autorités religieuses, et même comme une sorte d'Église ?

La Santé comme bien suprême et idéal absolu

Les autorités sanitaires n'agissent pas seulement en médecins et en scientifiques. Car même si ces derniers accordent nécessairement une certaine importance à la santé, même s'ils peuvent exhorter les patients ou leurs concitoyens à faire attention à leur santé, à prendre certaines précautions pour protéger la santé des autres, et à changer certaines habitudes jugées nuisibles, ils ne vont généralement pas jusqu'à essayer de faire de la santé – la sienne et celles des autres – un bien suprême, une priorité presque absolue à laquelle doivent être subordonnées les autres valeurs, et au nom de laquelle il faut, en tant que collectivité, faire toutes sortes de sacrifices qui, bien que considérables, sont considérés comme infiniment moins important que la sacro-sainte Santé. Tout au plus les médecins et les experts, assistés ou encadrés par des bureaucrates, essaient-ils parfois de modifier la législation pour protéger la santé de leurs concitoyens, par exemple contre la fumée de cigarette. Du moins était-ce ainsi avant la venue du Virus.

Maintenant les autorités sanitaires ont réussi à nous imposer la Santé comme absolu, et pour beaucoup à nous la faire accepter. Il ne s'agit pas seulement d'une préférence relative pour la santé, comparativement à la maladie et à la mort qui peut en résulter, laquelle ne considère pas comme scandaleuse la maladie et la mort, et est même compatible avec une acceptation de celles-ci si elles sont inévitables, ou si elles peuvent seulement être évitées, atténuées ou retardées grâce à des moyens qui ont trop d'inconvénients, par exemple des problèmes de santé plus grands, de grandes souffrances, la prise en charge de manière permanente de la vie par le système hospitalier, une perte de qualité de vie suffisamment grande pour enlever sa valeur à la vie, ou une intervention continue des autorités sanitaires dans la vie sociale et privée et incompatible avec la liberté. Non, ce à quoi nous avons affaire, ce n'est pas à la santé, mais à la Santé. Cet absolu doit être en permanence le but des efforts conjugués du gouvernement et de toute la société même s'il est irréalisable, ou justement pour cette raison.

Peut-on ne pas être exposé à tomber malade et à mourir quand on a plus de 80 ans ? Les êtres humains ne sont pas immortels, et c'est donc dans l'ordre des choses qu'on puisse tomber gravement malade et mourir à cet âge avancé. Mais l'absolutisme sanitaire ne saurait s'accommoder d'un constat aussi terre-à-terre, qui lui semble même scandaleux. Si les aînés tombent plus souvent gravement malades et meurent à cause du Virus, c'est qu'ils sont des personnes vulnérables et des victimes d'une injustice intolérable. Tous les êtres humains ont le droit à la Santé et à la Vie, surtout les personnes vulnérables ! Si bien que notre mortalité, au lieu de relativiser et de modérer la valorisation de la santé et de la vie, devient l'un des piliers de l'absolutisme sanitaire.

Les fanatiques et les tartufes de la Santé peuvent donc s'en donner à cœur joie. Comme il fallait à nos ancêtres chrétiens vivre pour gagner leur ciel et mériter la vie éternelle, il nous faut désormais vivre pour réaliser l'idéal inatteignable de la Santé absolue et retarder toujours plus longtemps et coûte que coûte la mort, surtout celle des personnes vulnérables au Virus. Notre vie terrestre, dans ce qu'elle a de plus concret, doit donc être sacrifiée à l'absolu de la Santé, comme avant elle devait être sacrifiée à une félicité qui vient après la mort. Et la politique doit quant à elle être conçue comme un moyen d'atteindre ou de tendre collectivement vers cet absolu irréalisable. Si aujourd'hui c'est contre le Virus que nous devons lutter, demain et après-demain ce sera contre un autre monstre ou un autre démon, si cette religion conserve son empire sur nous. Et s'il faut sacrifier à cette quête de la Santé notre santé concrète ou les conditions d'existence de cette santé, c'est là un mal nécessaire. Car il ne s'agit pas de la santé, mais de la Santé. Sans compter que les problèmes de santé susceptibles de découler de la quête fanatique de la Santé – dus au report des interventions chirurgicales, de certains traitements et des consultations médicales, aux effets secondaires possibles des fameux « vaccins », à la transformation pour le pire des habitudes de vie et aux effets du saccage économique sur les systèmes de santé publics et l'accès aux soins de santé – pourront justifier indéfiniment la poursuite de cette noble quête, car aujourd'hui c'est le Virus qu'il faut combattre, mais demain ce pourrait être justement les troubles de santé causés par cette lutte acharnée contre le Virus. Les autorités religio-sanitaires ont besoin de nos problèmes de santé pour poursuivre leurs œuvres sanitaires, être généreusement financées et justifier leur ingérence dans la politique et dans notre vie, de la même manière que l'Église a besoin de la pauvreté et de la misère pour pouvoir poursuivre ses œuvres caritatives, obtenir des donations et justifier sa participation dans des entreprises caritatives et son influence persistante dans certaines sphères de la société.

Mais de quel droit les autorités politiques et sanitaires ont-elles décidé, sans nous consulter, que l'absolu de la Santé doit gouverner nos vies et les affaires publiques ? Rien dans nos lois constitutionnelles et dans nos chartes des droits et libertés ne donne une telle importance à la santé, et permet de l'ériger en absolu moral, politique et encore moins religieux. Tout au plus lui reconnaît-on une valeur relative, au même titre que la liberté, l'égalité, l'éducation et la prospérité économique. N'est-ce pas une ingérence des autorités religio-sanitaires dans le domaine de la politique et dans nos vies ? N'est-ce pas une tentative des autorités politiques d'accroître et d'étendre leur pouvoir grâce cette religion sanitaire ? N'est pas une tentative de subordonner notre vie à un idéal sanitaire irréalisable et même chimérique ?

Unité doctrinale à l'échelle nationale et internationale

Point de salut sans l'état d'urgence sanitaire. Point de salut sans le confinement. Point de salut sans les vaccins. À peu près comme on disait, il y a des siècles, qu'il n'y avait point de salut en dehors de l'Église.

Voilà trois dogmes sanitaires largement partagés par les autorités politiques et sanitaires occidentales. On peut donc dire qu'il y a une certaine unité doctrinale à l'échelle nationale et internationale. Les opposants – députés, médecins, infirmières, chercheurs, intellectuels ou simples citoyens – ont donc intérêt à faire attention à leurs fesses ! Presque tous les moyens sont bons pour maintenir l'orthodoxie politique et sanitaire après une déclaration hérétique ou mécréante un peu trop publique : campagnes de calomnie ciblant des personnes ou des groupes de personnes, sanctions disciplinaires, suspensions, congédiements, comparution devant des comités ou des commissions pour les médecins et les scientifiques, menaces de poursuites pour avoir soutenu des positions criminelles susceptibles de mettre la vie des gens en danger, etc. Quant aux rares autorités politiques et sanitaires qui optent pour des solutions non orthodoxes, elles sont la cible des attaques violentes et soutenues de la presse nationale et internationale, des rivaux politiques et sanitaires à l'échelle nationale, et des autres gouvernements, à l'échelle internationale.

Il n'est donc pas exagéré de parler de persécution des opposants à l'orthodoxie sanitaire, qui implique une orthodoxie politique. Le consensus qui règne chez les autorités sanitaires des différents pays occidentaux, et aussi chez leurs autorités politiques, a pour effet la constitution d'une doctrine partagée par-delà les frontières nationales, et la formation d'une espèce d'Église internationale qui a ses prélats dans la majorité des pays occidentaux, mais sans avoir un chef suprême, à la manière du pape pour l'Église catholique. Il y a bien l'Organisation mondiale de la santé qui a ouvert le bal en déclarant l'état de pandémie, mais les gouvernements et les prélats sanitaires ne se règlent pas toujours sur les recommandations de l'OMS (c'est le cas pour le confinement), quoi qu'ils s'appuient souvent sur son autorité. Il serait donc exagéré de faire de son directeur général le Grand Pontife de l'Église sanitaire.

Peut-on parler d'impérialisme religieux même si cette Église sanitaire n'est pas unifiée (du moins, pas encore) comme l'est ou comme l'était l'Église catholique ? Compte tenu de la forte influence de la doctrine sanitaire sur la politique intérieure dans les pays occidentaux, et de la forte homogénéité de la politique intérieure dans ces pays, cela me semble approprié. L'ingérence du pouvoir religio-sanitaire est tellement massive qu'elle constitue une menace, interne et externe, à la souveraineté politique des États et, en raison de l'état d'urgence sanitaire qui se prolonge, constitue une menace pour les institutions démocratiques, ainsi que pour les droits politiques et les libertés des citoyens, déjà limités.

Le Virus comme Diable ou cause par excellence des maux

Le Virus a le dos large, comme pouvait l'avoir le Diable à la belle époque du christianisme. C'est le Diable, en séduisant Adam et Ève, qui nous aurait tous rendus vulnérables à la maladie et mortels. C'est même lui qui serait responsable de certaines maladies et qui jouerait un certain rôle dans des épidémies. On racontait parfois que le Diable était apparu avant un naufrage ou une défaite militaire, comme pour le tenir en partie responsable de ces fâcheux

événements, alors qu'ils pouvaient être attribuables à la fortune, ou à la négligence et à l'incompétence d'un capitaine ou d'un chef militaire.

De manière semblable, nos autorités religio-sanitaires tendent à considérer le Virus comme la cause de la mort des octogénaires (porteurs du Virus ou considérés tels par lien épidémiologique), comme si le vieillissement et ses effets sur la santé n'en étaient pas la principale cause, comme si d'autres maladies ou troubles n'y avaient pas joué un rôle au moins aussi important, comme si la dégradation du système de santé due aux décisions politiques des dernières décennies n'y était pas aussi pour quelque chose, comme si le fait d'avoir créé une pénurie de personnel soignant en mettant à quarantaine tous ceux qui ont reçu un résultat de test positif, même quand ils n'avaient pas de symptômes, n'explique pas certaines de ces morts.

C'est aussi le Virus qui serait à l'origine du krash économique qui nous pend au bout du nez, et pas les décisions stupides ou franchement malveillantes de nos autorités politiques, à l'instigation des autorités religio-sanitaires. C'est toujours lui qui serait responsable de la déclaration et du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, et de la suspension de nos droits et libertés, et pas les autorités politiques et sanitaires qui apprécient certainement les nouveaux pouvoirs que cet état d'exception leur a procurés et leur permet de conserver.

Autrement dit : à en croire nos autorités politiques et sanitaires, c'est toujours la faute du Virus (ou encore la nôtre), et jamais la leur. C'est que le Virus est vraiment partout, et est capable de tout. Voilà qui est commode.

Autres causes et effets imaginaires, assaisonnés de raisonnements à rebours

Jamais nos autorités politiques et nos autorités religio-sanitaires n'auraient l'idée de remettre en question publiquement l'efficacité des mesures adoptées pour contrer la propagation du Virus. Ces mesures, qui font partie de la doctrine sanitaire, ne sauraient être discutées et encore moins assouplies ou annulées, du moins pas avant que nous ayons été tous ou presque tous « vaccinés ». Et même dans ce cas, ce n'est pas certain, car le Virus serait tellement virulent et mortel (on ne saurait en douter) qu'il pourrait continuer à circuler et à faire des ravages malgré l'efficacité avérée des « vaccins » (dont on ne saurait pas davantage douter), laquelle il faudrait maintenir en nous injectant de nouvelles doses, le temps que le Virus soit définitivement éradiqué.

Mais comme nous ne savons pas exactement ce que l'avenir nous réserve (sans doute rien de bon), revenons en arrière, c'est-à-dire au tout début.

Si les cas de contamination, ainsi que les complications et les décès attribués au Virus, sont devenus beaucoup plus rares le printemps et l'été derniers, c'est évidemment parce que le confinement et les autres mesures sanitaires ont été efficaces, nous dit-on. Qu'il se soit passé à peu près la même chose à peu près en même temps ailleurs, même quand ces mesures n'ont pas été adoptées ou l'ont été de manière très différente, cela ne permet nullement de conclure que ces mesures sont inutiles, nous dit-on encore.

Si nous avons enregistré un taux de décès liés au Virus plus élevé que des pays où les mesures sanitaires sont moins rigoureuses, et moins élevé que d'autres pays où elles sont plus rigoureuses, on ne saurait pas davantage mettre en doute l'efficacité du confinement et des autres mesures sanitaires. Si nous n'avions pas adopté ces mesures, nous aurions eu beaucoup plus de décès, c'est certain (les modélisations de l'INSPQ, qui peuvent se substituer à la réalité, le prouvent scientifiquement). N'oublions pas que chaque pays est différent, et il est très difficile de les comparer, surtout s'ils sont éloignés géographiquement et culturellement. C'est que nous avons affaire à un Virus qui adapte son comportement à ces différences géographiques et culturelles. Les spécialistes ont bien raison de dire que ce Virus est tout à fait exceptionnel. Si on en croit notre directeur national de la santé publique quand il nous dit que le Virus est sournois et traître (comme le Diable), peut-être faut-il même y voir une ruse spécialement conçue pour nous, et devant nous convaincre de baisser notre garde. Et là, le Virus nous planterait un couteau dans le dos, le salaud ! De toute évidence, il a une dent contre les Québécois. Allez savoir pourquoi ! Pourtant nous ne lui avons rien fait. Mais pourquoi nous étonner ? Le Virus ne serait pas le Virus s'il était incapable d'un acte de méchanceté gratuite.

Les autorités politiques et les autorités religio-sanitaires nous ont obligés cet été, alors que c'était le calme plat, à porter un couvre-visage ou un masque de procédure dans les lieux publics fermés, question d'éviter ou d'atténuer la deuxième vague. À l'automne, ces mêmes autorités affirment avoir été surprises de la rapidité et l'ampleur de cette deuxième vague (essentiellement des « cas » de contamination sans symptômes). Mais il ne faut surtout pas douter de l'efficacité de cette nouvelle mesure. Cela aurait été bien pire si on ne l'avait pas adoptée, c'est certain. Si cela s'est produit, c'est que nous nous sommes trop relâchés cet été. Peut-être n'aurait-il pas fallu déconfiner du tout. Maintenant il faut payer pour le bon temps – car le Virus a une morale austère – que nous nous sommes donnés collectivement. Et ce sont les personnes plus vulnérables qui payent et qui continueront de payer. Voilà ce qui se passe quand nous n'agissons pas de manière responsable. C'est pourquoi il faut durcir radicalement les mesures pour sauver des vies.

Enfin la période des Fêtes approche, de même que le début de la « vaccination ». Les hospitalisations et les décès attribués au Virus connaissent une forte hausse, nous disent les autorités politiques et sanitaires. Encore une fois, les mesures sanitaires sont efficaces, il n'y a pas à en douter ! C'est que nous ne les avons pas appliquées avec assez de rigueur. Mais c'est surtout parce qu'il n'y en a toujours pas assez. Il faut adopter de nouvelles mesures, pour essayer de « casser » cette deuxième vague, en attendant qu'on nous « vaccine ».

Traduite en langage chrétien, la situation se résume ainsi, d'après nos autorités politiques et nos autorités religio-sanitaires :

1. Les rituels pour lutter contre le Virus ont fonctionné malgré le nombre de décès que nous avons enregistrés. Si nous n'avions pas fait ces rituels, le Virus aurait fait beaucoup plus de morts.

2. Les rituels efficaces pour lutter contre le Virus n'ont pas fonctionné parce qu'ils n'ont pas été bien réalisés, parce qu'il faut encore plus de rituels pour que ça marche, et surtout parce que nous avons péché cet été en nous éloignant de la morale austère à laquelle il nous aurait fallu adhérer inconditionnellement. Maintenant nous récoltons le salaire du péché.

Côté cohérence, on a vu mieux !

Mystères, absurdités et communion des fidèles

C'est bien connu : on peut attraper la COVID-19 (coronavirus disease 2019 ou, en français, la maladie à coronavirus 2019) sans avoir de symptômes. Autrement dit, on peut être malade sans être malade. Ou encore mieux : on peut être malade sans avoir de signes visibles de la maladie. Et comme on peut être malade sans avoir de signes visibles de la maladie, on peut se croire sain alors qu'on est malade et contagieux. Il ne faut surtout pas se laisser tromper par les apparences. Encore une fois, on peut voir à quel point le Virus est particulièrement sournois et franchement diabolique.

Voilà qui ressemble fort au mystère de la transsubstantiation. Même si le pain et le vin conservent les qualités sensibles du pain et du vin, le corps et le sang du Christ sont vraiment présents dans le pain et le vin après la bénédiction du prêtre.

Voilà qui rappelle aussi la tache du péché originel. Même si nous n'avons pas péché, nous portons tous la tache du péché originel depuis notre naissance, et nous avons donc besoin d'être sauvés par Jésus notre Seigneur. Rien ne serait plus dangereux que de nous croire immaculés.

L'adhésion à de pareilles absurdités – catholiques ou sanitaires – revient à renoncer à la raison, et à croire justement parce que c'est absurde.

Comme le mystère de la transsubstantiation est le fondement même du sacrement de la communion, qui doit renforcer les liens qui unissent la communauté des fidèles, comme le péché originel unit toute l'humanité grâce à la faute qui est commune à tous les êtres humains, les mystères sanitaires décrits plus haut permettent aux confinés de communier et de se constituer en tant que communauté à part entière, malgré la distanciation physique ou sociale et l'isolement qui en résulte.

En effet, les fidèles de cette religion ne sont-ils pas unis en esprit et en acte par le fait que, si une personne asymptomatique est malade et contagieuse au même titre qu'une personne symptomatique, il est souvent impossible de distinguer une personne saine d'une personne asymptomatique et, malgré tout, atteinte de la COVID-19. Car la personne saine et la personne asymptomatique, à moins d'avoir un cas de contamination dépisté dans leur entourage, n'iront pas et même ne pourront pas se faire dépister pour savoir ce qu'il en est. Dans ces circonstances, qui sont fréquentes, ces personnes doivent être traitées et agir de la même manière, c'est-à-dire comme si elles étaient atteintes de la COVID-19 sans le savoir. Il n'y a donc pas de différence pratique entre une personne

saine qui ne sait pas qu'elle n'est pas infectée et asymptomatique, et une personne asymptomatique qui s'ignore. Et, cela va de soi, une personne asymptomatique qui ne se sait pas infectée ne diffère guère d'une personne asymptomatique qui se sait infectée, malade et donc contagieuse, au même titre qu'une personne symptomatique qui se sait infectée, malade et donc contagieuse. Il en résulte que tous les fidèles de la nouvelle religion doivent agir et vivre de la même manière, peu importe leur condition de santé. Tous doivent appliquer rigoureusement les règles sanitaires et se soumettre à un confinement plus ou moins strict, comme s'ils étaient tous malades. C'est ainsi qu'existe la grande communauté des fidèles sanitaires.

Il est vrai que les personnes, symptomatiques ou asymptomatiques, qui ont reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage, doivent se soumettre à des règles encore plus strictes. Mais ces règles sont en continuité avec les règles sanitaires qui s'appliquent au reste de la communauté sanitaire, de la même manière que les règles morales plus strictes qui s'appliquent au clergé catholique sont en continuité avec les règles qui s'appliquent au simple fidèle. Ainsi cela n'affaiblit pas les liens qui unissent la communauté sanitaire, d'autant plus que toute personne en apparence saine peut être déclarée malade du jour au lendemain, et devoir se conformer à ces règles sanitaires plus strictes.

Ajoutons que les autorités religio-sanitaires, qui travaillent sans relâche à l'élaboration de leur nouvelle religion et à nous rendre la vie toujours plus pénible, décideront peut-être bientôt d'éliminer ces irrégularités et d'appliquer les mêmes règles sanitaires à toutes les personnes indépendamment de leur condition de santé – par amour de l'égalité – en les confinant toutes indéfiniment dans leurs domiciles, ou jusqu'à ce que le Virus soit définitivement éradiqué, ou jusqu'à ce qu'elles aient toutes été « vaccinées ».

Alors notre solidarité – dans le malheur – serait parfaite. Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qu'il aime !

Conclusion

Il est grand temps que je m'arrête. À force d'entrer dans la logique – si logique il y a – du délire de cette sale engeance sanitaire, je vais finir par me rendre fou, et peut-être aussi par vous rendre fous, si ce n'est pas déjà fait. Alors toutes mes excuses.

Pour ceux à qui il reste néanmoins une étincelle de raison, ne voyez-vous pas que nous tombons dans un obscurantisme particulièrement néfaste, capable de désintégrer nos cerveaux et de faire de nous de misérables vers de terre ? Québécois, vous qui pour beaucoup vous moquez des superstitions absurdes de vos ancêtres, déniaisez-vous, secouez-vous ! Remettez les autorités sanitaires à leur place, extirpez d'elles la superstition et faites ce qui s'impose pour obtenir la séparation des autorités politiques et des autorités sanitaires. Car depuis quelques décennies nous vivons dans un État laïc, où les autorités religieuses ne se mêlaient pas de politique, et il serait bien qu'il en redevienne ainsi.

Combien de temps devra encore durer cette folie ? Faudra-t-il que nous nous enfonçons de manière irréversible dans l'abîme de la superstition, dans cet égout sanitaire dégoûtant et puant où se déversent à flots les excréments de la nature humaine, et qu'une Grande Noirceur bien pire que la précédente commence, pour que vous ouvriez enfin les yeux ? Et alors seriez-vous encore capables de voir ce qu'il en est, et cela servirait-il encore à quelque chose ?



22. Recrudescence de la morale chrétienne : le sacrifice

1^{er} janvier 2021

Nous n'avons pas réussi à nous défaire de la superstition simplement parce que l'Église catholique a cessé, au Québec, de se mêler ouvertement de politique il y a quelques décennies. Il y a tout lieu de croire que nous ne nous sommes pas davantage libérés de la morale chrétienne. Sa persistance est telle que, même dans les pays occidentaux où l'influence de l'Église a commencé à décroître bien avant, sa morale reste graver dans les cœurs. Beaucoup de ceux qui se disent athées ou agnostiques adhèrent à certains aspects de cette morale. Certains vont même jusqu'à le reconnaître ouvertement : la morale chrétienne est porteuse de belles valeurs même s'ils n'ont pas la foi et s'ils se montrent critiques à l'égard de l'Église.

Il est donc raisonnable de penser que la morale chrétienne joue un rôle considérable dans notre manière de réagir depuis l'arrivée du virus, et que nos autorités politiques et sanitaires sont porteurs de cette morale ou l'utilisent pour nous influencer et même nous gouverner. Nous pouvons même faire l'hypothèse qu'en cette période de surenchère morale, elle reprend du poil de la bête.

Toutefois, il serait simpliste de croire qu'elle se manifeste sous une forme pure et sans mélange. D'autres morales existent et sont au moins aussi puissantes que la morale chrétienne, par exemple la morale du travail. Mais ces morales ne sont pas opposées en tous points, et elles peuvent même converger. Le précepte chrétien selon lequel il faut gagner son ciel n'est pas sans parenté avec le précepte laborieux selon lequel il faut gagner sa vie. Ce n'est pas pour rien que les patrons des grands ateliers et des premières usines, peu après la révolution industrielle, encourageaient la piété chez leurs ouvriers et le respect

des obligations morales chrétiennes. Un pécheur faisait rarement un bon ouvrier selon les patrons, en raison de son manque de discipline et de son irrévérence envers les autorités.

Mais nous n'en sommes plus là : la morale chrétienne, ainsi que les autres morales avec lesquelles elles se combinent, agissent sournoisement. Souvent elles passent pour *la* morale tout court, ou pour *le* simple bon sens.

Le sacrifice chrétien

Le païen, quand il fait un sacrifice, fait une sorte de contrat avec un dieu. S'il lui sacrifie une génisse, c'est pour s'assurer ses faveurs, pour mettre fin à son mécontentement, le remercier d'un vœu exaucé, ou respecter un engagement pris à son égard. La dimension morale du sacrifice est alors minimale. Il s'agit de respecter rigoureusement un pacte. Gare à celui qui ne le fait pas, car la vengeance du dieu sera terrible.

Même si des réminiscences du sacrifice païen existent dans le christianisme, le sacrifice typiquement chrétien engage généralement le chrétien dans le sacrifice. Son dieu ne veut pas qu'on lui sacrifie un animal sur un autel, ou qu'on lui donne les dépouilles de l'ennemi après une victoire militaire. Celui qui réalise le sacrifice ne doit pas donner quelque chose qui lui appartient, mais doit donner de sa propre personne. Surtout pour racheter ses fautes. Et c'est là l'essentiel dans le christianisme. Tous les fidèles sont de grands ou de petits pécheurs, et il leur faut faire pénitence. Selon la gravité du péché, le zèle du confesseur, les pressions de la communauté et le sentiment de culpabilité du fautif, on devra réciter cinquante rosaires en restant agenouillé, ne manger que du pain et ne boire que de l'eau pendant une semaine, jeûner pendant trois jours, porter le cilice, faire un pèlerinage pieds nus ou se flageoler, par exemple. Il existe même des temps de pénitence collectifs comme le carême ou le vendredi, où tous les fidèles – indépendamment de leurs fautes respectives – doivent jeûner ou manger maigre.

Si je comprends bien l'esprit dans lequel ces pénitences sont faites, il ne s'agit pas de faire don à Dieu de souffrances, petites ou grandes, dont il se délecterait, afin de calmer sa colère. Une telle représentation tient davantage du paganisme que du christianisme. Mais il arrive que, selon les chrétiens, Dieu se mette en colère et punisse sévèrement les hommes pour leurs péchés. C'est par exemple ce qu'on dit quand il y a une épidémie de peste. Les punitions infligées par Dieu ne semblant pas suffire à l'expiation des péchés, les habitants d'une ville pestiférée s'imposent toutes sortes de privations, d'austérités et de pénitences dans le but de calmer la colère divine et de détourner le fléau qui s'est abattu sur eux. Mais ce n'est pas tant parce qu'on donne à Dieu des souffrances qu'il désire, et que parce que ces privations, ces austérités et ces pénitences lavent les pécheurs de leurs fautes. Et c'est après cette expiation que la colère divine devrait prendre fin. C'est pour cette raison qu'on peut dire que le sacrifice chrétien a une dimension morale importante, par opposition au sacrifice païen, qui s'apparente davantage à un pacte fait avec un personnage très puissant. De manière moins spectaculaire, les pénitences qu'on s'impose

pour des péchés comme la convoitise, l'adultère, le blasphème, l'ivrognerie et l'orgueil, ont aussi une forte dimension morale.

Le sacrifice chrétien culmine par la crucifixion du Fils. Dieu s'est fait homme afin de pouvoir être sacrifié pour effacer la tache du péché originel. S'il s'agissait simplement de la rémission de cette faute par Dieu, on ne voit pas à quoi peut bien servir l'incarnation de Dieu dans la personne du Fils et sa crucifixion. Dieu aurait tout simplement pu effacer la tache du péché originel sans s'engager dans cette comédie. Pour que le péché originel soit annulé, il fallait que Dieu se fasse homme, qu'il souffre et qu'il meure – autrement dit, il fallait qu'il se sacrifie lui-même, et qu'en tant que dieu-homme, il rachète par ses souffrances et sa mort la faute dont tous les hommes héritent d'Adam et Ève en naissant. C'est donc le sacrifice que Dieu fait de lui-même qui est la cause de cette expiation, effet qui s'inscrit dans l'ordre moral du monde.

Remarquons que rien ne se passe mieux en ce bas monde depuis la crucifixion. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit : il est plutôt question de gagner son ciel, ce qu'empêcherait la tache du péché originel.

Le sacrifice sans Dieu

Mais assez parlé de ces vieilleries qui puent le moisi. Elles nous intéressent seulement en ce qu'elles n'ont pas simplement disparu avec le recul du christianisme en Occident et plus particulièrement au Québec. En effet, comme le sacrifice chrétien s'inscrit dans l'ordre moral du monde, il a une certaine autonomie à l'égard de Dieu. Ce n'est pas comme le sacrifice païen, qui est avant tout conçu comme un pacte avec un dieu. Dans ce dernier cas, le sacrifice perd tout son sens et ne saurait exister quand on ne croit pas en l'existence des dieux païens. Car comment conclure un pacte avec des dieux qui n'existent pas ?

Ainsi le sacrifice conçu de manière chrétienne peut survivre à la croyance en Dieu. Le sacrifice, de par l'ordre moral du monde, *doit* produire des effets. Cela vaut aussi bien pour les individus que pour une société et, à la rigueur, toute l'humanité :

- Si beaucoup ne réussissent pas à faire leur place sur le marché du travail, c'est qu'ils ne font pas les sacrifices que leur carrière exige, c'est qu'ils ne travaillent pas assez fort, c'est qu'ils manquent de discipline, c'est qu'ils se la coulent douce, au lieu de s'investir pleinement dans leur travail.
- Si beaucoup sont malades, c'est qu'ils ne se privent pas de boire régulièrement de l'alcool, c'est qu'ils mangent trop de « gras » et de sucre, c'est qu'ils ne sont pas prêts à investir dans leur santé en passant quelques heures au « gym » par semaine, au lieu de faire preuve de sobriété et de discipline.
- Si nous connaissons une crise économique et une hausse dramatique du chômage, c'est que nous avons vécu au-dessus de nos moyens, c'est que

nous avons « profité du système », c'est que nous n'avons pas le cœur à l'ouvrage et que nous refusons les emplois qui sont disponibles.

- Si la planète est menacée et, avec elle, l'humanité, c'est que nous consommons trop, c'est que nous utilisons notre voiture au lieu des transports en commun, c'est que nous mangeons de la viande au lieu d'être végétariens ou végétaliens.

Et nous croyons souvent qu'en nous imposant des privations et des austérités, et en faisant preuve de discipline, les choses iraient mieux, et même qu'elles *doivent* aller mieux en raison des sacrifices consentis et des efforts faits pour nous amender de nos fautes. C'est du simple bon sens pour beaucoup d'entre nous, si bien que ces sacrifices semblent s'inscrire dans l'ordre des causes et des effets, alors que leur dimension morale est occultée, quoique bien réelle. En fait, c'est la morale du sacrifice chrétien, avec son lot de privations et d'austérités, qui – en se mêlant à la morale du travail – prétend se substituer à l'enchaînement des causes et des effets, ou lui dicter ce qu'il devrait être.

Rien n'est moins certain que cela fonctionne puisque les causes et les effets n'ont rien à faire de la morale chrétienne et de la morale du travail. Elles n'en font qu'à leur tête. C'est la morale qui doit tenir compte d'elles, et non le contraire :

- Car pourquoi les employeurs donneraient-ils de l'avancement à leurs employés si ce dont ils ont besoin la plupart du temps, c'est de valets dont ils s'efforcent de tirer le plus en dépensant le moins ?
- Car comment nous porterions-nous bien en passant cinq jours par semaine pendant des décennies à trimer dur pour enrichir nos employeurs, en buvant pour essayer d'oublier que notre vie est moche, en n'ayant souvent pas le temps de cuisinier et de bien manger et d'aller au « gym » ?
- Car comment pourrions-nous sortir d'une crise économique en adoptant des mesures d'austérité qui appauvriront davantage la population, qui réduiront son pouvoir d'achat et qui entraîneront la suppression de nouveaux emplois ?
- Car comment pourrions-nous sauver la planète par ces petits sacrifices quand la population mondiale, qui augmente de plus en plus rapidement, exerce des pressions toujours plus grandes sur les capacités de la planète ?

Et si les effets escomptés des sacrifices christo-laborieux – comme il faut bien s'y attendre – ne se produisent pas, on ne saurait sous aucun prétexte remettre en doute l'efficacité desdits sacrifices, qui *doivent* produire leurs effets en vertu de l'ordre moral dans lequel nous vivons. Ainsi, si ces effets ne se produisent pas, on *doit* en conclure les sacrifices faits ne sont pas suffisants, ou qu'on ne les a pas faits avec assez de rigueur, ce qui signifie qu'on doit prolonger les sacrifices, en faire de nouveaux ou faire preuve de plus de rigueur quand on les fait.

Le sacrifice et son salaire en situation de « pandémie »

À l'exception de la campagne de « vaccination » qui a commencé il y a quelques semaines (et à propos de laquelle on peut se poser beaucoup de questions), les mesures prises pour lutter contre le virus n'ont généralement rien à voir avec la médecine, si du moins on considère que celle-ci a pour but de soigner efficacement les personnes malades. Je sais bien que la médecine peut aussi être préventive. Un médecin peut prescrire des suppléments de fer à une personne qui a des problèmes d'absorption pour qu'elle ne devienne pas anémique, par exemple. Il peut aussi recommander à une personne qui fait de l'embonpoint, qui est fumeuse, qui boit trop d'alcool, qui est sédentaire et qui est par son hérédité disposée à avoir des problèmes cardiovasculaires, de changer ses habitudes de vie. Mais cet exemple est déjà différent du premier : ce n'est pas un produit pharmaceutique qui doit prévenir la maladie, mais un changement d'habitudes de vie dont est responsable la personne concernée. Un médecin, à moins d'être timbré, n'aurait pas idée de contraindre cette personne à appliquer à la lettre ses recommandations. Il peut tout au plus l'exhorter à faire ce qu'il dit, notamment en lui décrivant ce qui l'attend probablement si aucune action n'est prise. Il n'en demeure pas moins vrai que l'intervention du médecin se situe alors sur le plan de la morale.

Depuis que nous vivons sous l'occupation virale, nos autorités politiques et sanitaires ont érigé en véritable religion d'État la prévention de la contagion dans l'ensemble de la population. Il ne s'agit pas simplement de prévenir les complications chez les personnes jugées plus vulnérables, ou encore de prévenir leur infection. Les mesures de prévention nous concernent donc tous, et exigent de nous d'importants sacrifices, dont nous sentons individuellement et collectivement déjà les effets, mais dont les pires sont encore à venir :

- la dégradation de notre santé physique et psychologique causée par le confinement ;
- l'appauvrissement plus ou moins radical notre vie sociale, selon si nous étions déjà confinés avant l'arrivée du virus ;
- la destruction de notre économie, avec la pauvreté, la misère et les mesures d'austérité qui en résulteront ;
- la privation de plaisirs qui allaient de soi avant : les sports, les soupers avec de nombreux invités, les explorations gastronomiques dans les restaurants, les concerts de musique, les discussions animées au café, les sorties dans les bars et les voyages ;
- l'encadrement de notre liberté de faire ce qui est pour l'instant considéré comme essentiel.

Par la faute des mesures prises pour prévenir la contagion, nous vivons dans un monde suffoquant. Nous manquons d'air. Nous nous étions, nous nous flétrissons, nous nous desséchons. Seulement ceux qui vivaient déjà comme des hamsters dans leur habitat, avant la venue du virus, remarquent à peine tout ce dont notre vie est maintenant amputée. C'est qu'en quelque sorte ils étaient déjà morts sur bien des points.

L'acharnement avec lequel les autorités politiques et sanitaires, au nom de la nouvelle religion d'État, s'en sont prises à tout ce qui peut procurer du plaisir, et qui n'est pas essentiel à leurs yeux, les rendent suspects de vouloir extirper de notre vie toute joie. Les restaurants, les bars, les cafés, les complexes sportifs et les lieux de culture ou de divertissement (bibliothèques, musées, salles de spectacle, cinémas) ne sont-ils pas des cibles privilégiées depuis le début de l'occupation virale, alors que dans beaucoup de cas ces lieux n'ont jamais été des foyers de transmission ?

Si nous ne supposons pas que nos autorités politiques et sanitaires prennent un plaisir vicieux à nous rendre la vie aussi dénuée d'intérêt que possible, nous devons nous demander si leurs décisions ne s'expliquent pas en partie par la croyance que des mesures préventives contre la propagation du virus sont efficaces à proportion qu'elles sont pénibles pour nous, comme on juge parfois de l'efficacité d'un médicament en fonction de son mauvais goût, de l'efficacité d'un sacrifice en fonction des privations et des austérités qu'il exige, et de l'utilité d'un travail en fonction de la peine qu'on se donne en le faisant. Ce qui peut facilement marcher dans l'autre sens : on excuse le mauvais goût d'un remède, ainsi que les privations et les austérités d'un sacrifice, grâce à leur efficacité présumée ; et on justifie les peines du travail grâce à son utilité présumée.

Autrement dit, les peines consenties constituent un investissement moral qui *doit* tôt ou tard être récompensé par un salaire correspondant qui justifie en retour celles-ci, en vertu de l'ordre moral du monde dans lequel nous vivons. Cette croyance assez répandue et non réfléchie explique en partie notre adhésion à des mesures sanitaires pénibles dont les effets escomptés se font toujours attendre. Et rien n'est moins certain qu'ils en viendront à se produire un jour, sauf dans les beaux discours des chefs de la religion d'État sanitaire.

La perte de l'investissement moral fait dans le sacrifice et son déni

Alors quoi d'étonnant à ce que les ouailles de la nouvelle religion d'État sanitaire croient toujours aux effets des sacrifices sanitaires, quitte à les reporter indéfiniment dans l'avenir, ou à supposer que la situation actuelle serait bien pire si on n'avait pas fait ces sacrifices, ou à croire qu'il faudrait plus de sacrifices et les réaliser avec plus de rigueur pour que nous en retirions les bénéfices. Car si les sacrifices ne fonctionnent pas, c'est qu'ils n'ont pas été correctement réalisés, c'est que nous nous sommes relâchés, c'est que nous les avons interrompus cet été, etc. Et il est à craindre que ce déni collectif durera encore longtemps : plus l'investissement fait dans un sacrifice est considérable et durable, plus les sacrifices gagnent en valeur et sont sacralisés, et plus il devient difficile d'admettre qu'ils sont en fait inutiles et même nuisibles. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'un travailleur de bureau reconnaisse facilement la vacuité de son labeur, si cela fait des années ou des décennies qu'il peine au bureau, cinq jours par semaine. Il ne faut pas non plus s'attendre à ce qu'un anachorète qui s'est imposé toutes sortes de mortifications pour se laver de ses fautes et purifier son âme admette facilement que cette voie est stérile, et qu'il

mine sa santé et gaspille sa vie inutilement. Pas même le Christ, cloué à la croix après avoir subi des supplices humiliants, ne saurait admettre facilement que ses souffrances et sa mort ne sont d'aucune utilité à l'humanité, et qu'elles causeront même de la misère et des guerres. Alors pourquoi les ouailles sanitaires agiraient-elles autrement ? Il faut attendre d'elles le même acharnement dans le sacrifice, car il est moralement plus facile de continuer les sacrifices et de garder la foi en leurs effets présumés, que de regarder en face leur inutilité et leur absurdité. Pas question d'admettre qu'elles se sont trompées et qu'on les a trompées.

Quant aux grands prêtres et aux princes de la religion sanitaire, il n'est pas à exclure que certains d'entre eux ne soient pas plus futés que leurs ouailles, et qu'ils se rapportent de la même manière qu'eux aux sacrifices consentis. À cela il faut ajouter le fait que, pour ces autorités, reconnaître que les mesures sacrificielles sont inutiles et même nuisibles, ce serait s'exposer à être crucifiées, la tête en bas. Plus elles attendent, pire ça serait. Même en supposant que les chefs de la religion sanitaire agissent de bonne *foi*, ils devraient continuer à s'entêter encore longtemps.

Question à laquelle il est difficile de répondre

Il est donc impératif de nous interroger sur la manière dont il faut agir avec les ouailles et les chefs de la religion sanitaire pour mettre fin au plus vite à cet acharnement sacrificiel. Nous sommes dans le même bateau qu'eux, et l'équipage aussi bien que les officiers ont perdu la raison depuis longtemps, ne semblent pas être sur le point de la retrouver, et nous mènent tout droit au naufrage. Car le salaire de la superstition sanitaire et de la bêtise sacrificielle, c'est la servitude, la misère, la souffrance et la mort, individuellement et collectivement.



23. Renversements moraux de la religion sanitaire

3 janvier 2021

Depuis le début de l'occupation virale, la morale a été mise cul par-dessus tête par la nouvelle religion sanitaire. Ou plutôt : cette religion a si bien su tirer profit de tout ce qui marchait déjà à l'envers dans les morales préexistantes – la morale chrétienne et la morale du travail, par exemple – que nous avons atteint un degré d'absurdité et de bassesse morales peu commun. Toutefois, il n'est pas question de dire que cela est sans précédent : de telles situations se sont déjà produites dans l'histoire de l'humanité, principalement lors des périodes de déclin ou de dissolution des civilisations. On compte souvent, parmi les causes de la décadence de la Rome antique, le renversement des valeurs dont la montée du christianisme est responsable. C'est ce qui a fait écrire à un historien :

« Comme le principal objet de la religion est le bonheur d'une vie future, on peut remarquer sans surprise et sans scandale que l'introduction, ou au moins l'abus du christianisme, eut quelque influence sur le déclin et sur la chute de l'empire des Romains. Le clergé prêchait avec succès la doctrine de la patience et de la pusillanimité. Les vertus actives qui soutiennent la société étaient découragées, et les derniers débris de l'esprit militaire s'ensevelissaient dans les cloîtres. On consacrait sans scrupule aux usages de la charité ou de la dévotion, une grande partie des richesses du public et des particuliers ; et la paye des soldats était prodiguée à une multitude oisive des deux sexes, qui n'avait d'autres vertus que celles de

l'abstinence et de la chasteté. [...] L'attention des empereurs abandonna les camps pour s'occuper des synodes ; une nouvelle espèce de tyrannie opprima le monde romain, et les sectes persécutées devinrent en secret ennemies de leur patrie. [...] Un siècle servile et efféminé adopta facilement la sainte indolence de la vie monastique. [...] On obéit sans peine à des préceptes religieux qui encouragent et sanctifient l'inclination des prosélytes.¹³ »

Même si nous n'avons jamais pu prétendre à la grandeur morale et aux vertus civiques des citoyens romains de l'Antiquité, l'esquisse qu'il fait de la société romaine peut en grande partie s'appliquer à notre situation. Pour le constater, il suffit d'adapter cette citation à la situation actuelle :

« Comme le principal objet de la religion sanitaire est la réalisation de sacrifices pour un monde à venir où le virus n'existerait plus et où les vieillards ne seraient plus malades et ne mourraient plus, on peut remarquer sans surprise et sans scandale que l'introduction, ou au moins l'abus de la religion sanitaire, a quelque influence sur le déclin et la chute de la civilisation occidentale. Les nouveaux curés prêchent avec succès la doctrine de la résignation et de l'obéissance. Les vertus actives qui soutiennent la société sont découragées, et les derniers débris de l'esprit civique s'ensevelissent dans les domiciles privés. On consacre sans scrupules aux sacrifices sanitaires une grande partie des richesses du public et des particuliers ; et les impôts et les taxes payés par les citoyens servent à enrichir les sociétés pharmaceutiques, qui n'ont d'autres vertus que celles de l'opportunisme et de la rapacité. Les chefs politiques méprisent les institutions démocratiques et les droits et libertés des citoyens pour mieux imposer l'état d'urgence sanitaire ; une nouvelle espèce de tyrannie opprime le monde occidental, et les opposants censurés et ridiculisés deviennent en secret les ennemis des autorités consacrées. Un siècle servile et efféminé adopte facilement la sainte lâcheté de la vie sous l'état d'urgence sanitaire. On obéit sans peine à des préceptes religieux qui encouragent et sanctifient l'inclination des prosélytes. »

Voilà qui nous donne une idée d'où nous en sommes, même si la situation actuelle de l'Occident diffère en de nombreux points de celle de la Rome antique au moment de son long déclin. C'est tout ce que je veux montrer par cette citation : mon but n'est pas de faire une étude comparative du déclin de la Rome antique et de celui de l'Occident. Et je n'ai pas davantage l'intention de faire ici une histoire minutieuse de la genèse des renversements moraux dont nous sommes les témoins et, dans une certaine mesure, les acteurs. Le temps ne

13 Edward Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, tome septième, Observations générales.

convient pas à de telles recherches d'érudition. C'est pourquoi je passerai en vitesse sur les liens que ces renversements entretiennent avec la morale chrétienne et la morale du travail. Les pédants sont donc priés de ne pas me reprocher de ne pas faire ce que je ne prétends pas faire.

Le mépris de la liberté

La liberté est une valeur dont nous nous revendiquons peu, et pas seulement depuis le début de l'occupation virale. Il se trouve même des personnes pour trouver que nous péchons par excès de liberté. Il y a tant de choses que nous ne devrions pas faire, dire ou penser, et tant de choses que nous devons faire, dire ou penser, même si nous vivons dans une société démocratique, pensent ces personnes. Toutes ces limites et toutes ces obligations seraient la condition de la vie en société et aussi de l'existence de notre liberté. Ne sont pas rares les bigots qui sont choqués quand leur religion est critiquée librement, et qui s'imaginent qu'on leur fait alors un grave tort moral et que, ce faisant, on trouble l'ordre public. Et les bien-pensants s'indignent quand on ne se conforme pas à leur sacro-sainte morale, et réagissent comme des bigots, ce qu'ils sont d'ailleurs. Les chefs politiques, eux, veulent que les citoyens usent seulement de leur liberté pour les élire, et considèrent comme un abus de liberté toute tentative de s'opposer efficacement à eux. Quant aux patrons, ils n'apprécient guère les velléités de liberté de leurs employés, dont ils veulent disposer aussi librement que possible. Les travailleurs se liguent à eux pour condamner moralement ceux qui regimberaient à porter le joug, et assimilent leur désir de liberté à un manque de solidarité, à un refus de prendre sa part du fardeau commun et à un caprice de jeune qui ne veut pas prendre ses responsabilités et qui ne comprend rien à la vie. Les journalistes, qui se considèrent comme les détenteurs de la vérité, peuvent mener des attaques en règle pour détruire la réputation et faire taire les dissidents qui ne s'expriment pas par les canaux habituels, la liberté de presse ne s'appliquant – à l'intérieur de bornes assez étroites – qu'aux journalistes patentés qui travaillent pour des organes de presse agréés. Les militants politiques, qui se targuent pourtant d'être critiques de l'ordre social, politique et économique dans lequel nous vivons, invoquent seulement la liberté quand leurs actions sont entravées ou réprimées par le pouvoir politique et les forces de l'ordre, tout en considérant que la liberté des individus – en tant qu'elle émane de l'idéologie néolibérale – est un des maux à combattre, si bien qu'il y a lieu de craindre que, s'ils en avaient le pouvoir, ils prendraient des mesures pour limiter les libertés individuelles. Finalement, les universitaires n'ont souvent que faire de leur propre liberté académique et de celle de leurs collègues, si on en juge d'après toutes les contraintes qu'on impose à leur enseignement et à leurs recherches, quand ils ne vont pas jusqu'à élaborer eux-mêmes ces dispositifs de contrôle et jusqu'à exiger que des sanctions soient prises contre ceux de leurs collègues qui n'obtempèrent pas et qui osent sortir des rangs.

Et voilà que le virus fait son entrée sur scène. On comprendra qu'il est encore plus malvenu, franchement déplacé ou parfaitement immoral de

s'opposer à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures sanitaires au nom de la liberté. Il faudrait être, pense-t-on, le dernier des demeurés pour refuser, au nom de la liberté, d'être mobilisé corps et âme dans cette guerre sainte. Ainsi les contempteurs de la liberté, pour en finir une fois pour toutes avec elle, parlent-ils de « lib'Arté », croyant ainsi imiter la prononciation de leurs adversaires, qu'ils prennent pour des attardés mentaux. Et bien entendu, ils ne sauraient considérer comme problématique de limiter considérablement la « lib'Arté » pour éviter de faire du tort aux personnes vulnérables, pas plus qu'ils ne sauraient considérer la limitation de la « lib'Arté » comme un tort qu'on fait aux autres.

Et si on condamne le désir de liberté, que défend-on ? L'obéissance ? La docilité ? Ou même la servitude ? Ce qui fait du larbin le type humain par excellence. Ce qui fait que ce sont des hordes de nains rabougris qui trônent majestueusement au sommet de l'échelle morale. Voilà ce que l'humanité aurait de meilleur ! Et tout le reste de l'humanité ne serait que de la vermine qu'il faut fouler aux pieds.

Voilà où nous en sommes. Alors quoi d'étonnant à ce que notre premier ministre ait affirmé, cet été, alors que c'était le calme plat même d'après les données du gouvernement, que la liberté, c'est de pouvoir entrer dans les commerces en portant son masque ; ou à ce que notre ministre de la Sécurité publique ait réclamé la docilité des Québécois ; ou à ce que notre directeur national de la Santé publique ait déclaré, toujours cet été, que les Québécois étaient en libération conditionnelle, et que s'ils n'obéissaient pas rigoureusement aux consignes, on allait à les renvoyer « en dedans » ?

Oui, voilà où nous en sommes. Et ça ne vole pas haut...

Le mépris de la santé

Nous valorisons la santé. Mais nous la valorisons d'une manière bien particulière : nous la valorisons en accordant plus d'importance aux personnes dont la santé est fragile, qu'aux personnes qui sont en bonne santé. Les mesures décrétées par les bonzes de la nouvelle religion sanitaire le montrent bien. Il ne s'agit pas seulement d'isoler les personnes jugées plus vulnérables pour les protéger du virus ou, encore mieux, de leur donner la possibilité de s'isoler pour se protéger du virus. Car s'il ne s'agissait que de cela, il n'y aurait rien à redire. Mais il s'agit aussi et surtout d'isoler les personnes considérées comme bien-portantes et peu vulnérables pour protéger ces personnes plus vulnérables, qui sont surtout des personnes très âgées dont la santé est déjà compromise par d'autres maladies.

À bien y penser, ce n'est peut-être pas vraiment la santé que nous valorisons. Ce qui motive ces mesures sanitaires, n'est-ce pas plutôt un refus de la mortalité de l'être humain, qui peut tomber malade et mourir, surtout quand il est très âgé ? Et du même coup, c'est un idéal irréalisable, déraisonnable et inavoué d'immortalité qui interviendrait. Et comme nous savons bien qu'il est impossible d'empêcher pour toujours les personnes vulnérables de tomber

malades et de mourir, nous nous conformons à cet idéal en essayant de différer autant que possible ce moment. C'est pourquoi les mesures sanitaires – si on s'en tient au plan strictement moral – n'ont pas été élaborées pour tenir compte des personnes bien-portantes et peu vulnérables (la grande majorité des gens), mais seulement des personnes qui sont pour ainsi dire déjà aux portes de la mort. En effet, les bien-portants ne sont pas les personnes dont il faut se soucier. Et on peut même dire, en raison des avantages que leur procure leur relative santé, qu'elles sont privilégiées, à l'inverse des personnes plus vulnérables, qui sont défavorisées. Dans cette logique, les personnes bien-portantes devraient se compter chanceuses et ne pas se plaindre des sacrifices qu'on leur impose pour atténuer l'inégalité qu'il y a entre elles et les personnes vulnérables. À la rigueur, on peut même dire qu'elles ont une dette morale à payer aux personnes vulnérables. Et on n'hésite pas à jouer sur la culpabilité des bien-portants en leur attribuant la responsabilité des hospitalisations et des décès des personnes vulnérables si elles ne respectent rigoureusement les mesures sanitaires.

Résumons : nous valorisons la santé en ce que nous considérons que c'est un avantage d'être bien-portant ; mais nous la subordonnons aux efforts faits pour combattre la vulnérabilité et atténuer les « inégalités sanitaires ». Pour cette raison, nous sommes prêts à priver les bien-portants des bienfaits de la santé. Et beaucoup de bien-portants supportent d'être privés de ces bienfaits, et le réclament même. Peu s'en faut que certains aient mauvaise conscience d'être en santé, alors que d'autres sont vulnérables. Ce qui montre qu'en réalité nous faisons bien peu de cas de la santé, et que nous la valorisons pour mieux la subordonner à la lutte contre la vulnérabilité au virus, en raison des inégalités et même des « injustices sanitaires » à l'origine desquelles elle serait. (Mais c'est oublier que les personnes âgées et vulnérables ont déjà été jeunes et bien-portantes, comme les personnes plus jeunes et bien-portantes seront plus tard âgées et vulnérables, au virus ou à autre chose. C'est notre lot à tous, en tant qu'êtres humains, de vieillir. Pour voir dans les effets de la vieillesse des inégalités et des injustices inadmissibles qu'il faut corriger aux dépens des plus jeunes et des bien-portants, il faut avoir la bêtise d'isoler les périodes de la vie les unes des autres, au lieu de la considérer dans son ensemble.)

Revenons quelques mois en arrière. Avant l'arrivée du Virus, pour quelles raisons valorisons-nous la santé ? Surtout pour ce qu'elle nous permettait de faire. Une personne malade en convenait volontiers : quand elle était en santé, elle pouvait faire telle chose qu'elle aime, mais maintenant ce n'est plus possible en raison de son état de santé, ou du moins c'est difficile. Il y a donc un lien étroit entre la santé et la liberté. La santé est une des conditions de la liberté, qui donne une partie importante de sa valeur à la santé.

Il en résulte qu'un prisonnier est privé d'une partie importante des bienfaits de la santé, qui n'a pas la même valeur pour lui que pour une personne libre.

De manière semblable, mais à un moindre degré, la santé n'a pas la même valeur pour un travailleur qui est contraint de passer 40 heures par semaine et 50 semaines par année au bureau, par opposition à un autre travailleur qui passe 28 heures par semaine et 45 semaines par année au bureau, et qui est plus libre

de disposer de son temps. Il est donc privé d'une plus grande partie des bienfaits de la santé, même s'il est certainement moins pénible de travailler quand on est en bonne santé.

Ainsi ce n'est certainement pas accorder une grande valeur à la santé et à la liberté qu'elle rend possible que d'obliger, au nom de la morale du travail, la majorité d'entre nous à organiser leur vie en fonction du travail jusqu'à ce qu'ils puissent prendre leur retraite – moment qui coïncide souvent avec le déclin de la santé ou même avec des problèmes de santé restreignant considérablement la liberté et causés en partie par une vie de labeur. On n'a généralement pas idée de l'appauvrissement de la vie qui résulte de la soumission à la discipline du travail pendant des décennies, tellement il semble normal de sacrifier notre jeunesse et l'âge mûr au travail, pour finalement arriver amoindris à la retraite qui devrait être la récompense de notre labeur.

Revenons maintenant à la situation actuelle. Si on agit en temps normal à l'égard des travailleurs comme on vient de le décrire, on n'hésitera guère à confiner les bien-portants aussi bien que les personnes vulnérables après la venue du virus. Si les libertés rendues possibles par la santé peuvent, sans hésitation, être en grande partie sacrifiées à la discipline du travail (la santé servirait surtout à travailler), elles peuvent aussi bien être sacrifiées à la protection des personnes malades, lesquelles sont elles-mêmes en partie privées de ces bienfaits de la santé, à cause de leur âge avancé et des effets du vieillissement, et aussi à cause d'un confinement encore plus strict qu'on leur impose. Selon la morale sanitaire, ce n'est pas faire un tort important aux personnes bien-portantes que de les empêcher de vivre comme des personnes bien-portantes, de les obliger à vivre comme des personnes malades et, ce faisant, de les priver des bienfaits de la santé et de dégrader celle-ci par le confinement. Et ce n'est pas davantage faire du tort aux personnes malades que de les priver des bienfaits de la santé qu'elles peuvent encore goûter et de dégrader leur santé par leur séquestration. L'essentiel, en ce qui les concerne, c'est qu'elles ne meurent pas de complications dues au virus. Le reste est secondaire ou même négligeable.

Il est donc clair que la morale sanitaire prend la vulnérabilité comme critère d'organisation de la société et de la vie des individus. La vie se trouve nivelée par le bas et réduite à son plus bas dénominateur commun. Même la vie des personnes considérées vulnérables s'en retrouve dégradée, en ce qu'elles sont, à titre préventif, privées d'une partie des bienfaits de la santé. Elles vivent alors comme si elles étaient encore plus malades ou plus malades. Mais ce sont les personnes bien-portantes qui se retrouvent à payer le haut prix : étant plus en santé, les bienfaits de la santé dont on les prive sont plus grands et plus nombreux. Elles se retrouvent à vivre littéralement comme des personnes malades. Et le fait d'accepter avec résignation ce mode de vie montre que ces personnes bien-portantes, jeunes ou dans la force de l'âge, manquent de vigueur et de vitalité, ce qu'on peut expliquer par la morale du travail, qui exigeait bien avant la venue du virus le sacrifice du meilleur de leurs forces – sacrifice auquel consentaient et continuent de consentir les personnes dites bien-portantes, mais en réalité déjà malades. En retour, cet état maladif ne manque pas d'être

aggravé par la résignation avec laquelle elles acceptent de vivre comme des personnes encore plus malades et dont les forces vitales sont au plus bas. Les prêtres de la religion sanitaire peuvent donc facilement accélérer ce déclin en persuadant ces personnes déjà malades qu'elles sont elles aussi vulnérables, bien que moins vulnérables que les personnes plus vulnérables, cela va sans dire. Comme dans la morale chrétienne, on accorde une importance, une attention toute particulière aux personnes vulnérables, faibles et malades. Quant aux bien-portants, ils vivent dans une illusion de sécurité que le virus pourrait dissiper pour rabattre leur orgueil. Voilà qui achève de corrompre les forces vitales des bien-portants, qui – une fois devenus malades – ne manqueront pas d'avoir du ressentiment vis-à-vis de ceux qui ont assez de vitalité pour résister, et s'efforceront de les ravalier à leur niveau, comme cela se produit souvent en pareilles circonstances.

Une société, une civilisation qui en est rendue là se porte très mal. Ses forces vitales et morales déjà amoindries, elle se laisse séduire par ce qui les dégrade encore plus. À moins d'un autre renversement, c'est le déclin ou, plus brusquement, l'effondrement qui l'attendent. Car il n'y a rien à faire de tous ces nabots craintifs, souffreteux, serviles, atrophiés, dégénérés et momifiés. Aussi bien essayer de construire un palais avec de la boue.



24. La guerre contre l'Ennemi invisible

4 janvier 2021

Avec l'accord de T. M., qui m'a fait parvenir les *Discours parlementaires sur la grippe ovine*¹⁴ en mai dernier, je reprends les idées qui sont développées sur le terrorisme et la grippe ovine afin de leur donner une certaine autonomie, pour les rendre accessibles au lecteur qui ne voudrait pas lire la totalité de ces textes. Je m'efforcerai de m'éloigner le moins possible de ces discours – quitte à les paraphraser et même à reproduire de longs passages presque intégralement – afin de ne pas leur enlever toute leur vivacité, même si le texte qui suit – qui tient de l'essai – reprend des mouvements de pensée faits dans des discours qui se répondent. J'espère ne pas les dénaturer en essayant de les adapter plus directement à la situation actuelle, et ne pas aplatir les différents points de vue en les insérant dans un fil de pensée continu. J'y ajouterai aussi quelques rares idées de mon cru, c'est-à-dire presque rien, tant ces discours me semblent toujours s'appliquer presque intégralement à notre situation.

Je conseille néanmoins au lecteur dont la curiosité aura été piquée par cette pâle imitation, d'aller lire les discours originaux. Il y trouvera des idées que je n'ai pas transposées ici, et pourra constater à quel point les discours de nos députés à l'Assemblée nationale sont d'une grande platitude et d'une grande inutilité quand on les compare à ceux de ces orateurs. On en vient presque à se demander à quoi servent nos élus, si ce n'est à suivre la ligne de parti et à faire de la surenchère morale.

14 <https://exercices-deconfinement.neocities.org/discours-parlementaires-sur-la-grippe-ovine>

La peur de la mort

Même si l'influence de la morale chrétienne et de la morale du travail joue certainement un rôle déterminant dans notre manière de réagir à la venue du virus, une autre force détermine peut-être encore plus notre réaction. Cette force, c'est la peur de la mort, laquelle fait partie de la nature humaine ; ou, si on préfère, le désir de sécurité. Bien entendu, on ne saurait affirmer que cette peur est nécessairement mauvaise. Si nous ne craignons aucunement la mort, les individus, les sociétés, les civilisations et l'humanité elle-même auraient cessé d'exister depuis longtemps.

Seulement, la force de cette crainte peut varier grandement en fonction des personnes, des classes sociales, des milieux sociaux et des sociétés. Les membres d'une société ou d'une classe guerrière, même s'ils ne sont pas insensibles à la peur de la mort, ont été éduqués à affronter la mort, à ne pas la fuir et, dans certaines circonstances, à la désirer. Inversement, les membres des sociétés occidentales où on jouit généralement d'une grande tranquillité, et où les accidents et les crimes violents sont rares (sauf dans les milieux les plus pauvres), considèrent souvent la mort comme une anomalie, comme quelque chose de scandaleux, même chez des personnes qui ont déjà dépassé la soixantaine, voire davantage. C'est principalement cette crainte excessive de la mort, cette aversion pour la mort, et l'obsession de la sécurité qui en découle, qui ont permis aux autorités des pays occidentaux d'obtenir une forte adhésion – chez les parlementaires, chez les journalistes et les célébrités et chez le peuple – aux mesures de confinement et de distanciation sociale ordonnées par les gouvernements, même si celles-ci restreignent considérablement les libertés individuelles, entravent fortement la vie sociale, constituent un déni de démocratie et ont des effets catastrophiques sur l'économie de ces pays.

Pour la plupart, nous n'avons jamais connu la guerre et n'avons jamais eu à nous battre pour nos droits, nos libertés individuelles et nos institutions démocratiques. L'idée ne nous vient même pas à l'esprit que ces biens précieux méritent que nous mettions notre vie en jeu pour être acquis ou conservés, tant ils sont pris pour acquis. Nous sommes tellement ramollis que nous sommes prêts à nous en départir – temporairement ou de manière plus durable, car il est bien connu qu'on ne récupère pas toujours ce qu'on cède – sous prétexte de ne pas nous exposer au risque de mourir, aussi faible soit-il. Et c'est là un danger plus grave que le virus.

Analogie avec la prévention des attentats terroristes

La situation dans laquelle nous nous trouvons s'apparente à ce qui s'est produit après les attentats terroristes de 2001, partout en Occident, mais plus particulièrement aux États-Unis ; et après les attentats de 2015 et de 2016, partout en Occident, mais plus particulièrement en Europe. Les gouvernements, sous prétexte de protéger la population et d'éviter que d'autres attentats ne se produisent, déclarèrent l'état d'urgence et ordonnèrent de multiplier les contrôles dans les lieux jugés stratégiques (édifices publics, institutions scolaires, aéroports et gares, etc.), d'autoriser l'arrestation et la détention de

suspects sans chefs d'accusation et sans procès, de permettre aux forces policières et aux services de renseignement de surveiller et d'espionner toute la population pour repérer ceux qui pourraient avoir des rapports avec les organisations considérées comme responsables de ces attentats, sans compter les pouvoirs accrus qui sont accordés aux gouvernements et qui les dispensent parfois d'obtenir l'aval de la chambre des représentants pour décréter des mesures devant assurer la sécurité nationale et la défense de la liberté. Ce qui revient à se départir de la liberté sous prétexte de la protéger, tout ça avec l'adhésion d'une partie importante de la population, à laquelle on peut faire accepter presque n'importe quoi en se servant de sa peur de la mort.

Des années et même des décennies après ces attentats, plusieurs des mesures prises pour lutter contre le terrorisme sont toujours en vigueur, alors que les autres peuvent être réactivées rapidement au moindre soubresaut d'activité terroriste. Et il y a tout lieu de croire qu'il en sera ainsi indéfiniment, le terrorisme n'étant pas près d'être éradiqué définitivement et, malgré des périodes de relative accalmie, tendant à se reformer ailleurs et autrement quand une organisation est vaincue ou démantelée par les puissances qui la parrainent et la financent. Les mesures prises pour prévenir les attentats terroristes sont donc là pour rester, comme on dit présentement que sont là pour rester les mesures préventives contre la propagation du virus, qui n'est pas près d'être éradiqué. Dans les deux cas, on peut donc parler de l'établissement d'une nouvelle normalité, et du renoncement à la normalité d'avant.

Quand apprendrons-nous de nos erreurs ?

Ne voyez-vous pas qu'en adhérant aux mesures prises pour lutter contre la propagation du virus, nous répétons les erreurs commises en adhérant aux mesures devant prévenir les attentats terroristes ? Il serait grand temps que nous nous montrions plus avisés et que nous apprenions de nos erreurs. Céder à la peur de la mort maintenant, même si elle prend la forme d'un virus et non celle du terrorisme, revient à abandonner lâchement notre liberté pour un peu de sécurité, laquelle pourrait d'ailleurs s'avérer illusoire, puisqu'il est douteux que la stratégie sanitaire adoptée presque à l'unanimité par les autorités occidentales réussisse vraiment à protéger la santé et la vie des populations qui sont sous leur joug, puisqu'il se peut qu'elle constitue plutôt un aveu de défaite ou même de corruption des systèmes de santé publics, qui renoncent dans une grande mesure à soigner les malades et qui optent plutôt pour le confinement généralisé, le tout pour lutter contre un virus qui, selon plusieurs épidémiologistes et virologues, n'est pas particulièrement létal !

Il est plus que temps que nous résistions aux autorités politiques et sanitaires, qui profitent de l'occasion pour s'ingérer dans notre vie, en invoquant hypocritement de grands principes humanitaires dont elles n'ont que faire, si on en juge d'après la manière dont beaucoup d'entre nous sont quotidiennement exploités ! Cessons d'adhérer à notre propre emprisonnement et à celui de nos concitoyens ! Ne collaborons plus sottement avec les fossoyeurs de notre propre liberté ! Refusons catégoriquement de nous faire

interdire la fréquentation de beaucoup de lieux publics, et de nous faire imposer des conditions pour entrer dans ceux qui sont encore accessibles ! Refusons de permettre aux forces de l'ordre de contrôler nos fréquentations, nos déplacements et même de nous surveiller grâce à des technologies de dernière pointe ! Refusons qu'on incite nos concitoyens à nous dénoncer si nous ne respectons pas rigoureusement le confinement, la distanciation sociale et le port du masque dans les lieux publics ! Refusons la transformation de nos sociétés en grande prison, même si c'est temporaire, d'après ce qu'on raconte ! Prenons nos précautions pour qu'à force de dérives, nos États ne deviennent pas des États policiers en règle !

Car ne serait-ce pas là un grand mal ? Car qui sait combien de temps cela pourrait durer ? Car qui sait si, une fois qu'on aura créé un précédent, on n'éprouvera pas le désir d'en faire autant lors d'une hypothétique troisième vague de COVID-19, à l'occasion d'une autre « pandémie », ou sous n'importe quel autre prétexte ? Car qui sait si nous ne nous habituerons pas peu à peu à faire ce type de concessions, et si nous ne deviendrions pas de moins en moins jaloux de notre liberté ? Car qui sait si, accoutumés à être dirigés, surveillés et contrôlés dans toutes ces situations dites d'urgence, nous ne deviendrons pas inaptes à exercer nos droits politiques, même dans les situations dites normales ? Car qui sait si nous n'en viendrons pas au point où nous ne désirerons plus nous gouverner nous-mêmes, et préférerons être gouvernés par d'autres, qui décideront ce qui est bon pour nous, individuellement et collectivement, comme cela arrive déjà sur une foule de points ?

En une phrase : ne manquons plus de prudence, sous prétexte de sécurité !

Obstacles au refus intégral de l'état d'urgence sanitaire

Mais toutes les comparaisons ont leurs limites, et la comparaison des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus et de celles prises pour prévenir les attentats terroristes ne fait pas exception à la règle. C'est pourquoi il faut maintenant mettre l'emphase sur les différences entre les situations qu'elles créent, et qui peuvent nous éclairer tout autant que leurs ressemblances, notamment sur la question de l'adhésion aux mesures prises. Car notre appel à la résistance pourrait bien rester à peu près sans réponse si nous ne comprenons pas les obstacles auxquels il se heurte, et si nous ne trouvons pas une manière de les contourner, de les écarter ou de sauter par-dessus eux.

L'expérience que nous avons de l'état d'urgence sanitaire nous permet de constater que les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus, même si elles sont très contraignantes pour l'ensemble de la population, sont plus largement acceptées que des mesures prises pour lutter contre le terrorisme, qui affectent généralement moins la vie de toute une population, bien que les conséquences puissent être très graves pour les personnes arrêtées et emprisonnées arbitrairement, sur la base d'un simple soupçon. On aurait pu s'attendre au contraire.

Mesures non discriminatoires et confiance inspirée par les autorités sanitaires

Mais cela s'explique. Les attentats terroristes des dernières décennies ayant été souvent commis par des personnes qui se réclament d'une version particulièrement fanatique de l'islam, les nombreux fidèles de cette religion (et aussi ceux qui pourraient passer pour tels, même s'ils ont pris leurs distances vis-à-vis de cette religion) se méfient à juste titre des mesures d'exception visant à prévenir les attentats terroristes, puisque ce sont surtout eux qu'on surveillera. Cette forme de profilage leur attire des sympathies dans d'autres parties de la population, qui se montrent plus ou moins critiques à l'égard de ces mesures et de la manière dont on les applique. Enfin, il y a ceux qui doutent que les forces policières et les agences de renseignement chargées de surveiller, de contrôler, d'enquêter, d'espionner et de mettre en état d'arrestation les suspects, servent vraiment leurs intérêts et ceux du reste de la population, et voient même en elles une force de répression susceptible de se retourner contre eux. Et si on en juge d'après les actes des forces de l'ordre et des agences de renseignement partout dans les pays où les autorités politiques ont adopté des décrets qui augmentent leur pouvoir à la suite d'attentats terroristes, cette méfiance est tout à fait légitime.

Par opposition, les mesures adoptées pour ralentir la propagation du virus concernent l'ensemble de la population, et aucun groupe en particulier n'est visé. N'importe qui peut attraper et transmettre le virus. On ne saurait donc s'opposer à ces mesures parce qu'elles seraient discriminatoires. Ensuite, les populations soumises à elles font généralement plus confiance aux autorités sanitaires qu'aux forces policières et aux agences de renseignement quand elles prétendent vouloir leur bien et sauver des vies.

Pour toutes ces raisons, les mesures contraignantes adoptées ici et dans la majorité des pays occidentaux, sous prétexte de lutter contre la propagation du virus, représentent un plus grand danger pour la liberté des populations concernées, en raison de leur plus grande adhésion à celles-ci.

Le Virus fait toujours sentir sa présence

Les attentats terroristes, heureusement, ne se produisent pas tous les jours. Il peut se passer quelques mois ou même quelques années sans qu'il ne se produise d'attentats dignes de mention. Il s'agit souvent d'attentats-suicides dont le coût humain, s'ils devenaient beaucoup plus fréquents, serait trop important pour des organisations dont les membres et les sympathisants, dans un pays occidental, se comptent par centaines, par milliers ou tout au plus par dizaines de milliers, et dont tous ne sont pas prêts à passer eux-mêmes à l'acte. Nous en aurions probablement fini rapidement avec le terrorisme s'il y avait tous les jours des attentats-suicides à l'occasion desquels mourraient quelques terroristes : il manquerait rapidement de terroristes pour faire d'autres attentats. (Mais il ne faut pas exclure que les organisations terroristes, jalouses du virus qui occupe presque tout seul les devants de la scène depuis un an, adaptent leurs méthodes pour le déloger.) Sans compter que, même si le terrorisme lui-même est invisible, les membres des organisations terroristes ne le sont pas, peuvent

être arrêtés avant d'avoir accompli l'attentat qu'ils préparent ou après celui-ci, s'ils ont seulement participé à sa préparation, sans mettre eux-mêmes la main à la pâte.

Il en va autrement du virus. Il peut se multiplier facilement et indéfiniment. Même pas besoin de recruter et d'endoctriner. Et surtout il est parfaitement invisible pour le commun des mortels, et il se mettrait en embuscade partout, attendant l'occasion propice pour entrer dans notre organisme par le nez, les yeux et la bouche. Même les billets de banque, les enveloppes, les colis et les livres ne sont pas sûrs. Il peut donc agir avec régularité et manifester sa présence tous les jours, sans épuiser ses effectifs et sans manquer de cachettes. Nos autorités politiques et sanitaires, aidées de nos médias, s'assurent que nous ne l'oublions pas : on nous présente quotidiennement des décomptes des décès et des hospitalisations attribués au virus. Il a par ailleurs l'avantage de pouvoir compter parmi ces victimes les personnes qu'il contaminerait, mais qu'il ne rendrait pas malades ou presque pas. On voit donc que le virus a là un grand avantage sur toutes les organisations terroristes, mêmes les plus dangereuses, auxquelles on n'aurait jamais idée (du moins je l'espère) de faire une fleur en comptant parmi leurs victimes les personnes qui survivent à leurs attentats sans être même blessées.

Nous vivons donc avec l'impression et même la conviction d'être toujours assiégés par le virus, qui n'a pas besoin de nous rappeler sa présence par un coup d'éclat. Cela explique pourquoi beaucoup d'entre nous adhèrent fortement aux mesures prises pour prévenir la propagation du virus, et pourquoi cette adhésion dure.

L'Ennemi invisible par excellence

Mais il y a plus. Comme celui qui n'est pas un terroriste le sait avec certitude et croit savoir la même chose des personnes qu'il fréquente régulièrement, il ne peut pas s'empêcher de penser, dans une certaine mesure ou par moments, qu'il n'est pas pertinent de les surveiller et de les soumettre à des contrôles, lui et ces personnes qu'il fréquente, même s'il peut « comprendre » que les agences de renseignement et les forces policières, pour leur part, ignorent ce qu'il sait et ne font que faire leur travail, car le terrorisme est un mal souvent caché et insaisissable, jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Le virus serait lui aussi caché et insaisissable, si on en croit ce qu'affirment péremptoirement les autorités politiques et sanitaires étrangères quand elles s'efforcent de sensibiliser les populations qui leur sont assujetties au danger qu'il représenterait. Cependant, il y a une différence importante : personne ne peut être certain de ne pas être infecté par le virus, et donc contagieux, puisqu'il serait possible de le transmettre avant que les symptômes ne se manifestent, ce qui peut prendre une douzaine de jours, sans compter que le virus pourrait aussi être transmis par les nombreuses personnes qui sont asymptomatiques, qui n'ont pas et n'auront pas de symptômes, c'est-à-dire qui ne tombent pas malades, ce que les médias, les chefs politiques et même les autorités sanitaires, étrangement, considèrent comme une circonstance aggravante qui exigerait la

prise de mesures encore plus musclées pour limiter la propagation du virus. Dans ce contexte, celui qui prête foi au discours dominant en vient à se demander constamment s'il n'est pas infecté et contagieux, et si les personnes qu'il fréquente ne le sont pas. Non seulement il accepte sans réserve une foule de recommandations, de consignes, d'obligations et d'interdictions, mais il s'approprie aussi l'attitude des autorités sanitaires et des forces policières, respectivement responsables d'élaborer ces mesures et de veiller à leur application.

Alors que, de manière générale, les agences de renseignement agissent dans l'ombre, alors que les forces policières ne demandent pas la collaboration du grand public pour lutter contre le terrorisme, les autorités politiques et sanitaires réclament ouvertement la participation et la collaboration de la population pour « vaincre » l'ennemi invisible qu'est le Virus. C'est ainsi que beaucoup en viendront à suivre docilement les consignes données par des autorités, à surveiller leur entourage et à exercer des pressions morales sur lui, à dénoncer ceux qui ne respectent pas à la lettre le confinement et les mesures de distanciation sociale, à innover dans le domaine et à essayer d'imposer ces inventions à leur entourage, à ne plus voir la différence entre une recommandation et une obligation, et à réclamer la prolongation et la radicalisation de ces mesures, en se disant qu'on ne peut jamais en faire trop pour sauver des vies et pour contraindre les récalcitrants à faire preuve de civisme, et en se consolant facilement de leur liberté perdue grâce à la conviction d'être de bonnes personnes qui font preuve de solidarité. Autrement dit, toutes ces personnes se retrouvent à prendre une part active à cette grande opération d'emprisonnement et de surveillance, et cessent d'agir comme des individus autonomes (à supposer qu'elles aient jamais été autonomes), pour se transformer en garde-chiourmes.

Je n'ai pas besoin de vous expliquer à quel point la transmission de ce tour d'esprit policier, qui semble devoir accompagner les mesures décrétées pour lutter contre la propagation du virus, est incompatible avec la liberté sans laquelle nous ne saurions véritablement vivre dans une société démocratique. Et il est bien sûr aussi incompatible avec toute opposition sérieuse à l'état d'urgence sanitaire.

Comment sortir de l'impasse ?

Pour répondre brièvement : je n'en ai pas la moindre idée. Nous sommes dans un cul-de-sac. Même si nous pouvons observer un certain mécontentement, nous sommes bien loin d'une résistance en bonne et due forme pour mettre fin à l'état d'urgence sanitaire. Les autorités politiques et sanitaires, avec la collaboration des médias, entretiennent la peur et l'obéissance de la majorité de nos concitoyens en leur jetant au visage les dernières données sur les supposés ravages du virus, ou en leur laissant entendre que la « vaccination » massive nous fera sortir de cette « crise sanitaire », alors qu'on évite soigneusement de prendre des engagements à ce

sujet, que la « vaccination » produise ou non les effets attendus. Il n'en faut pas davantage pour que presque tous rentrent dans les rangs ou n'en sortent pas.

Alors que faire ? Y a-t-il même une issue ?



25. Réclusion préventive généralisée

9 janvier 2021

Quelle surprise ! Nous revoilà confinés presque totalement pour trois ou quatre semaines. Ce qui veut dire, dans le langage de nos autorités politiques et sanitaires, probablement pour trois ou quatre mois, et peut-être davantage. Et en plus nous avons droit, cette fois-ci, à un couvre-feu de 20 heures à 5 heures du matin. C'est que nous avons la chance de vivre dans un pays où nos chefs, d'une bienveillance sans limites, ont pour priorité absolue de protéger notre santé et de nous sauver du virus – tout comme les citoyens français, anglais, allemands, belges, italiens, espagnols, suisses et australiens, qui ont eux aussi tous la chance d'être gouvernés par des politiciens qui ont pour seule préoccupation leur santé ! Et quand on est persuadé d'agir comme une maman ou un papa qui doit prendre soin de quelques millions de grands enfants qui ne sauraient pas ce qui est bon pour eux, et qui seraient trop souvent égoïstes, désobéissants, indisciplinés et même récalcitrants, il faut être prêt à prendre les moyens qui s'imposent, pense-t-on. Car maman ou papa sait ce qui est bon pour ses ados : ils doivent être rentrés à la maison avant 20 heures, sans quoi ils pourraient faire des bêtises dont les conséquences seraient dramatiques.

Suffit ! Laissons à leurs enfantillages ces grands enfants que nous avons comme chefs politiques, et qui s'imaginent que gouverner un pays ou une province, c'est comme « gérer » ses enfants – à supposer qu'on puisse éduquer des enfants en s'inspirant des techniques en vigueur dans les milieux de travail pour gérer les employés. Mais ça, c'est une autre histoire.

Examinons plutôt le contexte dans lequel on nous impose maintenant un couvre-feu, et les raisons qu'on utilise pour le justifier. Peut-être que cette nouvelle mesure depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire nous permettra de comprendre des aspects des autres mesures qui nous auraient

échappés jusqu'à maintenant. Peut-être que cela nous permettra même de voir sous un nouvel angle la manière dont on nous gouvernait en temps normal, avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Application irrégulière et arbitraire des mesures sanitaires

Plusieurs des mesures sanitaires qui nous sont imposées depuis presque un an sont difficiles à faire appliquer par les forces de l'ordre. Il n'y a pas assez de policiers pour se poster dans chaque rue dans le but de vérifier que chaque personne qui entre dans un domicile est bien autorisée à le faire, selon la réglementation en perpétuel changement. Comment peuvent-ils savoir que telle personne qui sonne à la porte d'une maison ou d'un immeuble à logement ne vient pas rendre visite à une personne qui habite seule et qui a donc le droit de recevoir un invité. Il n'est pas davantage possible pour eux de vérifier que chaque petit groupe de personnes rassemblées à l'extérieur habitent à la même adresse. Celui qu'ils prennent pour un père ou une mère pourrait être en réalité un oncle ou une tante. Celui qui semble être un conjoint pourrait être un ami. À l'inverse, deux hommes qui se promènent ensemble leur paraissent peut-être suspects, alors qu'ils pourraient être un couple homosexuel.

Le mieux que les policiers puissent donc faire, généralement, c'est d'intervenir dans les cas où il est évident que les rassemblements intérieurs ou extérieurs ne respectent pas les consignes sanitaires. Par exemple, il est excessivement rare qu'une dizaine de personnes habitent à la même adresse. Et les autorités politiques et sanitaires, si elles s'y entendaient en matière de législation ou de réglementation et avaient tenu compte de l'applicabilité de leurs mesures, auraient décidé de faire porter ces dernières sur des cas où il y a très peu de place au doute. Autrement les mesures sanitaires sont appliquées de manière irrégulière, aléatoire et même arbitraire. Si telle personne qui ne respecte pas les consignes sans les défier trop ouvertement écope d'une amende, alors qu'une autre s'en tire sans problème, c'est qu'elle n'a pas eu de chance, ou c'est qu'elle a des voisins qui sont portés à la délation ou qui ont une dent contre elle et qui en profitent pour régler leurs comptes. Et pour que cette amende ait un effet dissuasif notable, il faut qu'elle soit assez élevée : celui qui la paie doit aussi payer pour tous ceux qui n'ont pas davantage respecté les consignes et qui ne se sont pas fait prendre, ainsi que pour tous ceux qui ont ou pourraient avoir envie d'agir de la même manière. Il s'agit de faire peur à tout ce beau monde. En d'autres termes, il s'agit d'un châtement exemplaire : on doit punir d'autant plus sévèrement ceux que les policiers attrapent, qu'on soupçonne les coupables qu'on n'attrape pas d'être nombreux, de même que ceux qui pourraient vouloir agir de manière répréhensible. Ce qui revient à rendre encore plus irrégulière et arbitraire l'application d'une loi ou d'une règle justement parce que cette loi ou cette règle est déjà irrégulière et arbitraire dans son application. On a déjà vu plus équitable et plus rigoureux en matière d'application de la loi ou de la réglementation.

Il y a aussi un autre problème qui découle des difficultés d'application de ces mesures sanitaires. Les autorités qui les ont décrétées ne sont pas capables

de savoir avec quelque exactitude dans quelle mesure on les respecte. Si bien qu'elles ne peuvent pas juger en connaissance de cause de leur efficacité ou de leur inefficacité. Ce qui peut certainement convenir aux autorités, qui sont alors libres de conclure arbitrairement que c'est parce qu'on ne respecte pas suffisamment les consignes sanitaires qu'elles ne produisent pas les effets escomptés et que la contagion semble continuer de plus belle. Cela les dispense d'envisager que ces mesures sont tout simplement inefficaces, ou qu'elles ne sont pas assez efficaces pour compenser tous les effets négatifs qu'elles ont pour nous, individuellement et collectivement.

Imposition d'un couvre-feu pour faire respecter les mesures arbitraires et difficiles à faire appliquer

Alors qu'une grande partie du Québec est passée en « zone rouge » depuis quelques mois et que la situation – si on en croit les statistiques officielles du gouvernement qui sont reprises jusqu'à la nausée par les médias de masse – continue de « s'aggraver dangereusement », le gouvernement a décidé d'avoir recours à une nouvelle mesure arbitraire, mais plus facile à appliquer, pour faire respecter des mesures arbitraires et difficiles à appliquer qui sont déjà en vigueur. Il s'agit bien sûr du couvre-feu.

Ce qui justifierait l'imposition d'un couvre-feu, ce serait qu'il pourrait réduire la fréquence des rassemblements illégaux (intérieurs ou extérieurs) et diminuer les contacts illégaux qui auraient lieu à la faveur de la nuit, et qui seraient en partie responsables de la situation épidémiologique actuelle. En effet, personne ne croit – à part peut-être les plus superstitieux pour qui le virus est une sorte de croque-mitaine qui effraie les grands-enfants qu'ils sont – qu'une promenade après 20 heures, seul ou avec des personnes qui habitent à la même adresse, contribue en elle-même à augmenter les contacts et à aggraver la situation épidémiologique. L'objectif est bien entendu de faciliter le travail de surveillance des policiers. Toute personne qui ne se trouve pas à son domicile pendant le couvre-feu peut être légitimement considérée comme suspecte, et peut être interpellée – qu'elle soit à pied ou en voiture – par les policiers.

Cela facilitera aussi le travail des délateurs. Leurs voisins qui quittent leur domicile ou qui reçoivent quelqu'un chez eux pourront être soupçonnés à juste titre de violer le couvre-feu, alors qu'avant les choses n'étaient pas aussi claires pour les délateurs, qui devaient parfois s'abstenir par crainte de faire une dénonciation non justifiée et de s'attirer une réprimande des policiers, débordés par l'afflux des dénonciations.

Il est vrai qu'il y a des exceptions dont les policiers devront tenir compte, « en faisant preuve de jugement » : se rendre à son travail si on fait partie des services essentiels, aller à la pharmacie, à l'hôpital ou chez le dentiste, revenir d'un cours du soir en présentiel, ou « sortir pour que son chien puisse faire ses besoins, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu », par exemple. Cet appel au jugement des policiers (à part dans le cas du travail, où une attestation peut être signée par l'employeur) ouvre grand la porte à l'arbitraire. Qu'est-ce qui fait que telle personne qui donnera

aux policiers une des raisons valables de ne pas respecter le couvre-feu sera crue sur parole, devra fournir des preuves de ce qu'elle avance, ou sera considérée comme une menteuse ?

Mais il y a pire en matière d'arbitraire. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas le fait de faire une promenade à l'extérieur après 20 heures qui aggraverait la propagation du virus. Si c'était ce que nos autorités croyaient, elles pourraient difficilement permettre de promener son chien dans un rayon d'un kilomètre de sa résidence pour qu'il fasse « ses besoins ». Le chien n'aurait qu'à faire « ses besoins » devant la résidence en question, et son propriétaire ne pourrait pas profiter de l'occasion pour faire une promenade pendant le couvre-feu. Non, ce qu'on veut, c'est rendre difficiles les rassemblements déclarés illégaux, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. À la suite de l'imposition du couvre-feu, on suppose, évidemment sans preuve, que toute personne qui voudrait, pendant la période visée, quitter son domicile sans raison valable le ferait pour participer à un tel rassemblement. Ce qui revient à traiter arbitrairement toute la population comme des contrevenants qu'on assigne à domicile durant le couvre-feu à la suite de ce jugement sommaire, justement pour les empêcher de commettre l'infraction dont on les juge coupables par anticipation. C'est pourquoi le couvre-feu n'est rien de moins qu'une réclusion préventive généralisée. On peut difficilement trouver plus arbitraire d'un point de vue juridique ou simplement rationnel.

C'est ainsi qu'on assimile le fait de ne pas respecter le couvre-feu au fait de participer ou de vouloir potentiellement participer (c'est tout un) à un rassemblement illégal – ce que confirment les montants des amendes (entre 1 000 \$ et 6 000 \$, en plus des frais administratifs de 546 \$) qui sont les mêmes pour les deux infractions.

Il en résulte que le promeneur nocturne qui est interpellé par les policiers est, jusqu'à preuve du contraire, indirectement considéré comme coupable de vouloir participer à un rassemblement illégal. Ce ne sont pas les policiers qui ont le fardeau de la preuve : c'est lui qui doit prouver adéquatement qu'il a une bonne raison de ne pas respecter le couvre-feu, sans quoi c'est comme si on l'avait pris en flagrant délit de participation à un rassemblement illégal.

Toutes mes félicitations à nos autorités : comme mesure dissuasive, on pourrait difficilement trouver mieux. Non seulement elle dissuade de participer à des rassemblements illégaux que nos autorités croient responsables de la persistance de la « deuxième vague », mais elle dissuade aussi d'actions dont ces autorités reconnaissent elles-mêmes qu'elles n'ont pas d'impact significatif sur la situation épidémiologique et qui ne devraient pas être condamnables en raison de présomptions gratuites. Cela revient à assigner à domicile presque toute la population du Québec qu'on soupçonne globalement d'accomplir des actes illégaux à la faveur de la nuit, comme des condamnés en liberté conditionnelle dont on exige d'être à leur domicile pendant la nuit pour éviter qu'ils ne retombent dans le crime, et aussi pour continuer à leur appliquer une certaine discipline carcérale après leur sortie de prison, grâce à laquelle on les rééduque. Avec une telle logique ou absence de logique, on peut facilement

passer à une assignation à domicile durant le jour, sous prétexte de prévenir les rassemblements illégaux et de diminuer les contacts durant cette période, et aussi de faciliter le travail de surveillance et de contrôle des policiers.

Cette nouvelle mesure est tellement arbitraire et absurde qu'elle fait grimacer toute personne qui prend au sérieux le droit, la loi et la justice. On en vient même à se dire qu'elle est incompatible avec un État de droit digne de ce nom. Ce dont nos autorités ne se soucient guère depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Tellement qu'on en vient à se demander si elles s'en souciaient avant.

Et avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire ?

Demandons-nous si les analyses faites sur le couvre-feu peuvent s'appliquer, en partie ou en totalité, à la manière dont nous étions gouvernés avant l'état d'urgence sanitaire, et dont nous continuons à être gouvernés et surveillés, puisque ça n'a pas changé du tout au tout.

La première chose qui me vient à l'esprit, c'est l'augmentation des contrôles de sécurité dans les aéroports et aussi dans d'autres lieux publics depuis 2001. Tout le monde qui doit se soumettre à ces contrôles est de fait considéré comme un terroriste potentiel. Et on a tout intérêt à ne pas plaisanter si on ne veut pas avoir d'ennuis.

D'après le souvenir que j'ai des quelques voyages en avion que j'ai faits dans les années 1990, les contrôles de sécurité avant l'embarquement étaient rapides et sommaires. On avait moins l'impression d'être soupçonnés d'être un terroriste ou un pirate de l'air. Et en cas de doute, les choses se réglaient de manière généralement courtoise avec les agents de sécurité, par exemple quand un bruit étrange provient du sac à dos d'un passager, lequel est simplement causé par un appareil photographique dont le film est en train de rembobiner, et non par un engin explosif improvisé. Selon l'aéroport où on se trouve et le zèle des agents de sécurité, un pareil incident peut maintenant mener à des complications plus ou moins graves.

Certaines compagnies aériennes poussent le zèle jusqu'à interdire de nombreux objets courants qui, selon elles, pourraient servir à commettre un attentat, à détourner un avion et à faire une prise d'otage. Par exemple les broches à tricoter. Ainsi on interdit tous les passagers d'un avion de tricoter sous prétexte qu'on les soupçonne d'être des terroristes ou des pirates de l'air.

Toujours sous prétexte de lutter contre le terrorisme, les services de renseignement nationaux et aussi étrangers surveillent ce que nous faisons sur Internet et ce que nous disons au téléphone, et collectent même systématiquement des informations sur nous, lesquelles sont conservées au cas où nous serions impliqués dans quelque affaire pas propre, nous dit-on. Si nous n'avons rien à cacher, nous dit-on toujours, nous n'avons rien à craindre. Et le seul fait de ne pas nous réjouir à l'idée d'être constamment surveillés, ou de prendre certaines précautions pour l'être moins, peut suffire à nous rendre encore plus suspects. Ce qui nous soumet tous à l'arbitraire des agences de

renseignement et des forces policières, qui peuvent pour leur part agir dans l'ombre sans être soupçonnées d'avoir quelque chose à cacher.

Puis il y a l'interdiction – presque comique maintenant – de porter un masque dans les manifestations, qui était en vigueur jusqu'à ce qu'on exige de nous précisément le contraire. Outre que cela permet d'atténuer les effets des gaz lacrymogènes, on suppose que tous ceux qui portent un masque veulent faire du grabuge ou affronter les policiers sans être identifiés. C'est sous ce prétexte que les autorités ont décidé d'interdire pour tous les masques dans les manifestations. Ce qui est bien sûr un jugement sommaire et arbitraire. Il y a des photographies et des vidéos qui circulent sur Internet, dans les médias ou sur les réseaux sociaux, et qui pourraient attirer des ennuis à ceux qui participent à une manifestation sans rien faire d'illégal, surtout quand la raison de cette manifestation est controversée et quand la propagande médiatique bat son plein. Par exemple, un employeur pourrait faire des ennuis à un de ses employés parce qu'il aurait participé à une telle manifestation. Ainsi l'interdiction de porter un masque pouvait dissuader plusieurs personnes de participer à des manifestations qui, elles, n'étaient pas illégales.

La manière dont les manifestations non autorisées (dont le parcours n'a pas été fourni aux forces policières et approuvées par elles) sont dispersées est aussi fort arbitraire. Si je me souviens bien de ce qui s'est passé lors de la « crise étudiante » de 2012, les forces de l'ordre ne déclarent pas que de telles manifestations sont illégales dès leur début. C'est après quelque temps, quand elles trouvent qu'il y a trop de grabuge (quelques poubelles enflammées, quelques vitrines de commerce fracassées et quelques échauffourées entre manifestants et policiers) qu'elles se décident assez arbitrairement à les déclarer « rassemblements illégaux » et qu'elles émettent un ordre de dispersion. Toute personne qui refuse de se disperser et qui reste sur les lieux est assimilée, sans preuves, à un « casseur » qui aurait ou pourrait vouloir commettre des actes illégaux comme ceux qui ont permis de déclarer illégale la manifestation. Ce qui permettrait aux policiers d'identifier et d'attraper les « casseurs », qui avant se perdaient dans la foule des manifestants, souvent trop nombreuse pour être arrêtée au complet. Même les personnes qui passent seulement par là, parce qu'elles habitent ou travaillent à proximité, peuvent être soumises à des contrôles et avoir des ennuis, selon leur réaction et le zèle des policiers auxquels elles ont affaire.

Enfin il y a l'omniprésence des caméras de surveillance : dans les commerces, dans les lieux de travail, dans les institutions publiques, dans les rues et même dans les immeubles à logement. Pas même moyen d'aller faire sa lessive à la buanderie commune sans être surveillé. Tout ça sous prétexte de prévenir le vol, le vandalisme ou quelque autre acte non conforme à la loi et à un règlement en vigueur dans les lieux en question, et de faciliter l'application des lois et des règlements qui autrement est irrégulière et arbitraire.

Dans tous ces cas, on nous soumet arbitrairement à une surveillance carcérale – comme si nous nous étions déjà rendus coupables des crimes, des délits ou des infractions dont on nous soupçonne –, justement pour nous

empêcher de les commettre, ou nous dissuader de les commettre. Ce serait donc inadéquat de nous dire coupables. Nous sommes tous traités comme des délinquants en puissance. Sous surveillance continue, on nous dissuade aussi de choses qui ne sont pourtant pas illégales et on modifie ainsi ce que nous faisons.

Même si ces pratiques ne sont pas en tous points semblables à celles que nous pouvons observer depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, il y a certainement une continuité entre elles. Ce qui montre qu'un simple retour à la normalité ne saurait suffire, et que la « normalité d'avant » pourrait assez facilement mener une autre fois à un état d'exception, qui au fond n'est pas si exceptionnel qu'on le pense généralement.

Application du principe de réciprocité à nos autorités

Si nos autorités jugent que ces manières de gouverner sont bonnes pour nous, pourquoi ne le seraient-elles pas aussi quand il s'agit d'elles ? Cela serait d'autant plus important qu'elles exercent un pouvoir considérable, surtout depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Il est bien connu que les politiciens sont souvent menteurs et corrompus, et que beaucoup ne se soucient pas vraiment du bien public. C'est une vraie plaie : il y a une véritable épidémie de mensonge et de corruption dans la classe politique. On le voit bien à la manière dont sont conduites les affaires publiques depuis des décennies. Ça va de pire en pire. Il faut faire quelque chose pour endiguer ce fléau !

Il est vrai que tous les politiciens ne sont pas menteurs et corrompus, et que certains se soucient peut-être vraiment du bien public. Mais allez savoir lesquels ! Il s'avère si difficile de les départager. Par conséquent, présumons que tous les politiciens sont menteurs et corrompus, et qu'ils ne servent pas l'intérêt public. Toutes les décisions qu'ils prennent – surtout celles qui ont des effets nuisibles sur nos droits, nos libertés et la prospérité collective – doivent être considérées comme contraires à nos intérêts individuels et collectifs. D'ailleurs, ne faut-il pas être un tordu ou un pourri de première pour faire son chemin dans le milieu politique et gravir les échelons au sein d'un parti politique ?

Par conséquent, il faut soumettre nos politiciens à une surveillance constante et à des contrôles réguliers, car il en va du salut public et de notre bien à tous. S'ils n'ont rien à cacher, ils devraient non seulement accepter cette surveillance constante, mais même la demander. S'ils font quelque chose qui semble nous nuire, ils doivent être considérés comme coupables jusqu'à preuve du contraire. C'est eux qui ont le fardeau de la preuve et qui doivent se justifier adéquatement vis-à-vis de nous. S'ils sont incapables de le faire, ils doivent être démis de leurs fonctions, condamnés à des amendes proportionnelles à leurs revenus, ou emprisonnés pendant des années, ou pire encore, pour crime de haute trahison. Cela devrait faire peur à ceux de nos politiciens qui ne sont pas encore fait prendre, et à ceux qui, sans avoir encore rien fait de répréhensibles, pourraient avoir envie de s'éloigner du droit chemin.

Peu importe si les actes reprochés ont été commis ou auraient pu l'être. Car il s'agit justement d'empêcher qu'on les commette. La gravité de la situation est telle qu'il faut prendre les moyens qui s'imposent. Et tant pis si les politiciens intègres se retrouvent à payer pour la corruption des autres. S'ils ne veulent pas d'ennuis, ils n'ont qu'à se tenir tranquilles et à se taire. Ainsi éviteront-ils d'attirer sur eux notre regard inquisiteur. À moins que l'omission de faire quelque chose puisse aussi être un crime contre l'intérêt public...

Nos politiciens, si jamais ils me lisaient, trouveraient que j'y vais fort. Je suis d'accord. Ils doivent être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire ; ce sont leurs accusateurs qui doivent avoir le fardeau de la preuve. Et on ne saurait les soumettre à une surveillance constante sous prétexte qu'on les présume coupables ou capables de crimes avant même de les avoir jugés, et sous prétexte d'empêcher ces crimes. Ce serait alors leur imposer un traitement injuste et arbitraire. Comme j'ai dit, j'en conviens. Que nos politiciens veuillent bien être conséquents et nous rendre la pareille !



26. Comparaison de deux cas de confinement

10 janvier 2021

Imaginons deux cas de confinement pour comparer les obligations et les privations qui sont alors exigées des personnes. D'un côté, un célibataire sans enfants et en bonne santé qui habite seul. De l'autre, une personne considérée comme à risque qui vit avec son conjoint et ses enfants d'âge scolaire.

Le célibataire sans enfants et en santé

Bien sûr, le célibataire n'a pas à s'occuper d'enfants qu'il n'a pas alors que les possibilités d'activités sont limitées et qu'il faut passer beaucoup de temps enfermés à l'intérieur, sous prétexte de limiter les contacts et d'arrêter la propagation du virus, avec les résultats qu'on connaît, selon les statistiques officielles du gouvernement. Puis il peut se considérer chanceux d'être encore jeune et en bonne santé.

Mais sa vie n'est pas non plus une partie de plaisir. Malgré le confinement, il travaille huit heures par jour dans une tour à bureaux déserte où il fait du soutien informatique. Il est considéré comme un service essentiel, car sans lui ses collègues ne pourraient pas travailler en cas de problème avec les ordinateurs auxquels ils se connectent à distance. Avant l'entrée en vigueur du couvre-feu, il faisait souvent des promenades avec un ami en soirée. Mais maintenant c'est plus compliqué. Il finit de travailler à 17 h 30 et il est de retour chez lui à 18 h 15. S'il cuisine et mange en vitesse, il peut sortir pour faire une

promenade à 19 h. Comme son ami se trouve à 30 minutes d'autobus, impossible d'aller faire une promenade avec lui et de revenir chez lui avant le début de couvre-feu, comme il le faisait parfois, avant l'imposition du couvre-feu. Il a bien demandé à son ami s'il était possible de se voir directement après le travail, en mangeant d'abord un sandwich en vitesse. Pas possible : il a des enfants et il faut préparer les repas, manger en famille, laver la vaisselle et les aider à faire leurs devoirs. Ses autres amis étant à peu près dans la même situation, il doit bien se résigner à ne voir personne ou presque durant la semaine. Il lui est même difficile de les inviter chez lui ou de les rencontrer dans un parc la fin de semaine : c'est qu'ils s'efforcent de limiter autant que possible leurs contacts et préfèrent ne pas sortir de leur bulle familiale. Il a bien un ami qui est célibataire comme lui : mais il fait de l'entretien ménager le soir et la fin de semaine, et il est très difficile de le voir à cause du couvre-feu. Si bien qu'il lui arrive souvent de ne voir personne dont il se sent proche pendant deux ou trois semaines, parfois un mois. Ses amitiés se défont et se refroidissent peu à peu. Il perd contact avec tout le monde. Il se replie sur lui-même. Il communique avec ses amis et aussi avec ses parents et sa sœur (qui habitent dans une autre région) par courriel, par téléphone ou par vidéoconférence. Mais ce n'est pas la même chose. Les rares relations sociales qu'il a – cela va de soi – sont très distantes. Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il peut compter sur ses doigts le nombre de fois qu'il s'est approché à moins de deux mètres d'une autre personne sans cache-binette. Généralement il mange seul et en vitesse, parce qu'il faut bien qu'il se nourrisse. Et quand il lui arrive de manger avec quelqu'un d'autre, cette personne insiste généralement pour garder la distance minimale. C'est tout sauf convivial. Il lui semble ne pas avoir touché un autre être humain depuis dix mois. Pas même une poignée de main ou une bise. Sa vie sociale s'appauvrit toujours plus avec les nouvelles mesures, et elle est même devenue glaciale et à peu près inexistante. Et cela semble devoir durer encore des mois et des mois.

Quant à sa vie sexuelle, n'en parlons même pas. Il n'avait pas de partenaire sexuelle régulière avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Il lui arrivait parfois d'avoir des aventures d'un soir, ou tout au plus de quelques soirs. Mais maintenant ce n'est plus possible, ou du moins c'est plus difficile. Et les réseaux de rencontre en ligne ne lui disent rien. Il aurait bien pu essayer de faire quelques tentatives de séduction cette été, mais il a préféré ne pas prendre de chances et obéir scrupuleusement à la Santé publique qui demandait de continuer à éviter les contacts inutiles même s'il y avait une accalmie. Puis il aurait fallu porter le cache-binette et suivre les consignes sanitaires pendant l'acte, comme ça n'aurait pas été une partenaire sexuelle régulière. Ça ne l'excite aucunement. Ça le refroidit même. Alors aussi bien s'en passer. À quoi bon faire de cette manière quelque chose qui est censée procurer du plaisir ? Il pratique donc l'abstinence depuis maintenant dix mois, si du moins on exclut les « activités sexuelles individuelles » recommandées par la Santé publique afin de diminuer les contacts. Et cela pourrait durer encore plusieurs mois, voire plus d'un an.

Il passe la plupart de ses soirées et de ses fins de semaine à regarder des télé-séries et à jouer à des jeux-vidéos en buvant de la bière. Mais ça l'ennuie de plus en plus. Il a une impression de grand vide. Son existence est tellement morne. Il est de plus en plus déprimé et il se demande même s'il n'est pas en train de devenir un peu fou. Qu'est-ce que ce sera dans quelques semaines ou dans quelques mois, si les choses continuent de la même manière ou si la situation s'aggrave ?

La personne à risque qui vit avec son conjoint et ses enfants d'âge scolaire

Cette personne, même si elle est encore relativement jeune, est particulièrement à risque : elle est atteinte d'obésité morbide, elle fait du diabète et de l'hypertension, et par-dessus le marché elle a développé une maladie auto-immune il y a quelques années. Son médecin lui a demandé de sortir le moins possible et de limiter ses contacts à la bulle familiale immédiate. Pendant la « première vague » et depuis le début de la « deuxième vague », elle est seulement sortie de chez elle pour aller prendre des marches dans la rue. Elle fait bien un peu de vélo stationnaire pour que sa santé ne se détériore pas trop. Mais ça l'ennuie mortellement de pédaler en regardant le mur du sous-sol et elle manque de discipline. Elle a pris sept kilos depuis le printemps dernier et elle a l'impression d'avoir le souffle de plus en plus court. Pour tromper l'ennui, elle y va un peu fort au moment de l'apéro, ce qui n'est pas bon pour son hypertension. Mais pour l'instant, les choses sont sous contrôle.

Son emploi lui permet de faire du télétravail. Ce n'est pas facile quand les écoles sont fermées. Mais quand ses deux enfants sont en classe, ça ne va pas si mal. Elle a alors la maison à elle toute seule, puisque son conjoint travaille à la SAQ qui est considérée comme un service essentiel et qui n'a pas fermé une seule journée depuis la venue du virus. Elle réussit même à voir le bon côté des choses : elle ne perd plus deux heures par jour dans les transports en commun et elle n'a plus à payer son laissez-passer. Et elle n'a plus à se préparer des « lunches ».

Compte tenu de son état de santé, c'est son conjoint qui va reconduire et chercher les enfants à l'école. Et c'est aussi lui qui fait toutes les courses. Mais elle s'est quand même permise d'aller chez la coiffeuse cet été, parce qu'il fallait bien faire quelque chose de sa tignasse qu'elle n'avait pas fait couper depuis quatre mois.

Heureusement son médecin lui a dit qu'il ne fallait tout de même pas devenir folle et qu'elle pouvait avoir des contacts normaux avec son conjoint même s'il travaille avec le public, et avec ses enfants même s'ils ont recommencé à aller à l'école. S'ils respectent scrupuleusement les consignes sanitaires au travail et à l'école, les risques de contamination sont plutôt faibles. Fiou ! Si on lui avait demandé de garder ses distances même avec ses enfants et son conjoint, elle pense qu'elle serait devenue folle. Et cela n'aurait pas été bon pour ses enfants, qui ont besoin de l'amour de leur maman pour s'épanouir.

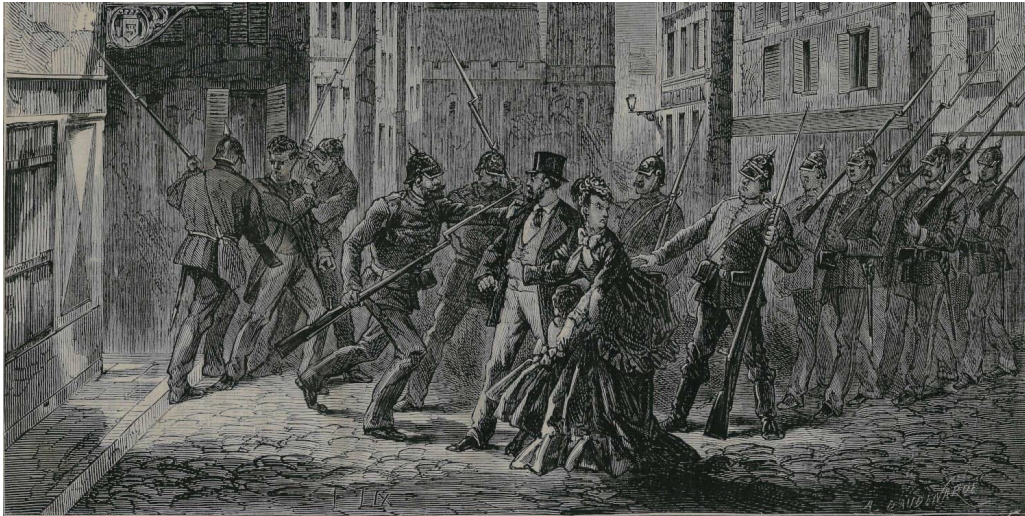
Mais regardons les choses en face : il lui est de plus en plus pénible d'être presque toujours enfermée à l'intérieur et de pas avoir vu en personne ses amies, son frère et ses parents depuis cet été. Elle communique souvent avec eux par vidéoconférence ou par téléphone, mais ce n'est pas pareil. Même si elle aime son conjoint et ses enfants, elle aurait quand même besoin de voir d'autres personnes et de changer d'air. Elle étouffe de plus en plus. Elle croit que si ça continue encore longtemps comme ça, elle va faire une dépression ou devenir hystérique.

Constat

La vie de ces deux personnes est terne, pauvre et franchement déprimante. Comme notre vie.

Mais si nous regardons ce qui différencie ces deux vies, ce qui frappe, c'est que la personne à risque a plus de contacts humains que le célibataire en santé et qui habite seul. Je ne dis pas qu'il faut isoler complètement la personne à risque. Au contraire, je suis content qu'elle ne s'arrête pas complètement de vivre, et je préférerais même qu'elle s'arrête encore moins de vivre, car elle est en train de se bousiller la santé pour de bon. Je dis seulement qu'il est étrange, arbitraire et injuste de demander à une personne en santé de limiter ses contacts plus qu'une personne à risque. Ne serait-ce pas justice de lui en demander moins, et de prévoir des arrangements pour atténuer un isolement qui est gratuit, arbitraire et excessif, surtout avec le couvre-feu, qui le voue à la solitude cinq jours par semaine, ou à peu près ? D'autant plus que s'il devient porteur du virus, il a beaucoup moins de chances de le transmettre à d'autres personnes, puisqu'il habite seul et que ses contacts « non protégés » seraient beaucoup moins fréquents et continus que ceux qui ont lieu dans une famille qui n'est pas davantage coupée du monde que lui.

On aurait intérêt, me semble-t-il, à comparer d'autres cas de confinement. Par exemple celui d'un couple de septuagénaires qui vit une retraite confortable, et celui d'un couple de trentenaires qui a deux enfants et qui galérait déjà avant la venue du virus.



27. Mesures sanitaires et dressage (5) : implications du couvre-feu

13 janvier 2021

À mon sens, le couvre-feu constitue une nouvelle étape dans le processus de dressage de la population québécoise. (Pour les étrangers qui me liraient, je vous signale que nous n'avons jamais eu de confinement intégral ici, que nous n'avons jamais eu à nous justifier avant pour quitter notre domicile, et que nous n'avons jamais été obligés de porter un cache-binette dans la rue. Mais nos autorités travaillent d'arrache-pied pour remédier à la situation. Nous ne perdons rien pour attendre.) Je ne veux pas seulement dire que nos autorités vont plus loin en cumulant ou en radicalisant des mesures sanitaires d'une même nature. Je considère que ce couvre-feu, malgré des ressemblances avec les mesures sanitaires adoptées précédemment, est d'une autre nature. Il nous dresse d'une autre manière, d'une manière plus profonde et plus insidieuse, si je puis dire. Et que nous importe que nos autorités prétendent seulement vouloir protéger notre santé, ou nous imposer une discipline de fer pour protéger notre santé, ou nous dresser pour mieux nous assujettir ! Dans tous les cas, le couvre-feu nous dresse. C'est le principal, car il faut juger à partir des effets des décisions de nos autorités, et non à partir de leurs paroles.

Voyons de quoi il s'agit.

Interdiction de quelque chose qui n'a pas d'incidence vraisemblable sur la propagation du virus

Jusqu'à maintenant, ceux qui croient au narratif officiel des autorités et des médias ont pu se soumettre aux restrictions en croyant qu'elles contribueraient directement à ralentir la propagation du virus. Le lavage compulsif des mains, les deux mètres de distance entre les personnes qui n'habitent pas à la même adresse, la fermeture des commerces et des écoles, le télétravail et le port obligatoire du cache-bijou dans les lieux publics fermés (même si dans ce dernier cas la volte-face des autorités a compliqué l'adhésion de la population, pour finalement réussir à leur faire accepter dans une grande proportion le manque de cohérence des autorités et leur pouvoir arbitraire comme quelque chose de normal) ont prétendument pour but de réduire les risques de contagion par l'intermédiaire de contacts avec des objets ou des personnes infectées, ou par la projection de mini-gouttelettes saturées de virus. Mais maintenant on leur interdit des choses qui n'ont aucune incidence vraisemblable sur la propagation du virus : se promener à pied ou en voiture entre 20 heures et 5 heures, seul ou avec des personnes qui habitent à la même adresse, par exemple. Et pour les inciter à l'obéissance, les policiers pourront les interpeller pour leur donner une amende d'au moins 1 546 \$.

Oui, je sais : on dit que c'est pour empêcher les rassemblements intérieurs et extérieurs interdits, plus facile à faire à la faveur de l'obscurité. Il n'en demeure pas moins vrai que, ce qu'on vient d'interdire, ce ne sont pas ces rassemblements interdits, qui étaient déjà interdits. Ce sont des choses qui n'ont rien à voir avec la propagation du virus. Si je suis interpellé par des policiers parce que je fais une promenade ou du jogging après 20 heures, ce n'est pas parce qu'ils ont des preuves que c'est une ruse pour me rendre dans une maison où il y aurait un « party illégal » de 20 personnes. Ils m'interpellent parce que je ne suis pas à mon domicile après 20 heures, et qu'ils veulent vérifier si j'ai une raison valable de ne pas respecter le couvre-feu. Le jogging n'est pas une raison valable. Pourtant nos autorités nous répètent que c'est important de faire de l'activité physique et de rester en bonne santé. Comment le jogging pourrait-il être une activité louable et sécuritaire le jour, et blâmable et dangereuse le soir ou la nuit ? La ventilation à l'extérieur serait-elle moins bonne à ce moment ? Les rues seraient-elles plus achalandées ? Certes non. Et si je portais un couvre-visage réglementaire avec des lunettes de protection et une visière, pour être certain de ne pas infecter quelqu'un que je pourrais croiser, et de ne pas être infecté par lui ? Non, cela ne changerait rien. Ce n'est pas ce dont il s'agit. Il est passé 20 heures, je ne suis pas chez moi et je n'ai pas de raison valable, voilà tout !

Ce n'est pas rien : on nous interdit, au nom de la gravité de la situation épidémiologique, quelque chose qui n'a rien à voir avec cette situation ; on nous impose une interdiction qui, sans l'ombre d'un doute, n'améliorera pas la situation ou ne l'empêchera pas de se dégrader. S'imagine-t-on, en imposant toutes sortes de privations et de restrictions à la population, que le Bon Dieu ou l'univers la récompensera pour ses sacrifices en intervenant dans la

« pandémie », ou que le Virus diabolique sera exorcisé par ces actes de renoncement ?

À partir de ce point, deux possibilités : ou bien nous nous habituons à nous voir interdire des choses que nous ne considérons pas nuisibles et nous en acceptons l'arbitraire ; ou bien nous nous mettons à croire que ces choses sont nuisibles puisqu'on nous les interdit et qu'il nous est insupportable de croire que ces interdictions sont inutiles et arbitraires. Je ne sais pas ce qui est pire : dans les deux cas, on corrompt notre cœur et notre esprit. Ce qui nous ramollira tellement que nous en viendrons à tenir plus du ver de terre ou de la limace que de l'être humain.

Contrôles policiers même pour ceux qui ont des raisons valables de « violer » le couvre-feu

Même ceux d'entre nous qui ont des raisons valables (se rendre au travail ou en revenir si on fait partie des services essentiels, aller à l'hôpital, à la pharmacie ou chez le dentiste, faire une promenade avec son chien pour qu'il fasse « ses besoins », à condition que ce soit à moins d'un kilomètre de son domicile), aux yeux des autorités, de « violer » le couvre-feu pourront être interceptés par les policiers. Car comment ces derniers pourraient-ils savoir qu'ils ont des raisons valables s'ils ne les interceptent pas ? On dira peut-être que c'est est une vérification de routine, une simple formalité dont ne devraient pas se formaliser ceux qui n'ont rien à se reprocher et qui sont en mesure de démontrer qu'ils ont des raisons valables de ne pas être à leur domicile. Ce n'est pas comme si les policiers allaient perdre leur temps à importuner ces personnes. Mais est-il certain qu'elles ne tomberont jamais sur des policiers qui, se sentant investis d'une haute mission sanitaire et humanitaire, ne le retiendront pas quinze ou trente minutes, voire davantage, sous prétexte de vérifier leurs dires, tout simplement parce que leur tête ne leur revient pas et qu'ils les trouvent suspects ? Voilà qui serait une expérience fâcheuse, surtout si elle se répétait.

Supposons néanmoins que les policiers feront toujours preuve d'intégrité, d'impartialité et de jugement et que de telles situations ne se produiront jamais. Mais les personnes qui seront interpellées par ces policiers ne peuvent pas savoir d'avance que ces policiers feront toujours preuve d'intégrité, d'impartialité et de jugement, et qu'elles n'auront pas la malchance de tomber sur des zélés imbus de leurs nouveaux pouvoirs. Ainsi le seul fait d'être ou de pouvoir être interpellées comporte déjà quelque chose de déplaisant pour elles, et peut même leur inspirer une certaine crainte. Et la crainte, même si elle n'est pas confirmée par des événements, peut contribuer à les dresser, notamment en ce qui concerne ce qui pourrait les rendre suspects aux yeux des policiers, qu'il s'agisse de leur tenue vestimentaire négligée, de la coupe de vin qu'elles ont bu en soupant, ou du bric à brac que contient en permanence leur voiture.

Mais un objecteur pourrait dire qu'il en serait ainsi seulement au début. Les personnes qui doivent se déplacer pendant le couvre-feu n'ont pas confiance parce que ces contrôles policiers sont nouveaux pour elles. Mais dans quelques

semaines elles verront bien que les policiers n'abusent pas de leur pouvoir. Elles s'habitueront alors à ces vérifications de routine, qui deviendront normales. Je réplique que c'est justement le problème : elles s'habitueront d'autant plus facilement à cette surveillance policière, qu'on ne leur fera jamais ou presque jamais d'ennuis. Elles trouveront normales d'être soumises ou de pouvoir être soumises à des contrôles policiers dont elles n'ont rien à craindre. Elles trouveront normales d'avoir des explications à fournir et des comptes à rendre à des policiers *alors qu'elles sont dans leur bon droit*. Ce qui constitue déjà une forme de dressage et une diminution de la liberté. Car avant l'occupation de tout le territoire québécois par le virus, une telle surveillance aurait été inadmissible et même scandaleuse pour beaucoup. Maintenant qu'elle se met sournoisement en place, sous une forme en apparence inoffensive, nous sommes dressés à accepter cette surveillance.

L'effet de dressage

Récapitulons pour voir quel est l'effet de dressage qui peut découler du couvre-feu dans les deux cas que nous avons examinés.

D'abord, il y a ceux d'entre nous qui devront rester enfermés chez eux pendant toute la durée du couvre-feu et qui réagiront d'une de ces deux manières : 1) en s'habituant à l'interdiction gratuite et arbitraire de faire des choses qui n'aggravent pas en elles-mêmes la situation épidémiologique, même d'après le narratif officiel des autorités, qui n'a pas besoin de changer pour l'occasion ; 2) ou en se mettant à croire que ces choses qu'on leur interdit gratuitement et arbitrairement sont nuisibles, justement parce qu'on les leur interdit, ce qui pourrait permettre aux autorités d'adapter leur narratif pour faire du virus une sorte de bonhomme Huit-Heures pour les adultes. Une fois qu'un pas aura été fait dans une direction ou dans l'autre, ces personnes seront toutes disposées à accepter docilement de nouvelles restrictions tout aussi gratuites et arbitraires, soit qu'elles n'aient aucun rapport avec l'évolution de la situation épidémiologique même selon le narratif officiel, soit qu'elles n'aient un tel rapport qu'indirectement, en ce qu'elles faciliteraient la surveillance et l'interpellation par les policiers des personnes qui ne respectent pas des mesures qui, elles, auraient une incidence directe sur la propagation du virus. La porte est donc grande ouverte à l'adoption d'autres mesures du même acabit, je veux dire encore plus ouvertement gratuites et arbitraires que les précédentes.

Ensuite, il y a ceux qui peuvent parfois circuler malgré le couvre-feu parce qu'ils ont des raisons valables aux yeux de nos autorités, et qui s'habitueront à être surveillés par les policiers pendant leurs déplacements et à leur rendre des comptes. Ce qui revient à dire qu'ils s'habitueront à vivre comme en territoire occupé, car le couvre-feu est une des choses que les armées d'invasion imposent souvent à la population civile pour mieux la surveiller et pour instituer un nouvel ordre et une discipline rigoureuse quant à certains aspects de la vie. Il est vrai que policiers auxquels ils ont affaire ne sont pas des soldats étrangers. Malgré tout, ils sont les agents par lesquels s'impose le nouvel ordre social, sous le signe du virus, lequel est une entité mystérieuse et diabolique qui

n'a rien de commun avec la population. À la limite, c'est encore pire : le territoire est occupé par des agents du virus qui sont des nôtres, parmi lesquels les policiers sont les moindres, car ils ne font que faire respecter les mesures décidées en haut lieu par les suppôts du virus. Ceux d'entre nous qui devront se soumettre aux contrôles policiers les accepteront d'autant plus facilement qu'ils ne sont pas faits par des forces étrangères. La porte est donc grande ouverte à la prolifération de l'esprit policier, laquelle va déjà bon train.

Les restrictions à venir peuvent donc s'étendre à des choses qui ne sauraient avoir de lien vraisemblable avec la situation épidémiologique et constituer un moyen de revenir à la normalité. Bien au contraire ! La surveillance des récalcitrants ou des délinquants pourrait très bien s'intensifier et devenir un prétexte pour s'ingérer encore plus dans tous les aspects de nos vies, ou ce qu'il en reste. Elle pourrait porter officiellement sur certaines choses, et aussi porter sur d'autres choses qui ne sont pas interdites et qui sont indifférentes ou qui font l'objet de simples recommandations, positives ou négatives. Les esprits sont de plus en plus préparés à ces mesures encore plus arbitraires que les précédentes, ainsi qu'à la surveillance policière (ou autre) nécessaire pour les faire respecter.

En guise de conclusion

Si nos autorités adoptent à répétition des mesures sanitaires qui nous rendent plus dociles et plus malléables, et donc qui nous dressent indépendamment de leurs bonnes ou mauvaises intentions à notre égard, nous pouvons nous demander si elles ne désirent pas nous dresser. Il est manifeste qu'elles subordonnent notre liberté à la Santé publique (qu'il ne faut surtout pas confondre avec la santé des individus qui constituent le public) et qu'elles exigent de nous que nous leur obéissions aveuglément et que nous nous mobilisions corps et âme pour venir à bout du virus. Et l'un des points sur lesquels elles ne nous donnent pas la moindre liberté, c'est justement la manière de concevoir notre propre santé et celle de nos concitoyens.



28. Incitation au suicide

16 janvier 2021

Ceux de mes lecteurs qui seraient en mal de raisons de vitupérer contre le mouvement anti-cache-binette (je me qualifierais plutôt de sceptique anti-état d'urgence et anti-moraline), qui seraient tombés par hasard sur cette page, ou auxquels une de leurs connaissances auraient eu l'amabilité de leur en transmettre le lien, pousseront un soupir de déception. Non, je n'entends pas ici inciter mes concitoyens au suicide. Voilà ces lecteurs privés du plaisir d'amalgamer le mouvement anti-cache-binette à un quelconque mouvement pro-corde-au-cou, et de s'indigner en conséquence. Mais il n'y a rien de tel : j'aime la vie, et probablement plus que tous ceux qui acceptent presque sans broncher le sacrifice de presque tout ce qui rend la vie digne d'être vécue sur l'autel de la Santé publique.

Mais puisque ces lecteurs ont bien voulu me faire l'honneur d'une visite, je me montrerai bon hôte. Je leur servirai un plat qui convient à leur goût, car il y a bel et bien incitation au suicide. Seulement, ce n'est pas moi le coupable : ce sont plutôt nos autorités politiques et sanitaires qui sont coupables. Si ces lecteurs sont des connaisseurs, le fumet de ce mets exquis chatouille leurs narines et leur met l'eau à la bouche, et avec raison ! Car que pourrait-il y avoir de plus scandaleux que ce tour de cochon ? Eh bien oui, je vous le dis, ces autorités, qui nous chantent le même refrain sur notre santé depuis bientôt un an, nous incitent au suicide de par les effets des mesures sanitaires qu'elles décrètent à outrance, pour nous montrer qu'elles ont un grand cœur. Car il est certainement possible de nous inciter au suicide autrement que par des paroles, c'est-à-dire en nous empoisonnant la vie.

Voilà de quoi se délecter ou étouffer d'indignation, si du moins on a un peu de jugeote, si du moins on ne pratique pas l'indignation sélective. Certes. Mais

ce n'est pas aux personnes qui se vautrent dans l'indignation que je m'adresse principalement.

Le temps de faire le point

Je n'ai pas de tendances suicidaires. Par mon tempérament, je suis plus porté à la colère froide et à la moquerie (successivement ou simultanément) qu'à la déprime. Ce qui est un avantage considérable dans le contexte actuel : je peux m'efforcer d'être aussi lucide que possible sans tomber dans la déprime ; et je n'ai pas besoin de m'illusionner pour éviter la déprime.

Il n'empêche que, froidement, je me pose bien des questions sur ce qu'est devenue ma vie. Si j'applique rigoureusement toutes les obligations, les interdictions et les recommandations de nos autorités politiques et sanitaires, j'en suis presque réduit aux fonctions vitales ou du moins à ce qui est nécessaire à leur perpétuation. Je peux aller au supermarché pour m'acheter de quoi manger. Je peux travailler pour avoir l'argent nécessaire pour m'acheter de quoi manger et payer mon loyer. J'ai le droit de marcher dans les rues (de 5 heures à 20 heures seulement) pour maintenir mon organisme en état de marche et ne pas tomber malade. Car il faut bien être en assez bonne forme pour continuer d'aller travailler et gagner de quoi manger et me loger. Je peux parler à mes amis par vidéo-conférence, faute de les voir en personne. Car il ne faudrait pas que je retombe à l'état sauvage. J'ai la possibilité – et c'est même fortement recommandé – de m'informer dans les médias de masse pour suivre l'évolution de la situation, prendre connaissance des toutes dernières mesures sanitaires, et me faire bombarder de toutes les bonnes raisons imaginables de respecter ces mesures à la lettre, et même d'en faire plus. Je peux me divertir – ou m'assommer – en regardant des films ou des séries télévisées, ou en jouant à des jeux vidéos. Je peux noyer mon ennui dans l'alcool, ce qui finance – par les taxes sur l'alcool et les profits de la SAQ – l'appareil étatique qui élabore de nouvelles mesures sanitaires. Je peux m'évader dans la lecture, à condition de ne pas appliquer de manière critique ce que je lis à la situation actuelle, ou de garder mes réflexions immorales et absurdes pour moi.

Autrement dit, n'importe quel animal qui vit en liberté a une vie plus intéressante que moi : un écureuil, un pigeon, un jaseur des cèdres, une mésange, une corneille, un rat, etc. Ma vie s'apparente plus à celle d'un animal domestique (un chat, un chien, un serin, un hamster, etc.), si l'on fait abstraction du devoir ou du droit de travailler, dont on les dispense ou prive. En effet, ces animaux doivent rester enfermés à l'intérieur ou même dans leur cage la plupart du temps. Ce sont leurs maîtres qui décident quand ils peuvent aller à l'extérieur et voir leurs congénères, presque toujours avec une laisse et un collier au coup ; ou quand ils peuvent voler ou se promener « librement » dans la maison.

Votre vie ressemble à la mienne, à quelques différences près, selon que vous faites du télétravail ou non, selon que vous avez encore un emploi ou non, selon que vous habitez seuls ou non, selon que vous avez des enfants ou non, selon que vous avez un domicile spacieux ou non. À part ça, nos vies sont platement

uniformes : elles ont été réduites au plus bas commun dénominateur. Nous pouvons donc nous poser les mêmes questions, et peut-être y répondre de manière semblable.

Je vous pose franchement ces questions, auxquelles je vous invite à répondre avec honnêteté :

- Vous êtes-vous demandé et continuez-vous de vous demander si la nouvelle vie qu'on nous impose mérite d'être vécue ?
- Vous êtes-vous déjà dit qu'il vaudrait mieux continuer de vivre librement en acceptant individuellement et collectivement la réalité de la mort, et ce, même si le virus était beaucoup plus dangereux qu'on le dit, et pas seulement pour les personnes dites plus vulnérables ?
- Vous êtes-vous déjà dit que, tant qu'à vivre indéfiniment comme un délinquant en liberté conditionnelle, il vaudrait peut-être aussi bien ne plus vivre du tout ?
- Vous êtes-vous déjà imaginés, à cause de cette vie, en train de vous empoisonner, de sauter du haut d'un édifice ou d'un pont, de vous trancher les veines des poignets, de vous pendre ou de vous tirer une balle dans la tête ?
- Aviez-vous aussi souvent ce genre d'idées avant que nos autorités politiques et sanitaires déclarent l'état d'urgence sanitaire, avec tout son lot de mesures rendant la vie de plus en plus morne et même invivable ?

Heureusement, si vous me lisez, c'est que vous n'êtes pas passés à l'acte, tout comme moi. Je m'en réjouis sincèrement. Cela aurait été hâtif. Mais d'autres sont peut-être déjà passés à l'acte. Je le déplore. Et je déplore encore plus que ces suicides et tentatives de suicides dont on ignore le nombre, et ces idées suicidaires dont on ignore la fréquence, soient généralement occultés par la lutte contre le virus, ou mentionnés en vitesse comme un simple effet « collatéral » de la pandémie et des mesures nécessaires pour garder le contrôle, ou même attribués à l'angoisse suscitée par le virus. Ce qui dispense nos autorités politiques et sanitaires d'assumer leurs responsabilités quant à l'instauration généralisée d'un climat social qui constitue une incitation massive au suicide.

Il est vrai que nos autorités financent des centres de prévention du suicide et des campagnes de sensibilisation contre le suicide, en plus rendre de l'aide disponible aux personnes qui souffriraient de détresse psychologique. Ce qui revient – non sans une certaine dose de bêtise et d'hypocrisie – à incendier une maison pour ensuite prétendre éteindre l'incendie avec un vulgaire boyau d'arrosage.

Et pour la suite ?

Voyons maintenant ce que pourrait nous réserver l'avenir.

Admettons que les mesures sanitaires adoptées par les autorités continuent d'être inefficaces, qu'on continue à les maintenir en prétendant qu'elles sont

efficaces, et que la « pandémie » et le narratif officiel qui l'accompagne durent encore des années. Dans l'éventualité d'une répétition cyclique (au fil des saisons) de ce que nous avons vécu en 2020, je pose cette question : voulons-nous vivre dans cette nouvelle normalité où les règles d'exception sont devenues permanentes ou intermittentes, où la tristesse l'emporte haut la main sur la joie de vivre, et où nos libertés les plus élémentaires sont restreintes ou abolies par des mesures sanitaires qui ne semblent jamais devoir nous faire sortir de la situation exceptionnelle qui les justifierait ? Et si ces mesures sont resserrées, radicalisées et appliquées avec plus de rigueur en 2021, en 2022 et même au cours des années suivantes, sous prétexte qu'elles devraient alors produire les effets qu'elles n'ont pas produits quand on les a appliquées avec plus de modération ou moins de zèle ? Voudra-t-on même nous déconfiner les printemps et les étés prochains, comme on nous a déconfinés à la même période en 2020 ? Nos autorités refuseront-elles en affirmant que c'est à cause du déconfinement qu'il y a eu une « deuxième vague d'une ampleur imprévue » ? Quelles nouvelles mesures prendront-elles sous prétexte d'empêcher ou d'atténuer une troisième, une quatrième ou une cinquième vague ? Quels moyens prendront-elles pour surveiller et contrôler nos déplacements et nos actes, et pour nous châtier en cas de désobéissance ? Et si jamais nos autorités finissent par venir à bout du virus, qu'est-ce qui nous dit qu'on ne nous annoncera pas que d'autres virus comparables ou pires attendent leur tour pour nous faire un sale coup, et qu'il faut faire avec ces autres virus exceptionnels la même chose qu'on a faite pour se protéger du virus actuel ?

Voilà qui donne à penser. C'est pourquoi je vous invite à répondre avec honnêteté aux questions suivantes :

- Advenant que ce que ce que je viens de décrire se produise, en viendrez-vous à vous demander de plus en plus souvent si une telle vie mérite d'être vécue ?
- Vous demanderez-vous de plus en plus fréquemment s'il ne vaudrait pas mieux être mort que de vivre cette vie qui, d'ailleurs, n'est plus une vie à proprement parler, mais une incarcération à grande échelle ?
- Aurez-vous de plus en plus souvent des idées suicidaires ?
- Est-il même à exclure, s'il n'y a pas une lueur d'espoir et si nos autorités semblent vouloir nous maintenir indéfiniment dans cette situation jusqu'à l'anéantissement définitif du virus (et peut-être de tous les virus), que vous décidiez de passer à l'acte ?
- Commencez-vous même à réfléchir à un moyen expéditif d'en finir, question de l'avoir à portée de la main quand vous en aurez vraiment marre ?

On dira qu'il ne faut pas avoir de pareilles idées, et encore moins les suggérer aux autres. Je réponds que ce sont là des vœux pieux. Nous aurons forcément ce genre d'idées compte tenu du climat social instauré par nos autorités, et qu'elles semblent avoir pour projet de faire durer, sous prétexte de protéger la santé de tous ou celle des personnes les plus vulnérables.

Encore pire

Ne présumons pas que le confinement qu'on nous impose peut se poursuivre longtemps sans qu'il n'y ait de graves conséquences pour nos sociétés. Il a déjà trop duré pour ne pas avoir de telles conséquences, d'ailleurs assez difficiles à prévoir avec exactitude.

Admettons que l'ordre social que nous connaissons se décompose progressivement ou brusquement. Les institutions politiques et publiques s'effritent et deviennent de plus en plus impuissantes. La situation économique devient telle que presque personne n'est à l'abri de la pauvreté et de la misère. De nombreuses entreprises font faillite, les emplois disparaissent par millions, les travailleurs n'ont plus de quoi payer leurs comptes et rembourser leurs dettes, le taux d'inflation ne cesse d'augmenter, l'État croule sous les dettes et ses créanciers exigent l'adoption de mesures d'austérité radicales qui aggraveront la situation économique. Beaucoup se retrouvent à la rue, à crever de faim. Les vols et les crimes violents augmentent en conséquence. Les rues ne sont même plus sûres le jour, et on n'est même pas en sécurité chez soi. Les forces policières ne disposent pas de l'argent et des effectifs nécessaires pour faire respecter la loi, et souvent elles se financent en acceptant des pots-de-vin de la part des bandes de criminels qui réussissent le mieux et qui en viennent à contrôler des quartiers ou des arrondissements, pour y faire régner leur loi, parfois en étant parrainées par quelques multimilliardaires qui auraient su profiter de la situation pour accroître leur richesse et leur puissance.

Et ce n'est là qu'un scénario possible, parmi plusieurs autres.

Dans ce nouvel état de barbarie, ne serait-il pas légitime de nous poser ces questions ? :

- Pour éviter la misère la plus crasse, le suicide est-il une option raisonnable ?
- Ne vaut-il pas mieux mourir de notre propre main et rapidement, qu'à petit feu, dans de longues souffrances et de manière tout à fait indigne, par exemple en mourant de faim ?
- N'est-il pas préférable de se donner la mort, que d'avoir à se transformer en bête sauvage pour survivre parmi les bêtes sauvages que sont devenus nos concitoyens ?
- Puisqu'une société où il fait bon vivre serait très difficile à construire dans ces conditions, le suicide ne serait-il pas le moyen le plus sûr de se sortir de cette situation ?

Pourquoi penser à tout ça maintenant, dira-t-on ? Nous n'en sommes pas encore là. – Parce que si nous ne pensons pas à tout ça maintenant et ne commençons pas rapidement à agir en conséquence, nous finirons peut-être par en arriver là. Alors cette situation – qui sera un effet des mesures sanitaires actuellement en vigueur – produira dans l'esprit de beaucoup des idées suicidaires, et imposera à une partie importante d'entre eux le suicide aussi comme la seule solution possible. Et ceux qui choisiront de continuer à vivre coûte que coûte seront peut-être plus à plaindre que les suicidés. La

responsabilité de nos autorités serait donc accablante, aussi bien à l'égard des suicidés qu'à l'égard de ceux qui s'acharnent à vivre dans ces conditions lamentables.

Suicide collectif

Jusqu'à maintenant nous avons envisagé le problème du suicide comme quelque chose d'individuel. Mais le suicide peut aussi être collectif. C'est ce que montrent bien les suicides collectifs de sectaires illuminés sous l'emprise de gourous fous. Nous sommes dans une situation analogue, mais à beaucoup plus grande échelle, les adeptes se comptant par milliards de personnes.

Précisons que si nos autorités politiques et sanitaires exigent que nous consentions à un suicide collectif, et même que nous le réclamions, ce suicide n'implique pas la mort de tous les membres de nos sociétés. S'il est vrai qu'une société ne saurait survivre à la mort de toutes ou de presque toutes les personnes qui la composent, elle peut néanmoins mourir ou se donner la mort alors que les personnes qui la composent continuent presque toutes à vivre, d'une manière ou d'une autre. C'est l'ordre social qui est alors détruit.

Nos gourous sanitaires – soit bêtise, soit malveillance, soit folie – profitent du fait qu'un tel suicide collectif est inconcevable pour leurs fidèles. Sous prétexte de protéger la santé et la vie d'une minorité de personnes plus vulnérables, et de travailler à l'avènement d'un monde chimérique où la mort des vieillards serait indéfiniment différée, ils ont réussi à obtenir que leurs fidèles consentent et participent à l'asphyxie de notre société, sans qu'ils ne conçoivent combien cela mine sa santé, à un tel point cela pourrait se solder par sa mort.

La responsabilité de nos autorités politiques et sanitaires, et aussi de nos médias de masse, est donc accablante.

Que faire ?

Assurément notre suicide individuel ne servirait à rien actuellement. Il serait même nuisible en ce que la proportion de fidèles aveuglés augmenterait en conséquence. Ne faisons pas un aussi beau cadeau aux gourous sanitaires, qui pourraient conduire leur grand troupeau au suicide collectif d'autant plus facilement qu'ils ne seraient pas entravés par nous dans leurs efforts. La lutte continue. Mais il faudrait qu'elle commence pour de bon, et que nous nous organisions, au lieu d'agir individuellement et dans l'ombre, comme je le fais moi-même présentement, je m'en aperçois bien.

Et si le grand suicide collectif se réalise malgré nos efforts pour l'empêcher, il sera toujours temps de nous suicider individuellement, si la situation devient insupportable et désespérée. À condition d'avoir en notre possession de quoi nous expédier efficacement, *quand nous aurons pris cette décision après mûre réflexion.*

Faisons de la possibilité du suicide non pas quelque chose qui nous prive de tout courage et qui nous rend inaptes à l'action, mais plutôt quelque chose qui nous donne du courage et qui nous rend aptes à l'action. Faisons d'elle non pas quelque chose qui pourrait simplement mettre fin à la vie, mais plutôt quelque chose qui nous permet de lutter pour la vie et contre les tendances morbides dont elle est infestée. Faisons d'elle non pas une manifestation de désespoir, mais plutôt ce qui nous permet de ne pas baisser les armes avant que la guerre ne soit irrémédiablement perdue.



29. La folie uniforme

16 janvier 2021

C'est bien connu : généralement les fous ne savent pas qu'ils sont fous. S'ils savaient qu'ils sont fous, ils seraient déjà un peu moins fous. Néanmoins, il arrive qu'un fou, quand sa folie le distingue de son entourage, sente qu'il n'est pas tout à fait normal, et même pas tout à fait sain d'esprit. Il paraît qu'à force de traitements et de thérapies, on peut même obtenir de lui, dans des épisodes de lucidité, qu'il reconnaisse être atteint d'un ou de plusieurs dérangements mentaux. Cela ne l'empêche pas d'avoir des épisodes de folie. Cela ne suffit pas non plus à le rendre sain d'esprit. Mais c'est un premier pas. Et sa folie, reconnue pour ce qu'elle est dans ces épisodes de lucidité, est déjà un peu moins nuisible pour lui et pour son entourage.

Hélas ! on ne peut pas en dire autant de la folie uniforme, c'est-à-dire commune à un grand nombre de personnes. Les personnes atteintes de cette folie étant comme les autres (elles aussi folles) et donc « normales », leur folie est perçue comme le simple bon sens, par elles-mêmes et par la majorité des autres personnes qui constituent leur entourage et qui font partie de la même la société qu'elles. C'est ainsi qu'elles se confortent les unes les autres dans leur folie, et que ceux qui réussissent tant bien que mal à garder toute leur tête malgré le délire collectif sont considérés comme des demeurés, des abrutis ou même de dangereux malades mentaux. Parfois on les enferme dans des instituts psychiatriques pour les soigner et protéger la société (je n'exagère pas), alors que les véritables fous, simplement parce qu'ils sont d'accord entre eux,

peuvent circuler relativement librement parmi nous ; ou plutôt c'est nous qui pouvons circuler parmi eux, compte tenu de leur supériorité numérique. Ce sont aussi ces fous qui sont ministres, députés et gestionnaires dans des organismes publics, des écoles, des hôpitaux et des entreprises privées. Ce sont aussi à eux, quand ils sont enseignants, médecins et infirmières, que nous devons confier l'éducation de nos enfants et notre santé. Bref, ils sont partout et ce sont presque toujours eux qui sont en position d'autorité. Forts de l'accord qui règne entre eux, il n'y a pas moyen de leur faire entendre raison, et souvent ils ne tolèrent pas la discussion.

Si jamais la résistance acharnée de la réalité au narratif officiel de cette « pandémie » en venait, avant qu'il ne soit trop tard, à faire retrouver la raison à une partie suffisamment grande des fous que par malheur nous avons pour concitoyens, il faudra bien que ceux qui ont provoqué et entretenu ce délire collectif nous rendent des comptes et même qu'ils fassent l'objet de poursuites criminelles. La responsabilité des autorités politiques et sanitaires, des médias, des sociétés pharmaceutiques et des experts patentés est accablante. Leur ignorance, leur bêtise et leur participation au grand délire collectif et même planétaire – si jamais ils osent les invoquer comme excuses – ne devront sous aucun prétexte être prises en considération. Quand on occupe de telles positions d'autorité, quand on exerce de grands pouvoirs, quand on décrète l'état d'urgence sanitaire pour se procurer des pouvoirs encore plus grands et pour brimer les droits et libertés de ceux qu'on gouverne, ou quand on est en position d'influencer l'opinion des masses et les politiques nationales et internationales, on a non seulement la responsabilité mais aussi le devoir de savoir ce qu'on fait, d'avoir un cerveau en état de marche et de ne pas perdre la tête à cause du premier virus venu. Justement pour cette raison, il faut nous attendre à ce que les responsables fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour entretenir le délire collectif et le faire durer aussi longtemps que possible. Surtout qu'ils en profitent tous, d'une manière ou d'une autre. Nous ne sommes pas sortis du bois, ou plutôt de l'asile d'aliénés.



30. La Loi, c'est moi !

18 janvier 2021

Voilà ce que doivent se dire intérieurement nos autorités politiques et sanitaires depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Et non sans raison. En effet, leur parole fait loi depuis dix mois. Je n'exagère pas. Ce que nous devons faire et ne pas faire est dicté par ce qu'elles disent dans les points de presse et ce qu'en rapportent et expliquent les journalistes.

Vous me direz que ce sont les décrets et les arrêtés promulgués par le gouvernement qui donnent force de loi aux déclarations et aux décisions des autorités politiques et sanitaires. S'il n'y avait pas de tels décrets et arrêtés, les paroles de nos autorités demeureraient sans effets d'un point de vue juridique. Nous ne vivons quand même pas dans une dictature.

Mettons. Mais nombreux sont ceux qui savent à peine ou qui ne savent pas que ces décrets et ces arrêtés existent. S'ils se conforment aux consignes de la Santé publique, c'est qu'ils ont entendu le premier ministre, le ministre de la Santé et des Services sociaux et le directeur national de la Santé publique dire qu'il faut le faire, c'est qu'ils ont lu ou entendu la même chose dans les journaux ou aux « nouvelles ». Donc, pour toutes ces personnes, les décrets et les arrêtés pourraient aussi bien ne pas exister, ou dire toute autre chose que ce qu'on annonce dans les points de presse et dans les médias, et cela ne changerait rien. Elles continueraient d'obéir à la troïka qui nous gouverne, et elles s'imagineraient ainsi obéir à la Loi. Car pour eux, c'est tout un. Ce que notre cher trio dit, c'est la Loi. Et la Loi, c'est ce que notre cher trio dit. Et si vous les renvoyez à un décret ou à un arrêté, elles vous regarderont avec de grands yeux, dans lesquels vous lirez probablement l'incompréhension la plus totale. Pourquoi aller lire un décret ou un arrêté si nos autorités ont ordonné de faire ou de ne pas faire telle chose ? On sait déjà ce qu'il faut faire ou ne pas faire. À la limite, à quoi sert-il de promulguer des décrets et des arrêtés qui

disent la même chose que ce qui est dit dans les points de presse et répété dans les journaux et à la télévision ? Et si certains points doivent être clarifiés et expliqués, cela peut très bien être fait dans les points de presse et dans les journaux et à la télévision.

Quant à ceux d'entre nous qui préfèrent lire les règles qu'on leur impose, au lieu de se fier aux déclarations publiques des autorités et à ce qu'en rapportent et expliquent les journalistes, la plupart du temps ils s'arrêtent aux résumés, aux aide-mémoires et aux questions fréquemment posées (FAQ) qui sont publiés sur le site du gouvernement. Ces documents ne sont pourtant pas des textes de lois et ne renvoient même pas aux décrets et aux arrêtés promulgués par le gouvernement. Encore une fois, on pourrait très bien y dire une chose et dire autre chose dans les décrets et les arrêtés. Presque tous ceux qui appartiennent à cette deuxième catégorie de personnes se contentent de ces documents. Soit qu'ils ne voient pas l'utilité de se rapporter aux textes de loi une fois que les choses ont été clarifiées et qu'on a répondu à leurs questions ; soit que les textes de loi les ont rebutés après quelques lignes ou paragraphes, ou leur ont paru inintelligibles, non sans raison. Parmi ceux qui persisteront, beaucoup ne seront pas capables de s'y retrouver.

Donc, dans tous ces cas, c'est effectivement la parole (orale ou écrite) des autorités politiques et sanitaires qui tient lieu de loi. Les textes de loi semblent exister pour la forme, ou du moins ne pas être destinés à la population, mais seulement à des spécialistes du droit, pour lesquels il faut faire les choses dans les règles, notamment en cas de contestation. Il y aurait donc une loi pour le peuple, et une autre pour les juristes. Et il n'est pas certain qu'elles disent exactement la même chose.

Tout cela pose plusieurs problèmes pour le présent et pour l'avenir, lesquels nous analyserons un à un.

Dictature en matière de loi (du point de vue des autorités)

Le fait qu'on se mette à légiférer dans des points de presse, et non à l'Assemblée nationale, changent le rapport que les autorités politiques et sanitaires et la population ont avec la Loi.

Du côté des autorités, la Loi devient alors leur chose. C'est eux qui *dictent* la Loi, et les journalistes et les téléspectateurs sont dans la salle de presse ou devant leur écran pour l'entendre sortir de leur bouche. Ce sont eux qui parlent, et les autres écoutent. Quand la Loi est édictée, la communication se fait dans un sens seulement. Les téléspectateurs ne peuvent évidemment rien dire qui se rendent aux oreilles des autorités. Quant aux journalistes, ils doivent écouter jusqu'à ce que la Loi ait été formulée. Après ils peuvent poser des questions. Mais les autorités ne sont pas tenues de donner une réponse satisfaisante à ces questions, de se justifier et encore moins de transformer la Loi pour tenir compte d'elles. Celle-ci était déjà coulée dans le béton avant la conférence de presse. Pas question d'y changer quoi que ce soit, pour l'instant. Quand elle changera, ce sera parce que les autorités auront décidé de la changer, et pas à

cause des raisons d'un interlocuteur. Les autorités ne discutent pas, pas plus que les journalistes, qui se montrent pour la plupart collaboratifs, ou qui chicanent un peu sur des points de détails, mais en admettant les principes qui guident nos autorités.

Bien entendu, c'est tout autre chose qui se passerait si les autorités avaient à soumettre chaque décret et chaque arrêté au vote de l'Assemblée nationale. Même si le parti gouvernemental est majoritaire, la procédure d'adoption d'un projet de loi a pour effet de faire sentir au gouvernement qu'il ne fait pas simplement la Loi. Par exemple, il ne lui est pas possible de faire voter une loi sans la soumettre à la lecture et à la discussion, et sans que des amendements soient proposés. Ça ne se fait pas en quelques jours. Et quand le projet de loi est finalement adopté, on ne peut certainement pas amender à répétition son texte en soumettant tous les dix jours ou tous les mois un nouveau projet loi, comme cela se produit actuellement avec les décrets et les arrêtés que le gouvernement promulgue librement.

Le gouvernement fait donc sa propre loi. Ce qui lui donne un grand pouvoir. Sur de nombreux points, il n'a plus à gouverner en fonction des lois votées par l'Assemblée nationale. Il gouverne en fabriquant sur mesure des décrets et des arrêtés, un peu comme des juges qui élaboreraient au fur et à mesure les lois à partir desquelles ils jugent.

Un tel pouvoir monte rapidement à la tête de ceux qui l'exercent. Après quelques mois, l'humanité se divise pour eux en deux grandes catégories : d'un côté, ceux qui gouvernent par décrets et arrêtés ; de l'autre, tous ceux qui doivent leur obéir – ce qui comprend les partis d'opposition, qu'on considère comme d'inutiles fauteurs de trouble qui devraient se rallier au gouvernement, et qu'il faut rappeler à l'ordre quand ils protestent un peu trop fort – ce qui arrive d'ailleurs rarement.

Résumons : en ce qui concerne les décrets et les arrêtés, nous vivons de facto dans un système à parti unique. C'est le gouvernement qui dicte la Loi. Les députés qui appartiennent au parti gouvernemental pourraient aussi bien ne pas exister : ce sont des pantins qui servent à procurer la majorité parlementaire et qui suivent la ligne de parti. Quant aux partis d'opposition, ils sont réduits à l'impuissance, même s'ils ont le droit d'exister et de protester (mais pas trop). Cela a l'avantage de dissimuler le fait que le pouvoir s'exerce de manière dictatoriale. Et ces partis politiques, dans la mesure où ils acceptent de jouer le jeu qu'on leur impose, collaborent avec le pouvoir dictatorial, même quand ils semblent s'opposer à lui.

Puisque la santé publique *serait* maintenant devenue la priorité du gouvernement, ce sont l'économie, l'éducation, la famille, la culture et les droits et libertés des individus qui sont soumis à l'arbitraire du pouvoir dictatorial. Les soi-disant bons sentiments des autorités politiques et sanitaires ne changent rien à l'affaire. Ils peuvent même aggraver la situation, compte tenu que ces autorités se sentent alors investies d'une mission de sauvetage de la population québécoise et peuvent s'aveugler sur la manière dictatoriale dont elles exercent le pouvoir. Pour ceux qui se croient des bons et qui s'imaginent

lutter contre des méchants qui s'opposent au salut de la population québécoise, tout est permis.

Dictature en matière de loi (du point de vue de la population)

Du côté de la population, la Loi devient pour elle quelque chose qui lui est révélée lors des points de presse des autorités politiques et sanitaires. Elle n'est plus discutée devant elle. Non seulement la population ne participe pas au processus législatif (c'était déjà ainsi avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire), mais celui-ci lui est maintenant caché. Les délibérations, s'il y en a eues, ont eu lieu derrière des portes-closes. La Loi, quand elle est présentée à la population, doit lui apparaître comme quelque chose dont on ne discute pas, et dont on ne saurait discuter. Elle est alors simplement quelque chose à quoi il faut obéir sans poser de questions, sauf pour demander des informations quant à la manière dont il faut obéir. Les raisons qui ont motivé l'adoption de telle mesure sanitaire sont toujours exposées sommairement, sans que ne soient sérieusement exposées les raisons que l'on pourrait avoir de ne pas l'adopter. Quant à une réponse rigoureuse à ces objections, il ne faut même pas y penser. Comme j'ai dit, on ne discute pas, on ne délibère pas, on dicte la Loi devant le peuple, laquelle est déjà une décision irrévocable avant les points de presse. Il faut donc faire preuve, dans ces opérations de communication publique, d'un mélange équilibré de fermeté et de pédagogie. Il s'agit de persuader la population d'obéir et de lui faire sentir qu'il y a aura des punitions si elle n'est pas sage, comme on le ferait avec des enfants dont l'avis ne doit pas être pris en compte par leurs parents, et auxquels il faut inculquer le respect de l'autorité.

La population s'habitue donc à considérer la Loi comme des dogmes qui sortent de la bouche des autorités et auxquels il lui faut se soumettre. Au lieu de se révolter contre le dogmatisme des autorités qui dictent la Loi, ces sujets s'approprient cette attitude. Quand ils ont affaire à des opposants, ils se contentent souvent de dire que le premier ministre, le ministre Dubé ou le docteur Arruda a dit qu'il faut faire telle chose pour telle raison, sinon... Puisque cela ne suffit pas à faire taire les opposants, soit ils se bouchent les oreilles pour que la pureté du dogme ne soit pas compromise par des idées dissidentes, soit ils assument le rôle de grandes personnes qui ont le devoir d'apprendre la vérité et le respect de l'autorité aux grands enfants qu'ils ont pour concitoyens, en adoptant un ton de pédagogue semblable à celui des autorités.

D'autres, voyant qu'on ne réussit pas à étouffer ainsi les voix dissidentes et à empêcher des actes de désobéissance, en concluent l'échec de nos institutions démocratiques, et réclament ouvertement qu'on accorde des pouvoirs supplémentaires à nos autorités et qu'elles les exercent avec la rigueur la plus extrême. Le temps n'est pas à la discussion et à la mollesse ! On a presque l'impression d'entendre de petits orateurs fascistes des années 1920 ou 1930. Je ne plaisante pas : c'est ce qu'on peut parfois lire dans les commentaires des articles de journaux. Heureusement c'est rare. Pour l'instant.

Bref, une partie importante de la population non seulement obéit docilement à la réglementation imposée de manière dictatoriale, mais offre même sa collaboration aux autorités politiques et sanitaires.

Les médias comme intermédiaire entre la population et la Loi

Il n'est pas nouveau que les médias « informent » la population sur les nouvelles lois. Ce qui est nouveau, c'est que les médias sont devenus la courroie de transmission grâce à laquelle les autorités dictent quotidiennement à la population les nouvelles lois et les nouveaux règlements auxquels elle doit se conformer. La proximité des médias de masse avec le pouvoir politique est beaucoup plus grande. Et cette proximité accrue se combine mal avec une prise de distance critique véritable à l'égard de ce que dictent les autorités. C'est pour cette raison que les médias en viennent à se considérer et à être considérés comme des instruments des autorités politiques et sanitaires.

Ce changement de rôle a plusieurs conséquences. Les journalistes sont les seules personnes présentes (ou à peu près) quand les autorités dictent les nouvelles lois et les nouveaux règlements, et sont par conséquent les seules personnes à pouvoir s'adresser directement à elles. Il est à craindre que cette position privilégiée donne aux journalistes l'impression qu'ils occupent une fonction politique, et qu'ils sont devenus les représentants de la population auprès des autorités. En quelque sorte, ils se substitueraient aux députés qui sont actuellement tenus à l'écart des audiences où les autorités dictent la Loi ; sauf que les journalistes, contrairement aux députés, n'ont pas le droit de voter les lois, n'ont pas été élus par la population, n'ont pas de comptes à lui rendre aux prochaines élections et doivent plutôt rendre des comptes à leurs employeurs, qui généralement ne veulent pas avoir d'ennuis avec les autorités, et espèrent plutôt être récompensés pour leurs bons services, par exemple en obtenant des contrats publics ou du financement public. Ce qui est bien entendu incompatible avec le rôle de représentants de la population. À un tel point que les journalistes peuvent en venir à se considérer comme des représentants des autorités auprès de la population, un peu comme les députés sont des représentants de leur parti politique auprès des électeurs.

Il peut résulter de tout ceci un mélange confus de différentes fonctions, dans l'esprit des journalistes et dans celui de la population.

D'un côté, les journalistes seraient ceux qui posent les questions qui importent au public et même qui feraient quelques réclamations en son nom (pendant les points de presse, dans des émissions et dans des articles), c'est-à-dire telles qu'ils peuvent se représenter l'opinion du public sans l'avoir consulté (à part quelques sondages dont la valeur, la pertinence et la crédibilité peuvent être remises en cause), et en se conformant à la politique éditoriale et aux intérêts de leurs employeurs.

De l'autre, les journalistes seraient ceux par lesquels devrait être communiqué et expliqué au public (grâce à des points de presse, des émissions et des articles) ce que dictent les autorités, conformément à la politique

éditoriale et aux intérêts de leurs employeurs. Car il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas expliquer correctement et clairement. Ces bons services peuvent aussi comprendre le dénigrement des idées dissidentes et des opérations de « salissage » des opposants.

L'enchevêtrement de ces deux fonctions idéologiques a pour effet que le public des journalistes en vient à confondre les différentes choses que font les journalistes. Ce que dit la Loi, ou plutôt ce que les journalistes disent que dit la Loi, vient à se confondre avec le travail idéologique de ces derniers. On prend l'habitude de croire que ce que disent les représentants du gouvernement dans les médias, et ce qu'en rapportent les médias, a force de loi. On pourrait facilement faire passer pour des obligations ou des interdictions légales de simples recommandations faites devant les médias, ou les interprétations et les commentaires qu'en font les journalistes. Qu'importent les décrets et les arrêtés. Ainsi certaines personnes peuvent en venir à croire qu'il est interdit de mettre son dîner dans le réfrigérateur au travail et d'utiliser le micro-ondes sous prétexte de diminuer les risques de contagion, et essayer d'imposer cette « obligation » à ses collègues, en les invitant à manger des repas froids qui seraient conservés dans des boîtes à lunch contenant des « ice packs », alors qu'en fait ils ont seulement entendu dire dans les médias qu'il faudrait agir ainsi, selon tel expert ou tel journaliste, conformément aux vœux des travailleurs, qui tiendraient tous à être protégés du virus par tous les moyens imaginables, sauf s'ils sont des récalcitrants, bien entendu.

Confusion entre les recommandations et la Loi

Les autorités politiques et sanitaires en viennent elles-mêmes à confondre leurs propres recommandations avec la Loi. Puisqu'elles dictent la Loi dans des points de presse, le pas consistant à croire que tout ce qu'elles demandent à la population a force de loi est facile à faire. Les journalistes et une partie importante de la population est sujette à la même confusion.

C'est ce qui s'est produit quand les autorités, après avoir prétendu que le port du masque ou du cache-binette par la population n'est pas une mesure efficace pour lutter contre la propagation du virus, a recommandé le port du sale machin, pour ensuite le recommander fortement et très fortement. Les journalistes traitèrent cette recommandation comme si elle était une obligation légale et se mirent à faire campagne pour que la population porte docilement ledit machin dans les lieux publics fermés comme si la Loi l'exigeait qu'eux. Il était clair que c'était une recommandation et pas une obligation légale. Mais pour beaucoup cela ne changeait presque rien : puisque les autorités avaient recommandé le port du masque ou du cache-binette dans les lieux publics, il fallait le faire comme si c'était une obligation légale. On avait alors l'obligation morale de le faire. Les autorités, les médias et ce qui a réussi à passer pour la majorité de la population se mirent à exiger du reste de la population qu'il se conforme à cette recommandation comme si elle était une obligation légale. Sinon les autorités, avec le soutien des médias et de la soi-disant majorité, se verraient dans l'obligation de transformer la recommandation en obligation

légale – ce qui arriva. Et le seul moyen d’empêcher que cela se produise aurait été, pour tous, d’obéir à cette recommandation comme si elle avait été depuis le tout début une obligation légale. Le décret ou l’arrêté n’aurait alors fait qu’officialiser une obligation qui en aurait été déjà une dès que la recommandation a été formulée par les autorités. Et pourtant il y a un gouffre entre la recommandation la plus forte et l’obligation légale. On ne gouverne pas et on ne légifère pas en faisant des recommandations morales, même en s’efforçant de les assimiler à des obligations légales en faisant de celles-ci des obligations morales. Seules des autorités qui glissent vers la dictature, et qui s’imaginent que tout ce qu’elles disent à la population doit avoir force de loi, sont incapables de faire la différence ou ne désirent pas la faire. Seuls des journalistes qui collaborent à ce glissement en sont aussi incapables. Et seuls de sujets déjà à moitié asservis en sont aussi incapables. Voilà qui explique comment le port du cache-binette a pu être déclaré obligatoire dans les transports en commun (et appliqué comme telle par la majorité des usagers) le 13 juillet 2020¹⁵, alors que le décret 813-2020¹⁶ concernant cette mesure a seulement été adopté le 22 juillet 2020 et était censé prendre effet seulement le 27 juillet 2020 (p. 4) sous prétexte d’accorder une période de grâce de 14 jours à ceux qui étaient « réticents » vis-à-vis de cette nouvelle obligation. Ce qui est une absurdité : comment accorder une période de grâce pour quelque chose qui n’a pas encore été rendu obligatoire par décret ou arrêté ? Mais qu’importe quand on croit que la parole des autorités fait loi !

Comme si ce n’était pas suffisant, cette confusion peut mener à d’autres abus de pouvoir. Les autorités s’imaginant que tout ce qu’elles dictent à la population *peut* devenir loi, des obligations et des interdictions légales qui, par leur nature, auraient tout au plus pu être des recommandations, sont imposées à la population. La Loi devient alors inapplicable. Par exemple, comment empêcher, sur presque tout le territoire du Québec, les rassemblements illégaux intérieurs ? Parfaitement impossible de faire appliquer cette obligation de manière régulière. Tout législateur compétent aurait décidé de ne pas légiférer à ce sujet, et aurait laissé à d’autres le soin d’en faire une recommandation qu’il n’aurait pas fallu confondre avec une interdiction légale ou même morale. Mais ceux qui ont pris l’habitude de dicter la Loi décidèrent plutôt d’encourager la délation « citoyenne » pour faire appliquer ce qui n’aurait jamais dû devenir une interdiction légale ; et décidèrent aussi de nous imposer un couvre-feu sous prétexte de faciliter l’application de cette interdiction difficile applicable. Ce qui revient à assimiler arbitrairement toute personne qui ne se trouve pas à son domicile après 20 heures, et qui n’a pas de raison valable à fournir, à quelqu’un qui aurait participé ou qui voudrait participer à un rassemblement illégal¹⁷. Autrement dit, la confusion qui a fait que ce qui aurait dû être tout au plus une recommandation (à laquelle on aurait pu se soustraire sans s’exposer à des

15 <https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/le-port-du-couvre-visage-sera-obligatoire-dans-plusieurs-espaces-publics-fermes-des-le-18-juillet/> (consulté le 18 janvier 2021)

16 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-813-2020.pdf> (consulté le 18 janvier 2021)

17 Voir le billet 25.

sanctions ou à des réprimandes) est devenue une obligation légale, a eu pour effet l'adoption de cette nouvelle mesure et le jugement sommaire et arbitraire qu'elle implique.

Obscurité des décrets et des arrêtés

Pour savoir avec exactitude ce que nous sommes dans l'obligation de faire et ce qu'il nous est interdit de faire, il nous faudrait lire les décrets et les arrêtés publiés par le gouvernement. Alors qu'au début de la « crise sanitaire », ils étaient mis en évidence sur le portail du gouvernement consacré au virus (on pouvait les consulter grâce à un lien qui se trouvait initialement sur la même page que les bilans quotidiens des cas de contamination, des hospitalisations et des décès), il est devenu plus difficile de trouver la page où sont publiés tous ces décrets et arrêtés¹⁸, à la suite des mises à jour successives de ce portail¹⁹. Faut-il soupçonner nos autorités de ne pas vouloir que nous lisions les décrets et les arrêtés, afin de nous inciter à considérer leur parole même comme la Loi ? Malheureusement, la forme que prennent ces décrets et ces arrêtés semblent confirmer ce soupçon. Ils sont à peu près illisibles et inintelligibles.

Prenons par exemple le décret 2-2021²⁰ (8 janvier 2021) grâce auquel le gouvernement a instauré un couvre-feu de 20 heures à 5 heures, entre autres. Je ne parle même pas de la centaine de références aux décrets et arrêtés précédents qu'on trouve dans le préambule de ce document, et sur lesquels s'appuierait ce qui est ordonné dans ce décret. Je dis seulement qu'il est impossible de lire tous ces documents, qui ne sont pas autonomes, qui s'amendent les uns les autres, et qui ne font sens que quand on prend connaissance des milliers de renvois. Je passe directement à ce qui concerne le couvre-feu.

D'abord, les dispositions concernant le couvre-feu doivent s'intégrer au dispositif du décret 1020-2020²¹ du 30 septembre 2020, dont on ne nous dit rien sauf qu'il a été modifié à de multiples reprises, c'est-à-dire par 14 arrêtés et 1 décret (p. 5). Il s'agit en fait du décret par lequel les premières régions du Québec sont entrées en « zone rouge », et qui contient une pléthore de nouvelles mesures.

18 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/> (consulté le 18 janvier 2021)

19 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/> (consulté le 18 janvier 2021)

20 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-2-2021.pdf> (consulté le 18 janvier 2021)

21 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-1020-2020.pdf> (consulté le 18 janvier 2021)

QUE le dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020, modifié par les arrêtés numéros 2020-074 du 2 octobre 2020, 2020-077 du 8 octobre 2020, 2020-079 du 15 octobre 2020, 2020-080 du 21 octobre 2020, 2020-081 du 22 octobre 2020, 2020-084 du 27 octobre 2020, 2020-085 du 28 octobre 2020, 2020-086 du 1^{er} novembre 2020, 2020-087 du 4 novembre 2020, 2020-090 du 11 novembre 2020, 2020-091 du 13 novembre 2020, 2020-093 du 17 novembre 2020, 2020-104 du 15 décembre 2020, 2020-105 du 17 décembre 2020 et 2020-106 du 20 décembre 2020 et le décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020, soit de nouveau modifié :

Bien entendu, les amendements dont on parle n'ont pas été intégrés au décret 1020-2020. Seul le texte original est disponible sur le portail du gouvernement consacré au virus. Ainsi pas moyen de savoir ce que dit maintenant ce décret à moins de lire un à un les arrêtés et le décret qui le modifient, et de modifier nous-mêmes le texte du décret 1020-2020. Nous en aurions au moins pour plusieurs heures à faire ce fastidieux travail de moine, et nous ferions probablement des erreurs.

Mais on fait comme si tout était limpide dans le décret 2-2021 quand il s'agit de le modifier une autre fois pour y intégrer les dispositions qui concernent le couvre-feu (p. 8 à 9, g) par l'ajout du paragraphe 29° à la fin du décret 1020-2020.

g) par l'ajout, à la fin, des paragraphes suivants:

« 29° il est interdit à toute personne, entre 20 heures et 5 heures, de se trouver hors de sa résidence ou de ce qui en tient lieu ou du terrain d'une telle résidence, à moins qu'elle démontre être hors de ce lieu :

a) pour fournir une prestation de travail ou de services professionnels nécessaire à la continuité des activités ou des services qui ne sont pas visés par une suspension en vertu d'un décret ou d'un arrêté pris en vertu de l'article 123 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), incluant le transport des biens nécessaires à la poursuite de ces activités ou services;

b) pour obtenir, dans une pharmacie, des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, ou un service professionnel;

c) pour recevoir des services éducatifs d'un établissement de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ou des services d'enseignement d'un établissement universitaire, d'un collège institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29), d'un établissement d'enseignement privé qui dispense des services d'enseignement collégial ou de tout autre établissement qui dispense des services d'enseignement de niveau collégial ou universitaire;

d) pour obtenir des soins ou des services requis par son état de santé;

e) pour la réalisation d'un don de sang ou d'autres produits biologiques d'origine humaine à Héma-Québec;

f) pour porter assistance à une personne dans le besoin, pour fournir un service ou un soutien à une personne pour des fins de sécurité, pour assurer la garde d'un enfant ou d'une personne vulnérable, pour visiter une personne en fin de vie ou encore pour un motif d'urgence;

g) pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation pour comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;

h) pour prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train ou un avion ou pour se rendre, à la suite de son trajet, à sa destination;

i) pour obtenir, dans une station-service, un bien ou un service requis pour le bon fonctionnement d'un véhicule ou des denrées alimentaires, à l'exception des boissons alcooliques, mais uniquement dans le cadre de l'une des exceptions prévues aux sous-paragraphes a à h;

j) pour les besoins de son chien, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;

k) pour accompagner une personne ayant besoin d'assistance dans l'une des situations autorisées en vertu des sous-paragraphes a à i;

30° les restaurants, pour les commandes à emporter et les commandes à l'auto, les commerces de vente au détail, et les lieux permettant la pratique d'activités sportives ou de plein air dont les activités ne sont pas suspendues par un arrêté ou un décret pris en vertu de l'article 123 de la Loi sur la santé publique ne peuvent accueillir le public entre 19h30 et 5 heures, sauf s'il s'agit d'une pharmacie ou d'une station-service;

31° entre 20 heures et 5 heures, il est interdit à une pharmacie ou à une station-service de vendre des produits ou d'offrir des services autres que ceux prévus aux sous-paragraphes b et i du paragraphe 29°; »;

Même si le contenu de ce paragraphe est relativement clair (encore faut-il le trouver dans tout le reste), il nous manque le contexte (celui du décret 1020-2020) dans lequel on l'insère et qui doit lui donner une partie de son sens.

On aurait difficilement pu faire mieux si on avait volontairement voulu rendre ce texte de loi obscur à la grande majorité de la population, et lui faire sentir que la Loi, sous cette forme, ce n'est pas son affaire, mais l'affaire des autorités et des juristes. Pourtant nul n'est censé ignorer la Loi, nous dit-on. Mais pas de problème, car la Loi, c'est ce que disent les autorités. Force est de reconnaître qu'avec de pareils textes de loi, il ne saurait en être autrement pour presque tous les gouvernés.

Le fait d'amender constamment les décrets et les arrêtés pose en lui-même problème. Il y a des changements presque toutes les semaines, voire plus souvent. Mais c'est dans l'ordre des choses. En effet, pouvons-nous raisonnablement espérer que les autorités politiques et sanitaires ne profitent de

toutes les occasions qui se présentent de dicter la Loi, ce qu'il faut bien transcrire dans un second temps sous la forme de décrets et d'arrêtés, question de sauver les apparences, en donnant l'impression que nous vivons dans un État de droit ?

Malgré tout, si on avait voulu rendre ces textes de loi intelligibles, on aurait pu facilement nous éviter ce labyrinthe de renvois. Le fait qu'on n'a pas décidé de le faire, et qu'on semble prendre un malin plaisir à nous infliger ce labyrinthe, montre que nos autorités n'ont généralement que faire de ces décrets et de ces arrêtés, qui n'existent que pour la forme, à part peut-être pour les spécialistes du droit, en cas de litige.

N'aurait-on pas pu décider d'apporter directement les modifications dans les décrets et les arrêtés amendés, en conservant les versions antérieures ? N'aurait-on pas pu décider d'abroger simplement des décrets et des arrêtés qui demandent trop de modifications, pour les remplacer par de nouveaux décrets et de nouveaux arrêtés ? N'aurait-on pas pu faire des décrets et des arrêtés distincts, pour chaque mesure ou groupe de mesures, au lieu d'essayer d'en faire des salades où l'on trouve un peu de tout et dans lesquelles on ne cesse d'ajouter de nouveaux ingrédients ? Il serait difficile de s'y retrouver dans tous ces documents, mais au moins le texte de loi qui concerne telle mesure ou groupe de mesures ne serait plus dispersé et éparpillé dans plusieurs décrets et arrêtés en perpétuel changement. Ne procède-t-on pas souvent ainsi pour les lois qui sont votées et amendées à l'Assemblée nationale ?

Mais non : pour comprendre les décrets et les arrêtés, il faut passer par le discours officiel du gouvernement, relayé et expliqué par les médias de masse. La principale fonction de ces décrets et de ces arrêtés, à l'égard de la population, est donc de lui faire comprendre et sentir que c'est là la seule manière de savoir ce que dit la Loi. Ce qui revient à la mettre en situation de dépendance et même de sujétion, en ce que l'interprétation de la Loi est laissée aux autorités qui font la Loi et qui nous gouvernent grâce à elle, et aux journalistes qui abondent presque toujours dans leur sens, sauf pour exiger de nouvelles mesures et exiger des sanctions encore plus sévères pour obtenir leur application, supposément au nom de la majorité.

Appelons les choses par leur nom : c'est de l'obscurantisme juridique. Rappelons-nous le clergé catholique qui, en interdisant la traduction de la Bible dans des langues vernaculaires et en célébrant les rites en latin, devenait le maître de la parole divine et pouvait mieux assujettir les fidèles. Et surtout tirons les conséquences pratiques de cette comparaison.

Écarts entre le discours officiel des autorités et le contenu des décrets et des arrêtés

Nous savons hors de tout doute raisonnable que les autorités politiques et sanitaires ne jugent pas nécessaire que nous soyons capables de lire les décrets et les arrêtés. Elles préfèrent que nous les considérions comme la source de la Loi. Autrement elles auraient fait des efforts pour nous rendre plus accessibles

ces textes de loi. Reste à voir si elles peuvent tirer profit du fait que nous ne lisons presque jamais ces documents et que nous pouvons difficilement nous y retrouver.

Comment savoir s'il y a un écart entre la Loi telle que les autorités la dictent dans les points de presse, et la Loi telle qu'elle existe dans les décrets et les arrêtés, si nous ne lisons pas ces documents ? Ne se pourrait-il pas qu'on atténue certaines mesures dans les points de presse pour mieux faire passer la pilule, alors qu'en réalité ces atténuations ne sont pas présentes dans les décrets et les arrêtés ? Dans ces cas précis, la Loi ne serait pas ce que dictent les autorités dans les points de presse, mais ce qui est écrit dans les décrets et les arrêtés. Autrement dit, les paroles des autorités qui auraient pour but de nous rassurer et d'obtenir notre collaboration n'auraient aucune valeur légale. Ce ne seraient que des paroles en l'air, qui n'engagent à rien les autorités.

Malgré les déclarations publiques des autorités qui nous ont invité à relever le défi de 28 jours en octobre, et qui laissaient entendre la fin probable ou possible de ces mesures à la fin du mois d'octobre, rien de tel n'existe dans le décret 1020-2020²². Nous voilà en janvier, et le défi « de 28 jours » se poursuit toujours. Même chose en ce qui concerne la fermeture des commerces jugés non essentiels à l'occasion de la pause des Fêtes, dont les autorités et les journalistes nous ont dit qu'elle pourrait prendre fin le 11 janvier, alors que dans le décret 1419-2020²³ on ne fait pas mention de cette possibilité, et que la fermeture de ces commerces a été prolongée jusqu'au 8 février 2020 (pour l'instant), d'après les déclarations publiques des autorités. Même chose en ce qui concerne le couvre-feu, dont nos autorités et les médias nous disent qu'il pourrait prendre fin le 8 février 2020, alors qu'il n'y a rien à ce sujet dans le décret 2-2021²⁴.

Combien de fois pourra-t-on nous faire le même coup sans que nous ne comprenions que ces déclarations publiques et médiatisées des autorités n'ont aucune valeur légale et qu'on nous dupe ? Ces mesures, décrétées sans date de fin, peuvent se poursuivre indéfiniment (jusqu'à nouvel ordre) sans que le gouvernement n'ait rien à faire. Même pas besoin de prendre une décision à ce sujet et de publier de nouveaux décrets. Ce qui est très différent de ce qu'on nous a dit ou laissé croire dans les points de presse et dans les médias.

L'infinie complaisance de la population à l'égard du gouvernement

Il y a de quoi nous demander si nous vivons encore dans un État de droit tant la manière dont on exerce le pouvoir et dont on légifère est devenue arbitraire et manque de transparence. Et pourtant cela semble normal à la majorité de la population, compte tenu de l'urgence sanitaire. Elle se moque

22 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-1020-2020.pdf> (consulté le 18 janvier 2021)

23 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/Decret_1419-2020.pdf?1608756333 (consulté le 18 janvier 2021)

24 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-2-2021.pdf?1610143878> (consulté le 18 janvier 2021)

même de ceux qui signalent ces aspects dictatoriaux. Si une telle chose est possible, il est vraisemblable que la population était déjà habituée, bien avant la déclaration de l'état de l'urgence sanitaire, à l'exercice arbitraire et autoritaire du pouvoir politique, et à l'opacité des lois. C'est une question à laquelle il faudra réfléchir.



31. Penser la dictature

23 janvier 2021

On nous répète depuis que nous sommes tout petits que nous vivons dans une démocratie. Ça nous semble tellement naturel que nous pouvons difficilement concevoir que ça change et encore moins que nous allons vers la dictature, lentement ou rapidement, sur certains points seulement ou de manière générale. Beaucoup d'entre nous, habitués à dire aux autres et à se dire à eux-mêmes qu'ils vivent dans une démocratie, auraient de la peine à dire ce qu'ils entendent par là, tout comme ils auraient de la difficulté à dire ce qu'est une dictature. La démocratie, c'est nous, et la dictature, c'est les autres, voilà tout !

Même pour nous, qui sommes prêts à envisager cette possibilité, le problème n'est pas facile. Et la difficulté est peut-être plus morale qu'intellectuelle, tant il est déplaisant de nous demander si nous ne vivons pas dans une dictature ou, du moins, si les tendances dictatoriales ne gagnent pas du terrain tellement rapidement (ce qui est déjà un mal) que le passage à une dictature à proprement parler semble possible. Il faut néanmoins avoir le courage de nous poser ces questions. Mais il faut aussi savoir garder notre sang-froid et ne pas simplement crier à qui veut l'entendre que nous vivons dans une dictature sanitaire, sans daigner nous expliquer.

Il importe donc d'examiner ce que nous entendons habituellement par démocratie et par dictature, pour voir dans quelle mesure cela correspond à la

situation dans laquelle nous nous trouvons depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Définitions de la démocratie

Il y a différentes conceptions de la démocratie, notamment la démocratie directe et la démocratie représentative, sans compter les combinaisons de ces différentes formes de démocraties à l'intérieur d'un même système politique. J'exclus la démocratie directe de cette réflexion. Ce n'est pas que je pense que cette forme de démocratie est une mauvaise chose. Seulement ce n'est pas d'elle qu'il s'agit quand nous disons que nous vivons dans une démocratie. À l'exception *peut-être* des deux référendums sur la souveraineté du Québec (1980 et 1995), nous n'avons jamais exercé directement le pouvoir politique. C'est pourquoi, quand nous disons que nous vivons dans une démocratie, nous disons en fait que nous vivons dans une démocratie représentative, laquelle peut être définie comme suit :

« La démocratie représentative, le gouvernement représentatif ou le régime représentatif est un système politique dans lequel on reconnaît à une assemblée restreinte le droit de représenter un peuple, une nation ou une communauté et de prendre les décisions la concernant. Elle se distingue de la démocratie directe, dans laquelle les décisions sont prises par l'ensemble des citoyens, ou éventuellement par certains d'entre eux tirés au sort. Dans ce type de régime, la volonté des citoyens s'exprime à travers des représentants qui établissent les lois (pouvoir législatif) et les font appliquer (pouvoir exécutif). Dans les démocraties représentatives contemporaines, ces représentants sont élus. »

(Article « Démocratie représentative » de Wikipédia²⁵)

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il est évident que ce ne sont pas nos représentants – c'est-à-dire les députés qui constituent l'Assemblée nationale et qui exercent le pouvoir législatif – qui prennent les décisions les plus importantes à propos de la santé publique et de tout ce qui lui est subordonné (l'éducation, le travail, l'économie, les finances, la culture). C'est plutôt le gouvernement (pouvoir exécutif) qui prend ces décisions. En ce qui concerne toutes les mesures sanitaires, il n'applique pas des lois votées par l'Assemblée nationale ; il promulgue lui-même des décrets et des arrêtés qui tiennent lieu de lois et qu'il fait appliquer lui-même. Autrement dit, le gouvernement cumule à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ce qui cadre mal avec ce qu'on entend par démocratie représentative, du moins pour les questions dont il s'agit.

S'il est vrai que nos représentants à l'Assemblée nationale peuvent toujours discuter et voter des projets de loi, siéger sur des commissions parlementaires

25 https://fr.wikipedia.org/wiki/Démocratie_représentative (consulté le 23 janvier 2021)

(qui se déroulent parfois de manière virtuelle) et aussi critiquer le gouvernement et lui adresser des réclamations à propos des mesures sanitaires, il n'en demeure pas moins vrai qu'en ce qui concerne les décrets et les arrêtés promulgués par le gouvernement, ils sont dépourvus de tout pouvoir effectif. Ce ne sont pas eux qui prennent les décisions qui bouleversent nos vies depuis bientôt un an et, de toute évidence, pour encore bien longtemps. Même si les membres du gouvernement s'efforcent parfois de répondre aux doléances des députés, ils peuvent malgré tout n'en faire qu'à leur tête.

On dira peut-être que les membres du gouvernement sont eux aussi des représentants élus et qu'ils font eux aussi partie de l'Assemblée nationale. Mais ce n'est pas en tant que députés et membres de l'Assemblée nationale que les membres du gouvernement élaborent et promulguent les décrets et les arrêtés : c'est en tant que membres du gouvernement. Peut-être à l'exception du premier ministre (c'est en fait plus compliqué quand on lit les lois constitutionnelles et les lois électorales), les membres du gouvernement, en tant que membres du gouvernement, n'ont pas été élus par les citoyens. C'est le premier ministre (peut-être conseillé par son « entourage ») qui a décidé de nommer Danielle McCann ministre de la Santé et des Services sociaux et de la remplacer plus tard par Christian Dubé. Nous n'avons jamais été consultés à propos de ces choix. Nos représentants à l'Assemblée nationale n'ont pas élu ces deux ministres.

Quant au docteur Arruda, il n'a jamais été élu directeur national de la Santé publique, ou à quelque autre poste que ce soit, par les citoyens. C'est l'actuel gouvernement qui a renouvelé son mandat, après qu'un précédent gouvernement l'a nommé à ce poste. Il n'est pas notre représentant et il n'a pas de comptes à nous rendre. Et il n'en a pas davantage à rendre à nos représentants de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi les avis que ce haut fonctionnaire donne au gouvernement demeurent secrets.

La situation peut être résumée ainsi : ceux qui décident de ce que nous pouvons faire et ne pas faire, et qui gouvernent nos vies jusque dans le menu détail, n'exercent pas les pouvoirs considérables dont ils disposent conformément aux principes de base de la démocratie représentative.

Le cadre de la Loi sur la santé publique

On dira peut-être que la troïka qui nous gouverne actuellement le fait conformément à la section de la Loi sur la santé publique qui concerne l'état d'urgence sanitaire. Puisque c'est dans le cadre de cette loi votée par l'Assemblée nationale que le gouvernement agit, les décrets et les arrêtés promulgués, ainsi que les pouvoirs exceptionnels dont il dispose, seraient par conséquent compatibles avec une démocratie représentative digne de ce nom.

Mais cela ne tient pas la route. Même si cette loi a été adoptée par les représentants du peuple, la déclaration de l'état d'urgence sanitaire revient à suspendre le mode de fonctionnement habituel de nos institutions démocratiques, ou plutôt à lui substituer un autre mode de fonctionnement en

raison des pouvoirs exceptionnels qui sont accordés au ministre de la Santé et des Services sociaux en particulier, et au gouvernement en général. Il s'agit de déterminer si ce que la Loi sur la santé publique rend possible est compatible avec la démocratie représentative, et non si la manière dont a été votée cette loi est compatible avec la démocratie représentative. L'un n'implique pas l'autre.

En pensant comme cet objecteur, on pourrait qualifier de démocratique l'application de n'importe quelle loi ou décision des représentants des citoyens. Si l'Assemblée nationale venait à abolir les élections et à céder le pouvoir au premier ministre jusqu'à sa mort, ou à son parti politique, ou à un milliardaire, ou à quelques grandes entreprises multinationales, la situation qui en résulterait pour le Québec n'aurait plus rien à voir avec la démocratie représentative, ou avec n'importe quelle forme de démocratie. Le fait que la procédure d'adoption des lois aurait été suivie rigoureusement ne changerait rien à l'affaire.

À l'inverse, un monarque absolu pourrait décider d'abdiquer et de céder le pouvoir souverain à une assemblée de représentants élus au suffrage universel. Son abdication serait l'acte d'un autocrate, mais l'assemblée auquel elle donnerait naissance n'en serait pas moins le germe à partir duquel pourrait naître une démocratie représentative.

Définitions de la dictature

Ne sautons pas trop vite aux conclusions : tout ce qui n'est pas conforme à la définition de la démocratie représentative ne saurait être qualifiée pour si peu de dictature. Il y a des oligarchies et des monarchies constitutionnelles qu'on aurait tort d'assimiler hâtivement à des dictatures.

Pour trancher la question, je me réfère aux définitions de la dictature provenant de deux dictionnaires en ligne :

« Régime politique dans lequel le pouvoir est entre les mains d'un seul homme ou d'un groupe restreint qui en use de manière discrétionnaire. »

(Trésor de la Langue Française informatisé²⁶)

« Régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par une personne ou par un groupe de personnes (junte) qui l'exercent sans contrôle, de façon autoritaire ; durée pendant laquelle s'exerce le pouvoir d'un dictateur. »

(Larousse²⁷)

On hésitera peut-être à considérer comme un régime politique une manière de gouverner qui dure depuis quelques mois, sous prétexte qu'un régime politique supposerait une certaine durée, alors que la situation actuelle en serait une d'exception. On objectera aussi que, malgré des changements certains dans la manière d'exercer le pouvoir, aucun changement de régime n'a été proclamé.

26 <http://stella.atilf.fr/> (consulté le 23 janvier 2021)

27 <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dictature/25352> (consulté le 23 janvier 2021)

À cela je réponds que par régime politique on entend justement la manière d'exercer le pouvoir, qu'un changement en cette matière n'implique pas nécessairement une proclamation officielle de changement de régime, et que le changement s'avère bien réel même s'il est encore relativement récent et s'il est supposément temporaire. S'il fallait attendre patiemment quelques années avant d'oser parler de changement de régime et peut-être de dictature, de fait toute réflexion à ce sujet serait vaine, puisque nous ne pourrions juger du mal que quand il serait déjà accompli et difficilement réversible.

Voici les questions que nous devons nous poser. Est-ce que la manière dont le gouvernement exerce le pouvoir actuellement tient de la dictature ? Le pouvoir est-il détenu par une personne ou un groupe restreint de personnes qui en use de manière discrétionnaire ou autoritaire ?

Nous pouvons dire que le pouvoir est actuellement détenu par le premier ministre, les autres ministres et le directeur national de la Santé publique. Et nous pouvons aussi dire qu'ils l'exercent de manière discrétionnaire et autoritaire. Le gouvernement n'a pas soumis à la discussion et à la délibération les mesures sanitaires qu'il a prises depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, par exemple le couvre-feu. Il peut faire durer l'état d'urgence sanitaire indéfiniment, car tel est son bon plaisir. Le ministre de la Santé et des Services sociaux est habilité à rendre la « vaccination » obligatoire et à décréter n'importe quelle autre mesure qui pourrait lui venir à l'esprit, lui être proposée secrètement par le directeur national de la Santé publique, ou n'être qu'une simple imitation des mesures prises dans d'autres États occidentaux, pourvu qu'elle lui paraisse ou qu'il prétende qu'elle lui paraît utile pour protéger la santé de la population. Il n'a pas même à rendre des comptes à qui que ce soit aussi longtemps que dure l'état d'urgence sanitaire et après seulement un rapport d'événement devrait être produit. Ce ministre et ces représentants ne sauraient être imputables de ce qu'ils font de bonne foi pour protéger la santé de la population. Et même si l'Assemblée nationale a en principe le pouvoir de révoquer l'état d'urgence sanitaire, cela est inenvisageable compte tenu que le parti gouvernemental détient la majorité parlementaire et que les partis d'opposition ne remettent jamais en question l'état d'urgence sanitaire. Si bien qu'on ne voit pas, dans un avenir rapproché, comment l'état d'urgence sanitaire pourrait prendre fin, car le gouvernement peut le prolonger à volonté et s'accorde à lui-même ces pouvoirs exceptionnels (qui de fait cessent d'être exceptionnels et sont en train de se pérenniser), à moins que le virus ne disparaisse miraculeusement.

Constatez par vous-mêmes : tout cela est autorisé par la Loi sur la santé publique, dans la section sur l'état d'urgence sanitaire (chapitre XI, section III, articles 118 à 130²⁸).

Ceux qui tiennent à croire que nous ne saurions vivre dans une quelconque forme de dictature pourraient faire trois objections :

28 http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-2.2?langCont=fr#ga:l_xi-gb:l_iii-h1
(consulté le 23 janvier 2021)

1. Le gouvernement ne détient pas la totalité du pouvoir et il serait donc exagéré de parler de dictature ;
2. Le pouvoir que le gouvernement exerce de manière autoritaire concerne seulement la santé ou la lutte contre le virus et on ne peut donc pas parler de dictature ;
3. Contrairement à ce qui se passe dans une dictature, le gouvernement exerce le pouvoir de manière autoritaire pour le bien de la population, et on n'emprisonne pas, on ne torture pas et on n'exécute pas les gens arbitrairement.

À la première objection, je réponds que, même dans la dictature la plus intégrale, le groupe de personnes qui exerce le pouvoir ne le détient jamais en totalité. C'est une impossibilité pratique, comme en témoigne le fait les dictateurs militaires, par exemple, peuvent être la cible de coups d'État orchestrés par des milices ou des factions d'opposants dans l'armée. Pourtant, nous n'hésitons pas à qualifier ces régimes de dictatures parce que le gouvernement détient une grande partie du pouvoir. C'est donc une question de degrés. Un régime politique peut être plus ou moins dictatorial, ou l'être sur certains points. Par exemple, le fait que l'Assemblée nationale délibère et vote encore sur des questions qui ne touchent pas la « crise sanitaire » n'implique pas que le gouvernement n'exerce pas le pouvoir de manière dictatoriale quant à ce qui concerne cette « crise ».

À la deuxième objection, je réplique que le gouvernement subordonne de nombreux aspects de la vie en société à la protection de la santé et à la lutte contre le virus, par exemple les relations sociales, l'éducation, la morale, la culture, l'information, l'économie et même nos déplacements et nos gestes. Ce qui veut dire que l'étendue du pouvoir qu'il exerce de manière autoritaire est considérable. Qu'est-ce que nos dirigeants devraient annexer de plus pour que nous puissions enfin parler de dictature ou, à tout le moins, de fortes tendances dictatoriales ?

À la troisième objection, je rétorque qu'un gouvernement dictatorial peut très bien justifier ses décisions et sa manière de gouverner en prétendant agir pour le bien de la population. Mais comment nous assurer que le gouvernement dit vrai s'il n'a pas à soumettre ses actes aux délibérations de l'Assemblée nationale et au débat public, et s'il manque de transparence quant à ce qui justifie ses décisions et sa manière de les faire appliquer ? Exigerait-il de nous de le croire sur parole ? Une telle exigence, qui porte sur ce que nous pensons, ne serait-elle pas dictatoriale ? Et même si le gouvernement agissait de manière autoritaire pour notre bien, ses tendances dictatoriales n'en seraient pas moins bien réelles. Le gouvernement qui décide à notre place de ce qui est bon pour nous, individuellement et collectivement, a assurément quelque chose de dictatorial, même si on ne nous emprisonne pas et si on ne nous exécute pas arbitrairement et injustement, même si on ne nous soumet pas à des séances de torture. À supposer que nous ne puissions pas considérer le confinement comme une forme atténuée mais arbitraire et injuste d'incarcération et même de torture psychologique.

Que nous faut-il de plus pour nous décider enfin à appeler les choses par leur nom ?

Contagion dictatoriale et principe de précaution

Regardons la situation en face : la propagation des tendances dictatoriales se poursuit dangereusement. C'est une véritable contagion, à l'intérieur d'un État donné ou d'un État à l'autre, chez nos maîtres et dans la population. Il y a de quoi nous demander si ce n'est pas là une descente vers une dictature plus intégrale pour la quasi-totalité de l'Occident. Par conséquent, il nous faudrait appliquer le principe de précaution à ce danger beaucoup plus grand que le virus et ne pas attendre que la situation soit devenue pratiquement irréversible avant d'ouvrir les yeux. Ce qu'il faut obtenir pour écarter ce danger, ce n'est rien de moins que la fin de l'état d'urgence sanitaire en raison duquel nos maîtres disposent de pouvoirs dictatoriaux. Hélas ! ceux-ci ignoreront probablement les protestations publiques et les manifestations pacifiques. Ils ont pris goût à leurs pouvoirs dictatoriaux et ils n'accepteront pas facilement de s'en départir. Tellement qu'on en vient à se demander si le ver n'était pas déjà dans la pomme, c'est-à-dire si des tendances dictatoriales n'existaient pas bien avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, qui n'auraient été pour elles que l'occasion de se manifester au grand jour, de s'étendre et de se radicaliser. C'est un problème sur lequel nous devons impérativement nous pencher. Car à quoi bon lutter pour un retour à une normalité politique qui continuerait de porter en elle des germes de dictature, lesquels pourraient se déployer à nouveau quand l'occasion se présenterait.



32. Hibernation collective (ou la stratégie de la marmotte)

29 janvier 2021

Voilà, c'est à peu près certain : nous allons passer tout l'hiver en hibernation. Et il se pourrait bien que le printemps arrive tard cette année. Il est fort probable que la marmotte en chef nous annonce, la semaine prochaine, que ce long hiver – sans doute le plus long de tous – durera encore au moins six semaines, ou quelque chose comme ça. Jusque-là, il nous faudra continuer à sommeiller sagement dans nos terriers respectifs.

Les puristes diront que j'exagère : nous ne sommes pas dans un état léthargique, et nous mettons parfois le nez dehors, principalement pour aller acheter de quoi manger et pour nous dégourdir un peu, et aussi pour aller travailler, pour certains d'entre nous. Et nous pouvons faire une foule de choses à l'intérieur, si nous faisons preuve d'imagination. Nous pouvons faire du télétravail, nous pouvons faire des achats en ligne, nous pouvons regarder des films et des séries télévisées et nous pouvons avoir des rencontres virtuelles avec nos proches. C'est déjà quelque chose, non ? Tout au plus nous hibernons. Ce que nous faisons d'ailleurs jusqu'à un certain point tous les hivers, et même l'automne et le printemps, compte tenu de la rigueur du climat du Québec. Alors n'exagérons pas.

La belle affaire que cette hibernation ! Nous voilà presque réduits aux fonctions biologiques, intellectuelles et sociales de base, dans leur forme la plus rudimentaire ! Et quelle consolation d'apprendre que pour plusieurs d'entre nous, cette hibernation faisait partie de leur mode de vie bien avant l'arrivée du

virus ! Voilà qui donne de l'espoir pour l'avenir ! Voilà qui promet pour la saison estivale !

Mais ce n'est pas ce que j'entends par hibernation collective. Les puristes m'ont mal compris. Il s'agit de notre hibernation en tant que société. Nos autorités mêmes reconnaissent qu'il en est ainsi quand elles nous ont mis collectivement « sur pause ». C'est la plus grande partie de ce qui constitue notre société et de ce qui lui permet d'être viable et vivable qui a été progressivement mise sur pause depuis l'automne dernier. Non seulement tous les commerces non essentiels et des secteurs entiers de l'économie ont été mis indéfiniment « sur pause », mais c'est aussi toute la vie sociale qui a été mise en suspens : plus possible de nous rassembler à l'intérieur comme à l'extérieur (deux personnes qui n'habitent pas à la même adresse constituent un rassemblement illégal) sauf dans quelques exceptions. C'est aussi tout ce qui fait que la culture est vivante, et pas quelque chose qu'on regarde sur son téléviseur ou son écran d'ordinateur. C'est aussi tout ce qui nous permet d'examiner et de décider intelligemment ce qu'il est dans l'intérêt collectif de faire et de ne pas faire, tant il est pratiquement devenu impossible de discuter et d'exprimer publiquement des opinions divergentes, tant nous dormons d'un profond sommeil, avec pour seules idées dans la tête la trame onirique que tissent inlassablement nos autorités et nos médias de masse. Nous sommes collectivement dans un état de torpeur intellectuelle et de régression synaptique qui nous empêche de comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons et d'avoir un débat public un peu réfléchi à ce sujet. Raison pour laquelle nous croyons justement que la décision de nos autorités d'opter pour la stratégie de la marmotte – qui consiste à ralentir les fonctions vitales de notre société jusqu'à ce que les beaux jours reviennent – fait sens, et acceptons de nous terrer dans nos terriers, plus morts que vifs.

Il nous faut avoir dangereusement régressé intellectuellement pour nous imaginer que notre société pourra sortir d'hibernation – au printemps, ou quand le virus aura été éradiqué, ou quand toute la population aura été « vaccinée », ou quand les personnes âgées ne connaîtront plus la maladie et la mort – et reprendre une vie relativement normale, quoiqu'un peu amaigrie et affaiblie. Notre société n'est pas une marmotte dont le métabolisme pourra s'accélérer et reprendre son rythme normal au moment opportun. Et il ne lui suffira pas de sortir de son terrier et de manger de l'herbe pour assurer sa subsistance. Privez la société de l'air qu'il lui faut : elle suffoquera. Entravez sa circulation sanguine : des dommages irréversibles seront causés à ses tissus. Faites-la jeûner : elle s'auto-digérera. Anéantissez son activité cérébrale : la voilà réduite à être une débile profonde. Suspendez ses fonctions vitales : elle se décomposera.

N'hiberne pas qui veut.

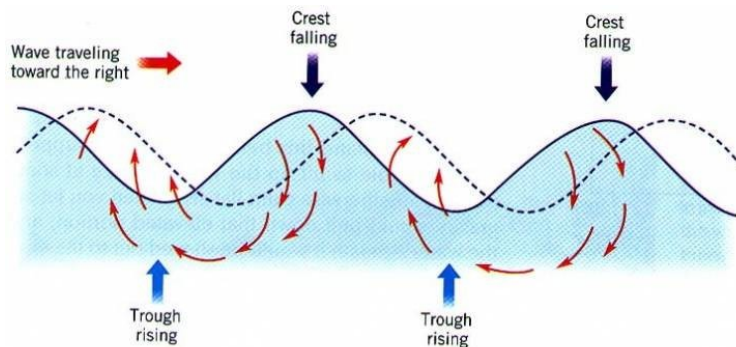


33. Sur l'efficacité présumée du couvre-feu

30 janvier 2021

Voilà que nos autorités, à l'unisson avec nos journalistes, proclament l'efficacité du couvre-feu. Les cas de contamination par le virus diminueraient, de même que les hospitalisations qui lui seraient dues. Donc le couvre-feu serait une mesure efficace contre la propagation du Virus.

En fait, il n'y a rien de moins certain. On ne cesse de parler de vagues depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire pour représenter la manière dont le Virus se propagerait ou provoquerait des complications et des décès dans le temps. Rappelons à nos autorités, à nos journalistes et aux plus naïfs de nos concitoyens à quoi ressemble une vague.



Par définition, une vague finit par passer. On ne saurait se maintenir indéfiniment sur la crête d'une vague, pas plus qu'on ne saurait continuer à monter indéfiniment, sans jamais atteindre la crête de la vague. Dans le premier cas, on aurait affaire à un plateau ; dans le deuxième cas, à une pente ascendante qui ne finirait jamais de monter. Quand on a affaire à une vague, on monte pour s'approcher de la crête, où l'on se maintient ensuite un certain temps, pour enfin redescendre de l'autre côté.

L'utilisation de l'image ou du schéma de la vague, en épidémiologie, pour décrire l'évolution des cas de contamination, des hospitalisations et des décès implique que leur nombre se mette de lui-même à diminuer, après avoir culminé. Et cela arrive indépendamment des mesures prises pour réduire la propagation de la maladie. Ces mesures permettent tout au plus – quand elles sont efficaces – de changer la forme de cette vague, en diminuant la hauteur de sa crête, en ralentissant la vitesse à laquelle on monte vers sa crête, ou en accélérant la vitesse à laquelle on descend de sa crête. Sinon il faudrait trouver une autre représentation plus adéquate pour décrire l'évolution de la situation épidémiologique.

Mettons maintenant les points sur les *i* en laissant de côté la question de savoir si la manière dont on fait le compte des cas de contamination, des hospitalisations et des décès est rigoureuse ou non.

S'il est normal que l'on en vienne tôt ou tard, dans le contexte d'une épidémie, à atteindre la crête de la vague et à en redescendre, on ne saurait conclure d'une simple baisse des cas de contamination, des hospitalisations et même des décès, que les mesures sanitaires prises pour ralentir la propagation de la maladie se sont montrées efficaces, comme le font actuellement nos autorités et nos journalistes. Et ce, surtout quand il a fallu cumuler ces mesures pendant quelques mois avant que ne semble enfin s'infléchir la courbe. Car il se pourrait bien que l'amélioration observée résulte en fait de l'évolution naturelle de la situation épidémiologique, et non des mesures prises par les autorités.

Pour savoir si les mesures prises par nos autorités contribuent vraiment à améliorer la situation épidémiologique, nos autorités ne sauraient non plus se contenter de dire qu'un couvre-feu a aussi été décrété en France, et qu'on a pu observer la même amélioration de la situation épidémiologique, car la situation épidémiologique pourrait aussi avoir suivi son cours naturel en France.

Imaginons une tribu préhistorique qui, à chaque hiver, quand la maladie et la famine se font sentir, s'impose à elle-même des sacrifices pour chasser l'hiver et faire revenir le printemps. Elle commence par sacrifier aux dieux ou aux esprits de la nature une partie des produits de la chasse. Il s'écoule quelques semaines et le froid perdure. Elle décide ensuite de sacrifier quelques jeunes enfants. Il s'écoule encore quelques semaines et le froid perdure toujours. En désespoir de cause, on décide de sacrifier deux adolescents. Il s'écoule encore quelques semaines et le froid perdure toujours. Enfin, on sacrifie un jeune homme et une jeune femme, tous les deux en âge de se reproduire et de participer à la chasse. Quelques jours plus tard, les rayons du soleil brillent avec une ardeur nouvelle et la neige commence à fondre. Hourra, le printemps arrive

petit à petit, et les sacrifices de la tribu n'ont donc pas été faits en vain ! Il en a été ainsi tous les hivers depuis des temps immémoriaux, et il en sera ainsi à l'avenir, pour l'éternité. Et toutes les tribus voisines, qui ont des rites semblables, obtiennent le même résultat à tous les hivers. Comment douter que ce sont ces sacrifices qui chassent l'hiver et qui font revenir le printemps ? Comment douter que, sans eux, l'hiver se prolongerait encore longtemps, et peut-être toujours, ce qui ne manquerait pas d'entraîner la mort d'une partie importante de ces tribus ?

La naïveté et l'ignorance de ces tribus nous font sourire. Pourtant la pensée rationnelle telle que nous nous la représentons et la méthode scientifique n'existaient pas encore à cette époque reculée. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces tribus raisonnent mal, croient à des rapports de causalité qui n'existent pas et aient une attitude superstitieuse. On ne peut pas en dire autant de nous, qui raisonnons aussi mal que les membres de ces tribus sans avoir cette excuse.

Alors que faudrait-il pour prouver l'efficacité du couvre-feu et des autres mesures avec lesquelles il est combiné ? Il nous faudrait comparer l'évolution de la « deuxième vague » dans les pays qui ont adopté ces mesures avec des pays qui ne les ont pas adoptées ou qui les ont adoptées sous des formes plus souples.

Quant au fait de faire des modélisations le point de comparaison grâce auquel nous pourrions juger de l'efficacité du couvre-feu, cela constitue une pétition de principe : ces modélisations selon lesquelles les vagues dureraient beaucoup plus longtemps et auraient une crête beaucoup plus élevée sans le couvre-feu et les autres mesures sanitaires, supposent justement ce qui est remis en question, à savoir l'efficacité des mesures en question. En substituant ces modélisations à la réalité, on les rend impossibles à vérifier, tout comme les suppositions de nos tribus imaginaires, selon lesquelles le printemps reviendrait beaucoup plus tard, ou ne reviendrait peut-être pas, si on ne faisait pas des sacrifices plus ou moins sanglants. C'est ainsi que nos chefs politiques, nos journalistes et nos experts patentés adoptent un mode de pensée rudimentaire, primitif et superstitieux, et voudraient que nous les suivions sur cette voie, avec des conséquences bien pires pour nous que pour les tribus préhistoriques que nous avons imaginées. Cette voie, c'est celle de la perte.



34. Infantilisation généralisée

6 février 2021

Nos autorités politiques et sanitaires nous traitent comme des enfants. Depuis presque un an, elles décident à notre place ce qui est bon pour nous, individuellement et collectivement. Elles nous disent ce qu'il faut faire, ce qu'il faut penser et ce qu'il faut sentir. Nous serions trop bêtes, trop attardés pour en juger nous-mêmes. Elles nous donnent des consignes sur tous les aspects de notre vie et sur les moindres de nos actions, en allant souvent dans le menu détail. Pour ajouter l'insulte à l'injure, le ton sur lequel elles nous parlent n'est pas un ton qu'on emploie avec des égaux ou entre adultes. Je parle de ce ton de grande personne qui essaie d'expliquer à des enfants des choses qu'elle croit trop complexes pour leur compréhension, mais qui cherche surtout à les convaincre d'être gentils et de faire ce qu'elle leur demande. Je pense aussi à ce ton de maman ou de papa sur le point de se mettre en colère quand lesdits enfants ne sont pas sages et dociles. Et si ces enfants sont alors récalcitrants, papa ou maman annule telle activité qu'ils aiment, il les empêche de voir leurs amis, il les envoie en punition dans leur chambre ou il les met à l'amende en les privant de leur allocation.

Pourtant, il y a de cela quelques décennies, on ne traitait pas les adultes de cette manière. Il aurait été inenvisageable de les traiter comme des enfants. Il aurait aussi été, à cette époque, inenvisageable de traiter les enfants comme on traite actuellement les enfants et, dans une certaine mesure, comme on traite actuellement les adultes.

Souvenirs d'enfance

Mes souvenirs d'enfance doivent diverger considérablement de ceux de mes lecteurs qui ont moins de 30 ans ou de 25 ans, surtout s'ils ont grandi en ville et dans un milieu aisé ou bourgeois. Quant à l'éducation que reçoivent les enfants actuellement, elle a bien peu de chose avec celle que j'ai reçue : c'est une autre époque et un autre monde.

L'enfance dont il s'agit est celle d'un garçon qui habitait dans un village dans les années 1980. Je crois avoir reçu une éducation en partie semblable à celle de la génération de mes parents, les changements dans les mœurs, bons ou mauvais, prenant toujours plus de temps à se produire à la campagne. Je signale aussi que l'éducation qu'a reçue ma sœur diffère en plusieurs points de la mienne, et que ce que je dis de moi et de mes amis ne s'appliquent pas à elle et à ses amies. Mes parents me laissaient prendre des risques qu'ils ne laissaient pas prendre à ma sœur, tout simplement parce que cela faisait partie, à cette époque et dans ce milieu, de l'éducation normale d'un garçon. Mais on aurait tort de croire que les garçons étaient simplement avantagés : j'ai payé chèrement ces libertés par le travail forestier, parfois pénible, qu'on a commencé à m'imposer avant dix ans et ce, jusqu'à ce que je quitte la maison familiale pour commencer des études collégiales en ville. Alors que je passais des journées et des soirées à transporter et à corder du bois de chauffage (c'était le plus facile), et plus tard à tirer de billots qui devaient faire deux ou trois fois mon poids, ma sœur gambadait et jouait librement avec ses amies. Mais je ne veux pas m'attarder sur les avantages et les désavantages respectifs de l'éducation que recevaient les garçons et les filles dans le milieu où j'ai grandi. Ce n'est pas ce qui m'intéresse ici.

J'énumère quelques-uns de mes souvenirs d'enfance pour faire contraste avec l'éducation qu'on donne maintenant aux enfants.

- 1) Il était inenvisageable, quand nous faisons du vélo, de porter un casque.
- 2) À partir de l'âge de dix ans, je pouvais jouer après le coucher du soleil avec les autres gamins du village, et sans la moindre supervision parentale. Nos parents ne savaient même pas où nous étions exactement. La seule obligation que j'avais, c'était d'être revenu à la maison à l'heure convenue (à 9 h ou à 9 h 30), ou d'être à l'endroit convenu quand mon père ou ma mère venait me chercher en voiture.
- 3) À partir de huit ou neuf ans, je pouvais me baigner dans la piscine avec ma sœur, mes amis et mes cousins et cousines, sans être surveillé par mes parents, et évidemment sans porter de « flotteurs ».
- 4) À l'âge de dix ans, on m'a appris à conduire le « quatre roues » que je pouvais prendre pour me promener dans les champs, parfois y en attachant un petit « trailer » où montaient ma sœur et mes cousins et cousines. L'objectif était de les secouer le plus possible.
- 5) Même chose pour la motoneige, avec bien entendu le « trailer » en moins.

- 6) Toujours au même âge, je pouvais aller en chaloupe sur un grand lac, seul ou avec ma sœur, qui a deux ans de moins que moi.
- 7) Je pouvais aussi me promener seul dans les bois, où tous savaient qu'il y avait des coyotes et, plus rarement, des ours.
- 8) Quand j'étais en vacances chez une de mes tantes, à l'âge de onze ans, je pouvais faire de l'équitation seul dans les prés. L'étalon, sans être particulièrement fringant, n'avait pas été dressé pour aller au pas. Ce n'était tout de même pas pour une promenade de ce genre qu'on le sortait de l'écurie. Je n'étais pas bon cavalier et la bête le sentait bien. Quand elle allait au galop, c'était elle qui me dirigeait, et non le contraire. J'ai même fait une chute, sans me blesser, à part quelques contusions. Ma tante, loin de m'interdire de faire de l'équitation, m'a simplement donné quelques trucs pour mieux diriger le cheval et pour rester en selle quand il galopait. Après quelques semaines, je suis devenu un cavalier passable.
- 9) Pour mon anniversaire de douze ans, on m'a donné une carabine de petit calibre (.22) et un couteau de chasse. On m'a appris à tirer à la cible. La carabine et le couteau étaient rangés dans ma chambre. Les balles étaient dans la chambre de mes parents, mais ils ne se donnaient même pas la peine de les cacher. C'était une manière de me montrer que j'étais en train de devenir une grande personne et qu'on pouvait me faire confiance. Quelques mois plus tard, quand je savais tirer assez bien, je chassais la perdrix avec mon père.
- 10) Avant d'avoir quatorze ans, j'ai appris à manier de plus gros calibres et à tirer des pigeons d'argile. Je pratiquais aussi librement le tir à l'arc et à l'arbalète, à une cinquantaine de mètres derrière la maison.

Et ce n'est rien en comparaison de ce que la génération de mes parents – précisément celle qu'il faudrait protéger du virus en arrêtant de vivre et qui parfois moralise les plus jeunes quand ils ne prennent pas toutes les précautions imaginables au nom de leur sécurité – pouvait faire. À la fin des années 1950, quand l'électricité est enfin arrivée dans le petit village où je suis né, mes oncles ont trafiqué les lignes électriques pour avoir de la lumière dans leur cabane dans les arbres, avec le matériel et les instructions sommaires que leur avaient donnés les monteurs de lignes qui logeaient chez ma grand-mère. Tout ça sans se cacher de mes grands-parents, qui voyaient même d'un bon œil ce bricolage électrique fait directement à partir des lignes électriques.

Supervision parentale et surprotection des enfants

Mais cette époque est révolue. Même si je suis assez âgé pour en avoir connu la fin, il m'arrive presque de douter de sa réalité historique et de me demander s'il ne s'agit pas là d'une légende, fruit des exagérations qui se sont accumulées au fil des années. Chose certaine, des parents qui accorderaient maintenant toutes ces libertés à leurs enfants finiraient par s'attirer tôt ou tard des ennuis. On les accuserait de négligence. Et si un enfant se blessait

gravement ou mourait des suites de cette négligence, ces parents s'exposeraient à être poursuivis en justice. Mais cela ne risque guère d'arriver : ils ont été si bien dressés à être de bons parents qu'il leur est inconcevable d'accorder de telles libertés à leurs enfants. Il y a même certaines de ces libertés qu'ils ne s'accorderaient pas à eux-mêmes, même en prenant des précautions.

Voici ce qu'on entend souvent par être un bon parent : surveiller constamment ses enfants et les accompagner dans presque toutes leurs activités, sauf quand d'autres adultes sont déjà là pour les superviser. Ce qui peut prendre diverses formes, quand on regarde autour de soi.

- 1) Il est assez rare de voir des enfants faire une promenade ou du vélo sans être accompagnés par leurs parents, même dans les quartiers où les risques d'accident, d'agression et d'enlèvement sont à peu près inexistantes. Toute la famille porte un casque, et parfois les enfants portent des genouillères et des coudières. Quand un enfant prend de l'avance ou traîne derrière, il se fait rappeler à l'ordre par ses parents. Qui sait ce qui pourrait arriver s'il s'éloignait trop, surtout à proximité d'une intersection ?
- 2) Les enfants jouent rarement entre eux, dans les ruelles ou dans les cours. Le plus souvent ils vont au parc avec leurs parents, qui les surveillent étroitement, avec les parents des autres enfants, quand les enfants des différentes familles se mêlent. Ou bien ils sont enfermés à l'intérieur de la maison ou dans la petite cour clôturée qui se trouve à l'arrière.
- 3) Des parents ne laissent pas leurs enfants prendre l'autobus pour aller à l'école ou s'y rendre à pied. Ils les y accompagnent, en voiture ou à pied. Ou ils attendent l'autobus avec eux.
- 4) Certains parents, quand leurs enfants pratiquent un sport d'équipe, ne se contentent pas d'aller les reconduire à l'aréna ou au terrain de soccer, pour revenir les prendre quelques heures plus tard. Ils restent sur place pour soutenir moralement leurs enfants, pour les surveiller et pour surveiller les adultes qui les surveillent.
- 5) J'ai déjà vu des parents, quand ils visitent des amis avec leur bambin, exiger qu'on déplace la table du salon qui a des coins à leur avis trop pointus et dangereux. Ou exiger qu'on mette le chien dehors ou qu'on l'enferme dans le sous-sol. Ou exiger qu'on ne laisse pas à porter du bambin des câbles d'alimentation qu'il pourrait mordiller et avec lesquels il pourrait s'électrocuter. Ou, pour ne pas imposer toutes ces exigences à leurs amis, apporter avec eux un parc qu'ils montent dans le salon, pour y parquer leur bambin.
- 6) D'autres parents infligent à leurs enfants des consultations régulières auprès de spécialistes de toutes sortes (parfois à l'instigation des pédagogues) pour corriger des anomalies physiques, intellectuelles et comportementales dont on craint qu'elles aient de graves conséquences et qui, on ne saurait en douter, n'ont rien à avoir avec l'éducation que ces enfants reçoivent.

Des enfants élevés de cette manière – il s’agit bien d’élevage et pas d’éducation – ne peuvent certainement pas développer pleinement leurs capacités intellectuelles et physiques, sans parler de leur développement moral. Comment sauraient-ils apprendre à évaluer correctement le danger et prendre des risques intelligemment ? Et sans cette capacité, comment seraient-ils vraiment autonomes, et ne resteraient-ils dans la dépendance de leurs parents jusqu’à un âge avancé, pour ensuite être dans la dépendance des autorités qui se substituent progressivement à eux et qui prennent en charge leur vie d’adulte ?

Transposition sur les adultes

Nos bureaucraties sanitaires, où travaillent des milliers de fonctionnaires, traitaient les adultes comme des enfants bien avant l’arrivée du virus. Cela a certainement l’avantage de donner du boulot à ces fonctionnaires et de leur donner l’impression qu’ils s’investissent dans une importante mission sociale. Tant de choses dont non seulement nous pourrions nous passer, mais que nous devrions aussi catégoriquement refuser, si du moins nous avons un peu de fierté. Nous sommes des adultes et nous devrions pouvoir décider librement de ce qui est bon pour nous, et assumer les conséquences de nos décisions individuelles et collectives, sans être exposés à des campagnes de sensibilisation devant nous apprendre quels comportements sont mauvais pour nous et nous dicter les comportements à adopter.

Mais ces bureaucrates sont d’un autre avis. Leur mission consiste non seulement à conseiller les autorités politiques qui auront à légiférer, mais aussi à sensibiliser et à moraliser la population pour essayer de lui faire changer ses habitudes, sous prétexte de veiller à sa propre santé et à celle des autres. Leur champ d’action comprend les domaines des règles d’hygiène, de la bonne alimentation, de l’activité physique, des saines habitudes de vie et de la lutte contre le tabagisme, l’alcoolisme et la consommation d’autres drogues. Par exemple, les organismes gouvernementaux impliqués :

1. publient des guides alimentaires destinés aux adultes pour leur apprendre ou leur rappeler qu’il est important de manger suffisamment de fruits et de légumes pour rester en bonne santé ;
2. informent sur les circonstances dans lesquelles il est recommandé de se laver les mains et la manière de le faire, indépendamment de tout contexte de pandémie ;
3. financent des programmes d’activité physique pour promouvoir un mode de vie sain auprès des adultes ;
4. formulent des indications pour jouer en sécurité – c’est-à-dire ne pas oublier de s’étirer avant de faire du sport et de boire de l’eau en en faisant – et sur la manière de bien ajuster son casque de vélo ;
5. sensibilisent aux graves problèmes de santé et aux accidents de voiture pouvant résulter de la « consommation excessive d’alcool de courte durée » et de la « consommation problématique d’alcool de longue durée » ;

6. sensibilisent aussi aux maladies liées au tabagisme et à la fumée secondaire et publient des guides pour devenir un non-fumeur exemplaire ;
7. dirigent des consultations sur l'emballage des cigarettes, pour réduire leur attrait, par exemple en y faisant apparaître des photographies d'un homme atteint d'un cancer du poumon en phase terminale, d'une femme qui a subi une trachéotomie, ou un gros plan d'une tumeur cancéreuse à la bouche.

Une chose ressort de tout cela : la forte tendance de la bureaucratie sanitaire à s'ingérer dans la vie quotidienne des adultes, à vouloir régler les moindres aspects de leur vie grâce à des consignes, à des recommandations et même à des interdictions, sous prétexte de les inciter à se soucier de leur santé et de celle de leur entourage. Si bien que, dans certains pays, les fumeurs sont pratiquement persécutés par leur entourage et même des inconnus sous l'influence des campagnes de sensibilisation aux méfaits du tabagisme financées par l'État. Depuis environ 15 ans, il est interdit au Québec de fumer dans les lieux publics (les restaurants et les bars) et on peut même se faire donner une amende si on fume à moins de 9 mètres de l'entrée d'un lieu public. Non seulement il faut réduire à zéro les risques de maladies liées à la fumée secondaire – même quand on est à l'extérieur –, mais aussi il ne faut pas s'adonner en public à quelque chose d'aussi répréhensible que le tabagisme. C'est donner le mauvais exemple, aux enfants et aux adultes. Il faudrait se cacher pour fumer. Mais certains propriétaires d'immeubles à logement vont même jusqu'à exiger que leurs locataires ne fument pas dans leur appartement, pour ne pas incommoder et intoxiquer les voisins ou les futurs locataires de l'appartement.

La bureaucratie sanitaire n'hésite donc pas à traiter les adultes comme des enfants, car autrement elle ne saurait justifier son existence sous cette forme, et ses fonctionnaires – des prêcheurs rémunérés par l'État pour apprendre au peuple ce qui est bon pour lui – n'auraient pas de travail à faire. Quant aux adultes, non seulement ils acceptent d'être traités comme des enfants, mais ils s'approprient cette morale sanitaire qui les privent de leur autonomie, et s'efforcent de l'imposer à leurs concitoyens plus réfractaires. C'est qu'eux aussi – comme les bureaucrates sanitaires – se sentent investis d'une noble mission morale. Alors que leur importent le sacrifice de la liberté aux normes morales et sanitaires et la régression de l'autonomie des adultes ! Non contents de suivre les consignes de ces prêtres de la Santé, ils deviennent eux-mêmes de petits prêtres qui s'efforcent d'inculquer ces normes morales et sanitaires aux grands enfants qu'ils ont pour concitoyens.

Les adultes surprotégés et dressés de cette manière sont, à différents degrés, attardés ou sous-développés intellectuellement et moralement. Comment pourraient-ils juger intelligemment du danger que représente une situation et être capables de prendre des risques de manière réfléchie et calculée ? Ce n'est donc pas à tort qu'on les considère comme de grands enfants. Seulement on prend l'effet pour la cause. Ce n'est pas parce qu'ils sont de grands enfants

qu'on les traite comme de grands enfants. Ils sont de grands enfants justement parce qu'on les traite comme de grands enfants.

L'arrivée du virus et le triomphe de la Santé publique

L'arrivée du virus, on l'aura compris, est une occasion en or pour la bureaucratie sanitaire. Elle peut maintenant donner libre cours à ses tendances infantilisantes et autoritaires. Elle peut prendre en charge une partie encore plus grande de la vie des adultes. Elle peut leur refuser l'autonomie la plus élémentaire, et même la détruire à force d'obligations, d'interdictions et de campagnes de moralisation. Et elle ne semble pas avoir envie de « lâcher l'os », puisqu'elle étend et radicalise de plus en plus son emprise sur nos vies et notre société, qu'elle entend normaliser et aseptiser.

J'énumère rapidement quelques exemples du traitement infantilisant, insultant et même dégradant que nous inflige la bureaucratie sanitaire, dans nos vies et quant aux orientations données à la société. Nous n'avons pas notre mot à dire à ce sujet. Seul l'avis des autorités sanitaires – nos nouveaux parents – mérite d'être pris en compte, en plus de l'avis de tous ceux qui abondent dans le même sens.

- 1) Les autorités sanitaires, qui nous prennent pour des enfants attardés, éprouvent le besoin de nous dire, étape par étape, comment nous laver les mains. Si vous n'avez jamais fait attention, ou si vous êtes cloîtrés chez vous, regardez les affiches préparées par des fonctionnaires qu'on colle dans les toilettes publiques ou dans celles des milieux de travail. Voilà qui devrait être insultant pour des enfants. Mais les adultes tolèrent ces affiches, et les considèrent même comme tout à fait utiles et pertinentes dans le contexte actuel, et peut-être de manière plus générale.



- 2) Une autre affiche qu'on trouve à l'entrée de presque tous les lieux publics s'adresse à nous à la première personne du singulier : « Ici je porte mon couvre-visage ». On nous parle comme si nous étions des enfants. On croit que si ce que nous lisons n'était pas écrit à la première personne, nous ne comprendrions pas qu'il s'agit de nous. Ou on veut nous donner l'impression – par une petite ruse puérile – que cette obligation émane de nous, ou renforcer notre adhésion à elle en nous faisant prêter intérieurement une sorte de serment quand nous la lisons.



- 3) Nos bureaucrates sanitaires entendent régler nos fréquentations, pour le bien de la société et notre propre bien. Ils décident si nous pouvons voir nos amis ou non et à quelles conditions. Et ils nous imposent d'être rentrés à la maison à telle heure, par crainte des actes de délinquance que nous pourrions commettre avec nos amis, à la faveur de l'obscurité.
- 4) Si on nie notre autonomie pour des choses aussi simples, on n'hésitera pas à le faire pour des choses qui sont plus complexes. La Santé publique a donc décidé que la santé – quelle surprise ! – est la chose la plus importante pour nous et notre société. Pas question de nous consulter à ce sujet et de nous laisser décider ! C'est une question de santé, et seule la Santé publique serait apte à décider en cette matière, contrairement à nous, qui sommes de grands enfants qui aurions besoin d'être guidés par ces bureaucrates et ces experts, qui voudraient assurément notre bien et qui sauraient ce qui est bon pour nous, individuellement et collectivement, comme les parents qui veulent nécessairement le bien de leurs enfants, et qui savent nécessairement ce

qui est bon pour eux. Être des profanes en matière de santé et être des enfants, c'est tout un.

- 5) La bureaucratie sanitaire – parfois sous le couvert des autorités politiques – nous dicte ce qui est essentiel pour nous et pour la société dans laquelle nous vivons. La culture – nos bureaucrates sanitaires savent-ils même ce que peut signifier ce mot ? – ne fait certes pas partie de ce qui est essentiel. Ceux pour qui la culture est essentielle – je ne parle pas des consommateurs de « culture », mais de ceux qui participent activement à la culture – n'ont qu'à prendre leur mal en patience, à obéir à des règles qui ne peuvent que détruire leur discipline intellectuelle ou leur art, et sont même invités cavalièrement à se « recycler » dans un autre domaine. Il est bien connu que nos bureaucrates sont des philistins ou, si l'on préfère, des barbares en veston-cravate. S'ils peuvent parfois manifester un certain intérêt pour la culture, c'est surtout pour se distinguer du peuple inculte et ignorant qu'ils prétendent gouverner comme des enfants. Maudits soient les intellectuels et les artistes s'ils prétendent être plus que des fonctionnaires de la culture !

Nous avons tellement pris l'habitude d'être traités comme de grands enfants par les bureaucrates sanitaires et de leur laisser le soin de décréter ce qu'il faut pour assurer notre sécurité, que beaucoup d'entre nous sont devenus incapables d'agir de manière autonome et aussi d'évaluer le risque réel que représente le virus, comparativement aux dangers qu'impliquent les pouvoirs presque sans bornes que les autorités politiques et sanitaires se sont accordés à elles-mêmes, notamment les troubles économiques, sociaux et politiques qui pourraient se produire bientôt. Nous nous contentons, avec une naïveté qui surpasse celle des enfants (qui sentent parfois que leurs parents et leurs éducateurs les trompent et ne veulent pas leur bien, contrairement à ce qu'ils prétendent), de supposer que ce que disent nos autorités doit être vrai, et d'agir conformément aux consignes qu'elles nous donnent. Bref, nous sommes dans la dépendance de ces autorités, ce qui devrait nous paraître honteux. Mais ce n'est pas le cas, hélas !

Constat

L'existence de ces autorités sanitaires, et la manière dont elles prétendent gouverner ce que nous faisons, sentons et pensons, sont incompatibles avec l'autonomie attendue des adultes que nous sommes et, par conséquent, avec des institutions démocratiques véritables, c'est-à-dire plus que formelles. Il en était ainsi avant la « pandémie », il en est ainsi pendant la « pandémie » et il en sera ainsi après la « pandémie », à supposer qu'on déclare un jour la fin de cette « pandémie », et que cette déclaration ne revienne pas à pérenniser l'état d'urgence sanitaire et les mesures qui l'accompagnent, en partie ou en totalité.

Si nous valorisons l'autonomie et la démocratie, nous ne pouvons pas tolérer l'existence de cette bureaucratie sanitaire. Il nous faut réformer la Santé publique et lui donner une forme radicalement différente. J'esquisserai bientôt les principes d'un tel projet de réforme, en espérant – sans me faire des illusions

– que l’occasion se présentera tôt ou tard pour le mettre en œuvre. Cela aura à tout le moins l’avantage de nous rendre encore plus visibles les inconvénients de la bureaucratie sanitaire.



35. Peur, superstition et saturation

7 février 2021

La peur

Il est certainement commode, pour ceux qui nous gouvernent, que nous soyons presque tous plus ou moins couards. Cela n'a rien d'étonnant.

L'éducation qu'ont reçue les plus jeunes d'entre nous n'est certainement pas propice au courage et à la vitalité. Ils ont été tellement couvés et surprotégés par leurs parents qu'on peut se demander s'ils ont une colonne vertébrale. Certes, ils se permettent certains écarts, en rencontrant leurs amis et leur famille malgré les prescriptions des autorités politiques et sanitaires. Mais ils évitent les réclamations et l'opposition organisée. Tout au plus les coalitions étudiantes, qui n'ont plus le moindre mordant, pleurnichent-elles de temps à autre pour demander gentiment qu'on prenne en compte la souffrance psychologique de leurs membres. Comme si ce n'était pas de leur jeunesse, d'une éducation supérieure digne de ce nom et de leur avenir qu'on les prive ! Les autorités peuvent donc se permettre d'ignorer cette jeunesse ramollie et timorée.

Quant à nous, qui sommes plus vieux et qui avons reçu une éducation nous disposant un peu moins à être dociles, craintifs et lâches, nous nous sommes affreusement embourgeoisés depuis que nous nous sommes rangés, avec une carrière et une famille. Nous avons perdu le peu de combativité que nous avions dans notre jeunesse : vivant dans la crainte de déplaire à nos patrons, de nous voir refuser une promotion ou d'être renvoyés, nous avons pris l'habitude de supporter toutes sortes de vexation au travail, sous prétexte d'avoir de quoi

subvenir aux besoins de nos enfants et de leur offrir un bel avenir. J'ignore si nous nous racontions des histoires dès le début, pour ne pas regarder en face notre docilité et notre manque de courage, ou si dans certains cas cette justification était sincère. Quoi qu'il en soit, cette obéissance et cette absence de capacité d'opposition sont devenues autonomes et habituelles. La preuve en est que ceux d'entre nous dont les enfants sont maintenant devenus grands et indépendants n'en continuent pas moins d'être serviles au travail. En ce qui concerne la famille, ce n'est pas impunément qu'on surprotège et couve ses enfants pendant presque deux décennies, afin de les protéger de tous les dangers imaginables. Peu à peu nous nous retrouvons à avoir des craintes semblables pour nous. Enfin, il faut reconnaître que nous nous sommes laissés rééduquer depuis 2001, nos autorités ayant profité des attentats terroristes pour mettre progressivement en place un ordre social où la peur joue un rôle plus important et où l'insouciance des décennies précédentes est peu à peu disparue. Les autorités peuvent donc nous manier facilement par la peur du virus.

Venons-en à nos aînés. Espérons que les « boomers » valaient mieux quand ils étaient plus jeunes. Sans doute ont-ils été rééduqués comme nous qui sommes plus jeunes qu'eux. Mais il y a plus : en vieillissant, ils en sont venus à considérer leur propre mort comme quelque chose d'anormal, qu'il faut repousser le plus longtemps possible, coûte que coûte, quand bien même l'avenir des générations plus jeunes devrait être sacrifié pour leur procurer quelques années de vie supplémentaires, ou simplement pour atténuer leur crainte de la mort grâce à toutes sortes de mesures mortifères peu efficaces. Cela ne les empêche pas de proclamer haut et fort qu'ils aiment plus que tout au monde leurs enfants et leurs petits-enfants, dont ils attendent en retour compassion et abnégation. Comme ce sont des personnes dont on nous répète qu'elles sont vulnérables et des victimes injustement menacées par le méchant virus, on ne remarque pas cette sécheresse de cœur. Ceux de leurs cadets qui craignent assez peu le virus s'approprient la peur de leur mort. Ceux qui craignent peuvent dissimuler la peur de leur propre mort à l'aide de peur de la mort de leurs aînés, paraître altruistes au lieu de couards et être encore plus couards. Les aînés sont très faciles à manœuvrer pour nos chefs, de même que tous ceux qui disent avoir peur du virus pour eux.

Ainsi notre couardise est telle qu'il suffit à nos chefs de brandir le spectre de la mort et de la maladie pour affoler beaucoup d'entre nous, les mettre au pas et leur faire accepter sans broncher toutes sortes de contraintes. Pour ceux d'entre nous qui ne se laissent pas mater aussi facilement, ils se servent de la crainte des réprimandes, des amendes et des sanctions disciplinaires professionnelles pour les faire rentrer dans les rangs. Je reconnais que ces menaces ne sont pas rien : j'y suis moi-même sensible, même si je blâme aussi ce manque de fermeté et de résolution, au lieu d'essayer de le nier, de l'excuser ou de le justifier. Je parle donc en connaissance de cause.

La superstition

La peur n'a pas pour seul effet de nous rendre dociles. Elle contribue aussi à nous rendre superstitieux, surtout quand l'objet de notre peur est mal connu, imprévisible, changeant et mystérieux, comme on se plaît justement à nous peindre le Virus. Par superstition, j'entends le fait de croire à des rapports causaux imaginaires, qui ont pour fondement l'espoir et la crainte. Le fait de concevoir, dès le début de la « crise », le Virus comme une entité radicalement nouvelle, sournoise et maléfique qui défierait la science d'alors et qui exigerait à elle seule une nouvelle science sur mesure, a certainement favorisé la circulation d'idées farfelues sur la manière dont il se propage, sur les maux dont il serait responsable et sur ce qu'il faut faire pour venir à bout de lui, en fonction des sentiments qui dominent à tel moment et des lubies de notre imagination pour ceux d'entre nous qui délirent, ou en fonction des objectifs que se donnent les charlatans qui cherchent à profiter de ce délire pour s'enrichir et les différentes autorités qui veulent accroître et consolider leur pouvoir.

La superstition a donc quelque chose d'arbitraire et d'inconstant. Du moins il en est ainsi quand on ne s'efforce pas d'orienter et de régler les idées et les sentiments superstitieux grâce à une doctrine officielle plus ou moins constante, grâce à des rites, grâce à des promesses de salut et à des prophéties de catastrophes. La superstition peut avoir un usage politique à condition qu'on l'organise pour en faire une sorte de religion partagée par une communauté suffisamment grande et influente dans la société. Les foules se mettent alors à délirer de la même manière, c'est-à-dire de la manière dont on veut qu'elles délirent pour atteindre tel objectif.

Le discours uniforme et virulent sur le Virus véhiculé dans les déclarations des autorités politiques et sanitaires et par les médias de masse, ainsi que les mesures sanitaires décrétées, ont justement cette fonction unificatrice et organisatrice. Il s'agit de façonner et de diriger les craintes suscitées par le Virus et, du même coup, l'espoir de venir à bout de lui, afin de les rendre conformes aux fins que les autorités se sont données et qui n'ont bien entendu pas à être révélées aux personnes auxquelles on impose cette nouvelle religion organisée. Mais ceux qui sont assez malins peuvent quand même essayer de les deviner à partir de la doctrine et des obligations religieuses qu'on nous impose.

Voici quelques éléments de cette religion, que je reformule pour les rendre plus explicitement superstitieux et dogmatiques.

1. L'efficacité des mesures sanitaires décrétées par les autorités pour ralentir la propagation du Virus est proportionnelle à la grandeur des contraintes et des sacrifices qu'elles imposent.
2. La diminution de la propagation du Virus, des hospitalisations et des décès est la récompense des contraintes acceptées et des sacrifices consentis.

3. L'augmentation de la propagation du Virus, des hospitalisations et des décès est la punition pour les contraintes non respectées et les sacrifices refusés.
4. Chaque petit geste compte dans la lutte contre le Virus. Plus on multiplie ces petites précautions de tous les moments, plus on enlève de sa puissance au Virus.
5. Le Virus attend sournoisement que nous négligions ces petits gestes, afin de profiter de notre négligence.
6. Le Virus n'épargne personne. S'il a une prédilection pour les personnes âgées, il frappe aussi sans pitié les plus jeunes. Le Virus n'a de pitié pour personne. Personne n'est à l'abri du Virus, surtout ceux qui croient qu'il est un virus comme les autres.
7. Le Virus, qui est une entité anormale, ne saurait être vaincu par des traitements normaux.
8. L'immunité collective ne saurait être atteinte naturellement contre ce Virus surnaturel. Et même si cela était possible, le coût humain serait trop grand.
9. Les nouveaux vaccins, adaptés à la radicale nouveauté du Virus, sont notre seul espoir, c'est-à-dire notre seule manière d'atteindre l'immunité collective et de mettre fin à la crise sanitaire. Point de salut sans les vaccins.
10. L'abolition ou l'assouplissement prématuré des mesures sanitaires entraînera assurément la réalisation de la prophétie qui annonce beaucoup plus de décès.
11. Dans l'attente de l'immunité collective obtenue grâce aux vaccins, les dommages sociaux, culturels, politiques et économiques des mesures sanitaires doivent être considérés comme des dommages collatéraux qu'on ne saurait mettre sur le même plan que les vies humaines perdues. Car rien n'est plus précieux que la Vie. Ces dommages, même s'ils nous empoisonnent la vie, sont secondaires. Car il y a la vie et la Vie.
12. Toutes les personnes dont les propos s'écartent dangereusement de la vérité sur le Virus (c'est-à-dire de la présente doctrine) doivent être considérées et traitées comme des hérétiques coupables de pactiser avec le Virus. Il faut les mettre au ban de la société et, au besoin, les punir sévèrement. On ne discute pas avec les mécréants.

C'est grâce à cette doctrine qu'on essaie de capter et d'orienter notre peur et notre espoir. Si nous nous écartons des consignes des autorités politiques et sanitaires, nous devons craindre d'attraper le Virus, de tomber gravement malades, de le transmettre à nos proches et indirectement à d'autres personnes, d'entraîner une surcharge des hôpitaux et de provoquer une véritable hécatombe. Mais on peut se demander comment cela se produirait exactement. En quoi le fait de passer d'une région à l'autre, si je reste dans mon chalet et si je n'en fréquente pas les commerces et les habitants, pourrait-il aggraver la situation ? En quoi le fait de s'être permis l'été dernier toutes sortes de libertés

que les autorités jugent excessives a-t-il pu provoquer la deuxième vague des mois plus tard ? En quoi le fait de recevoir trois amis chez soi peut-il contribuer à une importante flambée des hospitalisations et des décès si les personnes jugées très vulnérables s'isolent et si les protocoles sanitaires sont rigoureusement appliqués dans les RPA et les CHSLD et sont efficaces pour empêcher le Virus d'y entrer ? Même chose si je viole le couvre-feu pour faire une promenade ou si je fais une promenade avec un ami, alors qu'il est bien connu que les risques de transmission sont minimes à l'extérieur. Le « raisonnement » sur lequel s'appuient ces assertions est rudimentaire et superstitieux : si nous ne faisons pas collectivement les sacrifices demandés, si nous ne nous soumettons pas à toutes ces privations, nous serons collectivement punis par le Virus. Si par contre nous obtempérons, le Virus nous épargnera dans une certaine mesure, mais en attendant sournoisement le moindre relâchement, afin d'en profiter.

Inversement, en quoi un « vaccin » dont l'efficacité n'a pas été testée sur les personnes les plus vulnérables et est fort douteuse à long terme pourrait-il être la voie du salut par excellence ? Comment pourrions-nous obtenir une immunité collective durable et sortir de la crise sanitaire si à la fin de la campagne de « vaccination massive », qui s'étirera vraisemblablement en longueur, il faut « vacciner » à nouveau les premières personnes à l'avoir été pour qu'elles conservent leur immunité ? Mais il ne faut pas poser ces questions qui risqueraient de nous faire perdre la foi et de nous priver de notre seule planche de salut. Autrement dit, il nous faut croire aux promesses des prêtres de la religion sanitaire pour être sauvés. C'est pourquoi il faut à tout prix faire taire les mécréants qui ne partagent pas cette foi et qui font circuler de fausses informations sur les vaccins.

La saturation

J'ignore combien de fois on nous a répété la même rengaine, question de nous la faire bien entrer dans la tête, notamment grâce aux puissants moyens dont disposent les médias de masse. Et ça continue. La superstition a été stabilisée et elle est devenue une religion organisée aux nombreux fidèles.

Mais il se peut que les fidèles commencent à être saturés et deviennent peu à peu insensibles aux promesses et aux prophéties catastrophiques de cette religion. Ce qui devait initialement durer tout au plus quelques mois semble devoir durer au moins quelques années, à supposer qu'on en sorte un jour, autrement que par la dissolution de notre société que pourrait provoquer le prolongement des mesures décrétées pour lutter contre le Virus. Il deviendra de plus en plus difficile pour les prêtres de maintenir cette adhésion, même si nous ne pouvons pas non plus supposer que cet affaiblissement de l'adhésion prendra la forme d'une révolte ouverte contre la religion sanitaire. N'oublions pas que nous sommes des couards. Plus probablement il y aura relâchement, ce qui ne saurait être toléré par les prêtres de la religion sanitaire.

Pour maintenir et renforcer cette adhésion, il faudra que ces prêtres fassent preuve d'inventivité. Il n'est donc pas à exclure qu'ils préparent des coups de

théâtre pour raviver la foi des fidèles et les garder dans l'obéissance. Les « informations » qui circulent sur les variants supposément plus virulents et plus dangereux sont peut-être la trouvaille sur laquelle ils s'appuieront pour donner un deuxième souffle à la religion sanitaire.



36. De l'inconvénient d'être jeune

7 février 2021

Avant l'arrivée du virus

On pense généralement que c'est un grand avantage d'être jeune. Les jeunes ont alors toute la vie devant eux. Tout est encore possible pour ceux qui ont seulement dix-huit ou vingt ans. Ils n'ont pas encore intégré pleinement le marché du travail et ils n'ont pas encore des obligations familiales. Ils sont donc libres de faire une foule de choses qui sont plus difficiles pour leurs aînés. Enfin ils ont la santé, ce qui est la chose la plus importante, surtout depuis la venue du virus. Leurs chances d'avoir des complications et d'en mourir sont à peu près nulles.

Ceux qui se représentent ainsi la jeunesse ont été, de toute évidence, jeunes il y a bien longtemps. Ou du moins ils ont idéalisé leur jeunesse : leurs souvenirs ne correspondent pas à leur jeunesse, ou ils en omettent systématiquement les côtés les plus pénibles.

Je me souviens qu'il y a une vingtaine d'années, il était déjà passablement pénible d'être jeune. Au cégep, j'avais parfois plus de 30 heures de cours par session. Avec les exercices à faire, les travaux à remettre et les examens à préparer, je devais étudier au minimum 50 heures par semaine. Et j'apprenais facilement : d'autres étudiants devaient piocher 60 heures par semaine pour obtenir des résultats seulement passables. À l'université, nous avions moins d'heures de cours, mais beaucoup plus de travail et de lectures à faire à la maison. Avec tout cela, nous devions travailler le soir et les fins de semaine, environ 15 ou 20 heures par semaine, parce que les prêts et les bourses obtenus ne suffisaient pas à notre subsistance, parce que nos parents n'avaient pas assez

d'argent pour nous aider ou s'abstenaient de nous en donner, pour nous apprendre la valeur du travail et nous sauver de l'oisiveté, qui serait la mère de tous les vices.

Ces emplois souvent minables – qu'on appelle emplois d'étudiants pour montrer qu'ils sont spécialement destinés aux jeunes – sont une expérience dont nous aurions pu nous passer. Il n'y a rien de particulièrement intéressant au fait de se faire exploiter et traiter comme des moins-que-rien par les propriétaires, les gérants et les clients des entreprises où nous avons eu la malchance de travailler. Tout ce que cela m'a appris, c'est ce qu'il fallait ne pas devenir en vieillissant. Pas question de refaire plus tard aux plus jeunes que moi la même chose que m'ont fait mes aînés, justement les vieux schnocks qui exigent maintenant que ceux de ma génération et des générations suivantes acceptent docilement de détruire leur avenir pour protéger coûte que coûte les pauvres victimes du virus qu'ils sont.

Mais n'exagérons pas : malgré tout, j'avais assez de temps et d'énergie – en empiétant sur mes heures de sommeil – pour avoir d'interminables discussions avec des amis et faire de longues promenades avec eux, ou pour fêter, bien sûr. C'était encore bien, dans les années 1990 et au début des années 2000, d'être jeune. Je pense à cette époque avec nostalgie, surtout maintenant, compte tenu de tout ce qu'il est maintenant formellement interdit de faire, et ce sans quoi la jeunesse n'est plus ce qu'elle était et devrait toujours être.

J'ai eu la chance, quand j'ai fait mes études de maîtrise et de doctorat, de discuter avec des étudiants plus jeunes que moi d'une douzaine d'années. J'ai constaté que leur situation était sensiblement pire que la mienne au même âge. Comme l'aide financière obtenue avec la garantie du gouvernement n'avait pas été indexée pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ils devaient trimmer encore plus pour payer leur loyer et se nourrir. Certains m'ont dit devoir travailler entre 25 ou 30 heures par semaine, en plus d'étudier à temps plein. Ils n'avaient plus de temps pour discuter avec des amis, faire de longues promenades et encore moins pour faire la fête. Le quartier étudiant que j'ai habité pendant une quinzaine d'années est devenu peu à peu un simple dortoir, où les étudiants récupèrent la nuit, comme le font les travailleurs dans d'autres quartiers.

Après quoi, une fois les diplômes obtenus, les jeunes se retrouvaient sur le marché du travail. Dans beaucoup de domaines, il n'y avait pas de places disponibles. Ou il était seulement possible d'obtenir des contrats qui permettent à peine de vivre, qui exigeaient de déménager à l'autre bout de la province et que les jeunes acceptaient seulement pour acquérir de l'expérience, dans l'espoir d'obtenir mieux plus tard. Pour ceux qui ne réussissaient pas à obtenir de tels contrats, ils devaient continuer à occuper, pendant cinq ou dix ans, des emplois minables de la même espèce que ceux qu'ils ont occupés durant leurs études. Les nouveaux diplômés, pour ne pas se voir refuser ces emplois « alimentaires » par leurs aînés et se retrouver à crever de faim, devaient souvent falsifier leur curriculum vitae pour ne pas paraître surqualifiés et inaptes au travail qu'on leur proposait. Tout ça afin de vivoter, de payer leurs

comptes et de rembourser leurs dettes, en attendant de décrocher un emploi dans leur domaine de formation, ce qui devenait parfois impossible, faute d'avoir obtenu de l'expérience dans ce domaine au cours des années qui ont suivi la diplomation.

Cette situation a duré environ jusqu'en 2015, où la situation s'est quelque peu améliorée pour les jeunes et l'ensemble des travailleurs, en raison d'une pénurie de main-d'œuvre au Québec.

Après l'arrivée du virus

Mais la situation des jeunes s'est empirée avec l'arrivée du virus. On n'en a que pour les personnes âgées, les personnes vulnérables, les pauvres victimes du virus. Qu'importent les jeunes ! Ils sont, comme on dit en anglais, *expendable*.

Il est vrai que les étudiants qui ont perdu leur emploi ou qui n'en trouvent pas à cause de la « pandémie » devraient pouvoir obtenir de l'aide financière du gouvernement. C'est bien, ne le nions pas. Mais peut-être faut-il seulement y voir une manière d'acheter la paix. Si le gouvernement canadien avait agi autrement et avait réduit en même temps à la misère quelques centaines de milliers d'étudiants, leurs associations se seraient certainement mobilisées. Ce que nos autorités ne voulaient évidemment pas.

C'est probablement là le seul point sur lequel les jeunes semblent être gagnants, pour autant que cela dure. La vie d'étudiant consiste maintenant essentiellement à passer plusieurs heures par jour devant son ordinateur pour assister à des cours et faire des travaux et des exercices. Si certains ont parfois des cours « en présentiel », il n'en reste pas moins vrai que les cégeps et les universités, en tant que milieux académiques et aussi en tant que milieux de vie, sont à peu près anéantis. L'immersion dans ces nouveaux milieux sociaux est pourtant ce qui devrait permettre aux jeunes de dépasser les limites étroites imposées par la supervision familiale et les écoles secondaires. Enfin un peu d'air pour respirer ! Il n'était pas trop tôt ! Mais non : voilà que le virus arrive et qu'on réduit l'enseignement supérieur à des cours en ligne, l'aspect humain et social de cette éducation étant simplement évacué ou se réduisant à des interactions à distance, à part peut-être quelques activités sur les campus, qui doivent être assujetties aux consignes sanitaires les plus strictes. Impossible pour les jeunes d'inviter chez eux d'autres étudiants qu'ils ont rencontrés en ligne. Impossible de les rencontrer dans un lieu public, pour l'instant. C'est donc priver les jeunes d'un important moyen de se développer à une période très déterminante quant à ce qu'ils deviendront. Et ces années d'apprentissage, une fois passées, ne reviendront vraisemblablement jamais.

Quant à ce qui attend ces futurs jeunes diplômés sur le marché du travail, ça promet ! Compte tenu du saccage économique en cours depuis un an et qui pourrait bien se poursuivre encore quelques années, il est probable que beaucoup de travailleurs qui ont été mis à pied en raison des mesures sanitaires ne recommenceront pas à travailler du jour au lendemain, même si on assouplit

ou met fin aux mesures sanitaires. Et même si les effets de ces mesures ne se font pas sentir immédiatement, même si on réussit à les repousser, ils finiront par se faire sentir tôt ou tard, peut-être sous une forme aggravée. Comme d'habitude en pareille circonstance, ce sera les jeunes qui prendront le plus gros du coup : ayant moins d'ancienneté et d'expérience et travaillant souvent comme contractuels, ce sont souvent eux qu'on met à pied. Quant aux jeunes qui étudient actuellement pour obtenir un diplôme devant assurer leur avenir, ils seront encore plus désavantagés : dans un contexte de forte contraction de l'activité économique, les employeurs considéreront rarement les candidatures de ces jeunes presque sans expérience de travail et aux diplômes de qualité fort douteuse obtenus à distance. Et si jamais ils les convoquent en entrevue et leur accordent un emploi, ce sera en profitant de leur situation précaire pour leur imposer des conditions désavantageuses et les exploiter. « Si les conditions que nous vous offrons ne vous conviennent pas, sachez que nous avons en main les dossiers de trois cents autres personnes qui ne demandent pas mieux que d'occuper cet emploi et qui vous valent bien ! » Ceux qui n'ont pas la chance d'être convoqués en entrevue devront au mieux se contenter d'emplois non qualifiés et encore plus minables que ce qui existe actuellement, si les employeurs veulent bien d'eux. Et ce sera peut-être pire pour les jeunes qui viendront après, qu'ils fassent le pari d'étudier pour obtenir un emploi qualifié (s'ils en ont les moyens) ou qu'ils décident de se mettre en quête d'un emploi dès que possible.

Quand les jeunes finiront par en avoir assez

Bien que l'avenir ne réserve rien de bon à personne, les jeunes connaîtront vraisemblablement plus souvent la pauvreté et la misère que leurs aînés. D'autant plus qu'ils n'appartiennent pas à un groupe d'âge qu'on peut facilement victimiser : ils sont privilégiés, ils ont la santé et la jeunesse, et ils sauront bien s'en sortir, dira-t-on. On peut s'attendre à une augmentation des suicides chez les jeunes quand ils comprendront que les perspectives d'amélioration sont à peu près nulles pour eux, ou quand la misère leur sera devenue insupportable. Mais il se peut aussi que les jeunes comprennent qu'après avoir sacrifié leur jeunesse, leurs aînés ont aussi sacrifié leur avenir et même leur vie entière. Et alors ils voudront peut-être se rendre justice à eux-mêmes et faire payer à leurs aînés, moins pauvres, le sale coup qu'on leur a fait. Ils ne feront pas dans la dentelle, et on peut les comprendre. Tous ceux qui pourront passer à leurs yeux pour de vieux richards auront intérêt à être sur leurs gardes. Et rien ne leur servira d'invoquer leur droit d'aînesse pour être épargnés, bien au contraire.



37. Deux conceptions de la vie et de la mort (morts-vivants et vivants-morts)

12 février 2021

La vie et la mort biologiques

D'après cette conception, la vie dure aussi longtemps que notre cœur bat et que nos poumons respirent. Quant à la mort, elle arrive seulement quand notre cœur cesse de battre et quand nous ne respirons plus. Autrement dit, la mort est le terme de la vie biologique. Par définition, on ne saurait être vivant et mort en même temps : ces deux états s'excluent l'un l'autre.

Nous pourrions en conclure que nous n'avons pas de raisons de craindre la mort biologique : quand nous serons morts, nous ne serons plus vivants. Comment craindre un état qu'il nous est impossible de connaître et de vivre ? Mais ce raisonnement imparable ne suffit pas à nous rassurer et nous continuons de craindre la mort. Deux choses font que nous craignons la mort : nous craignons la douleur qui précèdent parfois la mort et le passage de la vie à la mort ; et la fin de la vie constitue notre propre anéantissement et la disparition définitive de notre personne.

Il en résulte que nous sommes prêts à supporter beaucoup de choses pour rester biologiquement en vie, quitte à sacrifier plusieurs des plaisirs que rend possibles l'existence biologique, de manière temporaire ou durable. Il arrive même que nous nous acharnions à vivre alors que nous devenons progressivement mais définitivement incapables de tout ce qui procure de la

joie. Nous sommes alors tellement diminués, physiquement et individuellement, que nous ne sommes plus que l'ombre de ce que nous étions quelques années ou décennies avant. Et c'est le sort qui nous attend presque tous, si nous vieillissons longtemps et mourons de vieillesse à un âge très avancé. Plusieurs d'entre nous (je parle de ceux qui ne sont pas encore complètement gâteux) n'en veulent pas moins persister à vivre dans ces conditions. Pour les autres (qu'ils soient gâteux ou non), on attend d'eux la même persistance dans la vie biologique. L'important, c'est de vivre aussi longtemps que possible ! C'est notre droit inaliénable, et même notre devoir !

La vie vigoureuse et la mort dégénérative

Selon cette autre conception, la vie implique la vigueur, c'est-à-dire un déploiement des forces vitales, qu'elles soient physiques, intellectuelles, artistiques, esthétiques ou morales. Quant à la mort, c'est une perte de vigueur, un déclin de ces forces vitales. Puisque ces forces vitales sont multiples, la vie et la mort ainsi comprises peuvent cohabiter chez une même personne. Les forces physiques d'un individu peuvent dégénérer petit à petit, alors que ses forces intellectuelles se déploient avec vigueur. Il n'en demeure pas moins que des tendances générales peuvent aussi être observées. Une dégénérescence physique ou intellectuelle marquée est généralement accompagnée d'une dégénérescence des autres forces. Ici, tout est affaire de degrés : il ne s'agit de pas de dire qu'on est vivant ou mort, mais plutôt de dire qu'on est plus ou moins vivant ou mort, de plus en plus vivant ou mort, de manière générale ou sur des points particuliers.

Ce déclin, surtout s'il est progressif, n'est pas un objet de crainte répandu chez nous. Beaucoup laissent leurs forces vitales s'affaiblir même sans se dire qu'elles pourraient s'affaiblir. Il est vrai que certains vont au gym ou font du jogging pour être en forme ou rester en santé, mais cela constitue déjà un déclin des forces vitales, car il y a sans doute des activités qui surpassent de loin l'entraînement en salle en tant que déploiement des forces physiques, par exemple les sports, les arts martiaux, la gymnastique ou la danse, qu'on pratique quand on est jeune, mais qu'on remplace par une forme ou une autre d'entraînement souvent avant d'avoir 25 ou 30 ans. Quant aux forces intellectuelles, rares sont ceux qui se préoccupent de leur affaiblissement ou de leur sclérose, et encore plus rares sont ceux qui se soucient de leur plein déploiement. Les autres n'ont pas idée de ce que cela peut signifier : ils se contentent tout au plus d'acquérir une certaine compétence dans leur domaine professionnel après avoir intégré la marché du travail, et ils dégèrent sur presque tous les autres points. Ou encore ils prennent l'habitude de faire machinalement leur travail, comme des automates, et alors ils dégèrent aussi sur ce point. En ce qui concerne leurs capacités esthétiques, artistiques et morales, ils n'ont même pas idée qu'elles existent en tant que forces vitales : les arts sont des choses qu'ils consomment ou pratiquent pour se changer les idées après le travail ou acquérir un vernis de culture ; et la morale n'est à leurs yeux

qu'une affaire de conformité aux normes morales, avec des démonstrations ostentatoires de gentillesse ou de bienveillance.

Il découle de tout cela que nous sommes très vulnérables aux forces internes ou externes qui minent ouvertement ou sournoisement notre vigueur et qui favorisent notre dégénérescence. Je n'exagère pas en disant que nous peinons à les reconnaître pour ce qu'elles sont même quand elles agissent brutalement sur nous ; et quand cela arrive, nous nous résignons souvent à la perte de nos forces vitales comme à une fatalité inéluctable (« il faut savoir lâcher prise »), qui d'ailleurs se justifierait par le fait qu'elle constituerait un sacrifice moral nécessaire pour le plus grand bien, alors que nous montrons seulement par là que nous ne tenons pas à ce qui est sacrifié, à savoir nos propres forces vitales. Nous pouvons alors être vivants au sens biologique du terme, et même en bonne santé de ce point de vue, alors que nos forces vitales s'affaiblissent, que nous perdons notre vigueur et que nous continuons à exister comme des animaux en captivité qui bénéficient certes de soins dont ils seraient privés dans la nature, mais qui ne sont que l'ombre de ce qu'ils seraient dans la nature, en liberté.

Les morts-vivants

Nous entrons maintenant dans le monde de la fiction, pour autant que nous parlions bien d'être biologiques. Car comment pourrait-on être à la fois vivant et mort au sens biologique ? Ce serait une contradiction dans les termes. Malgré tout, la littérature fantastique et les films d'horreur sont peuplés de telles créatures à la fois vivantes et mortes. Les moins intéressantes d'entre elles sont les zombies, qui sont dans un tel état de décomposition physique et mentale, et tellement limités dans ce qu'ils peuvent faire, penser et sentir, que nous pouvons aussi les considérer comme morts au deuxième sens du terme. Ils ne sont qu'une version grotesque de ce qu'ils étaient quand ils étaient encore en vie. Ils ne constituent qu'une foule décérébrée, qu'une horde de carcasses en putréfaction. En d'autres termes, ils sont aussi morts au sens de la deuxième conception dont nous venons de parler.

Le vampire, lui, se trouve à l'extrême opposé. Non seulement on lui prête des capacités physiques et sensorielles exceptionnelles et surhumaines, mais on le représente assez souvent, malgré son côté sanguinaire, comme un être aristocratique et cultivé, capable d'apprécier les arts et de parler de nombreuses langues vivantes et anciennes, et disposant de plus de connaissances qu'une vie humaine permettrait d'en acquérir. Le fait d'être mort ou plutôt immortel l'élève au-dessus du labeur et des petits besoins mesquins des vivants, lui procure tout le temps qu'il peut désirer pour se cultiver, et le distingue du vulgaire bétail humain dont il boit le sang pour subsister. Un vampire ne sachant que faire de son immortalité, et ne valant pas mieux qu'un de ces animaux de boucherie, mériterait assurément d'être considéré comme un raté indigne de cette immortalité. Par contre, un vampire de loin supérieur au commun des mortels est seulement biologiquement mort, et est vivant au sens

de la deuxième conception, puisque ces forces vitales se sont pleinement déployées dans l'immortalité qui a suivi sa mort.

Les vivants-morts

Mais revenons sur terre : les zombis, les vampires et les autres morts-vivants ne sauraient exister, sauf peut-être métaphoriquement. Il en va autrement pour les vivants-morts. Pour pouvoir être morts au sens de la deuxième conception, ils doivent nécessairement être vivants biologiquement, au sens de la première conception. Ce n'est donc pas de la folie de nous demander si nous ne côtoyons pas à notre insu de telles créatures, et si nous n'en sommes pas nous-mêmes. À plus forte raison présentement.

Les vivants qui sont assez dépourvus de vigueur et de vitalité pour craindre un virus qui ne constitue pas une menace sérieuse pour la grande majorité d'entre eux, pour se laisser priver de leur liberté par les autorités politiques et sanitaires, pour exiger ces restrictions, pour vivre comme des animaux en cage, pour accepter que leur existence déjà pauvre soit réduite à la seule satisfaction des besoins et aux fonctions vitales les plus élémentaires, pour croire toutes les balivernes qu'on leur raconte, et pour abandonner leur destin dans les mains de grossiers charlatans, ces vivants, dis-je, sont des ratés voués à l'indigence existentielle et même à l'indigence tout court, puisqu'on détruit aussi ouvertement leurs conditions d'existence biologique, sans qu'ils n'ouvrent les yeux et réagissent. Quant aux jeunes enfants et aux générations futures, on en fera des nés-morts qui pourront difficilement s'imaginer qu'on peut vivre autrement que sous une cloche de verre, et dont les forces physiques, intellectuelles et morales seront au plus bas. Leurs aptitudes esthétiques et artistiques, elles, n'auront même pas l'occasion de se développer ou d'exister. Comment le pourraient-elles avec les milieux et les modes de vie pauvres et aseptisés qu'on leur impose maintenant ? Et l'état de barbarie plus ou moins marqué qui pourrait suivre la grande désinfection ne serait certainement pas plus favorable au développement de ces aptitudes, même si une certaine vitalité physique pourrait se manifester dans des actes de violence ou de sauvagerie.

De tels animaux, vivants mais déjà morts, dégénérés et rampants au point d'être privés de tout instinct de liberté et de survie, sans parler de cervelle, sont vraisemblablement voués à l'extinction. Ou s'ils continuent à exister, c'est parce que leurs maîtres tolèrent leur misérable existence ou tirent profit d'elle. Et nous pourrions dire que c'est bien fait pour ces vermisseaux si nous n'étions pas dans le même bateau qu'eux. S'ils coulent, nous coulons avec eux, même si nous ne sommes pas des vivants-morts, pour notre part. Hélas ! comment pourrions-nous redonner de la vitalité, de la vigueur, du tonus à cette masse amorphe dont les forces vitales ne cessent de décliner ! Telle est le problème.



38. Vecteurs de contagion

13 février 2021

Une chose est devenue parfaitement évidente, onze mois après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et même bien avant : nous sommes avant tout considérés et traités comme des vecteurs de contagion. Nous nous considérons même mutuellement comme des vecteurs de contagion, comme le montrent très bien nos nouvelles mœurs et la disparition presque complète des rapports sociaux en chair et en os, sauf dans la famille et au travail, en prenant une foule de précautions dans le dernier cas et parfois aussi dans le premier.

Certes, nos autorités politiques et sanitaires, nos journalistes et nos concitoyens prétendent que c'est pour protéger les victimes potentielles du virus que nous sommes tous qu'on nous considère et traite comme des vecteurs de contagion. De ce point de vue, les mesures sanitaires – qui impliquent que nous soyons considérés et traités avant tout comme des vecteurs de contagion – seraient seulement un moyen de nous protéger, en tant que victimes possibles du virus. Cependant, compte tenu du zèle sanitaire qu'a autorisé l'objectif supposé des mesures sanitaires, les moyens pris pour l'atteindre se sont rapidement substitués à cet objectif. L'objectif premier supposé, c'est de ralentir la propagation et d'y mettre fin un jour, si possible. Si nos autorités, les journalistes et la population accordent tant d'importance au nombre de nouveaux cas de contamination, aux hospitalisations et aux décès attribués à tort ou à raison au virus, c'est en tant que statistiques et d'indicateurs de l'évolution de la contagion. Donc on en est venu à se soucier surtout de la dégradation de la situation épidémiologique prise en elle-même. Ce qui

implique que les autorités nous considèrent et nous traitent avant tout comme des vecteurs de contagion, et que nous nous concevons nous-mêmes et les uns les autres comme des vecteurs de contagion.

La contagion, cela va de soi, n'existe pas indépendamment des vecteurs de contagion. Il en résulte que si la lutte contre la contagion est devenue une fin en elle-même, elle est nécessairement une lutte contre les vecteurs de transmission du virus, c'est-à-dire contre les personnes susceptibles d'être ou de devenir porteuses du virus, avec ou sans symptômes. Autrement dit, nous tous, indistinctement. Voilà pourquoi les mesures sanitaires décrétées par les autorités concernent pour beaucoup la population dans son ensemble. Par opposition, s'il s'agissait de protéger les personnes à risque susceptibles d'être malades et de mourir si elles étaient contaminées par le virus, les mesures sanitaires auraient ciblé ces personnes en particulier, soit en les isolant, soit en commençant à les traiter dès l'apparition des premiers symptômes, au lieu d'opter pour le confinement généralisé et de parier sur une campagne de « vaccination massive » de toute la population, dont l'efficacité est douteuse (surtout à long terme), qui n'est peut-être pas sans danger pour la santé malgré ce que prétendent les sociétés pharmaceutiques qui profitent de la situation pour s'enrichir, et qui pose d'importants problèmes d'organisation, surtout pour un pays comme le Canada qui ne peut pas produire les fameux « vaccins » sur son territoire et doit importer des doses.

Maintenant que nous savons que nous sommes réduits à des vecteurs de contagion, il nous faut regarder la situation avec lucidité et nous poser les questions qui s'imposent.

- Si le virus continue de propager aussi longtemps qu'existent les vecteurs de contagion, devons-nous en conclure que nos autorités ont l'intention de nous traiter indéfiniment comme des vecteurs de contagion, en maintenant les mesures sanitaires, sous une forme plus ou moins lourde ?
- Sous prétexte de vaincre le virus et de maîtriser sa propagation, est-il légitime de penser que nos autorités accepteront de sacrifier indéfiniment les vecteurs de contagion, ou à tout le moins presque tout ce qui constituait avant leur existence ?
- Nos autorités et nos concitoyens hésiteront-ils à écrabouiller – au sens figuré et au sens propre – avec toujours plus de violence les personnes qui persisteront à ne pas accepter docilement cette réduction de leurs personnes au statut de vecteurs de contagion ?
- Une société peut-elle être viable quand on y postule que tous les individus qui la constituent sont de dangereux vecteurs de contagion et quand toutes les relations sociales sont considérées comme autant d'occasions de propager le virus ?
- Si une telle société aseptisée n'est pas vouée à la dissolution, pouvons-nous y exister, individuellement et collectivement, sans être radicalement diminués sur tous les plans ?

- Si cette société est vouée à la dissolution, est-il plus probable qu'un ordre social peut-être pire se substitue à elle, ou que nous tombions peu à peu ou brusquement dans un état de guerre de tous contre tous ?



39. Purge du superflu et réduction à l'essentiel

18 février 2021

Les mesures de guerre décrétées pour lutter contre le virus consiste en une purge du superflu ou, si on préfère, à une réduction à l'essentiel. Nous avons remarqué, immédiatement après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire qui se pérennise, que l'économie, la société et notre vie sont, aux yeux de nos autorités, composées de choses essentielles et de choses inessentielles. Les supermarchés, les pharmacies, les quincailleries, la Société des alcools du Québec et Société québécoise du cannabis sont des commerces essentiels. Les librairies et les bars n'en sont pas. L'éducation en présentiel ou à distance est essentielle. Les voyages et le tourisme ne le sont pas. Les sorties en famille sont essentielles. Les rassemblements entre amis ne le sont pas. C'est là le plus visible. Mais il y a aussi une purge du superflu et une réduction à l'essentiel dans ce qu'on conserve de ce qui est essentiel ou inessentiel.

Il est vrai que les supermarchés et les pharmacies continuent d'exister à peu près sous la même forme. J'en conclus qu'ils avaient déjà été réduits à quelques fonctions essentielles : vendre de la nourriture ou des médicaments, en plus de produits de santé, d'hygiène et de commodité. Ce qui est déjà arrivé aux supermarchés et aux pharmacies, c'est ce qui arrive présentement aux autres commerces.

Quand les salles à manger sont fermées, les restaurants sont des lieux où on vient acheter des repas pour les manger chez soi ou à l'extérieur, ou où on prépare des repas qui seront livrés à domicile – ce qui constituait d'ailleurs la principale activité de certaines chaînes ou types de restaurants avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Quand les salles à manger sont ouvertes, les restaurants sont des lieux où on va manger un repas, et

certainement pas un lieu de rassemblement et de réjouissance. Les cafés, eux, deviennent presque tous des comptoirs où on achète un café pour le boire dans la rue ou au travail. Ce ne sont plus des lieux où on peut se rencontrer pour discuter longuement et librement. Les bars, quand ils sont ouverts, sont des lieux où on va boire un verre, mais sans fêter, sans chanter, sans danser, sans même socialiser avec les autres clients : il faut rester planter sur son banc en buvant sa bière, et remettre son cache-binette dès qu'on se lève de sa place.

Bref, les commerces en sont réduits à n'être que des lieux où on achète ou consomme tels produits et où on reçoit tels services, le tout pour satisfaire des besoins. Voilà qui réduit ces commerces à leur plus bas commun dénominateur.

Ce phénomène de simplification et d'appauvrissement n'est pas seulement observable dans les commerces. Malgré le récent assouplissement des règles qui les concernent au Québec, les bibliothèques sont devenues encore plus qu'elles ne l'étaient déjà (si on ne tient pas compte du fait qu'elles étaient parfois devenues des lieux d'activités familiales peu compatibles avec leur mission culturelle initiale) des entrepôts où on vient récupérer des livres. Les campus collégiaux et universitaires, même quand des cours y ont lieu, ne sont plus des milieux de vie et des lieux d'invention intellectuelle et culturelle, ce qui s'avérait déjà difficile même avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, pour toutes sortes d'autres raisons. Quand l'éducation supérieure est plutôt dispensée à distance, elle tend à se réduire à des cours où on déverse des savoirs convenus dans les jeunes cervelles et où on développe machinalement des compétences tout aussi convenues grâce à de petits exercices, au lieu de vraiment former leur esprit à une discipline intellectuelle – tendance qui existait bien avant les cours en ligne, mais qui est plus visible ou qui a été amplifiée depuis. Quant aux concerts de musique auxquels on ne peut plus assister, ils sont parfois remplacés par des concerts virtuels qu'on regarde en direct ou en différé, l'essentiel étant alors de voir et d'entendre les musiciens grâce à son ordinateur ou à son téléviseur, le superflu étant le fait d'être réuni physiquement avec d'autres par une même passion musicale et d'entendre les instruments directement, et non une reproduction plus ou moins fidèle provenant de haut-parleurs ou d'écouteurs.

Les sports sont eux aussi appauvris par cette réduction à l'essentiel. Faire du ski alpin, c'est maintenant descendre de sa voiture, mettre ses skis, prendre le monte-pente (avec un cache-binette) et descendre la pente. Pas le droit d'entrer dans le chalet et d'y manger. Mais ce n'est quand même pas si mal : c'est tout de même là du ski. Des sportifs qui faisaient de l'entraînement en salle ou en groupe, qui allaient à la piscine, qui pratiquaient des sports d'équipe ou de combat, en sont réduits à faire des exercices dans leur salon ou à pédaler en faisant du télétravail, question de rester en forme

Les relations sociales, elles, se réduisent pour l'essentiel à des conversations téléphoniques ou par vidéoconférence. L'important, c'est de s'entendre et de se voir. Comme si la présence du corps, avec toutes ses attitudes, toutes ses postures, n'était rien ou était quelque chose qui pouvait être pleinement rendu par une caméra ! Comme si les contacts physiques n'avaient pas aussi leur

importance ! Comme si les relations sociales consistaient simplement en un échange de paroles !

Même ce sans quoi nos institutions démocratiques ne sauraient continuer à exister est considéré comme superflu. On s'en tient aux apparences minimales de la démocratie : ce sont des personnages élus au suffrage universel qui gouvernent nos vies jusque dans les moindres détails. De cette conception minimale de la démocratie sont exclus la transparence du gouvernement, les débats publics mettant en scène des positions vraiment divergentes et la possibilité de critiquer le narratif officiel de la pandémie dans les principaux médias. Voilà qui ne serait pas essentiel dans le contexte actuel. Voilà qui serait même dangereux.

Nous assistons donc depuis un an à un appauvrissement radical de notre existence et de notre société, toutes deux déjà pauvres avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Et il est vraisemblable que la purge du superflu et cette réduction à l'essentiel se poursuivront et s'accéléreront. On en arrivera peut-être au strict minimum : la satisfaction des besoins absolument essentiels. Rien de plus ! Vivre, ce sera ne pas mourir. Être en santé, ce sera ne pas être malade. Respirer, ce sera s'oxygéner. Manger, ce sera s'alimenter. Boire, ce sera s'hydrater. Etc. Jusqu'à ce que nos vies elles-mêmes deviennent superflues et inessentiels.



40. Principes pour une rénovation de la santé publique – Introduction

20 février 2021

Il ne faut pas être grand clerc pour savoir que la santé publique se porte très mal. Il suffit de voir presque tous les chercheurs, tous les professeurs et tous les bureaucrates qui œuvrent dans le domaine nous chanter la même chanson pour nous dire qu'il y a quelque chose qui cloche. Et quelle chanson ! Il nous faut suivre sans brocher les consignes de la Santé publique – élaborées à partir de leurs recommandations et s'appuyant sur les études que les autorités leur commandent – pour ne pas chopper une maladie dont nous pourrions être atteints sans avoir de symptômes et ne pas succomber individuellement et collectivement à cet ennemi invisible, féroce et diabolique que serait le Virus. Voilà presque un an que la population québécoise vit selon les diktats des experts patentés en santé publique et nous pouvons nous demander comment nous pourrions sortir un jour de cette « crise sanitaire » qui est en train de devenir la nouvelle réalité, si ce n'est par notre effondrement économique et social. Même quand la situation s'améliore, il ne faut pas nous relâcher : il y a les variants et la menace d'une troisième vague qu'ils pourraient provoquer ; il y a les déplacements non recommandés pendant la semaine de relâche ; il y aura le congé de Pâques et les vacances estivales, qui feront craindre aux « experts » des rassemblements illégaux et la propagation du Virus ; et tant d'autres raisons pour justifier la prolongation des mesures, même quand les indicateurs épidémiologiques s'améliorent ou sont très bons d'après les statistiques officielles. Comment nous en étonner, puisque l'influence et la puissance que détiennent ces « experts », ainsi que le financement qu'ils obtiennent, dépendent justement de la « crise sanitaire » ? Et il y a le copinage

vraisemblable de ces « experts » avec l'industrie pharmaceutique et compagnie qui profitent de cette « crise » pour s'enrichir en vendant des « vaccins », des tests de dépistage et de l'équipement de protection.

Voilà qui est une affirmation complotiste, diront certains. Ceux qui brandissent cette épithète disqualificatoire en sont-ils rendus à un tel degré de bêtise qu'ils en sont venus à croire que la corruption n'existe que dans les inventions délirantes de quelques illuminés paranoïaques ? Pourquoi la corruption existerait-elle moins dans l'industrie de la santé, très lucrative, que dans celle de la construction ? Pourquoi les « experts » en santé publique seraient-ils plus intègres que les ingénieurs civils, d'autant plus qu'ils peuvent cacher leurs magouilles grâce à l'image de bons-docteurs-qui-veulent-protéger-la-santé-de-la-population qu'ils entretiennent avec l'aide des journalistes, et ainsi se mettre à l'abri des soupçons et obtenir l'impunité, quand ce n'est pas des louanges ? Nous faut-il attendre que nos journalistes – qui adhèrent presque toujours au narratif officiel de la « crise sanitaire », qui abondent dans le même sens que nos autorités politiques et sanitaires et qui font la promotion des produits mis en marché par l'industrie pharmaceutique – dénoncent la corruption dans l'industrie de la santé, et que notre gouvernement ordonne la création d'une commission d'enquête indépendante sur cette forme de corruption – alors que plusieurs de ses membres pourraient être impliqués –, pour que nous commençons enfin à penser en tenant compte de l'existence probable de cette forme de corruption ? Aussi bien dire que cela n'arriverait jamais, ou qu'il serait trop tard quand cela arriverait, le mal étant alors déjà fait.

Je précise qu'il ne s'agit pas ici de faire un procès, sur la base de présomptions, à tel grand personnage de la santé publique et à ses acolytes. Je ne dispose pas des preuves nécessaires et je ne vois pas comment je pourrais disposer d'elles. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui m'intéresse. Bien que je n'aie rien contre l'idée que les « experts » et les bureaucrates corrompus et pourris soient un jour sévèrement punis pour le désastre dans lequel ils nous entraînent, je ne crois pas qu'il suffirait de remplacer ces truands par d'autres personnes pour que la corruption disparaisse et pour que les mesures prises par le gouvernement cessent d'être absurdes, nuisibles et liberticides. Il suffit de voir comment les autorités sanitaires traitent la population dans les autres provinces canadiennes et dans les autres pays pour en conclure qu'il ne s'agit pas d'un problème de corruption d'individus, mais plutôt d'un problème de corruption institutionnelle. Même si le châtement de quelques grandes crapules pourrait certainement avoir un effet dissuasif, il ne faut pas non plus croire que la situation s'améliorerait miraculeusement en remplaçant les têtes d'affiche de la santé publique. Cela serait aussi déraisonnable que de croire qu'il suffirait de couper la tête à un roi, à sa famille et aux quelques grands seigneurs qui les entourent, et de les remplacer par un autre roi, une autre famille royale et d'autres grands seigneurs, pour que ces derniers ne traitent plus ceux qu'ils gouvernent comme de vulgaires sujets ou même des serfs. C'est la monarchie elle-même – disons la monarchie de droit divin – qui pose problème. C'est elle qu'il faut remplacer par un régime démocratique, ou à tout le moins par une

monarchie constitutionnelle, selon ce que rendent possible les mœurs d'un peuple et ses autres institutions.

Je termine ces considérations introductives en reconnaissant que l'idée de réformer la santé publique, à un moment où sa puissance et son caractère monolithique se manifestent massivement, peut paraître étrange. Je ne m'attends pas à ce que les bureaucrates et les « experts » – imbus de leur autorité et de leur prestige, fortement attachés à leurs prérogatives, et pour lesquels la démocratie, notre liberté et même notre santé sont bien peu de chose – lisent mes propositions de réforme de la santé publique. Et si jamais ils les lisaient, je ne crois pas que je pourrais les convaincre de mettre mes idées en application. Si j'avais cet espoir, je dirais d'entrée de jeu que les problèmes institutionnels que j'apprête à analyser et auxquels j'essayerai de trouver des solutions sont moins graves que je l'ai laissé entendre jusqu'à maintenant.

Alors pourquoi écrire ce texte ?

D'abord, pour faire comprendre qu'il ne suffit pas d'espérer un simple retour à la normale d'avant, ou de lutter pour un tel retour à la normale, pour en finir avec la situation actuelle. Si ce tel retour à la normale venait à se produire, ou si jamais nous l'obtenions à force d'opposition ou de résistance, il devrait être l'occasion de réaliser des réformes comme celle que je proposerai. Le statu quo en matière de santé publique rendrait possibles d'autres dérapages sanitaires que pourrait justifier l'apparition d'un autre virus ou d'une nouvelle bactérie, ou l'épidémie réelle ou orchestrée d'une maladie déjà bien connue, mais qui n'est pas menaçante présentement. Nous ne serions pas plus avancés quand cela se produirait. Nous devrions supporter la même chose que présentement, voire pire.

Ensuite, pour donner un point de comparaison afin de mettre en évidence les faiblesses et les déficiences des institutions responsables de l'élaboration et de l'application des politiques de santé publique. C'est ainsi que nous pourrions comprendre à quel point ces institutions sont incompatibles avec la démocratie et la liberté, et à quel point leur « gestion de la crise sanitaire » est insatisfaisante et bien peu scientifique. Outre le fait que cela pourrait réduire l'adhésion aux mesures sanitaires nuisibles et farfelues actuellement en vigueur ou à venir, cela pourrait aussi miner la crédibilité des autorités sanitaires et des « experts », et inciter les scientifiques d'autres disciplines ou d'autres domaines médicaux, les intellectuels et les citoyens en général à ne plus avoir de scrupules à critiquer ouvertement et fermement ces autorités. Ce qui instaurerait un climat propice à l'esprit d'opposition, à la résistance et au désir d'une réforme des institutions de santé publique.

Mais soyons réalistes : ce billet et ceux qui suivront, publiés sur ce blog assez peu connu, ne sauraient produire à eux seuls les effets dont je viens de parler. Non seulement il faudrait que mes lecteurs les envoient à leur famille, à leurs amis et à leurs connaissances (ce que je les invite à faire), mais il faudrait aussi qu'ils entrent dans ce jeu d'analyse et d'invention institutionnelles, en critiquant, en rectifiant ou en prolongeant mes analyses et mes propositions, ou en recommençant à neuf, en adoptant d'autres points de vue. Je peux me

tromper, sur des points particuliers ou de manière générale. Et je ne prétends certainement pas faire le tour de la question. Autrement dit, il m'importe assez peu qu'on adhère à mes idées sur la santé publique, pourvu qu'on les soumette à la critique et qu'on en élabore d'autres (compatibles ou non avec elles) pour qu'un débat public puisse avoir lieu à propos de ce que nous voulons comme institutions de santé publique, d'abord dans certains milieux intellectuels, et ensuite dans la société en général.

Ce n'est assurément pas une question que nous pouvons laisser aux bons soins des bureaucrates et des « experts » en santé publique puisque ceux-ci, en tant que corporation professionnelle, ont certainement des intérêts distincts des nôtres, puisque la réponse qu'on donne à cette question dépasse largement les limites étroites de cette spécialité médicale, et a des effets sur notre prospérité collective et individuelle, sur la politique, sur nos mœurs, sur notre vie et sur ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire, devenir ou être dans ce contexte.

Alors loin de nous toute mauvaise conscience quand nous nous questionnons sur la santé publique dans cette perspective. Nous n'usurpons pas une autorité scientifique que nous n'aurions pas. Ce sont au contraire ces bureaucrates et ces « experts » qui usurpent, au nom de leur spécialité prétendument scientifique, une autorité qu'ils n'ont pas en matière de politique, d'économie, d'éducation, de culture et de morale, et plus concrètement en ce qui concerne nos libertés et nos manières de vivre. Et il importe de remettre ces usurpateurs à leur place, d'une manière ou d'une autre. Et au plus vite, avant qu'il ne soit trop tard !



41. Principes pour une rénovation de la santé publique - I. Décentralisation, indépendance et prévention de la corruption

24 février 2021

Prévenir vaut mieux que guérir, entend-on souvent dire. C'est pourquoi, dans le domaine de la santé publique, on s'efforce de lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme, la mauvaise alimentation et la sédentarité, au lieu de se contenter de soigner les maladies que ces mauvaises habitudes vies entraînent. C'est aussi pourquoi, dans un tout autre domaine, on s'efforce de lutter contre la corruption grâce à des formations en éthique, qui doivent faire connaître les principes moraux qu'il faut avoir pour se protéger de la corruption, au lieu de se contenter d'attraper et de punir les personnes crapuleuses.

Du moins est-ce ainsi à première vue. Car rien n'est moins certain que l'efficacité de ces formations en éthique sur les personnes crapuleuses, surtout si elles ont l'impression, à tort ou à raison, qu'elles peuvent s'en tirer en raison de leur position hiérarchique. J'en viens même à me dire que ces formations éthiques visent surtout les personnes qui occupent les paliers inférieurs de la hiérarchie, dont la corruption est moins susceptible d'avoir des effets nuisibles à grande échelle, qui ont le moins à gagner et le plus à perdre si elles sont corrompues, et qui ne peuvent pas raisonnablement espérer s'en tirer si elles se font prendre. Si bien qu'il se pourrait que ces formations en éthique servent surtout à donner l'impression qu'on fait quelque chose pour prévenir la

corruption, ce qui permet aux grandes fripouilles de faire ce qu'elles ont à faire d'autant plus facilement qu'on ne cherche pas des moyens plus efficaces de prévenir la corruption.

De la même manière, on peut se demander si les opérations de sensibilisation aux bonnes habitudes de vie sont vraiment susceptibles d'améliorer la santé de la population quand, d'un autre côté, cette même santé publique tolère un style de vie laborieux et sédentaire qui implique souvent qu'on passe entre 35 et 40 heures au travail, pendant 30, 35 ou 45 ans ; si ces opérations visent justement à donner l'impression qu'on se soucie de notre santé, pour détourner l'attention du fait que le système économique dans lequel nous vivons mine progressivement notre santé en nous exploitant ; et aussi si on se soucie des maladies qui pourraient découler du tabagisme et de l'alcoolisme pour que nous soyons des travailleurs moins coûteux en frais de santé et dont l'exploitation est plus profitable.

Plus récemment, le fait que la Santé publique oblige depuis presque un an beaucoup d'entre nous à faire du télétravail et nous contraint à adopter un mode de vie encore plus sédentaire en interdisant ou en rendant fastidieux nos loisirs – ce qui est nocif pour la santé – montre bien le peu de cas qu'elle fait en réalité de notre santé, pour autant que nous ayons l'impression de protéger les personnes les plus vulnérables (qui sont souvent déjà en très mauvaise santé et même au seuil de la mort), pour autant que ceux qui sont relativement bien portants puissent être exploités par le système économique en place. C'est d'ailleurs ce à quoi se réduit de plus en plus notre vie, une foule de choses que nous avons l'habitude de faire étant dorénavant considérées comme superflues et dangereuses. Ce qui ne manque pas d'affecter aussi la santé psychologique de plusieurs d'entre nous, qui sont au bord de la dépression et qui commencent même à avoir des idées suicidaires. Et c'est sans parler des conséquences économiques de ces mesures, lesquelles affecteront durablement nos conditions de vie, dégraderont notre santé, rendront vraisemblablement moins accessibles les soins de santé, et provoqueront des suicides.

Tout ça est fort suspect, même si nos autorités sanitaires prétendent avoir adopté ces mesures sanitaires pour protéger la santé de la population, plus particulièrement celle des personnes plus vulnérables. Si par corruption nous entendons le fait de détourner une institution de ses fins pour servir des intérêts incompatibles avec elles – entre autres ceux de l'industrie pharmaceutique qui profite de la « crise sanitaire » et des milliardaires qui trouvent le moyen de s'enrichir encore plus alors que nous nous appauvrissons, et qui s'accommodent fort bien du dressage dont nous sommes actuellement l'objet –, il se pourrait que nous ayons affaire à un cas de corruption de la santé publique à grande échelle, c'est-à-dire à l'échelle nationale et internationale.

J'entends déjà crier au complotisme. J'ai pour ma part l'impression d'être tout à fait réaliste. Comme je l'ai expliqué dans l'introduction de cette série de billets, je ne vois pas pourquoi l'industrie de la santé serait plus à l'abri de la corruption que l'industrie de la construction, compte tenu que les sommes d'argent en jeu sont très grandes et que ce sont les intérêts économiques qui

sont déterminants dans cette industrie comme dans celle de la construction. À cela il faut ajouter que les institutions sanitaires internationales et nationales sont des cibles d'autant plus intéressantes qu'elles peuvent servir à provoquer toutes sortes de changements économiques, sociaux et politiques, tant l'importance qu'on dit accorder à la santé, dans nos sociétés occidentales, est grande, tant on est prêt à supporter beaucoup de choses en son nom, notamment le fait d'être séquestrés, surveillés et dressés, ainsi que de voir notre avenir compromis.

C'est du complotisme, certains crieront-ils encore. C'est beaucoup trop gros pour être vrai ! — Et si c'était précisément le contraire ? Tout ce qu'il y aurait à gagner grâce à un tel acte de corruption rend justement cet acte plus alléchant pour ceux qui seraient en mesure de le commettre. Et le fait que ce serait « trop gros » pour être vrai – au sens où personne ne serait assez « méchant » pour instrumentaliser la « crise sanitaire » de manière aussi cynique –, voilà qui est à mon sens douteux. Une telle posture revient à nous fier au sens moral de nos élites économiques et de nos autorités sanitaires et politiques. Ce sens moral fort hypothétique n'est pas une garantie contre la corruption : c'est une absence de garantie. Quant à la question de savoir si c'est « trop gros » pour être faisable – au sens où il serait trop difficile de corrompre et de se subordonner les autorités sanitaires nationales et internationales –, il faudrait plutôt nous demander quels dispositifs sont en place pour que quelque chose d'aussi « gros » soit difficilement faisable, car quelque chose de « gros » n'est pas forcément difficile en l'absence de tels dispositifs de protection.

Pour répondre à cette dernière question, faisons comme si cette corruption des institutions sanitaires internationales et nationales par des puissances étrangères à nos intérêts était possible. Ce qui ferait que ces puissances passent à l'acte et réussissent dans leur entreprise ou non, ce sont les dispositifs qui rendraient plus difficile cette corruption et qui en atténueraient l'étendue et la gravité.

L'une des manières de contrecarrer la corruption, c'est d'augmenter le nombre de personnes à corrompre. Une assemblée d'une centaine de membres est plus difficile à corrompre que quelques chefs politiques. Plus le nombre de personnes à corrompre est grand, plus les manœuvres de corruption sont difficiles, longues, compliquées, coûteuses et risquées (des personnes incorruptibles ou qui ont intérêt à ne pas être corrompues finiront par parler), ce qui peut avoir un effet dissuasif. Mais pour que le nombre de personnes constitue une véritable protection contre la corruption, il faut que ces personnes ne soient pas dans la dépendance d'autres personnes ou dans une position de subordination où il n'est pas possible de désobéir ou même d'exprimer son désaccord. Il est assez facile de corrompre une assemblée dont les membres appartiennent à des partis politiques et qui doivent donc suivre une ligne de parti dictée par les figures importantes de ces partis. Il suffit de corrompre ces quelques chefs et sous-chefs – en leur faisant des cadeaux, en leur rendant des services, en les menaçant, en leur faisant des promesses – pour se subordonner les membres des partis politiques qu'ils dirigent et, ce faisant, corrompre l'assemblée dont ces derniers font partie. Car il n'est pas nécessaire, pour

corrompre une assemblée, de corrompre tous ses membres. D'ailleurs, on peut dire qu'en raison de leur position de subordination, les membres quelconques des partis politiques sont déjà corrompus, mais dans un autre sens : les intérêts des personnes qu'ils sont censés représenter céderont souvent le pas devant leur carrière politique, qui implique de suivre la ligne de parti et de ne pas être mis à l'écart du parti. Si bien que cette corruption préalable des membres des partis politiques accroît les effets nuisibles de la corruption des chefs et sous-chefs des partis politiques.

Même si ces considérations politiques sont lourdes de conséquences, ce n'est pas ce qui m'intéresse ici. J'en viens donc aux institutions de santé publique, qui déterminent en grande partie les mesures sanitaires adoptées et qui les font appliquer.

Je commence mon analyse à l'échelle provinciale. Il existe une direction générale de la santé publique pour l'ensemble de la province, à la tête de laquelle est un sous-ministre adjoint que nous avons appris à bien connaître depuis un an. C'est ce personnage qui fait des recommandations au premier ministre et au ministre de la Santé et des Services sociaux. En plus des directions qui ont des mandats spécifiques (la vigie sanitaire, la santé environnementale, la promotion des saines habitudes de vie, etc.), il existe des directions régionales de la santé publique, qui font partie (sauf erreur) des centres intégrés en santé et en services sociaux (CISSS) ou des centres intégrés universitaires en santé et services sociaux (CIUSSS). Puisque les organismes bureaucratiques sont fortement hiérarchisés, l'essentiel des décisions en matière de santé publique se prend à l'échelle de la province. S'il peut arriver qu'on consulte les directeurs régionaux quant aux recommandations à faire au premier ministre et au ministre de la Santé et des Services sociaux, leur mandat consiste essentiellement à mettre en œuvre les mesures adoptées à l'échelle provinciale, en tenant compte de la situation épidémiologique propre à leur région socio-sanitaire. Il n'est pas possible, pour ces directeurs régionaux, d'adopter une autre stratégie que la stratégie provinciale, que ce soit à propos du port du cache-binette, des tests de dépistage, de l'isolement des personnes qui ont ou n'ont pas de symptômes ou de la fermeture des commerces non essentiels. Et les employés des paliers inférieurs de ces bureaucraties sanitaires sont évidemment tenus d'appliquer ou de faire appliquer sans discuter les mesures décidées en haut lieu, puisque tel est leur travail. Et la Loi sur la fonction publique ou une autre réglementation semblable leur interdit, sous peine de sanctions disciplinaires, de s'exprimer publiquement à ce sujet sans avoir obtenu préalablement l'accord de leurs supérieurs, qui s'opposeront assurément s'il s'agit d'opinions dissidentes ou même simplement divergentes. Ainsi, si on réussissait à corrompre les quelques têtes dirigeantes de la Santé publique québécoise, on réussirait probablement à corrompre tous les paliers des institutions de santé publique, et à leur faire servir d'autres fins que la santé de la population. Les employés subordonnés ont pris l'habitude depuis longtemps d'obéir sans protester (surtout pas publiquement) même quand ils ont de bonnes raisons de penser que les mesures sanitaires qu'ils doivent appliquer ou faire appliquer ne sont pas profitables à la santé de la population, et même quand ils

constatent que leurs effets nuisibles sont beaucoup plus grands que leurs effets bénéfiques réels, à supposer qu'ils se donnent même la peine d'examiner sérieusement les décisions prises en haut lieu, et qu'ils ne se contentent pas de faire leur travail. Autrement, ces employés de l'État s'attireraient des réprimandes et même des sanctions, et leur carrière pourrait en être gravement compromise, surtout dans le contexte de l'actuelle « pandémie ». De manière semblable aux députés dont nous avons parlé, ces fonctionnaires de la santé sont corrompus au sens où leur carrière passe probablement avant la santé de la population, et rend très efficace la corruption des têtes dirigeantes.

Je poursuis mon analyse en passant à l'échelle nationale. Il est vrai que Santé Canada ne dicte généralement pas les mesures que la Santé publique des provinces devrait prendre, et se contente la plupart du temps de formuler des recommandations et parfois des critiques. C'est que la santé est une prérogative des provinces. Il n'empêche que si les autorités sanitaires d'une province décidaient d'adopter une stratégie très différente de celle du reste du Canada, elle subirait de fortes pressions des autorités sanitaires canadiennes. J'ajoute que c'est aussi Santé Canada qui a autorisé les vaccins et qui a conclu des ententes avec les fournisseurs. Les autorités sanitaires provinciales sont à peu près obligées d'accepter les vaccins que leur fournissent les autorités sanitaires fédérales : elles ne peuvent pas simplement dire que la vaccination massive leur paraît inappropriée, ou refuser les vaccins qui leur sont fournis, pour essayer d'en avoir d'autres, par exemple les vaccins russes, que les autorités canadiennes ne semblent pas avoir envisagé d'autoriser, même quand leur mise au point a précédé de quelques mois celle des sociétés pharmaceutiques américaines et européennes. Si bien qu'il suffirait, pour imposer aux autorités des provinces la nécessité d'une campagne de vaccination massive avec tels vaccins, et non tels autres, de noyauter les cercles dirigeants de Santé Canada – ce qui ne serait guère difficile, les chercheurs dans les domaines de la médecine, de la microbiologie et de la virologie entretenant souvent des liens avec l'industrie pharmaceutique.

Je passe maintenant à l'échelle internationale. L'existence d'une entité supranationale comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) centralise l'évaluation de la situation sanitaire à l'échelle planétaire et détermine considérablement la réaction des autorités sanitaires et politiques à l'échelle nationale. C'est un pouvoir immense que de définir et de redéfinir ce que serait une pandémie, de déclarer et de mettre fin à l'état de pandémie planétaire, de publier des bilans sur l'évolution de la situation à l'échelle mondiale, et d'émettre des recommandations quant à la manière de gérer la « crise sanitaire ». Les autorités sanitaires qui ne reconnaîtraient pas l'existence de la pandémie déclarée par l'OMS, qui contesteraient la rigueur et la véracité de ses bilans, et qui feraient fi de ses recommandations, s'exposeraient à toutes sortes de pressions politiques, diplomatiques, économiques et médiatiques, dont l'objectif serait qu'elles reconnaissent l'autorité de l'OMS en matière de pandémie et qu'elles gèrent la « crise sanitaire » conformément aux recommandations de l'OMS et à ce que font les autres autorités sanitaires nationales, qui gèrent aussi cette « crise » conformément à ces

recommandations. Pour exercer une grande influence sur les politiques sanitaires nationales et produire de grands effets moraux, politiques et économiques dans les pays qui adopteraient les mesures voulues, il suffirait de noyauter ou de corrompre les dirigeants de l'OMS et les cercles de pouvoir qui y existent. Je rappelle qu'en plus d'obtenir son financement des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Japon et de la Commission européenne, l'OMS compte aussi parmi ses principaux contributeurs des organismes « humanitaires » comme la Fondation Bill-et-Melinda-Gates (tellement impliquée dans des campagnes de vaccination dans le monde qu'il est évident qu'elle entretient des liens avec les marchands de vaccins), GAVI Alliance (partenariat des secteurs public et privé pour l'immunisation dans les pays pauvres, financée par la Fondation Bill-et-Melinda-Gates et jouant un rôle important dans le programme COVAX dont l'objectif serait de donner un accès équitable à la vaccination contre le virus dans 200 pays). Compte tenu de ses liens directs ou indirects avec les marchands de vaccins, ce n'est pas du délire de se demander si les déclarations et les recommandations de l'OMS ne sont pas, au moins en partie, dictées par les intérêts de ceux-ci.

Disons les choses franchement : la forme que prennent les institutions de santé publique, à tous les paliers, ne les met aucunement à l'abri de la corruption. Bien au contraire, la centralisation de ces institutions, leur structure fortement hiérarchisée et autoritaire, de même que le peu de pouvoir décisionnel et de liberté dont disposent leurs membres dans l'exercice de leurs fonctions, facilitent leur corruption.

Je fais maintenant quelques recommandations qui, si on leur donnait suite, pourraient atténuer ce problème.

Recommandation 1A : accroître l'autonomie régionale en matière de santé publique

Si les mesures sanitaires pour lutter contre le virus n'étaient pas adoptées à l'échelle provinciale, il faudrait corrompre une à une les personnes responsables de la santé publique dans chaque région du Québec. Il en résulterait une plus grande perte d'énergie, un taux de succès réduit et une probabilité accrue de dénonciation des tentatives de corruption. Ce qui aurait un effet dissuasif.

Recommandation 1B : abolir la direction générale de la santé publique et la remplacer par une assemblée de délégués de chaque région

En l'absence de décisions prises à l'échelle provinciale, une direction générale de la santé publique est superflue. Comme il se peut que les régions aient tout de même à coordonner leurs efforts et à faire des conventions, une assemblée de délégués régionaux pourrait remplacer cette direction. Une région dont les responsables de la santé publique auraient été corrompus, loin de pouvoir imposer leurs décisions aux autres, seraient au contraire exposés publiquement à leurs critiques.

Pour éviter les ingérences dans les affaires des régions, les pouvoirs de cette assemblée devraient être limités et les décisions qui y sont prises ne devraient pas pouvoir être appliquées à une région contre la volonté de sa population et de l'assemblée responsable de la santé publique.

Recommandation 1C : constituer une assemblée régionale responsable de la santé publique

Comme les directeurs régionaux de la santé publique pourraient toujours être corrompus, on gagnerait à les remplacer par une assemblée régionale de plusieurs personnes dont les délibérations seraient publiques.

Recommandation 1D : accroître la liberté et le pouvoir décisionnel des employés des institutions régionales de santé publique

Comme ces assemblées pourraient être corrompues, bien que plus difficilement, on bénéficierait d'une garantie supplémentaire en permettant aux employés de ces institutions de diverger ouvertement et de résister aux décisions dues à la corruption, au lieu d'en faire de simples exécutants qui risqueraient de compromettre leur carrière s'ils n'étaient pas suffisamment obéissants.

Recommandation 1E : réduire l'ingérence des institutions fédérales de santé publique dans les affaires des provinces

La santé étant une prérogative provinciale, les institutions fédérales ne devraient pas s'en mêler, ce qui éliminerait un risque de corruption à haut niveau, susceptible d'imposer aux provinces et aux régions des orientations ou un cadre d'action.

Recommandation 1F : mise au pas ou dissolution de l'Organisation mondiale de la santé

Les États qui tiennent à leur souveraineté sanitaire, politique et économique, devraient refuser à cette organisation supranationale le droit de déclarer et de mettre fin à l'état de pandémie planétaire et de formuler des recommandations quant à la « gestion de la crise sanitaire », quand elle ne va pas jusqu'à intervenir dans des programmes qui sont autant d'ingérences dans la politique des États. Sa structure bureaucratique devrait être remplacée par une assemblée de délégués nationaux dont les pouvoirs décisionnels seraient réduits et ne sauraient avoir une portée planétaire. Le financement par des organisations privées, notamment les organisations « humanitaires » liées aux sociétés pharmaceutiques, devrait être rigoureusement proscrit. Si l'OMS n'obtempère pas, les États devraient refuser de la financer, se liguer pour pouvoir aller à l'encontre de ses directives, et travailler avec acharnement à sa dissolution.



42. Principes pour une rénovation de la santé publique – II. Décentralisation, diversité, expérimentation et faillibilité

2 mars 2021

Faisons comme si la corruption des institutions de santé publique, à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale, n'était pas une réalité. Les puissances politiques et économiques – qui certainement ne nous veulent pas toujours du bien – auraient été trop bêtes ou pas assez rapaces (pour l'instant) pour profiter de la situation et de la corruptibilité de ces institutions. S'il en était ainsi, nous pourrions nous demander à quoi il serait bon de décentraliser ces institutions. Ne serait-ce pas compliquer inutilement les choses, qui sont déjà assez compliquées sans de telles réformes ?

Mais c'est là supposer que le seul mal qui menace les institutions de santé publique, c'est la corruption. Pourtant, l'erreur, si elle est répétée avec entêtement ou même acharnement, sans jamais être reconnue pour ce qu'elle est, peut être aussi nuisible que la corruption. Dans le contexte de l'actuelle « pandémie », ses effets pourraient être dévastateurs.

Les bureaucrates et les experts de la santé publique, qui gouvernent nos vies depuis bientôt un an, reconnaissent eux-mêmes qu'ils peuvent se tromper. Le Grand Pontife de la Santé publique du Québec a lui-même reconnu publiquement sa faillibilité, pour faire accepter à la population qu'il pouvait

dire une chose un jour, et dire son contraire quelques semaines ou quelques mois plus tard, bien qu'en invoquant l'évolution de la situation ou des nouvelles connaissances sur le virus. Il n'y a donc rien de scandaleux au fait de tirer les conséquences de la faillibilité des autorités sanitaires, lesquelles on ne saurait nier sans proclamer l'infailibilité de ces autorités.

Le problème, c'est que nos autorités sanitaires ne comprennent pas ce que leur propre faillibilité implique, ou bien la reconnaissent seulement pour ne pas avoir à se justifier aux yeux de la population quand elles se trompent ou font volte-face, c'est-à-dire quand ça les arrange. Dans un cas comme dans l'autre, elles exigent que le Québec tout entier se conforme aux consignes du moment comme si elles étaient des vérités immuables et à peu près incontestables (sauf sur des points de détail). Voilà qui est fort commode : d'un côté, ces autorités exigent la bienveillance de la population quand elles changent d'idée et font volte-face ; de l'autre, elles exigent de cette même population l'obéissance la plus dépourvue d'esprit critique quand il s'agit de se conformer aux consignes en vigueur à tel moment. Ce qui revient à dire qu'elles sont faillibles quand elles doivent rajuster le tir, mais qu'elles sont infailibles quand elles ordonnent. Si ces déclarations sont certainement incohérentes, les fins visées dans les deux cas sont non seulement cohérentes, mais elles sont même les mêmes : se soustraire à la critique et continuer à gouverner de manière autoritaire.

Pour tenir compte véritablement et concrètement de la faillibilité humaine, il est non seulement nécessaire de tolérer l'existence et l'expression d'idées divergentes, mais il faut qu'on cherche la discussion avec elles et qu'elles puissent être mises à l'essai, afin qu'on juge de leurs effets.

La diversité en matière de religion est un principe reconnu dans notre société. Des croyances et des pratiques religieuses diverses existent au grand jour, et nous pouvons nous dire ouvertement agnostiques ou athées et vivre en conséquence sans être inquiétés par les autorités politiques ou religieuses ou par des groupes organisés de fanatiques. L'existence d'une religion d'État – qui prétendrait s'imposer à tous sur tout le territoire du Québec ou du Canada et qui nous condamnerait à demeurer prisonniers des erreurs de l'obscurantisme – nous apparaîtrait à juste titre comme incompatible avec la liberté et l'égalité, qui sont les fondements mêmes de la société démocratique dans laquelle nous vivons ou vivions.

La diversité en matière de politique est un autre principe reconnu dans notre société. Il serait intolérable pour nous de vivre dans une société où un seul parti politique ou une seule tendance politique serait toléré et dominerait la politique de toute la province ou de tout le pays, comme en Chine et en Corée du Nord. Nous allons jusqu'à qualifier de dictatures ces deux régimes où règne l'orthodoxie politique la plus stricte et où la population est prisonnière d'une idéologie qui peut difficilement être soumise à un examen critique sans s'exposer à des représailles, et qui entend normaliser la vie des individus. C'est que l'existence de plusieurs partis ou tendances politiques, et leur incapacité de s'imposer dans la vie des gens et dans l'ensemble de la société, sont des conditions essentielles à l'existence des sociétés démocratiques.

Alors pourquoi ne pas accorder la même importance à la diversité en matière de santé, dont on nous dit pourtant qu'elle doit ou devrait être notre priorité ? D'autant plus que de nombreux autres aspects de la société et de notre vie sont prétendument subordonnés à la protection de notre santé en raison de l'état d'urgence sanitaire qui dure depuis bientôt un an et qui ne semble pas devoir prendre fin prochainement. Ne serait-il pas catastrophique, pour notre santé comme pour tant d'autres choses, de persister dans l'erreur pendant un an, deux ans, trois ans, voire davantage ? En pareille circonstance, pouvons-nous faire l'économie d'autres manières de penser et de faire susceptibles de nous faire reconnaître les erreurs commises pour ce qu'elles sont et de nous donner des idées pour faire les corrections qui s'imposent au plus vite ?

On pourrait objecter que la gravité et l'urgence de la situation ne nous autorise pas à nous permettre le luxe de la confrontation des positions divergentes : des vies humaines sont en jeu et il faut agir efficacement pour les sauver. Sans compter que la science, de par sa nature, serait une somme de savoirs qui sont validés et certifiés rigoureusement (comprendre « une fois pour toutes ») par des experts et qui ne peuvent pas être discutés, par opposition à la religion et à la politique, qui n'ont rien à voir avec la science.

Je réponds que c'est nier le dynamisme de la science, que c'est la traiter de manière bureaucratique ou procédurale (les modes de pensée bureaucratiques – bornés, déconnectés de la réalité et ne demandant pas des aptitudes intellectuelles très développées, qu'ils prétendent souvent remplacer par des procédures dispensant de penser – n'ont rien de commun avec les modes de pensée scientifiques), que c'est faire fi de la démarche expérimentale, et que c'est soustraire ses effets au débat public. Autrement dit, ce dont il s'agit alors n'est pas de la science et n'est pas compatible avec la démocratie. Et cela est d'autant plus préoccupant que ce sont des vies humaines qui sont en jeu. Les nôtres, en l'occurrence.

La science moderne, telle qu'elle a pris forme il y a quelques siècles, est foncièrement expérimentale, même si les théories scientifiques sont des constructions très complexes et très abstraites. Des affirmations théoriques élaborées dans la tête des experts ou par leurs ordinateurs ne sauraient être qualifiées de scientifiques si elles ne sont pas soumises à l'épreuve de l'expérience, et si on décrète plutôt qu'elles sont vraies a priori, pour faire d'elles le critère de la vérité qui doit orienter toutes les applications, lesquelles deviennent procédurales et machinales, au lieu d'être l'occasion d'éprouver une théorie et de l'améliorer grâce à une démarche expérimentale, notamment en la jugeant à partir de sa capacité à prédire et à produire des effets, comparativement à des théories concurrentes et à leurs applications.

Dans le cas qui nous intéresse maintenant, les modélisations mathématiques selon lesquelles il y aurait eu beaucoup plus de décès sans toutes les mesures sanitaires en vigueur n'ont jamais été éprouvées expérimentalement. C'est pourtant pour éviter la catastrophe annoncée qu'on a déclaré l'état d'urgence sanitaire et qu'on nous impose toutes sortes de mesures sanitaires inédites. Certes, on dira que ces modélisations s'appuient sur des données

expérimentales collectées dès le début de la « pandémie ». Mais rien ne nous dit que ces données sont fiables, puisqu'elles ont été collectées à une époque où, selon les experts, on connaissait encore très mal le virus. Et même en supposant la fiabilité de ces données, encore faut-il les analyser correctement et tirer les bonnes conclusions. L'expérience est l'épreuve cruciale pour vérifier si on a vu juste ou si on est dans l'erreur.

En santé publique, l'expérience en laboratoire est impossible compte tenu de son objet qui concerne des populations entières. Et même si on disposait de laboratoires assez grands pour y faire vivre pendant des semaines ou des mois des dizaines ou des centaines de milliers de personnes, les conditions de vie y différeraient sensiblement de ce qui existe à l'extérieur, et la recherche elle-même affecterait les comportements des sujets étudiés, qui sont déterminants en santé publique. Il en résulte qu'une expérience en santé publique doit nécessairement se dérouler dans la société, ce qui pose d'ailleurs des problèmes d'observation des nombreux facteurs en jeu et de leurs effets. Mais il n'y a pas moyen de faire mieux autrement. Du moins, je ne vois pas comment.

Voici ce qui n'a pas été fait au Québec ou au Canada, et nulle part ailleurs en Occident, pas même en Suède, et qu'il faudrait essayer, afin de voir si ces modélisations mathématiques ont quelque rapport avec la réalité : dans certaines régions, n'appliquer aucune des mesures, pas même sous la forme de recommandations, sans lesquelles il devrait se produire une véritable catastrophe sanitaire d'après nos experts patentés et nos modélisateurs prophètes de malheur. Les rassemblements intérieurs et extérieurs n'y seraient pas interdits ou déconseillés. Pas de distanciation sociale. Pas de lavage et de désinfection de mains compulsifs. Pas de cache-binettes. Pas de couvre-feu. Pas de fermeture des commerces, des restaurants et des bars. Pas de télétravail et d'enseignement en ligne. Pas d'opération massive de dépistage. Pas de période d'isolement avec ou sans symptômes. Pas d'hospitalisations sans complications, sous prétexte d'isolement préventif. Et surtout pas d'état d'urgence sanitaire. Seulement le traitement des personnes qui ont des symptômes.

Et entre cet extrême et l'autre extrême, c'est-à-dire ce qu'on fait présentement, on peut imaginer toutes sortes de degrés et de variantes dans des régions socio-sanitaires différentes, dont on pourrait comparer les effets à partir d'indicateurs comme la fréquence des hospitalisations dues à des complications et des décès dus au virus. Ce qui permettrait d'abandonner des mesures inefficaces ou nuisibles, et d'améliorer les mesures qui auraient une certaine efficacité.

Certains s'indigneront en disant que c'est là faire une expérience sur des êtres humains. Est-il nécessaire, diront-ils, de mettre notre main au feu pour savoir que ça brûle, surtout quand il s'agit de vies humaines ?

Eh quoi ! j'ai dit d'entrée jeu qu'en santé publique il fallait forcément en venir à faire une expérience sur des populations, non pas pour les sacrifier à la science, mais pour perfectionner une science capable de leur être utile. Autrement, on s'enferme dans des spéculations théoriques coupées de la réalité

et de peu d'utilité, quand elles ne sont pas chimériques et nuisibles. Et c'est justement en appliquant de manière généralisée et bornées ces spéculations qu'on « expérimente », au mauvais sens du terme, sur des êtres humains, c'est-à-dire sans que cela ne leur soit utile et sans même qu'on cherche à faire avancer les connaissances scientifiques, puisqu'on manque de points de comparaison réels pour évaluer l'efficacité ou la nocivité des mesures prises, puisqu'on a pour tout point de comparaison les pronostications catastrophiques des modélisateurs, dont on devrait croire qu'elles se seraient réalisées si les mesures devant les empêcher de se réaliser n'avaient pas été adoptées. Autrement dit, nous ignorons si le feu dont on nous parle brûle autant qu'on le dit, de quelle ampleur il est en réalité, et même s'il existe vraiment. On a mieux vu comme démarche scientifique !

Non seulement cette « expérimentation » dévoyée concerne des mesures de santé publique en rupture avec ce que préconisait cette discipline en pareil cas jusqu'à l'arrivée du virus (pour lequel les experts patentés ont décidé de tout chambouler et d'inventer une nouvelle « science » sur mesure, ce qui est difficilement justifiable), mais elle est aussi une expérience médicale en raison de l'essai de « vaccins » expérimentaux (en fait des thérapies géniques dont on ignore les effets secondaires à moyen et à long terme, les études cliniques étant trop courtes, à supposer qu'elles soient rigoureuses) sur des centaines de millions ou des milliards de personnes, et aussi une expérience sociale et politique en ce qu'on a adopté et maintient des mesures qui bousillent de fond en comble notre vie et notre société, et susceptibles d'avoir bientôt des effets catastrophiques difficilement réversibles. Bref, il faut avoir du culot ou être complètement aveugle pour me reprocher une « expérimentation » qui coûterait des vies humaines, alors que c'est bien une telle « expérimentation » qu'on réalise actuellement, et qui détruit notre vie et la société dans laquelle nous vivons.

Il est vrai que ceux d'entre nous qui craignent le virus comme la peste pourraient avoir l'impression de servir contre leur gré de cobayes pour la mise à l'épreuve des théories des autorités sanitaires régionales. C'est pourtant précisément cette impression qu'ont tous ceux qui, à l'échelle de la province, ne sont pas d'accord avec les mesures décrétées par nos autorités politiques et sanitaires, et qui les considèrent comme inefficaces et nuisibles et nullement fondées scientifiquement – ce dont on ne se soucie guère. Mais ce n'est pas une raison pour répéter la même erreur que nos adversaires, et de les mettre dans la même position qu'ils nous ont mis, car nous ne vaudrions alors pas mieux qu'eux. Par conséquent, il faudrait que les décisions prises par les autorités sanitaires régionales ne soient pas simplement imposées à la population régionale, comme le sont actuellement les décisions des autorités sanitaires provinciales à la population québécoise. C'est dans cet esprit que je fais les recommandations suivantes.

Recommandation 2A : accorder un droit de veto

Les citoyens pourraient détenir un droit de veto pour rejeter les mesures prises par les autorités régionales et, si nécessaire, en demander d'autres. S'il est vrai qu'ils ne peuvent comprendre que partiellement les théories et les recherches scientifiques, ils peuvent néanmoins évaluer les effets des applications qui découlent d'elles, par comparaison à d'autres manières de faire dont les effets seraient meilleurs, moins bons ou carrément nuisibles. En ces matières, les citoyens sont censés être des juges compétents, comme ils sont censés l'être pour les affaires politiques, par exemple, sans être des politiciens ou des politologues. Compte tenu de ce droit, les autorités sanitaires de chaque région auraient intérêt à s'expliquer et à se justifier de manière convaincante aux yeux des citoyens sans quoi leur pouvoir ne leur servirait à rien ; ce qui implique qu'ils défendent leurs mesures contre les mesures concurrentes des autorités des autres régions, qui doivent en faire autant.

Recommandation 2B : constituer une assemblée régionale électorale qui ne serait pas seulement constituée d'experts de la santé publique

Pour que les autorités sanitaires régionales ne soient pas monolithiques et dogmatiques, elles pourraient prendre la forme d'assemblées électorales qui seraient composées de spécialistes de la santé publique de différentes tendances, de membres des professions médicales (pas seulement des médecins), de juristes, d'intellectuels (sociologues, anthropologues, philosophes, politologues, historiens, économistes, etc.) et de citoyens, car le seul point de vue médical tend à négliger tout ce qui, dans les politiques de santé publique, ne concerne pas la santé. La composition exacte de ces assemblées demeure à discuter, ainsi que la manière dont ses membres seraient élus et délibéreraient, pour autant que ces élections et ces délibérations soient publiques et transparentes.

Recommandation 2C : favoriser la formation de tendances médicales divergentes, notamment en santé publique

Pour que l'expérimentation et la confrontation de pratiques médicales divergentes, tout spécialement en matière de santé publique, soit possible, il importe que les spécialistes et les praticiens ne soient pas formés à la même école et qu'ils n'aient pas à se conformer à une orthodoxie médicale rigide. Pour cette raison, il faudrait accorder une plus grande autonomie aux facultés de médecine et aux instituts de recherche médicale, ainsi qu'aux étudiants et aux professeurs et aux chercheurs qui y travaillent. Il faudrait réduire le pouvoir du Collège des médecins ou transformer sa mission, qui en tant qu'ordre professionnel régit présentement la profession de médecin. Il faudrait assurer l'autonomie de ces écoles et de ces instituts de recherche grâce à un financement public qui ne prétend pas orienter l'enseignement et la recherche. Pour dégager la santé publique de l'influence de la bureaucratie étatique, l'Institut national de santé publique (INSPQ) devrait être dissout pour laisser la

place à plusieurs instituts de recherche, dont aucun n'aurait de préséance sur les autres, si ce n'est par le prestige de ses chercheurs dû seulement à leurs découvertes et à l'efficacité et à la justesse de leurs recommandations.

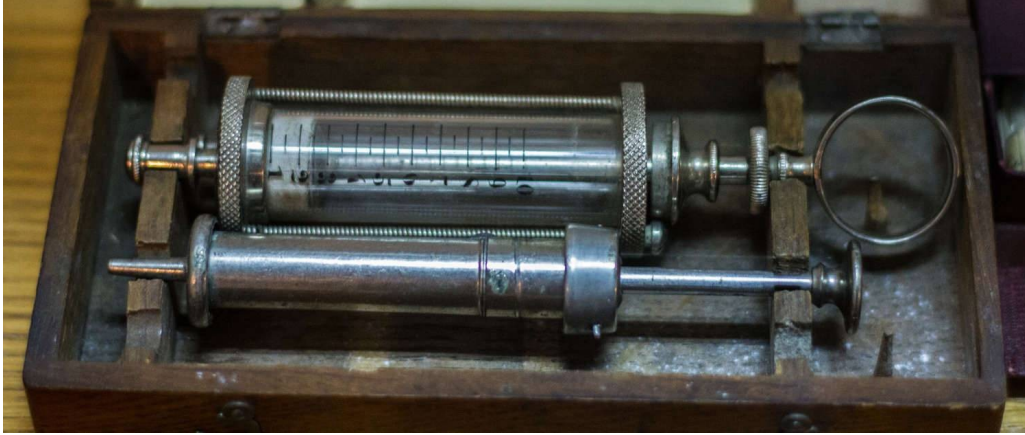
Recommandation 2D : reconnaître aux médecins, quelle que soit la situation, le droit de décider comment soigner les malades

Ce n'est pas aux autorités sanitaires – même si elles prenaient la forme d'assemblées régionales électives – de décider à la place des médecins quels traitements sont à utiliser ou à proscrire dans le contexte d'une épidémie. Et ce n'est pas au Collège des médecins de déterminer ce qu'ils peuvent dire et ne pas dire publiquement à propos de ces traitements, sous prétexte que ce n'est pas conforme à la « science ». À quoi bon former des médecins si c'est pour ensuite leur dire comment exercer leur profession et les empêcher de s'exprimer librement à son sujet ? Une telle liberté thérapeutique aurait l'avantage de permettre l'essai de traitements qui pourraient s'avérer efficaces et qui pourraient rendre inutiles non seulement des mesures sanitaires draconiennes dont les effets « collatéraux » sont catastrophiques, mais aussi les délibérations à leur sujet.

Recommandation 2E : reconnaître aux citoyens, quelle que soit la situation, le droit de décider des traitements qu'ils reçoivent

La liberté thérapeutique des médecins n'implique pas le droit d'imposer leur traitement de prédilection aux personnes qu'ils soignent. L'un des avantages de cette liberté, c'est justement de permettre aux citoyens de choisir ou de ne pas choisir tel traitement en fonction des résultats obtenus, qui devraient être rendus publics, mais sans divulguer l'identité des personnes soignées. Les médecins auraient la responsabilité d'expliquer aux personnes malades les risques de tel traitement (généraux ou liés à un état de santé donné) ou, encore mieux, de rendre ces informations accessibles à tous s'il s'est fait le promoteur d'un traitement de son invention ou non. Dans cette perspective, il serait aussi aberrant d'imposer l'injection d'un « vaccin » à qui n'en voudrait pas, que d'imposer un traitement à l'hydroxychloroquine à un autre qui n'en voudrait pas.

Cela implique qu'on n'attende pas que les malades soient sur leurs lits de mort avant de commencer à les soigner, car alors ils ne seraient pas en mesure d'exprimer leur avis. La question se pose aussi de savoir si un médecin doit, après avoir proposé à une personne malade le traitement qui lui semblait le meilleur (de manière générale ou pour elle), être obligé de faire, à la demande de celle-ci, une intervention thérapeutique qu'il sait ou croit être inefficace ou même nuisible. Le plus logique serait qu'un autre médecin d'avis contraire procède, dans la mesure où cela est possible. Une telle obligation ne manquerait pas d'être amère aux médecins si leurs craintes s'avéraient justifiées.



43. Surveillance des effets secondaires des « vaccins »

6 mars 2021

Les autorités et les médias, depuis déjà plusieurs mois, disent s'inquiéter de la méfiance d'une partie non négligeable de la population québécoise envers les nouveaux « vaccins ». Selon les experts et les journalistes, ce groupe de personnes se diviserait en deux sous-groupes : les personnes qui auraient une vision complotiste du monde, et les personnes qui ont simplement des doutes quant à l'innocuité des fameux « vaccins ». Pour que l'immunité collective – tant décriée quand il s'agissait de l'atteindre naturellement – puisse être atteinte, il importerait de montrer aux hésitants, preuve à l'appui, que les effets secondaires qu'ils craignent sont très rares, ou même presque inexistantes. On espère aussi que ces « faits » puissent contribuer à convertir les complotistes à la « vaccination », même si on se dit que ces « radicaux » ne se laisseront pas convaincre aussi facilement et qu'il faudra les libérer de l'influence malsaine des leaders complotistes et de la vision du monde délirante qu'ils partageraient, notamment à cause de leur manque d'éducation et de leur incapacité à s'informer auprès des bonnes sources, à savoir les autorités politiques et sanitaires et les médias traditionnels.

Certains journalistes (et peut-être aussi des personnes qui exercent le pouvoir politique et sanitaire) disent que la campagne de « vaccination » massive pourrait immuniser au complotisme et guérir de l'hésitation « vaccinale » : quand les personnes qui ne veulent pas se faire vacciner ou qui hésitent constateraient que les personnes de leur entourage ont été vaccinées sans avoir d'effets secondaires sévères, elles pourraient revoir leurs idées et décider de se faire « vacciner », comme le « bon sens » semble l'exiger. Mais ce n'est pas convainquant : c'est comme si je disais que, parce que je ne connais

personne qui a été malade à cause du virus (même pas des symptômes mineurs), que le virus n'existe pas et que tous les décès qu'on lui attribue sont des inventions. Les autorités, les journalistes et le cortège des bien-pensants ne manqueraient pas de s'indigner d'une telle affirmation. Le petit échantillon de personnes que je connais ne permettrait aucunement de formuler un jugement aussi général et péremptoire, diraient-ils. Alors pourquoi ce même échantillon pourrait-il suffire pour me prouver que les effets secondaires possibles des « vaccins » sont le fruit de mon imagination détraquée ou d'une méfiance exagérée ? Un peu de cohérence, si ce n'est pas trop demander !

On dira que les études cliniques qui ont mené à autoriser l'utilisation d'urgence de ces « vaccins » ont montré que les effets secondaires sont très rares, et dans bien des cas il n'est pas possible de prouver que les rares troubles de santé observés après la « vaccination » ont été causés par les « vaccins ». Mais pouvons-nous nous fier à ces études cliniques réalisées par les sociétés pharmaceutiques qui commercialisent ces vaccins, en collaboration avec des autorités sanitaires nationales et internationales qui avaient déjà décrété, au tout début de la « pandémie », qu'on ne pouvait venir à bout du virus que grâce à la « vaccination » massive de la population ? Sans compter que ces études, même si elles avaient été réalisées avec intégrité, ne permettraient certainement d'observer de possibles effets secondaires à plus long terme : ce n'est pas parce qu'on n'aurait pas observé de graves effets secondaires après quatre, cinq ou six mois que de tels effets ne pourraient pas se produire après un an, deux ans ou trois ans. Pensez le contraire, c'est confondre la science avec l'astrologie. Enfin, on peut se demander si un essai clinique mené sur environ 38 000 personnes, comme celui de Pfizer, suffit pour évaluer correctement les risques posés par une campagne de « vaccination massive » de la population mondiale, en tenant compte des différents profils de santé. Et même si c'était le cas, il serait légitime de nous demander si le bénéfice attendu de la vaccination est assez grand pour exposer la population à subir des effets secondaires graves dans 0,6 % des cas et susceptibles d'entraîner la mort dans 0,1 % des cas (ce sont les données de Pfizer). Dans l'hypothèse que 5 milliards de personnes seraient « vaccinées » (avec ce vaccin ou un autre), cela représente 30 millions de personnes gravement malades, et 5 millions de personnes susceptibles de mourir, alors qu'en date du 6 mars 2021, le nombre de décès officiellement attribués au virus est 2 579 776 dans le monde entier. D'autant plus qu'il y aurait beaucoup de personnes relativement jeunes dont la santé serait mise en péril par la « vaccination » massive, contrairement à ce qui se produit quand il s'agit du Virus. D'autant plus que l'immunité que permettrait d'acquérir les « vaccins » ne durerait peut-être pas plus d'un an et qu'il faudrait « vacciner » à nouveau, avec une nouvelle vague de complications graves et de décès, qui vaudrait bien une autre vague de complications et de décès attribués au virus. D'autant plus que les autorités sanitaires pourraient permettre qu'on injecte des « vaccins » différents à la première dose et à la deuxième dose, contrairement aux recommandations des fabricants.

Est-ce ainsi qu'on veut désengorger les systèmes de santé, libérer les hôpitaux et donner un peu de répit au personnel médical ? Est-ce ainsi qu'on veut protéger la santé de la population ?

C'est pourquoi il aurait été prudent de ne pas se lancer dans une course contre la montre pour « vacciner » le plus rapidement possible tout le monde, en avançant tête baissée. Et si on décide malgré tout de « vacciner » la population, il faudrait continuer à observer attentivement les effets secondaires et à rendre disponibles les données collectées. Certes nos autorités nous disent qu'elles observent attentivement les effets secondaires. Mais que font-elles exactement ?

Sur le site du gouvernement du Québec²⁹, on nous donne quelques informations générales sur les effets secondaires, en précisant que ces réactions sont généralement bénignes et de courte durée et qu'elles sont moins fréquentes chez les personnes âgées. On ajoute ensuite que « *des réactions causées par le vaccin qui empêchent la poursuite des activités quotidiennes pendant un ou deux jours peuvent survenir chez une petite minorité de vaccinés, notamment de la fatigue, un mal de tête et des douleurs musculaires ou aux articulations.* » Il serait bien d'avoir un ordre de grandeur. S'agit-il de 1 %, de 5 % ou de 10 % des « vaccinés » ? Et n'est-il pas étrange que ces réactions, qui s'apparentent à certains des symptômes causés par le virus (ce qui ne veut évidemment pas dire que le virus se transmet par la « vaccination ») et qui sont assez graves pour empêcher certaines personnes de vaquer à leurs occupations quotidiennes, soient ici traitées à la légère et même minimisées, alors qu'on en fait tout un plat quand il s'agit de sensibiliser la population au danger que représenterait le virus ? Et pourquoi ne fournit-on pas des informations plus précises quant à la nature et à la fréquence des effets secondaires de chacun des vaccins autorisés au Canada (en date du 5 mars 2021, il y en a quatre), au lieu de diffuser indistinctement des informations vagues sur les réactions causées par l'ensemble des vaccins.

29 <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/#c79170> (consulté le 6 mars 2021)

Le tableau qui suit ces généralités est un petit chef-d'œuvre d'imprécision.

Nature et fréquence des réactions connues causées par ces vaccins

Fréquence	Réactions connues causées par ces vaccins
Dans la majorité des cas (plus de 50 % des gens)	– Douleur à l'endroit où l'injection a été faite
Très souvent (moins de 50 % des gens)	– Mal de tête, fatigue, fièvre ou frissons – Douleurs aux jointures – Douleurs musculaires – Diarrhée, vomissements – Enflure des ganglions sous les aisselles
Souvent (moins de 10 % des gens)	– Rougeur, gonflement à l'endroit où l'injection a été faite
Rarement (moins de 1 personne sur 1 000)	– Enflure du visage

Environ 4 personnes sur 100 000 peuvent faire une réaction allergique grave après avoir reçu le vaccin. La fréquence de cette réaction est plus élevée que ce qui est attendu habituellement après un vaccin, mais elle demeure très rare.

Il ne nous est guère utile de savoir que *moins de 50 % des gens* ont des symptômes plus graves que de la douleur à l'endroit où l'injection a été faite. S'agit-il de 40 % à 50 %, de 30 % à 40 %, de 20 % à 30 % ou 10 à 20 % des « vaccinés », pour tel symptôme et tel « vaccin » en particulier ? Et quelle est la gravité de ces réactions ? Par exemple, parle-t-on d'un mal tête qui indispose seulement ou qui empêche de vaquer à ses occupations ? Combien temps ces réactions durent-elles et dans quelle proportion des cas sont-elles graves ?

Des essais cliniques à la suite desquels on ne disposerait pas de ces données ne seraient pas rigoureux ou transparents. Et les autorités sanitaires qui ne

seraient pas en mesure de publier des données assez précises montreraient que, contrairement à ce qu'elles prétendent, elles ne se soucient guère de surveiller avec attention les effets secondaires des « vaccins », ou qu'elles gardent jalousement pour elles ces informations. Pourtant, les données des essais cliniques étant certainement disponibles aux autorités sanitaires canadiennes qui ont approuvé l'utilisation des « vaccins » et aux autorités sanitaires québécoises qui organisent la campagne de « vaccination » en nous assurant que les « vaccins » sont sécuritaires, et cette campagne ayant commencé en décembre, le gouvernement devrait disposer de ces informations et pouvoir les rendre publiques. Que faut-il en penser ?

On nous fournit à grands frais des statistiques sur les cas de COVID-19 sans complications. Pourquoi se garde-t-on de nous fournir des statistiques plus précises et dignes de ce nom sur la nature, la gravité et la fréquence des réactions causées par chaque vaccin ?

Ce que font vraisemblablement nos autorités (voir la section suivante de la même page web³⁰), c'est de vérifier si des réactions ne se produisent pas immédiatement après l'injection des « vaccins », de conseiller de prendre un médicament si on a de la fièvre après son retour à la maison, et de consulter un médecin si les symptômes s'aggravent, persistent ou sont inhabituels. Autrement dit, il ne semble pas y avoir de protocole d'observation systématique et rigoureuse des effets secondaires, lesquels sont tout au plus déclarés par chaque médecin consulté aux autorités sanitaires provinciales et fédérales, qui peuvent en faire ce qu'elles veulent, compte tenu qu'on pourra facilement remettre en question la fiabilité des données ainsi recueillies et l'attribution d'effets secondaires graves et inhabituels à tel « vaccin », surtout à moyen terme ou à long terme.

Supposons qu'on remarque, dans quelques mois ou quelques années, une hausse de la fréquence et de la gravité des accidents vasculaires cérébraux chez l'ensemble de la population vaccinée ou seulement chez certains groupes d'âge. Il ne serait pas facile d'établir un rapport de cause à effet entre la vaccination et cette hausse compte tenu du temps qui s'est écoulé entre les deux événements et des autres facteurs qui pourraient entrer en ligne de compte. En effet, on pourrait s'efforcer d'expliquer cette hausse des AVC par des maladies cardiaques non diagnostiquées et non traitées à cause de la « pandémie » et du « délestage » des hôpitaux, par une dégradation des conditions de vie due au confinement et à la précarité économique, ou par l'apparition de nouveaux variants qui seraient plus dangereux, notamment pour les jeunes. Si on disposait d'un groupe témoin non vacciné assez important pour faire la comparaison, on parviendrait peut-être à établir une corrélation ou même un rapport de cause à effet probable. Cependant, si la majorité de la population est vaccinée de gré ou de force, ou des groupes d'âge entiers, en faisant quelques exceptions en raison de conditions médicales exceptionnelles, il ne sera pas possible d'avoir un groupe témoin fiable. Dans le cas où l'on ne « vaccinerait » pas de force ceux qui refuseraient, mais qu'on leur imposerait plutôt toutes sortes de contraintes

30 <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/#c79170> (consulté le 6 mars 2021)

pour les punir et les obliger à se conformer à l'impératif « vaccinal » (non-accès aux emplois mieux rémunérés, interdiction d'exercer leur profession ou même de travailler, non-éligibilité aux programmes publics de soutien économique, non-accès ou accès réduit et payant aux soins de santé, etc.), les conditions de vie des « vaccinés » et des « non-vaccinés » différeraient tellement qu'il ne serait pas possible d'utiliser le deuxième groupe de personnes comme groupe témoin, puisqu'il résulterait de cet écart socio-économique des problèmes de santé peut-être aussi considérables, sinon plus, que ceux qui seraient dus à la « vaccination massive ». Si bien que nos autorités politiques et sanitaires pourraient facilement esquiver les poursuites dont elles pourraient être l'objet pour l'organisation de cette campagne de « vaccination » en prétextant que, même si on peut observer une hausse des accidents vasculaires cérébraux chez les « vaccinés » comparativement à l'ère pré-virale, ces accidents ne sont pas plus fréquents que chez les « non-vaccinés », bien au contraire.

Si nos autorités politiques et sanitaires se souciaient vraiment de notre santé et si leur approche avait quelque rapport avec la démarche scientifique, elles ne devraient pas chercher à convaincre ou à contraindre ceux d'entre nous qui ne veulent pas se faire « vacciner » et, en cas de refus, de faire d'eux des parias. Compte tenu que les « vaccins » permettraient seulement aux personnes « vaccinées » d'avoir moins souvent des complications sans les rendre moins contagieuses, nos autorités devraient plutôt tolérer que les personnes qui décident de ne pas se faire « vacciner » acceptent de prendre ce risque (calculé à leurs yeux) qui concerne seulement ou avant tout leur santé, et profiter de l'occasion pour faire d'elles le groupe témoin nécessaire à la réalisation d'une étude comparative entre « vaccinés » et « non-vaccinés », aussi bien en ce qui concerne l'efficacité des vaccins que leur innocuité. Au lieu de fulminer contre ces personnes qui ne tremblent pas devant le virus, nos autorités devraient leur être reconnaissantes de leur permettre de vérifier si cette campagne de « vaccination massive » est une erreur monumentale et, le cas échéant, d'y mettre fin. Il est beaucoup plus judicieux de gouverner en rendant utiles à la société les différents désirs des individus, qu'en les ignorant ou en cherchant à les normaliser par tous les moyens.



44. La prévention de la radicalisation

8 mars 2021

Après avoir lu un article de journal affirmant que le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) s'intéressait maintenant aux théories du complot liées au virus pour prévenir la radicalisation des personnes qui adhèrent à ces théories, j'ai pu constater que cet organisme à but non lucratif, créé par la Ville de Montréal avec l'appui du gouvernement du Québec, offre des [webinaires sur le sujet](#)³¹.

Comment engager le dialogue avec une personne qui adhère aux théories du complot?

Descriptif :

Le webinaire « Résister aux théories du complot et aux discours haineux en temps de Coronavirus » du CPRMV a abordé la question des périodes de crise comme contexte propice à l'émergence de thèses conspirationnistes. Une question demeure toutefois difficile à répondre tant pour les professionnels que pour le grand public: comment engager le dialogue avec des personnes qui adhèrent à ces théories, alors que les outils argumentatifs habituels ne semblent pas porter leurs fruits? Le webinaire permettra aux participants de mieux comprendre l'attrait des théories du complot pour certains publics et réfléchir aux besoins répondus par ce type de discours et de mouvance. Les échanges permettront aussi d'orienter vers de bonnes pratiques pour accueillir et dialoguer avec une personne qui diffuse ou adhère à des idéologies complotistes, autant en ligne que hors ligne.

31 <https://info-radical.org/fr/prevention/presentations-et-conferences/> (consulté le 8 mars 2021)

Résister aux théories du complot et aux discours haineux en temps de Coronavirus

Descriptif :

Génératrice d'anxiété la crise sanitaire autour du Coronavirus s'illustre aussi par la prolifération de discours haineux et de certaines théories du complot qui en propagent une lecture raciste et xénophobe. Qu'il s'agisse de contenus diffusés sciemment par des groupes extrémistes ou de simples propos ordinaires échangés par certains individus sur les réseaux sociaux, le contexte actuel donne à voir une désinformation dangereuse pour le vivre-ensemble. Nous aborderons la thématique des discours haineux et des théories du complot en contexte de crise sanitaire, de même que l'illustration des propos haineux, racistes et xénophobes qui circulent en lien avec la crise actuelle. Finalement, nous évoquerons les pistes d'action et suggérerons des outils et guides afin de mieux s'informer et résister à la diffusion de tels discours et théories.

Ce qui a pour effet d'assimiler les idées qui s'éloignent du narratif officiel sur la « pandémie », véhiculé ad nauseam par nos autorités politiques et sanitaires et les médias traditionnels depuis environ un an, à une forme de désinformation dangereuse pour le vivre-ensemble, et de les associer à des discours haineux, racistes et xénophobes susceptibles de mener à des actes de violence.

Bien que le CPRMV prétende refuser toute stigmatisation, le fait de se faire affubler du sobriquet de « complotistes » (on a eu la délicatesse de parler d'une « personne qui adhère aux théories du complot », mais ça revient au même puisque c'est précisément ce qu'on entend par « complotiste »), en tant que dissidents, constitue en quelque sorte une marque d'infamie, au même titre que des termes comme « pédales » pour parler des homosexuels, comme « dindes » pour parler des femmes, comme « sauvages » pour parler des Amérindiens, comme « frogs » pour parler des francophones, comme « têtes carrées » pour parler des anglophones, etc. Mais mon objectif n'est pas ici de nous faire jouer le rôle de victimes, mais seulement de montrer que le CPRMV ne respecte pas toujours la morale dont il prétend être le défenseur. Ses membres justifient probablement cet écart par le fait qu'en communiquant des informations fausses nous constituons un danger pour le vivre-ensemble, un peu comme les prêtres pouvaient voir dans les athées et les sceptiques des radicaux immoraux et criminels qui s'entêtaient à refuser la Vérité de la foi chrétienne et qui constituaient une menace pour la communauté des fidèles. Reconnaissons toutefois que les méthodes utilisées par le CPRMV ont pour objectif d'éviter la judiciarisation, alors que l'Église n'hésitait pas à faire appel aux tribunaux laïcs ou religieux pour défendre son emprise sur les esprits et les mœurs et punir sévèrement les délits d'opinion. Néanmoins, les dissidents n'en sont pas moins considérés comme des délinquants potentiels et des « égarés » qu'il faut ramener sur le droit chemin, pour leur propre bien, celui de la société et même celui de l'humanité.

Ce qui frappe, en consultant le site du CPRMV, c'est la manière dont on conçoit et circonscrit la radicalisation menant à la violence. Mais rendons d'abord à César ce qui revient à César. Dans sa page sur la définition de la radicalisation³², le CPRMV admet que la radicalité des idées ne mène pas

32 <https://info-radical.org/fr/definition/> (consulté le 8 mars 2023)

toujours à des actes violents et qu'elle peut même avoir des effets positifs dans certains cas :

« Il est important de distinguer la radicalisation violente de la radicalisation non violente. Parfois, l'enfermement d'un individu dans ses propres certitudes peut se traduire par un positionnement radical qui n'est pas nécessairement en contradiction avec les valeurs et les normes démocratiques : en ce sens, la radicalisation n'est pas considérée comme de la radicalisation violente.

D'ailleurs, les radicaux non violents peuvent jouer un rôle très positif – tant dans leur communauté que dans un contexte politique plus large. À preuve, la plupart des progrès des sociétés démocratiques sont le résultat d'une certaine forme de radicalisation : Martin Luther King, Gandhi, Mandela furent tous considérés, en leur temps, comme des radicaux. Ainsi, contester ce qui est fermement établi, c'est exposer une critique radicale d'un élément du système social, ce qui peut concourir à l'évolution positive de la société.³³ »

Mais le CPRMV semble exclure assez arbitrairement que les dissidents – qu'on considère comme des adhérents aux théories du complot – puissent critiquer fermement des éléments du nouveau système social qui s'est établi depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et dont certains pourraient persister même s'ils ne sont pas compatibles avec les valeurs et les normes démocratiques. Une telle critique radicale ne pourrait-elle pas concourir à une évolution positive de la société, ou à tout le moins contribuer à éviter ou à atténuer une transformation négative de la société ?

Je ne suis pas non plus d'accord avec le CPRMV quand il affirme, dans le premier paragraphe cité, que l'individu qui a des idées radicales est enfermé dans ses propres certitudes. Cela peut certainement arriver, je ne le nie pas. Mais des idées radicales peuvent aussi être le résultat d'un examen critique qui suppose ou exige une ouverture ou une exposition aux idées concurrentes et extérieures, contre lesquelles ces idées doivent se défendre, par lesquelles elles sont façonnées, quand elles ne se combinent pas avec elles. Et un sceptique, qui pratique le doute radical, peut très bien être considéré comme un radical dans la mesure où il refuse de croire à quoi que ce soit sans l'avoir examiné sous toutes ses coutures et en étant toujours prêt à reprendre l'exercice, si de nouvelles raisons de douter se présentent. On ne saurait donc dire qu'il est enfermé dans ses certitudes, même si les croyants de toutes espèces ne manqueront pas de le trouver entêté en raison de son refus d'adhérer à leurs croyances qui lui semblent irrationnelles, et en raison de l'examen critique radical auquel il les soumet. En fait, de tels croyants ont beaucoup plus de propension à devenir des radicaux au mauvais sens du terme, c'est-à-dire bornés et susceptibles de commettre des actes violents, surtout quand ils appartiennent à une

³³ <https://info-radical.org/fr/definition/> (consulté le 8 mars 2023)

communauté majoritaire et quand les autorités politiques et religieuses sont de leur côté ou quand ils exercent eux-mêmes le pouvoir politique ou religieux.

Voilà où je veux en venir : pourquoi le CPRMV ne considère la radicalisation violente possible que pour des individus isolés ou des groupes extrémistes, en excluant d'emblée la possibilité d'une radicalisation de la majorité de la population, des autorités politiques et sanitaires québécoises et des médias traditionnels ? Même si les membres du CPRMV verront peut-être dans cette hypothèse un signe d'adhésion à des théories complotistes, le refus d'examiner cette possibilité témoignerait d'un enfermement dans leurs certitudes d'autant plus critiquable qu'ils reconnaissent eux-mêmes qu'il est possible de sombrer dans la radicalisation violente avec un profil psychologique normal et sans appartenir à un groupe fermé qui pourrait s'apparenter à une secte :

« La radicalisation menant à la violence ne doit pas être confondue avec une problématique de santé mentale ni y être substituée : en réalité, si la santé mentale s'avère parfois l'un des nombreux facteurs possibles de certains processus de radicalisation, les études actuelles démontrent abondamment la « normalité » psychologique des individus engagés dans des trajectoires de radicalisation. Similairement, il serait erroné de confondre « radicalisation menant à la violence » et « dérive sectaire » : en effet, s'il est possible de dégager plusieurs éléments apparentés ou communs aux deux conditions, tout phénomène de radicalisation ne renvoie pas automatiquement à une « emprise mentale » à laquelle l'individu serait assujéti et qui le priverait de son libre arbitre.³⁴ »

Ceci dit, la « normalité » psychologique n'est pas une garantie de santé mentale si la norme est simplement définie par les manières de sentir et de penser les plus répandues ou dominantes dans une société, à un moment donné. Car les foules peuvent certainement délirer et se radicaliser, de même que les personnes qui sont censées les informer et les gouverner. Qu'on pense par exemple à l'Allemagne nazie, où il était tout à fait normal, raisonnable et souhaitable d'adhérer à l'idéologie nazie, certainement folle, violente et radicale au mauvais sens du terme. En pareil cas, l'emprise mentale peut s'étendre à toute une société, à l'exception des résistants et des dissidents (de dangereux radicaux selon l'idéologie nazie) et des victimes de cette idéologie. Si bien qu'une dérive « sectaire » menant à la radicalisation violente est possible à grande échelle et ce, sans qu'on la reconnaisse pour ce qu'elle est, la secte n'étant plus un groupe minoritaire se distinguant du reste de la société par son idéologie religieuse ou politique, mais étant plutôt devenue presque toute la société et ne pouvant plus être qualifiée de secte pour cette raison, même si l'enfermement dans les mêmes certitudes demeure et s'aggrave même, ainsi que son emprise sur les esprits.

34 <https://info-radical.org/fr/definition/> (consulté le 8 mars 2023)

Je sais bien que la situation dans laquelle nous nous trouvons diffère grandement de celle de l'Allemagne nazie, par exemple sur la répression de la dissidence. D'ailleurs, la comparaison ne porte pas tant sur la nature et les effets de la radicalisation généralisée, mais a pour objectif de montrer que cette radicalisation (sous une forme ou une autre) ne se produit pas seulement chez des individus isolés, dans des groupes extrémistes marginaux ou même dans des franges sociales plus larges, mais peut aussi être observée à l'échelle d'une société et au cœur même de l'État, qui commet alors des actes de violence au nom de l'idéologie dominante, lesquels peuvent être reconnus comme tels ou non, selon qu'ils sont explicites ou implicites, selon la crédibilité des prétextes invoqués pour justifier ou dissimuler ce que ces actes ont de violent. L'existence d'une idéologie d'État aussi ouvertement dogmatique et violente que l'Allemagne nazie montre que ce n'est pas de la folie de faire l'hypothèse que l'État et la société puissent se radicaliser, mais moins ouvertement, en n'allant pas aussi loin dans la répression et dans la violence physique.

Ce sont là des possibilités que le CPRMV semble exclure d'entrée de jeu, en s'enfermant dans des présupposés qui passent pour autant de certitudes. Si bien que, si une société et ses chefs adhéraient à une telle idéologie radicale et violente, le CPRMV serait probablement incapable de la reconnaître pour ce qu'elle est (sauf si elle discrimine des communautés ethniques ou culturelles, les femmes, les homosexuels et les transgenres), ce qui veut dire qu'il pourrait même adhérer à cette idéologie et collaborer avec elle sous prétexte de prévenir la radicalisation des dissidents qui pourraient en venir à commettre des actes violents. Quoi que puissent en penser ses membres, le CPRMV n'est pas au-dessus de la mêlée et pourrait jouer à son insu un rôle dans l'expansion et la consolidation d'une idéologie d'État radicale, répressive et violente à sa manière, ce qui peut se produire aussi bien maintenant que dans le passé, et aussi bien au Québec, au Canada ou en Occident qu'en Chine ou en Russie, par exemple.

Voyons maintenant si ce que le CPRMV considère comme des signes et des mécanismes de radicalisation pouvant mener à des actes violents peut s'appliquer à l'idéologie sanitaire qui contamine notre société depuis un an, tout en nous gardant la possibilité de faire des correctifs pour tenir compte des présupposés abordés plus haut.

Pour ce faire, j'utiliserai le baromètre des comportements³⁵ du CPRMV, une espèce de code de couleurs pour distinguer les comportements acceptables des comportements qui le sont moins.

35 <https://info-radical.org/fr/comment-reconnaitre/> (consulté le 8 mars 2021)



Comportements NON-SIGNIFICATIFS



Comportements INQUIÉTANTS



Comportements PRÉOCCUPANTS



Comportements ALARMANTS

Je ne m'attarde pas aux comportements non significatifs, sauf pour dire que les dissidents qui critiquent les mesures sanitaires que nous subissons tous au nom du narratif officiel sur la « crise sanitaire » pourraient très bien voir plusieurs de leurs comportements classés dans cette catégorie (argumenter avec ferveur pour défendre ses convictions auprès de ses proches ; montrer une présence active sur les réseaux sociaux ; prendre position et militer pacifiquement afin de défendre une cause liée à une communauté, à un groupe ou à un individu ; afficher un intérêt marqué pour l'actualité nationale et internationale ; exprimer une volonté d'approfondir un engagement politique ; adopter de nouvelles opinions politiques ; manifester un désir de corriger des injustices sociales), si on n'avait pas décidé d'emblée de les qualifier de complotistes.

Comportements PRÉOCCUPANTS

- Nos autorités politiques et sanitaires, les journalistes et ceux de nos concitoyens qui s'abreuvent à ces sources *expriment certainement un discours polarisant de vérité absolue*. En effet, ils refusent souvent d'examiner ce qui ne correspond pas à ce discours, en l'écartant du revers de la main et en qualifiant ces points de vue de complotistes, quand ils ne vont pas jusqu'à les qualifier de criminels. Le fait qu'il s'agit parfois de déclarations de médecins reconnus pour leur compétence ou de scientifiques de renommée internationale ne change rien à l'affaire.
- Ces mêmes personnes, du haut de leurs tribunes, dans les milieux de travail ou dans leur entourage, *font du prosélytisme idéologique avec insistance auprès des autres individus*, à savoir toute la population du Québec, à laquelle on inflige quotidiennement des discours moralisateurs simplistes, aucunement fondées sur une analyse des effets, alors qu'il s'agit d'une question scientifique et politique qui, pour être bien traitée, exige des points de vue raisonnés et multiples, et pas des slogans qui changent au gré des décisions autoritaires, opaques et arbitraires prises par les autorités.
- Il va sans dire que les tenants l'idéologie sanitaire ont de la *difficulté à remettre leurs idées en question et à reconnaître la valeur d'autres points de vue*. La chose est simple : il n'y a pas d'autres points de vue admissibles que le leur.
- Nos autorités politiques et sanitaires ont *changé subitement leurs habitudes* depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Du jour au lendemain, elles se sont mises à réorganiser de manière autoritaire la

société et notre vie personnelle, ce qui revient à *exercer un contrôle sur nous*, sur nos actions, voire sur ce que nous pouvons penser et dire. Le fait qu'elles croient ou prétendent agir dans l'intérêt public ne suffit pas à les justifier, les idéologies fournissant toujours de telles excuses à leurs adhérents.

- Les adhérents de cette idéologie sanitaire d'État ont eux aussi *changé leurs habitudes du jour au lendemain*, en obéissant aux autorités politiques et sanitaires, et en prêtant foi aux affirmations répétitives des journalistes. À l'inverse, le comportement des « récalcitrants » et des « complotistes » est justement caractérisé par le refus de changer leur manière de vivre pour se conformer à l'idéologie sanitaire.
- À la fois chez les autorités, les journalistes et la population, on peut observer un *rejet massif des règles et des codes de vie des milieux de vie au nom de l'idéologie sanitaire* en vigueur jusqu'à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ces règles et ces codes ont été remplacés subitement par la distanciation sociale et l'étiquette respiratoire.
- Enfin, *l'isolement de son entourage* – voulu par les adhérents de cette idéologie, bien qu'imposé par les autorités – a pour effet une déconnexion de la réalité et un confinement intellectuel et moral dans des certitudes difficilement discutables.

Comportements INQUIÉTANTS

- Les adhérents de l'idéologie sanitaire sont certainement *obsédés par les discours apocalyptiques* des autorités politiques et sanitaires et des journalistes (les décès qui ne cessent d'augmenter et leur nombre exploserait s'il y avait relâchement des mesures sanitaires) et *par leurs discours messianiques* (les « vaccins » représentés comme les sauveurs que nous attendons). Les autorités politiques et sanitaires et les journalistes partagent cette obsession apolyptico-messianique dans la mesure où ils croient aux discours dont ils nous abreuvent inlassablement, et où ils ne nous mènent pas plutôt en bateau.
- Il n'est pas rare de voir, sur les réseaux sociaux ou sur des forums, des extrémistes de l'idéologie sanitaire *adopter un discours haineux* à l'égard des « récalcitrants » et des « complotistes », par exemple en appelant sur leur tête la vengeance du Virus, ou en proposant de les exiler dans le Grand Nord ou de les priver de l'accès aux soins de santé (sauf s'ils les paient de leur poche), ou en réclamant qu'on vaccine les « covidiotis » de force pour que la prophétie messianique puisse enfin se réaliser.
- Les autorités politiques et sanitaires, les journalistes et les adhérents *légitiment l'emploi de la violence pour défendre et imposer l'idéologie sanitaire*, puisque la violence ne se réduit pas à l'agression physique. C'est un acte de violence à part entière que d'imposer aux dissidents les mêmes contraintes qu'aux adhérents consentants, par exemple en les

privant de certains de leurs droits et de leurs libertés, en leur interdisant de circuler librement et en les séquestrant à domicile pendant le couvre-feu. Quant à l'insistance avec laquelle on cherche à mobiliser toute la population dans la guerre contre l'ennemi invisible qu'est le Virus, ainsi qu'à neutraliser ou à anéantir l'esprit critique, elle constitue un acte de violence sur l'esprit des citoyens, qu'on confine intellectuellement et moralement, en plus de physiquement.

Quant aux **Comportements ALARMANTS**, ils ne s'affichent pas en raison d'une erreur dans la page web. Ainsi nous voilà frustrés du droit de vérifier si les partisans de l'idéologie sanitaire en vogue sont des extrémistes purs et durs ! Dommage...

Qu'on n'aille surtout pas penser que je remets en question l'intégrité de l'équipe du CPRMV. Si ses membres n'ont jamais envisagé que l'idéologie sanitaire puisse être à l'origine de la radicalisation des autorités, des journalistes et de la majorité de la population, c'est qu'ils sont eux aussi des victimes de cette idéologie, comme nous tous, d'une manière ou d'une autre. Ainsi il ne faut pas voir en eux des adversaires, mais des alliés potentiels auxquels il faudrait essayer d'ouvrir les yeux, pour qu'ils nous aident à prévenir la radicalisation violente ou, compte tenu de l'état d'avancement de la radicalisation, à la déradicaliser le Québec.

J'invite donc les lecteurs de ce billet à adresser une demande formelle au CPRMV (info@info-radical.org) pour qu'il organise un Webinaire sur la menace que représente pour le vivre-ensemble la radicalisation sanitaire du Québec, en joignant à leur message le lien de la présente page à titre de pièce justificative. Les membres de cet organisme, assurément rigoureux et intègres, n'hésiteront pas à réexaminer leurs positions et à apporter les correctifs qui s'imposent pour être à la hauteur de la mission qui leur a été confiée et pour lutter contre l'idéologie sanitaire d'État, foncièrement incompatible avec les valeurs et les institutions démocratiques.



45. Réflexions à l'occasion du premier anniversaire de l'état d'urgence sanitaire (1)

13 mars 2021

Voilà déjà une année que nous vivons comme des assiégés. Le territoire québécois et l'esprit de ses habitants sont littéralement sous l'Occupation virale ! Et il y a tout lieu de croire que nous en avons encore pour longtemps. Malgré l'arrivée en grande pompe des « vaccins », le virus n'est pas près de partir, nous dit-on. Et plusieurs des mesures sanitaires que nous connaissons sont là pour rester « un bout de temps ». Ce qui peut vouloir dire longtemps, si on en juge d'après les déclarations antérieures de nos autorités. Alors nous ne sommes probablement pas sortis du bois.

Profitions donc de ce lugubre anniversaire, non pas pour commémorer les victimes véritables et présumées du virus et nous plaindre de ce que les autorités politiques et sanitaires nous ont fait endurer depuis un an (dans les deux cas, ça ne servirait à rien), mais pour nous préparer à ce qui se pointe à l'horizon.

Avant d'aller plus loin, j'insiste sur le fait qu'il s'agit de conjectures, et que je n'ai pas la prétention de lire dans l'avenir, contrairement à certains « experts » en santé publique, à certaines figures politiques et à certains journalistes. Puisqu'il est notoire que nos autorités manquent de transparence, nous pouvons difficilement faire mieux que des conjectures plus ou moins vraisemblables. Il n'en demeure pas moins que c'est à partir de telles conjectures (celles-ci ou d'autres) que nous devons penser et guider notre action. Autrement, nous serions dans l'obligation de remiser notre cerveau (comme l'ont fait beaucoup de nos concitoyens depuis la déclaration de l'état

d'urgence sanitaire) et d'obéir docilement aux autorités politiques et sanitaires autoproclamées qui nous gouvernent par décrets depuis un an.

À quelles conditions la fin de l'état d'urgence sanitaire ?

Jamais nos autorités politiques et sanitaires, qui font la pluie et le beau temps, ne nous ont dit avec quelque précision quelles conditions devaient être réunies pour qu'elles décident de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire. D'un côté, on nous dit que l'immunité collective devrait être atteinte quand environ 70 % de la population sera « vaccinée » ; de l'autre, on nous parle de la propagation de variants supposément plus contagieux et plus mortels, dont l'apparition coïncide justement avec le début de la « vaccination » massive en Europe, en Amérique, en Afrique du Sud et en Australie. Ainsi nos autorités et les journalistes – qui préfèrent les images simplistes à l'analyse et à la science – décrivent la situation comme une course contre la montre : il faut « vacciner » le plus de personnes possible avant que les affreux variants ne se propagent trop. Mais il se pourrait, nous dit-on aussi, qu'apparaissent des variants du virus contre lesquels les « vaccins » seraient moins efficaces ou pas efficaces du tout. Si bien qu'on commence à tester et à utiliser des « variants » des « vaccins » pour protéger contre les « variants » du virus. Si bien qu'on en vient à se demander si on ne va pas entrer dans un cycle saisonnier de « vaccination » dont on ne sortira peut-être jamais, l'immunité collective aux nouveaux « variants » du virus impliquant l'injection de nouveaux « variants » des vaccins. Si bien que l'immunité collective obtenue grâce à la « vaccination » massive serait la carotte qu'on tend devant nous pour nous faire marcher, et que nous n'atteindrions jamais.

Dans ces conditions, il est raisonnable de nous méfier des promesses de nos autorités politiques et sanitaires, qui demandent beaucoup à la population, mais qui ne s'engagent jamais à rien concrètement. Comme il est aussi raisonnable de ne pas mettre tous nos espoirs dans des « vaccins » dont l'efficacité est douteuse (surtout pour tous ceux d'entre nous qui ne sont pas des personnes « à risque » et qui n'ont pas besoin d'être « vaccinés ») et dont l'innocuité à moyen ou à long terme n'est pas établie (surtout si on nous injecte à répétition plusieurs doses de « vaccins » différents au cours des prochaines années, ce qui n'a pas fait l'objet d'essais cliniques antérieurs à leur utilisation à grande échelle).

Stratégie « vaccinale », immunité collective et dépistage massif

On réduit souvent la stratégie « vaccinale » des autorités sanitaires et politiques à une question de logistique. Il faut conclure des contrats avec les marchands de « vaccins », les acheminer au Canada, les distribuer dans les provinces et organiser leur injection à la population, en n'hésitant pas à reporter l'injection de la deuxième dose pour « vacciner » le plus de personnes le plus rapidement possible. C'est ainsi qu'on croit ou dit pouvoir vaincre le virus ou à tout le moins le neutraliser.

Un autre volet de la stratégie a pour objet la population qu'il s'agit de « vacciner ». Bien qu'il soit très visible, on se garde généralement de parler de stratégie quand il s'agit de ce volet. Mais c'est bien de stratégie qu'il s'agit. Dans la guerre contre le virus, il s'agit d'obtenir de toute la population qu'elle désire se faire « vacciner », même si le virus ne représente pas un réel danger pour la majorité des individus qui la constituent. Voilà presque un an que les autorités et les médias nous travaillent pour obtenir notre adhésion à la « vaccination » massive. Point de salut sans « vaccin » !

Pourtant, l'idée d'atteindre l'immunité collective en « vaccinant » au moins 70 % de la population (on dit souvent toute la population) est étrange, alors que les complications graves et les décès sont presque toujours observables chez des personnes qui ont atteint ou dépassé l'espérance de vie et qui ont souvent de graves problèmes de santé compte tenu de leur âge. Pourquoi ne pas seulement « vacciner » ces personnes, dans l'hypothèse où les « vaccins » sont véritablement efficaces pour réduire les complications et les décès et ne sont pas dangereux ? Car les « vaccins », nous dit-on, n'empêcheraient pas les « vaccinés » plus jeunes et en santé d'être infectés et d'être contagieux, puisqu'ils doivent alors être considérés comme des personnes asymptomatiques ou peu symptomatiques. Si ces personnes sont très peu susceptibles d'avoir de graves complications et de mourir du virus sans avoir été « vaccinées », et si leur « vaccination » n'empêche pas la propagation du virus et la possible infection des personnes « à risque », à quoi bon les « vacciner » ? Cela demeure un mystère dans une perspective de guerre au virus. Mais cela s'éclaire si on prend en considération les profits réalisés par les marchands de « vaccins » et la prolongation de l'état d'urgence grâce auquel les autorités politiques et sanitaires bénéficient de pouvoirs accrus.

Dans la nouvelle « science » élaborée sur mesure pour le virus et fermement établie dans les cercles du pouvoir et dans les médias, une personne prétendument porteuse du virus doit être considérée atteinte de la COVID-19. (Je dis « prétendument » compte tenu du matériel génétique incomplet grâce auquel les tests PCR ont été élaborés, compte tenu du nombre de cycles d'amplification probablement trop élevé lors de l'analyse des prélèvements, compte tenu du fait que ces tests, même quand ils sont bien faits, ne sont pas suffisants pour faire un diagnostic et doivent être accompagnés d'une consultation chez un médecin). L'idée absurde selon laquelle une personne pourrait être atteinte d'une maladie sans avoir de symptômes est maintenant profondément enracinée dans les esprits. Il en résulte une confusion dont nos autorités peuvent tirer profit : une personne malade peut être une personne qui a des complications ou une personne prétendument infectée qui n'a pas ou presque pas de symptômes. Bien qu'on prétende que les « vaccins » soient seulement efficaces pour prévenir les complications, le passage aux cas de COVID-19 sans complications se fait tout naturellement dans les esprits. Ce qui contribue à justifier, aux yeux de la population québécoise, une campagne de « vaccination massive » dont l'utilité est fort douteuse pour la plupart des personnes qui seront « vaccinées ». Et toutes ces personnes qui ont « fait leur part » seront tout à fait disposées à ce qu'on contraigne – soit grâce à un ordre

formel, soit grâce à toutes sortes d'exigences et d'interdictions rendant la vie pénible ou presque invivable – leurs concitoyens qui ne veulent pas se faire « vacciner » à en faire autant. Ce que les autorités politiques et sanitaires ne manqueront pas d'utiliser pour nous planter de force la seringue dans le bras, en prétendant agir pour le bien de la population et conformément à ses désirs, les personnes qui ne veulent pas être vaccinées étant quantité négligeable ou des égoïstes qui rendent inutiles les efforts des autres pour mettre fin à la « pandémie ».

Revenons-en au dépistage. Voici la question qu'il faut nous poser : nos autorités politiques et sanitaires ont-elles l'intention de mettre fin au dépistage massif, au traçage et au confinement des personnes prétendument infectées quand, selon le narratif officiel, l'immunité collective sera atteinte grâce à la « vaccination » de 70 % de la population ? Ou bien faudra-t-il encore continuer à surveiller de près la propagation du virus, sous prétexte qu'il continue de circuler malgré la « vaccination », et que les personnes « vaccinées » doivent toujours être considérées comme des personnes qui ont attrapé la COVID-19 et qui sont contagieuses, comme le sont actuellement les personnes asymptomatiques ? Il y a aussi la crainte de l'apparition de nouveaux variants contre lesquels les « vaccins » injectés ne seraient pas suffisamment efficaces et en raison desquels de nouveaux « vaccins » devraient être injectés à toute la population pour atteindre à nouveau ou maintenir l'immunité collective. En attendant, il faudrait reconfiner partiellement ou totalement la population. Si bien que nous n'en sortirions jamais. Si bien que nous aurions tout au plus des périodes de relâchement des mesures sanitaires, comme celles que nous avons connues depuis un an.

On parle souvent des importantes dépenses faites pour acheter les doses de « vaccin » et organiser la campagne de « vaccination massive ». Mais on parle moins souvent des coûts de dépistage. De septembre 2020 à février 2021 (181 jours), 5 022 001 prélèvements³⁶ ont été réalisés au Québec, soit une moyenne de 27 746 prélèvements par jour. Dans l'hypothèse où ce rythme se maintient, cela fait 10 127 290 prélèvements par année, et autant de tests PCR, pour une population d'environ 8 500 000 habitants. Le coût moyen d'un tel test étant d'environ 80 \$ au Québec³⁷ (ce qui comprend le prélèvement et les analyses en laboratoire), cela fait environ 810 millions de dollars par année. À titre de comparaison, le budget provincial 2020-2021³⁸ prévoyait des investissements en santé de :

- 488,5 millions de dollars pour améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux ;
- 190,0 millions de dollars pour bonifier les soins aux aînés ;

36 <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees> (consulté le 13 mars 2021)

37 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1745029/cout-prix-test-depistage-covid-quebec> (consulté le 13 mars 2021)

38 http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/documents/PlanBudgetaire_2021.pdf#page=191 (consulté le 13 mars 2021)

- 190,0 millions de dollars pour poursuivre la bonification des services pour les jeunes en difficulté ;
- 199,8 millions de dollars pour accroître les services répondant à des besoins spécifiques, dont la bonification des soins et services aux personnes handicapées et l'accroissement des initiatives en santé mentale.

Si ces 810 millions de dollars étaient utilisés pour soigner convenablement les personnes véritablement malades à cause du virus au lieu de dépister massivement des personnes qui pour la plupart n'ont pas de symptômes ou n'en ont que très peu, les autorités politiques et sanitaires ne pourraient certainement plus nous annoncer, à l'avenir, que la capacité hospitalière risque d'être dépassée dans certaines régions, qu'il faut faire du délestage en matière de soins et de chirurgies, que les professionnels de la santé sont au bord de l'épuisement, et que le système de santé est à genoux et sur le point de s'effondrer.

Par contre, si on persiste à dépister massivement la population, à tracer les contacts et à isoler à l'hôpital les résidents des CHSLD sous prétexte qu'ils sont contagieux et que les autres résidents, bien que vaccinés, ne sont pas absolument certains de ne pas tomber malades et de mourir à cause du virus, notre système de santé ne se porterait guère mieux, et la « pandémie » pourrait en quelque sorte se poursuivre indéfiniment, même si les vaccins étaient vraiment efficaces pour réduire la fréquence des complications et des décès, et même si les résultats des études cliniques publiés par les marchands de « vaccins » n'avaient pas été bidouillés, tout comme les études qui montreraient les résultats miraculeux obtenus le terrain, par exemple en Israël ou en Écosse. Dans l'hypothèse contraire, c'est-à-dire si les « vaccins » s'avéraient inefficaces à éviter les complications et les décès chez les personnes les plus vulnérables au virus, la décision d'engouffrer des sommes astronomiques dans la poursuite du dépistage massif des personnes asymptomatiques, au lieu de cibler les personnes susceptibles de tomber gravement malades et de mourir, pourrait priver le système hospitalier des ressources nécessaires pour les soigner efficacement, le cas échéant, et être à l'origine de décès qu'on s'empresserait d'attribuer au virus. Ce qui aurait le double avantage, pour nos autorités, de ne pas prendre leurs responsabilités et de justifier la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour une période indéterminée, avec les pouvoirs accrus qu'une telle situation leur confère.

Le passeport « vaccinal » comme moyen de revenir à la « normalité »

Considérant que les « vaccins » réduiraient seulement les chances de complications et de décès, sans empêcher d'être infecté par le virus et d'être contagieux, on ne peut certainement pas justifier l'existence d'un passeport « vaccinal » par la protection des autres. Il ne ferait pas sens de traiter les personnes non « vaccinées » comme des personnes infectées et contagieuses dangereuses pour les autres, notamment les personnes « vaccinées ». En fait, ce serait le contraire : les personnes « vaccinées », en tant qu'elles peuvent être infectées et être contagieuses, représenteraient un danger pour les personnes

non « vaccinées », d'autant plus qu'étant à l'abri des complications et des symptômes moins graves grâce aux « vaccins » (si on en croit le narratif officiel), elles feraient moins attention de ne pas contracter le virus et elles auraient plus de chances d'être infectées et contagieuses sans le savoir et sans passer de test de dépistage. En toute rigueur, ne faudrait-il pas surveiller encore plus les personnes « vaccinées » que les personnes non « vaccinées » ? Nous pouvons même nous demander si l'application mobile qui devrait permettre aux personnes « vaccinées » d'aller où ne peuvent pas aller les personnes non « vaccinées », ou de faire ce qu'elles ne peuvent pas faire, ne serait pas aussi une application de traçage, puisqu'on pourrait certainement collecter des informations sur les lieux fréquentés par les personnes « vaccinées » et leur demander d'aller passer un test de dépistage et, au besoin, de s'isoler pour empêcher la propagation du Virus, qui serait déjà un mal en lui-même, et encore plus si une partie assez importante de la population n'a pas été « vaccinée », par refus ou en raison de problèmes de santé qui ne le permettent pas.

Puisque les absurdités et les incohérences se multiplient depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il ne faut pas exclure que les autorités et les journalistes reprochent aux personnes non « vaccinées » (dont on fera simplement des antivax) de représenter un grave danger pour la société et leurs concitoyens, afin de les contraindre à se faire « vacciner », d'une manière ou d'une autre. Mais il n'est pas certain qu'on ira jusque-là, une telle absurdité pouvant tôt ou tard se retourner contre les autorités politiques et sanitaires. Dans ce cas, le passeport « vaccinal » deviendrait seulement un incitatif à se faire « vacciner ». Si seules les personnes « vaccinées » sont autorisées à participer à des rassemblements avec un allègement des mesures sanitaires, ou même sans mesures sanitaires, le risque d'infecter des personnes non « vaccinées » et, pour cette raison, vulnérables serait moindre, bien que réel, indirectement. Si tout le monde était « vacciné », tout le monde pourrait recommencer à vivre comme avant, sans craindre d'infecter les autres, puisqu'il ne résulterait probablement rien de cette « infection » grâce aux merveilleux « vaccins ». Le passeport « vaccinal » serait donc seulement en vigueur le temps que toute la population soit vaccinée.

Mais méfions-nous.

Cette manière de raisonner n'est pas compatible avec l'immunité collective qu'on prétend atteindre grâce à la « vaccination » de masse de la population. Il s'agirait d'atteindre, quand on parle d'immunité collective, une masse critique de personnes « vaccinées », seuil au-delà duquel même les personnes non immunisées auraient très peu de chances de rencontrer une personne malade et contagieuse et donc d'être infectées et de tomber malades. Dans le cas qui nous intéresse maintenant, il ne s'agit pas tant d'une immunité collective, que d'une immunité de tous les individus ou de presque tous les individus. Immunité qu'il faudrait vérifier et conserver, puisque le virus continuerait à circuler, puisque tous n'auraient pas été « vaccinés » en même temps, puisque l'immunité procurée par les « vaccins » ne durerait probablement même pas quelques années, contrairement à ce qui se produirait avec des maladies comme la rougeole et la rubéole. Peu importe qu'il s'agisse de la vérité ou d'une ruse pour

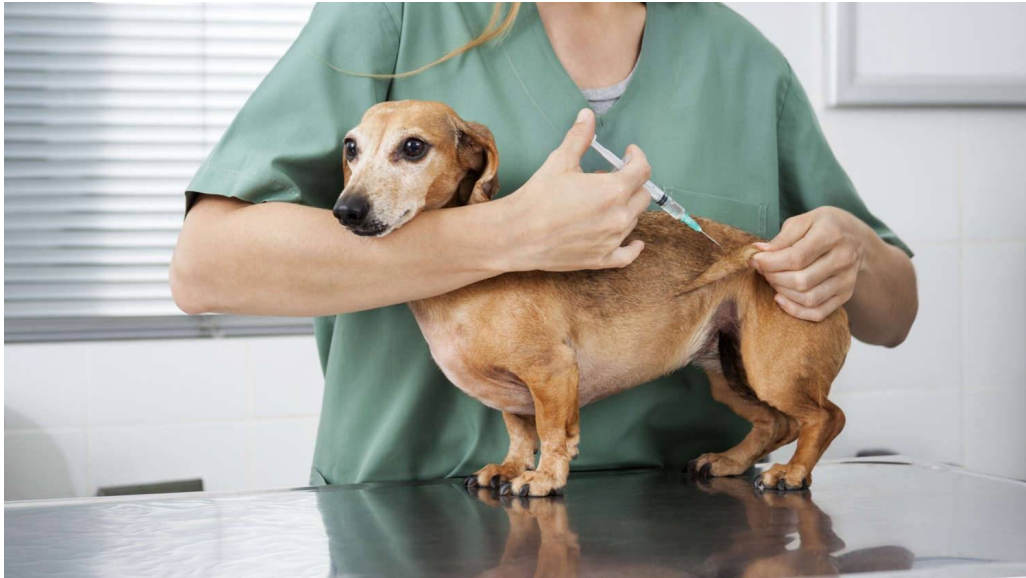
nous vendre et nous injecter plus de doses de « vaccins » au cours des prochaines années, ou même pour le reste de notre vie. Cela passe pour la vérité et c'est tout ce qui importe quand on essaie de prévoir les manœuvres de nos autorités. Il est donc raisonnable de penser que si on met en place un système de passeport « vaccinal », ce système restera vraisemblablement en vigueur et contribuera à nous faire entrer dans un cycle de « vaccination » contre le virus et ses variants actuels ou à venir.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a déclaré la semaine dernière qu'il a déjà eu une « réflexion avancée » sur le passeport « vaccinal » et que celui-ci lui semble « normal », sans préciser exactement à quoi devrait s'appliquer ce dispositif (aux rassemblements publics et privés, à l'accès à l'éducation supérieure en présentiel et aux soins de santé, au travail, etc.). Si on en juge d'après ce que nous avons vu de ce personnage depuis les quelques mois où il appartient au triumvirat qui gouverne le Québec, il ne faut probablement pas comprendre par « réflexion avancée » une réflexion complexe et rigoureuse, mais plutôt une réflexion qui est déjà terminée, à part sur des points de détail, par exemple s'il faut avoir reçu une dose ou deux doses de « vaccin » pour avoir le droit d'aller à tel endroit ou de faire telle chose. En réaction à la méfiance que cette déclaration a provoquée chez une partie de la population et même chez une minorité de la classe politique, des « experts » en santé publique et des journalistes, l'attachée de presse du ministre s'est efforcée de nous rassurer en affirmant que les travaux se poursuivent et que les autorités politiques et sanitaires seront transparentes à chacune des étapes. Mais nous ne savons pas quels sont ces travaux et quelles seront ces étapes. Et nous pouvons craindre que, par transparence, on entende seulement le fait de nous informer quand les décisions auront déjà été prises (si elles n'ont pas déjà été prises), quand les dispositifs nécessaires seront prêts ou presque prêts, et quand le passeport « vaccinal » sera sur le point d'entrer en vigueur, peut-être sur une foule de choses à la fois, peut-être pour quelques choses de moindre importance d'abord pour faire accepter le dispositif et l'étendre à d'autres choses par la suite.

Ces déclarations du ministre et de son attachée de presse, qui nous gardent dans l'obscurité la plus complète, ne sont assurément pas transparentes et laissent présager très peu de transparence à l'avenir. Raison pour laquelle il importe dès maintenant de manifester ouvertement notre opposition à ce passeport « vaccinal », quel qu'il soit, puisque de toute évidence on nous prépare un sale coup. Si nous attendons qu'on nous impose ce passeport avant de réagir, il sera beaucoup plus difficile de renverser la vapeur.

Ces conjectures sembleront peut-être folles à certains de mes lecteurs. Je rappelle que beaucoup de choses que nous aurions considérées comme invraisemblables et parfaitement délirantes au début de l'année 2020 se sont produites depuis. D'autres choses de la même nature pourraient très bien se

produire en 2021, en 2022 ou plus tard. C'est pourquoi je demande à mes lecteurs d'envisager ces conjectures comme des possibilités de ce qui pourrait arriver. Je ne prétends à rien de plus, et certainement pas à passer pour quelqu'un qui a des talents de devin.



46. Réflexions à l'occasion du premier anniversaire de l'état d'urgence sanitaire (2)

14 mars 2021

Comme dans le billet précédent, il s'agit ici d'essayer de prévoir ce qui pourrait arriver à moyen terme ou à long terme. Car l'état d'urgence aura peut-être un deuxième, un troisième ou un quatrième anniversaire. Et même la fin de l'état d'urgence sanitaire ne signifierait probablement pas simplement un retour à la normalité d'avant le virus. C'est pourquoi il importe de réfléchir à ce qui nous attend, afin de pouvoir agir en connaissance de cause. Il ne sortira rien de bon pour nous de toute cette histoire si nous continuons à obéir docilement à nos autorités.

Je rappelle qu'il s'agit de conjectures. Pour cette raison, des possibilités incompatibles entre elles seront abordées. Il ne faudra pas y voir une incohérence, mais une tentative d'envisager différentes possibilités entre lesquelles il n'est pas possible de trancher, compte tenu que nos autorités nous gardent dans l'obscurité, soit qu'elles nous cachent ce qui a déjà été décidé, soit qu'elles ne savent pas elles-mêmes où nous allons. Puis il arrive à nos autorités de faire volte-face : des possibilités incompatibles pourraient donc se produire à des moments différents.

Normalisation de certains éléments de l'état d'urgence sanitaire

J'ai déjà signalé que nos autorités ne nous ont jamais dit quelles conditions devaient être réunies pour que l'état d'urgence prenne fin. Elles ne se sont même pas engagées à y mettre fin quand 70 % de la population aura été « vaccinée » et quand l'immunité collective aurait été atteinte, ou même quand toute la population aura été « vaccinée » et serait immunisé au virus.

J'envisage maintenant une autre possibilité : les autorités mettront fin à l'état d'urgence sanitaire quand leurs objectifs « vaccinaux » seront atteints, mais certains des éléments qui caractérisent cet état seraient normalisés et lui survivraient. Le gouvernement – plus particulièrement le premier ministre, le ministre de la Santé et des services sociaux et la Santé publique – conserverait une partie des pouvoirs exceptionnels grâce auxquels il nous gouverne depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Il pourrait dorénavant bénéficier du droit de gouverner par décrets en matière de santé publique (librement ou à certaines conditions) sans avoir à déclarer l'état d'urgence sanitaire. Ainsi l'état d'urgence sanitaire ne prendrait pas vraiment fin quand on y mettrait fin : certains des pouvoirs exceptionnels qui ont été accordés au gouvernement deviendraient normaux et permanents.

Le gouvernement pourrait justifier la pérennisation de ces pouvoirs par le fait que le virus continuerait de circuler malgré la « vaccination » et que la situation épidémiologique demeurerait inquiétante et pourrait se dégrader rapidement, par exemple à cause de l'apparition de nouveaux variants plus contagieux et dangereux contre lesquels les « vaccins » ne seraient pas efficaces. Sans compter que de nouveaux virus, peut-être encore plus contagieux et dangereux, pourraient apparaître et nous prendre à l'improviste. Il ne faut pas baisser la garde ! Jamais !

Malgré la fin officielle de l'état d'urgence sanitaire, nous serions toujours soumis à l'arbitraire du gouvernement, qui pourrait décider de nous imposer de nouvelles mesures sanitaires sans avoir à déclarer l'état d'urgence sanitaire. Certaines de ces mesures pourraient même être intégrées à la législation normale et ainsi devenir permanentes, peu importe la situation épidémiologique. Je pense par exemple au port obligatoire du cache-binette dans les lieux publics fermés et dans les transports en commun, toute l'année ou pendant l'hiver.

Il est à craindre que la population québécoise accepterait sans trop ronchonner ces manœuvres pour pérenniser l'état d'urgence et les mesures sanitaires. Elle jugerait vraisemblablement de la normalité postérieure à l'état d'urgence sanitaire en prenant comme point de comparaison, non pas la normalité antérieure à l'état d'urgence sanitaire, mais la normalité de l'état d'urgence à laquelle elle se serait habituée. Le passage d'une normalité à l'autre serait alors perçu par elle comme un assouplissement bienvenu du pouvoir qu'on exerce sur elle et des mesures sanitaires qu'on lui impose. Compte tenu de l'horrible « pandémie » qui n'en finirait plus de finir, et de la montagne de cadavres qui en aurait résulté, il ne lui semblerait pas raisonnable et souhaitable de revenir simplement à la normalité d'avant et de récupérer tous ses droits et

toutes ses libertés (auxquels elle ne tenait guère avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et auxquels elle tient généralement encore moins maintenant, en raison de cette période de dressage), comme si rien ne s'était passé.

Possible volte-face sur la contagiosité des personnes « vaccinées »

J'ai déjà montré de quelle manière l'absence d'effet présumé des « vaccins » sur la contagiosité des personnes porteuses du virus pourrait servir à justifier le maintien du dépistage massif, du traçage des contacts, de l'isolement des personnes et d'autres mesures sanitaires même après la « vaccination » d'une partie importante de la population, peut-être assez pour atteindre l'immunité collective qu'on nous dit viser.

Cependant, cette affirmation – vraie ou fausse – ne permet pas aux autorités et aux journalistes de justifier la « vaccination » des personnes bien portantes et plus souvent réticentes à être « vaccinées » en invoquant la protection de la santé des autres. Du moins cela n'est pas possible sans manquer de cohérence, ce qui n'exclut pas qu'elles aient recours à cet argument. Il n'empêche que ce n'est pas commode et qu'elles s'exposeraient à être démasquées si elles le faisaient. D'où le recours possible à d'autres arguments plus ou moins alambiqués et à des contraintes pour inciter les personnes en santé à se faire « vacciner » même si elles n'en voient pas l'utilité et même si elles se méfient de possibles effets secondaires, surtout à moyen ou à long terme.

Ceci dit, il se pourrait que nos autorités sortent de leur manche de récentes « études » qui montreraient que les « vaccins », en fait, diminueraient la contagiosité des personnes « vaccinées », juste au moment d'entreprendre la « vaccination » des groupes de personnes moins « à risques », ou un peu plus tard, quand elles constateraient que des doses de « vaccin » ne trouveraient pas preneurs et quand elles proclameraient qu'il serait criminel de les laisser se perdre. On nous jouerait alors une scène semblable à celle qu'on nous a jouée le printemps et l'été dernier, quand les autorités politiques et sanitaires se sont mises à recommander de plus en plus fortement le port du cache-binette ou du masque dans les lieux publics fermés, pour finalement le rendre obligatoire. À peine quelques mois plus tôt, elles affirmaient que le port du masque était non seulement inutile pour protéger la population en général, mais qu'il pouvait même augmenter les risques d'infection. Et soudain on a commencé à nous dire le contraire, en insistant sur le fait qu'on protégerait les autres et non soi-même en portant un cache-binette ou un masque. On nous a dit alors que de nouvelles « études » avaient prouvé l'efficacité de cette mesure, alors que les connaissances sur le virus et les effets de cette mesure étaient insuffisantes avant, quand on la jugeait inutile et même nuisible. C'est que la « science des masques » serait en constante évolution et qu'il faudrait demeurer à la fine pointe de ces recherches pour prendre les bonnes décisions pour la santé de toute la population. Vous connaissez la chanson.

Ce n'est donc pas du délire d'envisager qu'on puisse nous jouer une comédie semblable, au moment jugé opportun, en ce qui concerne les fameux

« vaccins ». Avant on ne savait pas que les « vaccins » diminuaient aussi la contagion. La science des « vaccins » serait en évolution constante, pourrait-on nous dire alors. Il faudrait tenir compte des plus récentes découvertes et adapter les politiques de santé publique en conséquence pour protéger la santé de toute la population. Tous auraient donc l'obligation de se faire « vacciner » pour protéger la santé des autres, à part quelques rares exceptions qui ne pourraient pas l'être en raison de leur état de santé. Ces exceptions confirmeraient la règle, puisque pour protéger ces personnes non « vaccinées » malgré elles, il serait légitime de contraindre toutes les autres personnes – qui auraient la chance de pouvoir recevoir le « vaccin » – à se faire « vacciner », grâce à un ordre formel ou grâce à toutes sortes de pressions, d'obligations et d'interdictions qui leur rendent la vie invivable. Toutes les personnes qui résisteraient devraient alors être assimilées à des malades contagieux qu'il faudrait tenir autant que possible à l'écart de la société si elles persistaient à ne pas entendre raison, et pourraient même être considérées comme de dangereux criminels dont il faudrait protéger la société et qu'il faudrait punir.

Une telle découverte sur la capacité des « vaccins » à réduire la contagiosité des porteurs du virus pourrait aussi justifier l'adoption d'un passeport « vaccinal », sur lequel le ministre de la Santé et des Services sociaux a affirmé avoir eu une « réflexion avancée ». Car il s'agirait alors d'interdire aux personnes non « vaccinées » l'accès à certains lieux, la participation à certaines activités ou à certains rassemblements, et peut-être même certains emplois, sous prétexte de protéger la santé des autres. Mais cette justification ne serait pas bonne, pour peu qu'on s'y attarde. Si les « vaccins » protégeaient vraiment contre les complications dues au virus, ce serait surtout des personnes non « vaccinées » qui seraient infectées par d'autres personnes non « vaccinées » et qui pourraient avoir des complications – ce qui devrait d'ailleurs se produire assez rarement si elles n'étaient pas très âgées et si elles étaient en santé. À moins de sombrer dans l'autoritarisme le plus borné, on devrait les laisser courir ce risque librement et les laisser assumer les conséquences de leurs actes, mais en les soignant si jamais elles tombaient malades après avoir attrapé le virus, comme on soignerait des personnes qui tomberaient malades après s'être fait imprudemment injecter un « vaccin » expérimental. Autrement on montrerait qu'il s'agit surtout, par-delà les prétextes, de contraindre ces personnes à faire comme les autres et à se faire « vacciner ». Les personnes bonnes et intelligentes se feraient toutes « vacciner », et seuls les imbéciles égoïstes ne se feraient pas « vacciner » ! Ce qui serait un exemple typique d'égoïsme grégaire, qui n'en demeure pas moins ce qu'il est parce que ce sont les désirs d'un groupe de personnes qui cherchent à s'imposer, et non ceux d'individus isolés.

L'existence de quelques rares personnes qui ne pourraient pas être « vaccinées » en raison de leur santé ne devraient pas davantage justifier la « vaccination » forcée et la pénalisation de personnes beaucoup plus nombreuses qui ne voudraient pas être « vaccinées » et dont les intérêts et les désirs devraient aussi être pris en considération, à moins qu'on ne décide de faire d'elles des citoyens de deuxième ordre, voire pire. Quant aux quelques

personnes non « vaccinées » en raison de leur état de santé, il ne faudrait pas davantage leur interdire l'accès à certains lieux ou la participation à certaines activités, en leur laissant le choix de prendre ou non certaines précautions, et en les laissant assumer les conséquences de leurs actes, comme les personnes non « vaccinées » par choix. Si le risque leur semblait trop grand, toutes sortes de mesures pourraient être prises pour les accommoder, les dédommager et leur aménager des milieux de vie où elles pourraient se sentir en sécurité. Les inconvénients d'une telle approche seraient beaucoup moins nombreux qu'une approche coercitive, à la fois pour les individus et l'ensemble de la société. Le fait de ne pas avoir besoin d'implanter un passeport « vaccinal » – qui serait un dispositif de contrôle et de surveillance de tous les citoyens, et aussi d'exclusion d'une minorité – le montre bien.

Pour venir à bout de ces raisonnements, nos autorités devraient nous faire exactement le même coup que pour le cache-binette, qui ne servirait pas à protéger la personne qui le porte, mais plutôt les autres personnes. Mais des déclarations semblables sur les « vaccins » risqueraient fort d'apparaître pour ce qu'elles sont même aux yeux des plus naïfs et des plus bêtes d'entre nous, à savoir des sornettes. A-t-on déjà vu des vaccins qui réduiraient la contagiosité des personnes « vaccinées » sans les immuniser, et qui protégeraient donc les autres et non les personnes « vaccinées » ?

La méfiance est de rigueur. Nous ne pouvons pas nous fier à nos autorités, qui nous ont déjà montré tout ce dont elles sont capables depuis un an, ainsi que le peu de cas qu'elles font de nos droits et de nos libertés. Si les possibilités envisagées plus haut nous semblent invraisemblables compte tenu du ton actuellement employé par nos autorités, cela est peut-être dû au fait que le moment opportun n'est pas encore arrivé. La prudence la plus élémentaire exige que nous n'attendions pas d'avoir le dos au mur avant d'ouvrir les yeux et de faire comprendre à nos autorités que nous ne les laisserons plus disposer de nous selon leur bon plaisir, sous prétexte de protéger notre santé. Voilà déjà un certain temps que de tels mouvements d'opposition ont pris forme dans plusieurs pays européens, avec plus de vigueur que ceux qui existent ici. Les Québécois seront-ils toujours à la remorque du reste de l'Occident et voués à l'obscurantisme ?



47. Réflexions à l'occasion du premier anniversaire de l'état d'urgence sanitaire (3)

15 mars 2021

De la même manière que dans les deux billets précédents, j'essaie ici d'anticiper ce qui pourrait se produire au cours des prochains mois. Puisque nos autorités délibèrent dans l'ombre (si elles délibèrent), puisqu'elles ne nous disent certainement pas toutes les raisons qui motivent leurs décisions (les protestations de transparence n'y changent rien, bien au contraire), puisque les raisons qu'elles nous donnent peuvent différer sensiblement de ces raisons (c'est une affaire de relations publiques, c'est-à-dire l'art de manipuler l'opinion et d'obtenir le consentement), ce qui suit est hypothétique. Je n'appartiens pas aux cercles du pouvoir et je n'y ai aucun contact, pas même indirectement. Le lecteur est donc prié de juger lui-même de la vraisemblance de ses conjectures, à partir des renseignements dont nous disposons et des stratagèmes qu'on a déjà utilisés contre nous, ou qu'on pourrait utiliser.

Retour partiel dans les bureaux et « modernisation des espaces de travail »

Les employés de bureau, qu'ils travaillent dans des entreprises privées ou dans des organismes publics, ont surtout fait du télétravail depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. À l'exception de travailleurs jugés essentiels, plusieurs n'ont pas passé une seule journée de travail à leur bureau depuis un an, alors que d'autres ont fait un retour partiel au bureau l'été dernier, pour

retourner en télétravail à l'automne. Bien que le télétravail ait certainement des inconvénients pour certains (pas de bureau adéquat, matériel informatique inapproprié ou défectueux, manque d'espace, isolement), plusieurs y trouvent quand même leur compte. Outre le fait qu'ils n'ont pas à subir toutes les mesures sanitaires tatillonnes auxquelles les autres travailleurs (dont nous faisons partie pour la plupart, si nous ne sommes pas chômeurs ou étudiants) doivent se conformer, ils ne perdent plus de temps dans le « trafic » ou dans les transports en commun, ils économisent les frais d'essence ou de transport en commun, ils peuvent se coucher et se lever plus tard, ils travaillent dans le confort de leur maison (je parle de ceux qui sont bien rémunérés), ils n'ont pas à se préparer un « lunch » tous les jours ou à dépenser au « restaurant », ils ont le temps d'aller faire de la raquette ou du ski de fond sur leur heure de dîner, etc.

Mais cela ne pourra pas durer indéfiniment. Les autorités politiques et sanitaires finiront par autoriser le retour dans les bureaux. Et les entreprises privées et les organismes publics continuent de payer inutilement des taxes foncières et des frais de location, d'entretien, de chauffage et d'électricité pour leurs locaux. Puisque la plupart d'entre eux n'envisagent pas un passage complet au télétravail, ces dépenses justifient un retour des employés dans les bureaux, aux yeux des gestionnaires, des actionnaires (pour les entreprises privées) et de l'opinion publique (pour les organismes publics). D'un autre côté, un retour au bureau de tous les employés, tous les jours, est improbable. On a vu que le télétravail fonctionnait, et aussi on maintiendra probablement une capacité maximale dans les bureaux, plus élevée qu'actuellement, en attendant que la « vaccination » de toute la population soit terminée, et peut-être aussi après, car deux précautions vaudraient mieux qu'une. Un mélange de travail sur place et à distance est donc probable, par exemple deux jours au bureau et trois jours en télétravail.

Il est à peu près certain que les entreprises et les organismes publics en viendront à la conclusion que leurs locaux sont trop grands et qu'ils n'ont pas besoin d'autant de bureaux. Pourquoi faudrait-il 100 bureaux pour 100 employés alors que seulement 40 bureaux sont occupés par 40 employés en même temps ? On profitera peut-être de l'occasion pour accélérer la « modernisation » des espaces de travail, c'est-à-dire aménager des « espaces de travail normalisés » qui ne seraient pas attitrés à des employés en particulier et qui seraient plutôt attribués à la journée aux employés. Autrement dit, plus personne n'aurait son bureau, à part les gestionnaires, j'imagine. Ces milieux de travail ont déjà quelque chose de déshumanisant et on ferait plusieurs pas supplémentaires dans la même direction, car il serait bien entendu exclu d'aménager son bureau selon ses préférences, d'y accrocher des photos ou des images, d'y laisser des ouvrages de référence utiles pour le travail ou des romans à lire pour la pause. Les employés devraient apporter dans leur « espace de travail » tout ce dont ils pourraient avoir besoin pendant la journée, en le ramenant à la maison à la fin de la journée ou en le rangeant dans des casiers qu'on mettrait à leur disposition. Et comme les « espaces de travail » pourraient être communs à toute une entreprise ou à tout un organisme public, les contacts

en chair et en os entre membres d'une équipe seraient rares et aléatoires, car les employés qui occuperaient les « espaces de travail » voisins seraient souvent des inconnus et rarement les mêmes. Les aspects sociaux (c'est du superflu) pourraient alors être évacués du travail : on viendrait au bureau pour travailler (c'est l'essentiel), un point c'est tout. Les milieux de travail seraient purgés de leurs éléments non laborieux, par exemple la salle à manger, dans laquelle il faudrait prendre toutes sortes de précaution, à supposer qu'on n'en réduise pas drastiquement les places pour inciter les employés à manger seuls à leur bureau et réduire les risques de contamination. Ce qui devrait convenir parfaitement à une certaine sorte de gestionnaires, qui pourraient certainement tirer profit du fait que les employés seraient isolés les uns des autres et par conséquent plus faciles à gouverner et moins disposés à s'organiser pour leur résister.

Pourtant, est-ce qu'on ne nous a pas répété maintes fois que le virus peut se propager par les surfaces contaminées, et qu'il est préférable de ne pas partager le matériel utilisé, notamment le matériel informatique, avec d'autres employés, dans la mesure où cela est possible ? Mais il en faudrait plus pour arrêter les autorités responsables de mener à terme ces changements, qui n'hésiteraient pas à faire une autre volte-face, semblable à celle de la Santé publique à propos du cache-binette. Elles pourraient, par exemple, commander ou inventer des « études » qui montreraient qu'en réalité, les employés ont plus de chances d'être contaminés en ayant un bureau attitré qu'en s'en voyant attribuer un temporairement, pour chaque journée de travail sur place. Dans le premier cas, les employés négligeraient souvent de nettoyer convenablement les surfaces de leurs bureaux et pourraient se contaminer eux-mêmes, alors que dans le deuxième cas ils auraient l'obligation de nettoyer leurs bureaux temporaires au début de la journée ou à la fin, ou peut-être au début et à la fin de la journée, puisqu'on ne pourrait pas être absolument certain que les usagers précédents des bureaux l'auraient fait correctement, puisque les usagers suivants pourraient s'infecter en nettoyant des surfaces contaminées et non nettoyées par les usagers précédents.

En plus de ces séances de désinfection, j'imagine que les employés de bureau devraient probablement faire la file pour prendre l'ascenseur, pour utiliser les toilettes ou faire chauffer leur dîner, si on ne leur demandait pas d'apporter un repas froid. Certains employeurs pourraient même décider de suspendre ou d'abolir les horaires variables assez fréquents dans les bureaux, afin que ne se produisent pas d'incontrôlables et dangereux embouteillages à l'arrivée et au départ des employés, auxquels on fixerait des heures d'arrivée et de départ précises mais différentes pour éviter toute congestion qui pourrait favoriser la propagation du virus. Toutes ces mesures auraient pour effet l'apparition de milieux de travail encore plus aseptisés et aliénants que ceux d'avant le virus, lesquels seraient réglés au quart de tour et ne manqueraient pas d'avoir des effets nuisibles sur ce que peuvent penser, sentir et être les personnes qui s'y trouveraient deux jours par semaine. Reste à voir si on ira jusqu'à poser des panneaux de plexiglas partout pour sécuriser les « espaces de travail » avant le retour des employés dans les bureaux. Reste à voir aussi lesquelles de ces précautions seront maintenues après la « vaccination »

massive, car on pourrait dire qu'il vaut mieux ne pas prendre de chances, que le virus circule toujours, que des variants encore plus diaboliques pourraient apparaître, si ce n'est pas un nouveau virus encore pire que le virus actuel. Reste à voir aussi si on utilisera pas la promesse d'abolir certaines de ces mesures pour inciter ou contraindre les employés réticents à se faire « vacciner », probablement sans s'engager à rien de concret.

Les bureaucrates ont été jusqu'à maintenant relativement épargnés des conséquences des mesures sanitaires. Pouvant faire du télétravail, ils n'ont pas perdu leur emploi, sauf si leur employeur a fait faillite ou si des postes ont été coupés – ce qui ne concerne pas le secteur public. Du même coup, ils n'ont pas eu à subir quotidiennement les mesures sanitaires et leurs conséquences comme les employés des autres secteurs. C'est peut-être pour cette raison, entre autres, qu'ils adhèrent souvent sans réflexion aux mesures sanitaires, et qu'ils méprisent les gens du « peuple » qui seraient assez stupides et incultes pour être d'un autre avis. C'est du moins mon impression, si j'en juge à partir des quelques dizaines de bureaucrates avec lesquels j'ai pu échanger dans le cadre de mes recherches, l'été et l'automne derniers. De toute évidence, leur tour viendra bientôt.

Nous pourrions nous dire que c'est bien fait pour eux. Mais ne nous laissons pas guider dans nos réflexions par l'animosité que nous avons – non sans raison – pour les bureaucrates. Ils sont aussi nos concitoyens et plusieurs ont un rôle à jouer dans l'administration des services publics et privés dont nous bénéficions. Nous n'avons donc rien à gagner à ce qu'ils deviennent encore plus bornés, encore plus bêtes, encore plus procéduraux et encore plus dociles en raison des mesures sanitaires qu'on leur imposera et qui contribuent à dresser, à décérébrer et à amoindrir tous ceux qui doivent s'y conformer sur une base régulière. Si on les traite comme des employés quelconques, comme de simples numéros, ils nous traiteront probablement de la même manière quand nous aurons affaire à eux et quand ils traiteront nos dossiers, par exemple.

Et rien ne sert de dire que c'est pire pour les ouvriers dans les usines, pour les enseignants dans les écoles primaires et secondaires et pour les infirmières et les préposés aux bénéficiaires dans les hôpitaux et dans les CHSLD. Si nous nous couillonons les uns les autres en prenant parti pour les autorités politiques et sanitaires et les employeurs quand nous ne sommes pas directement concernés, sous prétexte que chacun doit endurer ce que les autres endurent, et que c'est bien pire ailleurs, nos maîtres pourraient bien profiter de cette étrange exigence de solidarité pour nous en faire voir de toutes les couleurs, en invoquant le virus pour justifier tout et son contraire, dans un contexte économique difficile où les employés ne seraient certainement pas en position de force, et que les employeurs pourraient facilement instrumentaliser. Nous aurions au contraire intérêt à nous liguer, quel que soit le secteur ou le domaine dans lequel nous travaillons, pour faire front commun contre les autorités et les employeurs qui pourraient essayer de dégrader encore plus les milieux de travail et de rendre notre travail encore plus pénible, ce qui nous asservirait tous encore plus.



48. Sélection sociale des individus les plus bornés et les plus dociles (ou la domestication)

18 mars 2021

En croyant s'inspirer de la théorie de l'évolution, une certaine idéologie sociale et économique prétend que ceux qui ont du succès sur le marché du travail ou qui réussissent à faire leur chemin dans notre société (pour beaucoup, c'est tout un) sont supérieurs à ceux qui stagnent ou qui échouent sur le marché du travail et qui restent toute leur vie au bas de l'échelle sociale.

Pourtant, personne ne penserait à dire, dans le contexte d'une dégradation importante d'un écosystème, que les vers de terre qui survivraient en se nourrissant des débris organiques seraient supérieurs aux animaux herbivores et carnivores qui périraient. Les lombrics sont seulement mieux adaptés à ce contexte en ce qu'il leur en faut moins pour survivre, par opposition aux animaux plus complexes, pour la survie desquels plus de conditions doivent être réunies.

Personne n'aurait non plus l'idée de dire que les chiens de compagnie, domestiqués depuis des générations, sont supérieurs à leurs cousins les loups parce qu'ils réussissent à vivre en harmonie avec leurs maîtres les humains, en passant le plus clair de leur temps à l'intérieur des maisons et des appartements de ces derniers, alors que les loups sont voués à ne pas pouvoir exister dans les habitations humaines, dans les villes et les villages, et aussi dans les campagnes environnantes, où ils ont été pratiquement exterminés. Les chiens de compagnie peuvent vivre dans la dépendance de leurs maîtres précisément parce qu'ils sont

dociles et n'ont pas d'existence autonome, par opposition aux loups, dont le comportement et les instincts sont inadaptés à la vie en captivité.

On ne saurait donc conclure que les espèces animales ou humaines qui prolifèrent dans un environnement donné sont nécessairement supérieures à celles qui sont moins bien adaptées à cet environnement et qui peinent à y survivre. Voici la question qu'il faut se poser, quand on fait ce genre de raisonnements : à quels types d'êtres l'environnement naturel ou social dont il s'agit est-il favorable ? Si c'est à des espèces rampantes, atrophiées, dociles et qui ont des comportements infantiles même à l'âge adulte, comme cela se voit souvent chez les animaux domestiqués, nous pouvons en conclure que les êtres les mieux adaptés à cet environnement sont en général inférieurs à d'autres êtres qui n'y sont pas aussi bien adaptés, justement parce qu'ils leur sont supérieurs. Quand ces derniers ne s'adaptent pas, ils ont tôt fait de devenir en voie de disparation. Quand ils s'adaptent, ils réussissent à survivre et à se reproduire, mais en perdant peu à peu les traits qui les rendaient supérieurs aux êtres mieux adaptés.

La société dans laquelle nous vivons est notre environnement. Bien avant l'entrée en scène du virus, le travail salarié exigeait déjà de beaucoup d'entre nous de la docilité et de l'étroitesse d'esprit et de cœur. Un bon employé, c'est quelqu'un qui va aux devants des désirs des patrons et des clients, qui s'identifie à son rôle d'employé et à sa fonction dans l'organisation pour laquelle il travaille, et qui organise sa vie en fonction de son travail. Contrairement à ce qu'on croit parfois, cela ne concerne pas seulement les personnes qui occupent des emplois minables ou considérés comme tels. On n'a pas idée de tous les efforts qu'un jeune professionnel carriériste doit faire pour se faire valoir aux yeux de ses supérieurs, se démarquer de ses compétiteurs et gravir les échelons. Malgré les meilleures conditions de travail dont il bénéficie, il est souvent beaucoup plus sollicité par son travail, lequel lui colle souvent à la peau et ne le quitte pas quand il revient à la maison. Et ce qui se passe dans les milieux académiques diffère de moins en moins de ce qui se passe ailleurs sur le marché du travail.

La situation est telle que, si nous nous regardons franchement, aucun d'entre nous n'est à l'abri de ces pressions sociales et économiques et entièrement exempt des attitudes peu reluisantes qu'elles favorisent et développent. Mais ce sont assurément les plus dociles, les plus rampants, les plus invertébrés, les plus étroits d'esprit, les plus arrivistes, voire les plus pourris, qui réussissent généralement à se démarquer du lot. Ce que nous faisons avec parcimonie et réticence pour ne pas crever de faim et nous éviter une foule d'ennuis, ils le font sans y penser tant c'est devenu une seconde nature pour eux, ou en se persuadant qu'ils s'accomplissent et qu'ils servent l'intérêt public, ou en y prenant plaisir et en se croyant plus malins que tous les autres.

Avec l'arrivée du virus, ainsi qu'avec toutes les contraintes qu'on dit nous imposer à cause de lui et les ravages économiques dont il serait l'unique responsable, la situation ne s'est certainement pas améliorée. La docilité a connu une extension et une radicalisation particulièrement rapide. Elle

s'applique maintenant à une foule de petits gestes et à notre manière de vivre dans son ensemble. Non seulement on exige et interdit des actes qui étaient considérés comme insignifiants avant, mais on cherche aussi par toutes sortes de moyens d'empêcher la discussion des mesures sanitaires, de la manière de gouverner des autorités politiques et sanitaires et du narratif officiel de la « pandémie ». Certes, on peut faire quelques critiques sans s'attirer trop d'ennuis, mais c'est à condition de ne pas dépasser certaines limites assez étroites. Ceux qui dépassent ces limites publiquement s'exposent à devenir la cible des attaques répétées et acharnées des journalistes, à être rappelés à l'ordre ou renvoyés par leur employeur, ou à être l'objet de sanctions disciplinaires si leur profession est régie par un ordre professionnel. Je pense en particulier aux professionnels de la santé et, de manière plus générale, à tous les employés de l'État. Mais cela peut aussi concerner les comptables, qui ont leurs tribunaux capables de rendre des jugements.

Compte tenu de la situation économique désastreuse qui découle des décisions des autorités pour mener à bien la croisade contre le virus, les rapports de force sont certainement en faveur des employeurs et non des employés. Ce n'est pas une petite affaire de s'exposer à perdre son emploi présentement ou de ne plus pouvoir exercer sa profession. Et la situation s'aggravera vraisemblablement quand la bulle économique éclatera et quand il nous faudra subir les conséquences économiques qu'on s'est efforcé jusqu'à maintenant de minimiser, dans les deux sens du terme, mais qui nous attendent au tournant. Et les entreprises survivantes ne manqueront pas de nous faire sentir que ceux d'entre nous qui ont un emploi peuvent facilement être remplacés par des chômeurs qui ne demandent pas mieux que de décrocher un emploi et qui sont prêts à se contenter de conditions médiocres et à faire des pieds de mains pour satisfaire les patrons et les clients, même à ramper.

Les mesures sanitaires actuelles – dont certaines pourraient être maintenues encore longtemps, et dont d'autres pourraient être radicalisées et étendues avec le retour au travail des employés en télétravail, qu'on prévoit à l'été, à l'automne ou à l'hiver prochain – pourraient certainement contribuer à la dégradation de la situation. Il est possible que ces mesures soient utilisées par des employeurs paternalistes ou vicieux (bien que les motivations diffèrent, les effets sont à peu près les mêmes) pour faire sentir en permanence à leurs employés la nécessité d'être obéissant, et pour identifier les éléments moins dociles et même récalcitrants, sur lesquels ils pourront exercer toutes sortes de pressions en invoquant le respect des consignes de la Santé publique, ainsi que la sécurité des autres et la leur, afin de leur casser le caractère et de les faire rentrer dans les rangs, d'obtenir leur démission ou de trouver des prétextes pour justifier leur renvoi. Si ces éléments contestataires et récalcitrants ne sont pas matés, les organisations publiques ou privées pourront être purgées d'eux.

Il est certain que les individus les plus bornés et les plus dociles (qui ne pensent qu'à gagner leur vie en servant leurs employeurs, sans se poser de questions et en adhérant même du fond du cœur aux mesures qu'on leur impose), de même que les plus froussards (ils ont peur du virus et de leurs patrons), s'adapteront assez facilement à cette nouvelle réalité, si ce n'est pas

déjà fait. Certains iront même jusqu'à faire de la surenchère morale et à inventer de nouvelles consignes adaptées à leur milieu de travail, soit pour se faire bien voir par leurs supérieurs hiérarchiques, soit parce qu'ils sont persuadés de faire leur part pour protéger la santé de leurs collègues, la leur et celle de tous leurs concitoyens.

Quant à ceux pour qui la liberté n'est pas un vain mot et pour qui l'obéissance à des règles omniprésentes et pointilleuses est révoltante, ils auront de la difficulté à s'adapter à cette nouvelle réalité ou ils refuseront parfois de le faire, en en payant souvent le prix, s'ils ne sont pas assez rusés pour trouver une manière de se faufiler (ce ne sera pas facile, j'en conviens) ou s'ils ne daignent pas le faire. En pliant, leur désir de liberté et leurs aptitudes de résistance et d'opposition s'atrophieront progressivement. En ne pliant pas, ils pourraient se retrouver dans une situation précaire et même devenir des sortes de parias, au sens figuré et au sens propre.

Cette exclusion des éléments « impurs » pourrait culminer par l'entrée en vigueur d'un passeport « vaccinal ». Comme cette exclusion s'appliquerait à toute la société, et pas seulement à une organisation, il n'est pas exagéré de parler d'excommunication, du moins dans les formes les plus autoritaires que pourrait prendre ce dispositif. Dans le cas où toutes les personnes qui refusent d'être vaccinées ne pourraient pas entrer dans les commerces et occuper certains emplois (peut-être même tous), ne pourraient plus utiliser les transports en commun et voyager dans les autres provinces et les autres pays, ne pourraient plus avoir accès à des soins de santé et bénéficier du filet social, et ne pourraient pas fréquenter leurs concitoyens (sauf peut-être en respectant des conditions très strictes), je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas dire qu'ils sont excommuniés au nom de l'idéologie sanitaire, qui passe pour une vérité incontestable et le principe qui doit organiser notre vie et la société dans laquelle nous vivons.

Quoi que puissent en dire les autorités politiques et sanitaires, les mesures sanitaires qui façonnent nos vies et la société ne sont pas seulement une affaire de santé publique. Elles sont aussi une affaire de politique. Je dirais même qu'il s'agit avant tout d'une affaire de politique. Nous sommes donc tous concernés en tant que citoyens, et pas seulement en tant qu'objets dociles de ces mesures. Car la démocratie ne saurait s'accommoder de la prolifération des travailleurs et des sujets bornés, dociles et domestiqués, autrement dit de larbins qui pourraient bien assez vite devenir le type humain le plus fréquent, si ce n'est pas déjà le cas.

Pour en revenir à ce que je disais au début de ce billet, au lieu de porter un jugement positif sur ces larbins sous prétexte qu'ils sont adaptés à la situation sociale et économique actuelle et à venir, il faudrait porter un jugement très négatif sur cette nouvelle réalité sociale qui continue de se mettre en place et qui favorise la prolifération des larbins. Voulons-nous vivre dans une société où il y aura presque seulement des larbins, et où nous courons nous-mêmes le risque de nous faire domestiquer, si nous ne nous faisons pas excommunier ?



49. La santé mentale de nos autorités

20 mars 2021

C'est l'usage, depuis que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, de nous inquiéter de la santé mentale des enfants, des jeunes, des parents, des professionnels de la santé et des personnes qui habitent seules, qui éprouvent des difficultés économiques ou qui sont âgées ou vulnérables. Certains de nos concitoyens ou de nos proches, pour qui nous sommes des complotistes, se soucient aussi de notre santé mentale. Mais les grandes oubliées, dans toute cette histoire, ce sont nos autorités politiques et sanitaires. On en vient presque à oublier qu'elles aussi, elles sont des êtres humains. Puisqu'elles s'investissent entièrement dans la lutte contre le virus et qu'elles donnent sans compter pour protéger la santé de toute la population, elles tendent à s'oublier. C'est donc notre devoir, en tant que citoyens, de faire preuve de la même bienveillance envers nos autorités. Ne soyons pas ingrats. Montrons-leur toute notre reconnaissance en nous souciant de leur bien-être mental. C'est d'ailleurs dans notre intérêt de le faire, tout comme c'est dans leur intérêt de se soucier de notre bien-être mental. Nous n'avons pas plus envie d'être gouvernés par des autorités qui souffrent de troubles psychologiques, qu'elles ont envie de gouverner une population qui est instable psychologiquement. Cela est d'intérêt public, car de tels troubles pourraient avoir des effets dévastateurs sur l'ensemble de notre société.

Voyons quels sont les facteurs de risques associés à la situation dans laquelle se trouvent nos autorités. Compte tenu des grandes responsabilités qui pèsent sur leurs épaules depuis un an, et du fait qu'elles sont toujours sous le regard des citoyens, des partis d'opposition et des journalistes, il est vraisemblable :

- qu'elles soient exposées à un niveau de stress très élevé et soutenu ;
- qu'elles souffrent régulièrement d'insomnie ;
- qu'elles soient surmenées et peut-être même au bord de l'épuisement ;
- qu'elles soient obsédées par une idée fixe, à savoir la guerre contre l'ennemi invisible et insidieux qu'est le virus.

Nous savons tous, par expérience, que ces facteurs peuvent altérer nos sentiments et nos capacités intellectuelles. Mais pour nos autorités – les pauvres ! –, cela prend probablement une intensité et des proportions que nous pouvons difficilement concevoir. Être responsables de la santé et de la sécurité de 8 millions de personnes, ce n'est pas rien. Il est donc fort possible qu'elles aient beaucoup de difficulté à évaluer adéquatement la situation dans laquelle nous nous trouvons, à calculer froidement les avantages et les inconvénients des pistes de solutions qui se présentent à elles, et à prendre assez de recul pour soumettre à la critique leurs sentiments, leurs idées et leurs déclarations publiques.

Je précise qu'il ne s'agit pas de dénigrer nos autorités : je reconnais volontiers que la plupart d'entre nous, s'ils se trouvaient à leur place, éprouveraient les mêmes difficultés. Mais on ne doit pas pour autant en conclure que la situation dans laquelle nous nous trouvons cesse de poser problème. Bien au contraire, nous ne pouvons pas expliquer simplement ces difficultés par des faiblesses psychologiques des personnes qui occupent ces positions d'autorités. C'est la situation dans laquelle elles se trouvent, et dans laquelle pourraient se trouver d'autres personnes, qui est à l'origine de ces faiblesses et de ces difficultés.

Les choses ne s'améliorent décidément pas quand nous considérons d'autres aspects de la situation de nos autorités. Alors que notre vie a été bouleversée par la venue du virus et les mesures sanitaires décrétées par les autorités politiques et sanitaires, et que nous nous sentons impuissants face à la situation, ces autorités disposent pour leur part de pouvoirs accrus depuis un an et ont par conséquent acquis un sentiment de la puissance qui leur est dévolue. Ce n'est pas une petite affaire que de pouvoir enfermer presque toute la population du Québec à la maison ; de pouvoir autoriser certaines activités et en interdire d'autres selon l'idée qu'on se fait de la situation épidémiologique ; de pouvoir ordonner la fermeture de secteurs entiers de l'économie ; de pouvoir obliger beaucoup de travailleurs et d'employeurs à favoriser le télétravail ; de pouvoir contraindre de nombreux enseignants et élèves, et de nombreux professeurs et étudiants, à donner ou à suivre des cours à distance ; de pouvoir déterminer à quelles conditions les entreprises, les commerces, les restaurants, les bars et les écoles peuvent ouvrir leurs portes. Ne nous le cachons pas : une telle

concentration de pouvoir peut monter à la tête des personnes qui l'exercent, surtout quand l'état d'exception qui l'a rendu possible semble s'éterniser et ne semble pas devoir prendre fin dans un avenir rapproché. Ce n'est pas pour rien que les monarques – à plus forte raison s'ils croyaient tenir leur couronne de Dieu lui-même – ont eu assez souvent des épisodes de folie et opté pour des politiques désavantageuses pour eux et leurs sujets, par opposition à leurs sujets de condition médiocre qui tendaient plus souvent à agir de manière raisonnable et sobre. Mais les monarques avaient au moins la chance, dans certains cas, de recevoir une éducation qui les préparait à l'exercice d'un pouvoir aussi démesuré (qui était le principe même de beaucoup de monarchies), contrairement à nos autorités qui n'ont pas été préparées à gouverner comme des sortes de monarques. Un tel pouvoir risque donc plus fréquemment de griser nos autorités et de troubler leur esprit.

Le fait que nos autorités agissent ou croient agir pour de bonnes raisons ne change rien à l'affaire. On peut même craindre que ce soit pire, car alors elles pourraient se croire investies d'une mission. Même si l'État québécois est censé être laïc depuis une cinquantaine d'années, des relents de christianisme persistent assurément. Il n'est pas dit que nos autorités, quand elles exercent le pouvoir politique et bureaucratique, ne se voient plus comme des sortes de bergers dont la mission est de guider et de protéger les troupeaux, bien que le salut visé ne soit plus celui du christianisme. À l'occasion d'une crise véritable ou fantasmée, il est même possible que ces autorités soient atteintes du syndrome du sauveur, sous une forme proportionnée aux grands pouvoirs dont elles disposent. Alors que les simples particuliers atteints de ce syndrome tyrannisent leurs proches pour les « sauver » et se valoriser, nos autorités politiques et sanitaires – si elles sont bien atteintes de ce syndrome – pourraient tyranniser toute la population québécoise pour la « sauver » du virus et se croire indispensables. À l'échelle d'un État, les conséquences de ce syndrome peuvent être catastrophiques. La tyrannie, les persécutions, les révoltes et les guerres civiles qui ont généralement résulté des tentatives de « sauvetage » des monarques qui se sont cru investis d'une mission divine (imposer une nouvelle foi à leur peuple, purger leur royaume de l'hérésie, convertir les fidèles des autres religions, etc.) le montrent bien. Même si la situation actuelle diffère, il est plausible qu'il ne résultera rien de bon du syndrome du sauveur dont semblent souffrir nos autorités. Même si elles n'en viennent pas aux mêmes abus et à la même répression que les monarques investis d'une mission divine, les autorités atteintes de ce syndrome pourraient faire beaucoup de mal à notre société, ne serait-ce que par leur désir de continuer à jouer indéfiniment le rôle de sauveurs, ce qui rendrait douteux un retour à la « normalité » d'avant le virus, même après la « vaccination massive » de toute la population québécoise. Plus de COVID, plus de sauveurs. Et nos autorités, si elles sont atteintes de ce syndrome, ont besoin que la population ait besoin d'elles ou croient avoir besoin d'elles.

Nous ne pouvons toutefois pas nous en tenir à des considérations aussi générales sur des facteurs de risques pour diagnostiquer nos autorités de ce

syndrome ou d'autres troubles psychologiques. Ce sont les comportements et les déclarations de nos autorités qui sont déterminantes.

L'acharnement avec lequel nos autorités entendent nous sauver malgré nous, ou nous faire croire qu'elles nous sauveront, depuis le début de la « crise sanitaire », peut être interprété comme un signe de syndrome du sauveur. En effet, on ne cesse de nous dire que le virus n'épargne personne et qu'il faut par conséquent prendre toutes sortes de mesures sanitaires très contraignantes pour protéger la santé de tous. Pourtant, il est notoire, d'après les statistiques officielles, que le virus n'entraîne que rarement des complications et des décès chez la majorité de la population. La majorité des personnes qui ont de graves complications ou qui décèdent des suites d'une infection par le virus ont déjà atteint ou dépassé l'espérance de vie et ont souvent d'importants problèmes de santé. Les autorités, éprises de leur rôle de sauveurs, n'en martèlent pas moins que c'est nous tous qui devons être sauvés par les mesures décrétées, individuellement et collectivement. D'ailleurs, ne sommes-nous pas considérés comme atteints de la maladie à coronavirus même quand nous serions seulement porteurs du virus, sans avoir le moindre symptôme ? Ainsi nos autorités nous confinent tous plus ou moins intégralement alors qu'il serait plus raisonnable, s'il s'agissait vraiment de réduire la fréquence des complications graves et des décès, d'isoler seulement les personnes à risque, qui sont facilement identifiables (par exemple les résidents des CHSLD). Mais ne décide pas de ne pas être sauvé qui veut. Tous doivent être sauvés ! C'est précisément pour cette raison que nos autorités se sont mises dans la tête de tous nous « vacciner » pour nous protéger d'un mal qui est minime pour beaucoup d'entre nous, en allant même jusqu'à reporter l'injection de la deuxième dose censée procurer une immunité presque totale aux personnes âgées et vulnérables. C'est aussi pour cette raison que notre premier ministre a déclaré publiquement que tous les Québécois recevront une première dose de « vaccin » d'ici la fin du mois de juin, sans tenir compte du fait que beaucoup d'entre nous pourraient ne pas vouloir être « vaccinés ». Ce qui montre qu'à ses yeux, nous sommes la chose du gouvernement, qui peut disposer à son gré de nos personnes, dans le cadre de sa mission salvatrice. Ce qui donne aussi à notre premier ministre une occasion supplémentaire de se lancer à lui-même des fleurs et de vanter sa gestion de la « crise sanitaire », et laisse entrevoir un certain désordre de personnalité narcissique très répandu chez les personnes qui occupent des positions d'autorité et qui sont constamment exposées aux feux de la rampe.

L'entêtement avec lequel nos autorités interprètent l'évolution de la situation épidémiologique comme étant des effets des mesures sanitaires salvatrices, ou comme étant des effets du manque d'adhésion de la population à ces mesures, semble confirmer que la compréhension qu'elles ont de la réalité est fortement déterminée par la fiction de rédemption dans laquelle elles jouent le rôle principal et qui pourrait prendre le pas sur la science. Comme si la « pandémie » ne pouvait pas avoir aussi sa dynamique propre et être affectée par d'autres facteurs qui n'ont rien à voir avec les mesures sanitaires et le manque d'adhésion présumé de la population.

Quant à la tendance des autorités à personnifier le virus (« il est sournois et traître et peut nous planter un couteau dans le dos si nous ne nous méfions pas ») et à personnifier la science (« la Science dit telle chose ou a montré telle chose », « ceci n'est pas conforme à ce que dit la Science », etc.), elle peut s'expliquer par une tentative d'en faire des personnages pouvant être incorporés à cette fiction de sauvetage, où les forces du bien (les partisans de la Science) affrontent les forces du mal (le Virus et tous ceux qui n'adhèrent pas aux révélations de la Science, y compris de nombreux médecins et scientifiques, dont certains de réputation internationale). Il en va de même des efforts faits pour faire sentir la menace présumée des variants du Virus, comparés à des requins nageant sous une mer en apparence calme par la plus haute autorité en santé publique de la province. Il en va aussi de même de la sûreté des « vaccins », proclamés depuis un an comme la voie de la rédemption : la Science aurait prouvé qu'ils ne sont pas susceptibles d'avoir des effets secondaires fréquents à moyen ou à long terme grâce à des études cliniques de quelques mois...

Enfin, il est à craindre que nos autorités aient développé une forte dépendance psychologique à cette fiction de sauvetage de la population québécoise. Si c'est bien le cas, rien ne nous assure qu'elles désirent un retour à la « normalité d'avant le Virus » après la « vaccination » massive de la population québécoise. Pour être nos sauveurs, elles ont besoin du Virus comme les prêtres ont besoin du diable et du péché pour continuer à veiller au salut de leurs ouailles qui, si elles étaient sauvées une fois pour toutes, pourraient cesser d'être dans leur dépendance. Voilà qui expliquerait pourquoi, alors qu'elles insistent sur l'efficacité des « vaccins », nos autorités ne cessent de nous rappeler que la « vaccination massive » de la population n'entraînera pas immédiatement la fin des mesures sanitaires, que certaines d'entre elles sont là pour « rester un certain temps », qu'on ignore la durée exacte de l'immunité procurer par les « vaccins », que celle-ci serait tout au plus de quelques années (peut-être seulement d'une année), que le virus pourrait devenir endémique et saisonnier, et que de nouveaux variants résistants aux « vaccins » actuels pourraient apparaître. Voilà qui expliquerait aussi pourquoi nos autorités politiques et sanitaires se gardent bien de nous dire quelles conditions doivent être réunies pour qu'elles mettent fin à l'état d'urgence sanitaire.

Si je vois juste, nos sauveurs ne sont pas près de nous libérer, car ils semblent concevoir le sauvetage comme un processus perpétuel prétendument justifié par une menace persistante à notre santé et à notre sécurité.

Il est vrai que je ne suis pas psychiatre. C'est pourquoi j'en appelle aux spécialistes de cette discipline pour qu'ils soumettent à un examen psychiatrique rigoureux les autorités politiques et sanitaires qui nous gouvernent comme des monarques depuis un an et, au besoin, les déclarent inaptes à occuper ces fonctions plus longtemps. Il en va du salut de la

collectivité et des individus. Les psychiatres devraient ensuite prendre en charge ces personnes et leur faire suivre une thérapie dans laquelle on leur apprendrait à ne plus jouer aux sauveurs, à pratiquer le lâcher-prise et à se concentrer sur elles-mêmes, comme on le fait généralement pour les simples particuliers qui sont atteints du syndrome du sauveur. Au lieu de se vexer de ce traitement, nos autorités devraient y voir une marque de bienveillance des psychiatres à leur égard, puisque ceux-ci agissent de la sorte parce qu'ils se soucient de leur santé mentale et veulent leur bien.

Je conseille aussi aux psychiatres d'étudier la question suivante : est-ce que les pouvoirs que confère l'état d'urgence sanitaire aux autorités constituent un facteur de risques de troubles psychologiques suffisamment importants pour exposer la collectivité à des maux encore plus grands que ceux que permettrait d'éviter cette concentration du pouvoir ? Si tel était le cas, les psychiatres devraient présenter un mémoire à l'Assemblée nationale, non seulement pour lui demander de révoquer l'état d'urgence sanitaire, mais pour abroger les articles de la Loi sur la santé publique qui le concernent. Car ce serait de la folie de donner autant de pouvoir à des personnes qui deviennent psychologiquement vulnérables en raison de ce pouvoir même.

S'il s'avérait impossible d'abroger cette loi de cette manière, les psychiatres devraient à tout le moins recommander qu'on y inscrive que les autorités qui déclarent l'état d'urgence sanitaire soient automatiquement placées sous haute surveillance psychiatrique, compte tenu des importants facteurs de risques associés aux pouvoirs accrus qui leur sont ainsi conférés, du stress important lié à la situation sanitaire et de la gravité des conséquences des troubles psychologiques pour la collectivité. Qui plus est, cela dissuaderait les autorités de déclarer à la légère l'état d'urgence sanitaire ou de le prolonger indûment.



50. Malheur aux vaincus !

22 mars 2021

« Dans un état de choses également fâcheux pour les deux partis, il se fit d'abord quelques propositions d'accommodement, par le moyen des gardes avancées, qui conféraient ensemble. Ensuite, sur une décision des principaux citoyens, Sulpicius, l'un des tribuns militaires de Rome, alla parlementer avec Brennus. Il fut convenu que les Romains payeraient mille livres pesant d'or, et que les ennemis, dès qu'ils les auraient reçues, sortiraient de la ville et du territoire. Les conditions étaient acceptées de part et d'autre, les serments prononcés, l'or apporté ; mais les Celtes trompèrent à la pesée : d'abord secrètement, en se servant de faux poids ; ensuite ouvertement, en faisant pencher un des bassins de la balance. Les Romains ne purent alors retenir leur indignation. Mais Brennus, comme pour ajouter à cette infidélité l'insulte et la raillerie, détache son épée, et il la met par-dessus les poids avec le baudrier. « Que signifie cela ? demanda Sulpicius. – Eh ! répondit Brennus, quelle autre chose, sinon : Malheur aux vaincus ! » Ce mot a passé depuis en proverbe. »

(Plutarque, Vies des hommes illustres, Camille.)

La manière dont les autorités politiques et sanitaires et la population québécoise (et aussi canadiennes et occidentales) ont fait la guerre au Virus constitue en elle-même une défaite. Je ne crois pas exagérer en affirmant que la défaite se trouve déjà dans la manière de se représenter cette guerre. En effet, les décès de personnes qui ont dépassé l'espérance de vie (parfois largement) et sont déjà en mauvaise santé sont perçus par beaucoup comme autant de batailles perdues contre le Virus. La principale stratégie retenue par le gouvernement, en l'attente des « vaccins salvateurs », a consisté à fuir devant le virus, ou à tout le moins à ordonner la retraite de toutes les personnes saines dans leurs domiciles, pour ne pas avoir à livrer contre le Virus des batailles qui pourraient être perdues ou qu'on considère perdues d'avance. La manière d'obtenir la victoire, dans ce contexte, est de se terrer chez soi et d'attendre passivement que le salut arrive de l'extérieur, par l'intermédiaire des « vaccins ». Même en supposant que les « vaccins » viendront à bout à du Virus, il n'en demeurerait pas moins vrai que la population a agi en vaincue pendant plus d'une année, ce qui laisserait assurément des traces indélébiles même après la « victoire ».

C'est qu'en personnifiant le Virus pour en faire une sorte d'ennemi invisible, nos autorités sont parvenues à donner à la population l'impression qu'elle peut être en guerre contre lui. Mais c'est une illusion. Comment la population pourrait-elle lutter contre un micro-organisme ? Comment pourrait-elle disposer d'armes efficaces contre lui, sauf celles que lui imposent nos autorités, à savoir la fuite, c'est-à-dire la distanciation sociale et le confinement ? Il en résulte que la meilleure manière de maintenir la population sur le pied de guerre, ce serait d'alimenter sa peur du Virus et des ravages qu'il pourrait faire. La guerre contre le Virus ainsi conçue exclut donc tout esprit combattif : elle n'est, pour la majorité de la population, que fuite devant l'ennemi invisible et que retraite derrière les murailles, le temps que les « vaccins » libérateurs viennent à son secours. Difficile, en pareille situation, de ne pas acquérir une mentalité d'assiégés ou de vaincus.

Mais cela peut-il quand même faire sens de parler d'une guerre contre le Virus ? Assurément, nous ne pouvons pas lui faire la guerre comme nous la ferions à d'autres êtres humains ou, à la rigueur, à d'autres espèces animales, même s'il n'y aurait pas de guerre du point de vue de ces dernières, pour la simple raison qu'elles ne seraient pas capables de se représenter ce qu'est une guerre. On ne saurait donc parler d'une guerre contre le Virus compris comme un être physique.

Toutefois, il y a différentes sortes de guerres. Certaines opposent des êtres physiques. D'autres opposent des idées, des représentations ou des manières de penser, de sentir et de vivre. D'autres, enfin, opposent toutes ces choses à la fois.

Il ne s'agit évidemment pas de tomber dans la superstition en attribuant au micro-organisme qu'est le virus des idées, des représentations, des désirs et des projets – ce qui serait encore pire que de le concevoir comme un être physique contre lequel les êtres humains pourraient être en guerre. Les idées, les

représentations, les sentiments et les projets dont il s'agit sont ceux d'êtres humains (les autres ou nous-mêmes), bien qu'ils aient le virus comme objet ou qu'ils fassent de lui un moyen ou un instrument. Ainsi, il pourrait faire sens de parler d'une guerre contre ce que j'appellerai l'esprit viral, pour mettre en évidence qu'il ne s'agit pas du virus lui-même mais d'un tour d'esprit bien humain qui se rapporte à lui de quelque manière, et aussi pour mettre en évidence qu'il est contagieux et nuisible en ce qu'il s'oppose à d'autres types d'esprit et à d'autres manières de vivre plus favorables à notre bonheur.

L'esprit viral, c'est :

- s'imaginer que sa santé et celle des autres est gravement menacée par le Virus, qui pourtant s'en prend surtout à des personnes qui sont déjà aux portes de la mort ;
- se confiner aux idées rudimentaires répétées jusqu'à l'écœurement par les autorités et les médias traditionnels ;
- censurer et traîner dans la boue les personnes qui expriment des positions divergentes, ou approuver la censure et la calomnie ;
- être prêt à sacrifier la prospérité économique, la joie de vivre, les relations sociales, les libertés et l'autonomie des individus, les institutions démocratiques, l'éducation et la culture à la lutte contre la propagation du Virus ;
- demander ou tolérer, à l'échelle de la société, le pouvoir arbitraire des autorités et l'entrée en vigueur de contraintes hospitalières et de dispositifs de surveillance carcéraux ;
- etc.

On l'aura compris, l'esprit viral n'est pas un ennemi extérieur dont l'existence serait autonome. Comme le virus, il a besoin de nous pour se répliquer et se propager. Mais ce n'est pas notre corps qu'il infecte, c'est notre esprit, ce qui le rend beaucoup plus dangereux et contagieux. C'est toute notre société qui se retrouve infectée. Pouvant se répandre comme une traînée de poudre grâce à nos moyens de communication, la distanciation sociale, le confinement et les autres mesures sanitaires sont non seulement inutiles pour ralentir sa propagation, mais ils y contribuent même, puisqu'ils sont des manifestations de cet esprit.

Nos autorités, loin d'engager le combat contre l'esprit viral qui est incompatible avec notre prospérité, notre liberté et notre bonheur, constituent le principal foyer d'éclosion, à partir duquel le mal se répand pour contaminer toute la société. En d'autres termes, nos autorités n'ont même pas déclaré la guerre à ce fléau, auquel elles ont ouvert les portes de la Cité en plein jour, comme s'il s'agissait d'accueillir un allié. Nos autorités sont même devenues les généraux, les officiers et les hérauts de l'esprit viral, dans l'armée duquel elles enrégimentent la population, qui leur sert de piétaille ou de mouchards contre ceux de leurs concitoyens qui résistent à l'envahisseur et qui refusent d'être incorporés à son armée.

La majorité de nos concitoyens n'ont même pas compris de quelle guerre il s'agissait. Croyant faire la guerre au Virus, ils ont pris place docilement sous les drapeaux de l'envahisseur et ont été conquis sans coup férir. On les berce de rêves de victoire contre le Virus, alors qu'il y a longtemps qu'ils ont été vaincus, sans même s'en apercevoir. Mais le réveil sera difficile, car un jour l'envahisseur se montrera pour ce qu'il est et fera sentir le poids de sa victoire aux vaincus.

Après la « vaccination massive » et la victoire définitive ou provisoire contre le Virus, les vaincus croiront devoir être récompensés pour leurs bons et loyaux services et pouvoir retourner à la vie civile, en mettant fin à leur service militaire. Certains, dorénavant habitués à la discipline militaire, attendront patiemment que ces récompenses leur soient accordées par leurs chefs et se résigneront si elles ne viennent jamais. D'autres, moins indisciplinés, réclameront ces récompenses, se croyant en position de traiter avec leurs chefs. Même ceux qui n'ont pas été enrégimentés, et qui ont résisté jusque-là, penseront peut-être qu'il est temps de traiter avec l'ennemi, dans l'espoir d'obtenir un relâchement de l'esprit viral, certaines libertés et une espèce de retour à la normale.

Mais les chefs vainqueurs étant au sommet de leur gloire et disposant toujours du pouvoir qu'a mis entre leurs mains l'esprit viral, ne voudront probablement pas s'en départir entièrement ou partiellement. Peut-être accepteront-ils de traiter avec les vaincus, en sachant très bien que la force est de leur côté, et peut-être justement pour le leur faire sentir. Mais ils ne seront aucunement tenus de respecter leurs engagements.

Peut-être commenceront-ils par tricher en cachette, en faisant aux vaincus des promesses qu'ils n'ont pas l'intention de tenir et pour lesquelles ils prépareront toutes sortes d'échappatoires. Peut-être daigneront-ils accorder quelques broutilles aux vaincus, pour leur faire sentir leur servitude et les avilir. Peut-être demanderont-ils, en l'échange de concessions, des concessions plus importantes aux vaincus. Et quand les vaincus protesteront qu'on essaie de les berner ou qu'on les berne depuis le début et que leurs chefs ne marchandent pas de bonne foi, ces derniers pourront mettre sur le plateau de la balance leurs épées en s'exclamant : « Malheurs aux vaincus » ! Le droit des vainqueurs s'imposera et les réformes avantageuses pour les vainqueurs et désavantageuses pour les vaincus continueront d'aller de l'avant, comme il se doit.

Les uns, bien dressés et dociles, continueront de ramper aux pieds des vainqueurs, satisfaits de leur sort, convaincus qu'on ne saurait raisonnablement leur accorder davantage compte tenu des circonstances, ou espérant obtenir quelques miettes supplémentaires en récompense de leur soumission. Les autres, indignés mais impuissants, prendront brusquement conscience de tout ce qu'implique leur condition de vaincus affaiblis, appauvris, assujettis, isolés, dispersés, désorganisés, couards, désarmés et constamment surveillés par l'ennemi auquel ils se seront livrés pieds et poings liés.

« Déchirés par les divisions intestines, et menacés d'une invasion étrangère, les Bretons n'écoutèrent plus que leurs craintes présentes et, suivant le conseil de Yortigern, prince de Dumnonium, qui, malgré tous les vices qu'on lui connaissait, avait la principale autorité sur eux, ils envoyèrent une députation en Germanie pour inviter les Saxons à venir les protéger et les secourir. [...]

Hengist et Horsa avaient remarqué que les autres provinces de la Germanie étaient habitées par un peuple belliqueux et pauvre, et que les riches provinces des Gaules avaient déjà été conquises ou ravagées par d'autres Germains ; ils persuadèrent à leurs compatriotes de tenter la seule expédition où ils pussent signaler leur courage et s'enrichir, ils embarquèrent leurs troupes sur trois vaisseaux vers l'an 449 ou 450 et conduisirent seize cents hommes dans l'île de Thanet, d'où ils marchèrent promptement au secours des Bretons contre leurs ennemis septentrionaux. Les Écossais et les Pictes se trouvèrent hors d'état de résister à la valeur de ces auxiliaires et les Bretons, s'applaudissant d'y avoir eu recours, se flattèrent de jouir dans la suite d'une sécurité constante sous la protection d'un peuple si brave.

Mais Hengist et Horsa, jugeant par la victoire facile qu'ils venaient de remporter sur les Pictes et les Écossais, qu'il leur serait aisé de subjuguier les Bretons mêmes, qui n'avaient pas pu résister à d'aussi faibles ennemis, résolurent de conquérir et de combattre pour s'agrandir, et non pour défendre leurs timides alliés. Ils envoyèrent instruire la Saxe des richesses et de la fertilité de la Bretagne. Ils firent représenter que la conquête en serait certaine, si on voulait l'entreprendre ; que les Bretons, déshabitués depuis un grand nombre d'années du métier des armes, séparés de l'empire romain, dont ils avaient été longtemps sujets, ne connaissaient aucun principe d'union entre eux, et n'étaient susceptibles ni d'amour pour leur nouvelle liberté, ni d'attachement pour leur patrie. Les vices et la lâcheté de Yortigern, chef de ce peuple, fortifiaient encore l'espoir de l'asservir. Les Saxons, frappés d'une si agréable perspective, envoyèrent à Hengist et à Horsa un renfort de cinq mille hommes, qui les joignit en Bretagne avec dix-sept vaisseaux. Les Bretons commencèrent à craindre leurs nouveaux alliés, dont ils voyaient le nombre s'accroître tous les jours, mais ils n'imaginèrent d'autre remède qu'une docilité sans bornes pour des hôtes qu'ils tremblaient d'irriter. Cet expédient fut inutile : les Saxons leur cherchèrent querelle sur le paiement des subsides et la fourniture des provisions, levèrent aussitôt le masque, s'unirent avec les Pictes et les Écossais, et exercèrent

ouvertement des hostilités contre les malheureux qu'ils étaient venus protéger.

Les Bretons, réduits à de telles extrémités, et indignés de la perfidie de ces auxiliaires, furent forcés de prendre les armes. »

(David Hume, *Histoire de l'Angleterre*, tome I, chapitre premier.)



51. Les bénéfiques et les risques de la « vaccination » de toute la population

25 mars 2021

Les autorités politiques et sanitaires, les experts, les journalistes et les représentants des pharmaceutiques nous disent à l'unisson que les bénéfiques des « vaccins » surpassent les risques et que tous devraient se faire « vacciner ». Pourtant le virus, selon les statistiques officielles du gouvernement, est très peu dangereux pour la très grande majorité de la population qui a moins de 70 ans. Quels bénéfiques y aurait-il à se faire « vacciner » pour les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les personnes d'âge moyen ? En l'absence de bénéfiques significatifs, le fait d'utiliser des « vaccins » expérimentaux faisant l'objet d'une autorisation d'urgence – dont nous ignorons les effets secondaires à moyen ou à long terme, et dont les effets à court terme déjà connus ne sont pas négligeables (ne plus être capables de vaquer à ses occupations quotidiennes pendant un ou deux jours pour une « petite minorité » des personnes vaccinées³⁹) – comportent nécessairement plus de risques que de bénéfiques pour toutes ces personnes qui constituent la majorité de la population.

Puisque les personnes âgées à risques seraient immunisées à 80 %, à 90 % ou à 95 % contre les complications graves dues au virus selon les études,

39 <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-arn-messenger-covid-19/#c87239> (consulté le 25 mars 2021)

puisque les « vaccins » n’empêcheraient pas d’être infecté et d’être contagieux, on ne peut pas justifier la « vaccination » de toute la population par le fait que les personnes vulnérables bénéficieraient d’une protection supplémentaire. Cette protection ne serait-elle d’ailleurs pas déjà bien suffisante pour qu’on n’expose pas le reste de la population à des risques dont elle ne retire pas de bénéfices ou presque, sous prétexte de protéger des personnes déjà protégées encore plus, alors que les fabricants de « vaccins » nous ont répété plusieurs fois, au cours des derniers mois, que leurs produits n’avaient à peu près pas d’effet sur la propagation du virus ? Il est vrai qu’une équipe d’éminents experts pourrait bientôt nous prouver scientifiquement – comme ce serait commode et opportun ! – que les « vaccins » diminuent aussi la charge virale et réduisent les risques de contagion, car des études sont en cours à ce sujet⁴⁰. Outre le fait que nous pouvons nous demander pourquoi ces études ont seulement lieu maintenant et pourquoi elles n’ont pas été réalisées pendant les essais cliniques (cela aurait permis d’évaluer correctement les bénéfices des « vaccins » en vue d’obtenir l’autorisation d’urgence), il est évident que ce n’est pas ce qui est déterminant dans la décision de « vacciner » toute la population. Si tel était le cas, on attendrait les résultats de ces études avant de se prononcer. Il s’agit donc d’autre chose.

Assurément, toutes ces bonnes gens ne sauraient tous se tromper ou nous mentir quand elles nous disent que les bénéfices de la « vaccination » sont plus grands que les risques et que toute la population devrait être « vaccinée ». Il en résulte que nous sommes dans l’obligation de chercher un autre sens à ces affirmations certainement fondées ou à tout le moins vraisemblables.

Variante économique

La « vaccination » massive de la population peut certainement profiter à d’autres que les personnes « vaccinées » ou que la population « vaccinée » prise dans son ensemble, par exemple les sociétés pharmaceutiques qui font le commerce des « vaccins ». Ainsi, quand on dit que les bénéfices de la « vaccination » de toute la population sont plus grands que les risques, il faut nous poser cette question : pour qui ? S’il s’agit des intérêts des sociétés pharmaceutiques quand on fait ces affirmations péremptoires, force est de reconnaître que celles-ci s’avèrent véridiques. Les sociétés pharmaceutiques réaliseront d’importants bénéfices et verront leurs actions monter à la Bourse si la population de tous les pays occidentaux est « vaccinée », de gré ou de force. Quant aux risques encourus par ces richissimes compagnies, ils sont presque nuls. Non seulement les contrats signés avec les États acheteurs comportent souvent des clauses de non-responsabilité qui empêchent de les poursuivre en justice en cas d’effets secondaires importants, mais les autorités politiques et sanitaires – qui nous vendent la « vaccination » massive – ne pourraient pas entamer de telles poursuites sans prendre une part importante du blâme et

40 <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/#c87446> (consulté le 25 mars 2021)

s'exposer elles aussi à des poursuites, en tant que complices des sociétés pharmaceutiques.

Bref, les bénéfices de la « vaccination » massive de la population sont assurément plus grands que les risques pour les sociétés pharmaceutiques. Mais il en va autrement quand il s'agit des bénéfices et des risques pour nous, individuellement ou collectivement.

Sans nier le rôle important de la bêtise chez une partie des publicistes de la « vaccination » massive, il se peut que plusieurs se croient bien malins en affirmant que les bénéfices surpassent les risques, mais en omettant de préciser pour qui. Faites attention à la manière dont ils formulent parfois leurs slogans publicitaires, pour ne pas avoir à mentir au sens strict du terme.

Variante ségrégationniste

Les autorités politiques et sanitaires envisagent, au Québec et ailleurs en Occident, de mettre en place un système de passeport « vaccinal » quand une proportion assez importante de la population sera « vaccinée ». Notre ministre de la Santé et des Services sociaux a reconnu lui-même que sa réflexion à ce sujet était déjà « avancée » et qu'il trouvait normal qu'on réserve l'accès à certains endroits aux seules personnes « vaccinées », par exemple les restaurants et les salles de spectacle, qui pourraient être interdites aux personnes non « vaccinées ». Quant aux partisans des formes les plus radicales de passeport « vaccinal » (ici ou ailleurs), ils défendent l'interdiction, pour les « non-vaccinés », d'utiliser les transports en commun, d'occuper certains emplois ou même de travailler, d'avoir une assurance maladie privée, de bénéficier de soins de santé dans les hôpitaux publics et du filet social, et même d'entrer dans les commerces, par exemple les supermarchés. Ce qui reviendrait à ficher les personnes non « vaccinées », à les surveiller, à les harceler, à leur rendre la vie pénible ou invivable, à les priver d'une grande partie de leur liberté, à leur faire perdre leur emploi ou à les rendre incapables d'en trouver un, à les réduire à la pauvreté ou à la misère, et à les isoler de la société.

Il se peut donc que des publicistes de la « vaccination » de toute la population ne parlent pas des bénéfices pour la santé des personnes « vaccinées ». Il ne s'agirait pas de bénéfices et de risques qui sont liés aux effets des « vaccins » sur l'organisme et à leur efficacité contre le virus et qui concernent la santé, mais plutôt de bénéfices qui pourraient découler de lois ou de décrets adoptés par les autorités, et qui auraient la particularité d'être essentiellement négatifs. En effet, il s'agirait alors d'éviter des inconvénients importants : ne pas se faire interdire l'accès à tels lieux ou la pratique de telles activités, ne pas être privé de ses moyens de subsistance, ne pas être privé de plusieurs de ses droits et libertés, etc.

C'est comme si on nous demandait, avec cynisme, de jouer à la roulette russe en affirmant que les bénéfices de ce jeu de hasard surpassent ses risques parce que les autorités prévoient nous rendre la vie impossible si nous nous en abstenons.